



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

Suivi des progrès des indicateurs des ODD liés à l'alimentation et à l'agriculture 2023



Suivi des progrès des indicateurs des ODD liés à l'alimentation et à l'agriculture 2023

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Rome, 2023

Citer comme suit:

FAO. 2023. *Suivi des progrès des indicateurs des ODD liés à l'alimentation et à l'agriculture 2023*. Rome.
<https://doi.org/10.4060/CC7088fr>

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les lignes pointillées sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

ISBN 978-92-5-138071-0

© FAO, 2023



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Intergouvernementales (CC BY-NC-SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode.fr>).

Selon les termes de cette licence, cette œuvre peut être copiée, diffusée et adaptée à des fins non commerciales, sous réserve que la source soit mentionnée. Lorsque l'œuvre est utilisée, rien ne doit laisser entendre que la FAO cautionne tels ou tels organisation, produit ou service. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si l'œuvre est adaptée, le produit de cette adaptation doit être diffusé sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si l'œuvre est traduite, la traduction doit obligatoirement être accompagnée de la mention de la source ainsi que de la clause de non-responsabilité suivante: «La traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ni de l'exactitude de la traduction. L'édition originale [anglais] est celle qui fait foi.»

Tout litige relatif à la présente licence ne pouvant être résolu à l'amiable sera réglé par voie de médiation et d'arbitrage tel que décrit à l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire contenue dans le présent document. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules>) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Matériel attribué à des tiers. Il incombe aux utilisateurs souhaitant réutiliser des informations ou autres éléments contenus dans cette œuvre qui y sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, de déterminer si une autorisation est requise pour leur réutilisation et d'obtenir le cas échéant la permission de l'ayant-droit. Toute action qui serait engagée à la suite d'une utilisation non autorisée d'un élément de l'œuvre sur lequel une tierce partie détient des droits ne pourrait l'être qu'à l'encontre de l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être achetés sur demande adressée par courriel à: publications-sales@fao.org. Les demandes visant un usage commercial doivent être soumises à: www.fao.org/contact-us/licence-request. Les questions relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: copyright@fao.org.

Table des matières

<i>Résumé exécutif</i>	v
<i>Remerciements</i>	viii
Le Cadre d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable à mi-parcours du Programme de développement durable à l'horizon 2030	1
OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 1.....	6
Indicateur 1.4.2 des ODD	7
Indicateur 1.5.2 des ODD	10
OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2.....	13
Évaluation au niveau de l'objectif: la première évaluation statistique des progrès réalisés dans le cadre de l'ODD 2	15
Indicateur 2.1.1 des ODD	18
Indicateur 2.1.2 des ODD	23
Indicateur 2.2.1 des ODD	29
Indicateur 2.2.2 des ODD	32
Indicateur 2.2.3 des ODD	36
Indicateur 2.3.1 des ODD	41
Indicateur 2.3.2 des ODD	46
Indicateur 2.5.1.a des ODD	50
Indicateur 2.5.1.b des ODD	55
Indicateur 2.5.2 des ODD	59
Indicateur 2.a.1 des ODD	64
Indicateur 2.b.1 des ODD	69
Indicateur 2.c.1 des ODD.....	72
OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 5.....	79
Indicateur 5.a.1 des ODD	80
Indicateur 5.a.2 des ODD	85
OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 6.....	94
Indicateur 6.4.1 des ODD	95
Indicateur 6.4.2 des ODD	102

OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 10.....	107
Indicateur 10.a.1 des ODD	108
OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 12.....	111
Indicateur 12.3.1.a des ODD	112
OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 14.....	117
Indicateur 14.4.1 des ODD	118
Indicateur 14.6.1 des ODD	123
Indicateur 14.7.1 des ODD	127
Indicateur 14.b.1 des ODD	131
OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 15.....	137
Indicateur 15.1.1 des ODD	138
Indicateur 15.2.1 des ODD	142
Indicateur 15.3.1 des ODD	147
Indicateur 15.4.2 des ODD	152
<i>Annexes</i>	165
<i>Sources de données et méthodes statistiques utilisées pour établir le rapport d'avancement de la FAO sur les objectifs de développement durable (ODD)</i>	165
<i>Annexe A.1. Définitions et sources de données</i>	167
<i>Annexe A.2. Méthodes d'évaluation de l'état d'avancement et des tendances des indicateurs des ODD</i>	186
<i>Annexe A.3. Méthode d'évaluation de l'état d'avancement et des tendances au niveau des cibles et des objectifs</i>	205

Résumé exécutif

À mi-parcours de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), les dernières données en date indiquent que la plupart des cibles des objectifs de développement durable (ODD) en lien avec l'alimentation et l'agriculture sont encore loin d'être atteintes. Les effets persistants de la pandémie de covid-19, auxquels s'ajoutent d'autres crises comme les changements climatiques et les conflits armés, ont un impact généralisé sur toutes les dimensions du Programme 2030, y compris la lutte contre la pauvreté, la sécurité alimentaire et la nutrition, la santé et l'environnement. Les progrès réalisés ces vingt dernières années stagnent, voire se sont inversés, aggravant ainsi les difficultés liées à l'éradication de la faim et de la pauvreté, à l'amélioration de la santé et de la nutrition, et à la lutte contre les changements climatiques.

Selon les dernières estimations produites par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 691 millions à 783 millions de personnes souffraient de la faim en 2022. Ces estimations laissent penser que, depuis 2015, la hausse du nombre de personnes sous-alimentées à l'échelle mondiale a ralenti la quasi-totalité des progrès obtenus au cours des dix années précédentes. L'insécurité alimentaire a elle aussi connu une croissance importante, touchant 25,3 pour cent de la population mondiale en 2019 et 29,6 pour cent en 2022. Si l'insécurité alimentaire grave semble avoir légèrement reculé à l'échelle mondiale, passant de 11,7 pour cent en 2021 à 11,3 pour cent en 2022, elle reste toutefois bien supérieure aux niveaux d'avant la pandémie, puisqu'elle touche 180 millions de personnes de plus qu'en 2019.

Les indicateurs portant sur la malnutrition présentent un bilan mitigé. Si le retard de croissance a reculé, passant de 26,3 pour cent en 2012 à 22,3 pour cent en 2022, cette baisse n'est pas du tout suffisante pour atteindre la cible mondiale. En 2022, 6,8 pour cent d'enfants de moins de 5 ans souffraient d'émaciation, et la prévalence du surpoids chez les enfants, mesurée à 5,6 pour cent, a stagné ces dix dernières années, ce qui nécessitera des efforts accrus en vue d'atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2030. De même, la prévalence de l'anémie chez les femmes, un facteur de risque pouvant avoir des conséquences périnatales et maternelles néfastes, ne s'est pas améliorée entre 2015 et 2019, dernière année pour laquelle des données sont disponibles.

Si les dépenses des gouvernements en faveur de l'agriculture, l'une des principales sources d'investissement dans le secteur, ont augmenté en valeur nominale, l'indice d'orientation agricole a quant à lui baissé entre 2015 et 2021. D'un autre côté, les subventions aux exportations agricoles, une source de distorsion du marché, baissent de manière constante depuis vingt ans, atteignant des niveaux négligeables en 2021. Certaines améliorations portant sur les prix des aliments ont été enregistrées à l'échelle mondiale. En 2021, la part de pays confrontés à des prix alimentaires modérément ou anormalement élevés s'élevait à 21,5 pour cent, contre un niveau record de 48 pour cent en 2020. Ce chiffre est toutefois encore supérieur à la moyenne pour 2015-2019 (15,2 pour cent), ce qui reflète une hausse continue des prix alimentaires, qui s'explique en grande partie par la hausse des coûts de production et de transport, elle-même due à une hausse du prix des engrais et de l'énergie.

Les petits exploitants produisent un tiers des aliments consommés dans le monde, contribuant ainsi de manière conséquente aux systèmes agroalimentaires et aux économies du monde entier. Leur productivité du travail continue pourtant d'accuser un retard par rapport à celle des gros producteurs, en particulier dans les pays à revenus élevés. Dans 90 pour cent des pays déclarants, les petits producteurs alimentaires affichent également un revenu annuel moyen inférieur à la moitié de ce que gagnent les gros producteurs alimentaires. Des disparités persistent également dans le domaine de la propriété foncière. Dans un tiers des pays évalués, moins de 50 pour cent des femmes et des hommes travaillant dans le secteur de la production agricole sont propriétaires et/ou titulaires de droits fonciers garantis sur des terres agricoles. Parmi les propriétaires terriens, la part de propriétaires de sexe masculin est au moins deux fois plus importante que celle des femmes propriétaires dans près de la moitié des pays. Près de 60 pour cent des 71 pays ayant communiqué des données sur le niveau de protection juridique des droits fonciers des femmes (non limités aux terres agricoles) ont indiqué avoir un niveau de protection juridique des droits fonciers des femmes nul, très faible ou faible.

En ce qui concerne les indicateurs mesurant la dimension environnementale de l'alimentation et de l'agriculture, les progrès restent lents et inégaux d'une région du globe à l'autre. À l'heure actuelle, le monde est encore loin d'assurer la diversité génétique des ressources génétiques animales et végétales destinées à l'alimentation et à l'agriculture, que ce soit sur le terrain ou dans les génothèques. De même, malgré leur contribution à la sécurité alimentaire et à la nutrition mondiales, les stocks de poissons du monde entier sont menacés par la surpêche, la pollution, la mauvaise gestion et d'autres facteurs, y compris la pêche illicite. En 2019, plus d'un tiers (35,4 pour cent) des stocks mondiaux étaient en état de surpêche. La part de la contribution des pêcheries durables au produit intérieur brut (PIB) mondial est passée en dessous de la barre des 0,1 pour cent en 2019. D'un autre côté, de nombreux pays ont prouvé que la mise en œuvre de mesures efficaces de gestion des pêcheries avait un impact positif sur les stocks de poissons, et la part de débarquements de poissons issus de stocks biologiquement durables est en hausse. Fin 2022, l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port, qui cible la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR), comptait 74 parties (dont l'Union européenne), soit, dans les faits, 100 États.

Les pertes agricoles directement imputées aux catastrophes naturelles, à la fois plus fréquentes et intenses, s'élevaient à 19,3 milliards d'USD en 2021 d'après les données de 22 pays. Le pourcentage d'aliments perdus après la récolte à la fois sur l'exploitation et aux phases de transport, de stockage, de vente en gros et de transformation est estimé à 13,2 pour cent à l'échelle mondiale en 2021, contre 13 pour cent en 2016. Ces pourcentages masquent des améliorations et détériorations à l'échelle régionale et infrarégionale, les estimations variant considérablement d'une (sous-)région à l'autre. De même, si le niveau de stress hydrique à l'échelle mondiale s'est maintenu à un niveau sûr de 18,2 pour cent en 2020, ce chiffre masque d'importantes variations régionales, certaines régions souffrant de niveaux élevés, voire critiques, de stress hydrique. En parallèle, l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau s'est maintenue à un niveau de 18,9 USD par mètre cube en 2020 à l'échelle mondiale, ce qui marque une augmentation par rapport à 2015, mais une légère baisse par rapport à 2019, où elle s'élevait à 19,4 USD par mètre cube.

Les forêts fournissent des biens et des services écosystémiques vitaux, et sont un élément essentiel de l'atténuation des changements climatiques. Si la superficie forestière continue de décroître à l'échelle mondiale, le taux de déclin a ralenti par rapport aux décennies précédentes, passant de 31,9

pour cent en 2000 à 31,2 pour cent vingt ans plus tard. En même temps, le monde continue d'avancer vers une gestion durable des forêts. Entre 2010 et 2020, la part de forêts faisant l'objet de systèmes de certification, situées en zone protégée ou relevant d'un plan de gestion à long terme a augmenté partout dans le monde. La dégradation des terres demeure toutefois une préoccupation majeure, au moins 100 millions d'hectares de terres saines et productives ayant disparu chaque année entre 2015 et 2019.

Les écosystèmes montagneux sont des centres de biodiversité essentiels facilement affectés par des facteurs à la fois naturels et anthropiques. Si le couvert végétal des montagnes s'est globalement stabilisé autour de 78 pour cent, avec toutefois une légère baisse depuis 2015, les changements préjudiciables en matière de couverture des sols entre 2000 et 2018 touchent environ 1,6 pour cent de la superficie montagneuse totale de la planète.

Afin de garantir des progrès dans les dimensions sociale, économique et environnementale mentionnées ci-dessus, nous devons impérativement améliorer les capacités en matière de données. Malgré des efforts considérables en faveur de la création de systèmes de données et statistiques plus robustes aux fins de suivi des objectifs de développement durable, il existe encore à l'heure actuelle d'importantes lacunes. En l'absence de données exhaustives, ventilées, fiables et communiquées en temps utile, il est difficile de mesurer efficacement le rythme des progrès au sein de différentes régions et de différents groupes socioéconomiques, de même que les efforts directs à déployer et les investissements directs à réaliser, le cas échéant. Nous devons impérativement nous doter de systèmes de données robustes pour formuler des politiques étayées par des données probantes, anticiper les besoins futurs et concevoir les actions urgentes nécessaires pour assurer la réalisation du Programme 2030.

Remerciements

Le rapport *Suivi des progrès des indicateurs des ODD liés à l'alimentation et à l'agriculture 2023* a été préparé par le Bureau du Statisticien en chef de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en collaboration avec les divisions et bureaux suivants: Production et santé animales, Alimentation et nutrition, Transformation rurale inclusive et égalité femmes-hommes, Pêches et aquaculture, Forêts, Terres et eaux, Marchés et commerce, Changement climatique, biodiversité et environnement, Production végétale et protection des plantes, et Statistiques. Dorian Navarro a dirigé les travaux sous la direction de Pietro Gennari (Statisticien en chef).

Nous souhaitons remercier les personnes suivantes (toutes rattachées à la FAO, sauf indication contraire), qui ont rédigé et contribué aux différents chapitres du présent rapport: Roswitha Baumung, Riccardo Biancalani, Verónica Boero, Elaine Borghi (Organisation mondiale de la santé, OMS), Anne Branthomme, Carlo Cafiero, Brian Carisma, Giuliano Carrara, Marcio Castro de Souza, Klaus Deininger (Banque mondiale), Javier De Lamo, Stefano Di Candia, Stefano Diulgheroff, Elisa Dominguez (OMS), Carola Fabi, Nicole Franz, Giovanna Gatica-Domínguez (OMS), Yonca Gurbuzer, Chika Hayashi (Fonds des Nations Unies pour l'enfance, UNICEF), Irene Hoffmann, Bridget Holmes, Aya Idemitsu, Robert Johnston (UNICEF), Thais Juvenal, Yoshito Kawakatsu (UNICEF), Clara Aida Khalil, Anne Kepple, Arbab Asfandiyar Khan, Julia Krasevec (UNICEF), Richard Kumapley (OMS), Olivier Lavagne, Audun Lem, Grégoire Leroy, Dan Leskien, Piero Mannini, Sharon Masakhwe Mayienga, Patricia Mejías Moreno, Georgios Mermigkas, Robert Ndugwa (Programme des Nations Unies pour les établissements humains, ONU-Habitat), Clara Park, Paul Racionzer, Julie Roy (Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique), Stefania Savorè, Rahul Sengupta (Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, UNDRR), Rishi Sharma, Tania Sharma, Jung Eun Sohn, Marc Taconet, Francesco Nicola Tubiello, Monica Crissel Flores Urrutia (OMS), Muriel Veldman, Sara Viviani et Firas Yassin.

La version finale a été éditée par Sarah Pasetto. Les traductions en espagnol et en français ont été réalisées respectivement par Angeline Hadman et Sonia Baena. L'agence Translated a réalisé la traduction en arabe, chinois et russe.

La Sous-Division des publications du Bureau de la communication de la FAO a assuré la conception et la mise en page des éditions dans les six langues officielles.

Le Cadre d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable à mi-parcours du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Le Cadre d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (ODD) est souvent considéré comme le socle du cadre de responsabilité mutuelle du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030). Le Programme 2030, un engagement volontaire plutôt qu'un traité juridiquement contraignant, s'appuie sur un processus de suivi et d'examen complexe piloté par le forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui se réunit tous les ans au niveau ministériel et tous les quatre ans au niveau des chefs d'État et du gouvernement. Les délibérations de ce forum sont censées être étayées par des rapports d'avancement annuels fondés sur le cadre mondial d'indicateurs, comme convenu par la Commission statistique des Nations Unies.

Le cadre d'indicateurs des ODD présente plusieurs atouts dont manquait son prédécesseur – le cadre d'indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Sa mise en œuvre est entièrement dirigée par les pays, régie par un Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, constitué de 28 pays représentant leurs régions respectives. Par ailleurs, les indicateurs des ODD sont explicitement universels, destinés à suivre les progrès de tous les pays en matière de réalisation des ODD, alors que les indicateurs des OMD ne s'appliquaient qu'aux pays en développement.

Malgré ces atouts, le cadre d'indicateurs relatifs aux ODD présente aussi certaines limites. En particulier, les indicateurs relatifs aux ODD ne peuvent généralement pas mesurer toute l'étendue de la cible correspondante. Ils n'ont en effet jamais été conçus à cette fin. Les cibles des ODD, qui sont l'aboutissement de longues négociations politiques en amont de l'adoption du Programme 2030 en septembre 2015, présentent généralement plusieurs facettes et englobent de nombreuses dimensions. Ces cibles multidimensionnelles correspondent à leur tour généralement à un ou deux indicateurs des ODD, qui visent à mesurer l'essentiel de la cible mais qui ne peuvent en aucun cas en mesurer tous les aspects. C'est pour cette raison que la Résolution des Nations Unies sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a clairement affirmé que les indicateurs mondiaux des ODD devaient être «complétés par des indicateurs de portée régionale et nationale» (paragraphe 75) (Assemblée générale des Nations Unies, 2015).

Le public auquel est destiné le présent rapport est encouragé à réfléchir à cet aspect lorsqu'il examinera les progrès réalisés par les pays, les régions et le monde entier concernant les différents indicateurs des ODD. Les évaluations statistiques des progrès signalent souvent au lectorat si nous sommes «proches» ou «encore loin» d'une cible, ou même si cette cible est «déjà atteinte». Toutefois, il s'agit ici d'évaluations statistiques fondées uniquement sur les tendances des données relatives à l'indicateur correspondant des ODD, et non de déclarations axiomatiques sur le niveau de réalisation de la cible des ODD concernée dans son intégralité.

Paradoxalement, même si les indicateurs des ODD ne peuvent généralement mesurer conceptuellement tous les aspects des cibles des ODD, de nombreux indicateurs souffrent encore d'importantes lacunes en matière de données. En d'autres termes, mesurer ne serait-ce qu'un ou deux aspects principaux d'une cible peut constituer un défi de taille pour certains pays, et une source d'inquiétude majeure pour la Commission statistique des Nations Unies et ses organes subsidiaires. Le cadre d'indicateurs des ODD, qui compte quatre fois plus d'indicateurs que son prédécesseur relatif aux OMD, représente un équilibre délicat, étant insuffisant pour mesurer les cibles des ODD tout en étant excessif pour les capacités statistiques des pays. De plus, de nombreux indicateurs des ODD sont relativement nouveaux pour les pays, puisqu'ils ont été élaborés précisément pour mesurer les nouvelles cibles des ODD et ne bénéficient donc pas des mécanismes établis de collecte de données.

Comblent ces lacunes en matière de données est également une priorité absolue des programmes de développement des capacités statistiques des institutions responsables, c'est-à-dire d'organisations internationales telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), responsables de la collecte et de la compilation des données issues des pays. Ces programmes de développement des capacités statistiques visent à aider les pays à adopter les mesures et mettre en place les processus nécessaires pour procéder au suivi des indicateurs des ODD. Une aide au renforcement des capacités peut être fournie de différentes manières et cibler une ou plusieurs phases de la chaîne de valeur des données. L'organisation d'ateliers de formation (virtuels ou présentiels), la fourniture d'une assistance technique pratique ou l'élaboration de formations en ligne constituent des éléments incontournables de la boîte à outils du renforcement des capacités. L'aide au développement des capacités statistiques porte traditionnellement sur les phases de production de la chaîne de valeur des données et est apportée en collaboration avec les bureaux nationaux de statistique et d'autres prestataires de données nationaux. Depuis quelque temps toutefois, les institutions responsables comme la FAO investissent aussi de plus en plus dans le soutien à la phase d'utilisation des données, en renforçant les capacités analytiques des bureaux nationaux de statistiques, en éliminant les obstacles à la diffusion des données et en améliorant la maîtrise des données de leurs utilisateurs.

L'aide aux capacités statistiques fournie par la FAO aux pays sur les indicateurs des ODD a favorisé une augmentation constante de la fourniture de données par les pays sur les 21 indicateurs relevant de la responsabilité de la FAO. En 2015, les pays étaient en mesure de faire des déclarations sur moins d'un tiers de ces indicateurs en moyenne. En 2023, ce chiffre atteignait les deux tiers. Ainsi, la part des indicateurs pour lesquels la couverture nationale est supérieure à 50 pour cent a également considérablement augmenté, ce qui constitue une avancée majeure, étant donné que seule une couverture suffisante des pays peut permettre un suivi des tendances mondiales et régionales et non pas seulement des évolutions à l'échelle des pays. Les indicateurs de la catégorie I, c'est-à-dire des indicateurs pour lesquels des données sont produites pour au moins 50 pour cent des pays, représentent les deux tiers des indicateurs des ODD sous responsabilité de la FAO.

À mesure que la disponibilité et la qualité des données s'améliorent, ces dernières satisfont à leur objectif final: guider la prise de décisions et l'adoption de politiques étayées par des données probantes, et ouvrir ainsi la voie aux mesures transformatives nécessaires pour atteindre les ODD et leurs cibles. L'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données n'est pas une fin en soi, mais plutôt un outil pour atteindre un but, à savoir, dans ce cas précis, la vision du Programme 2030 d'un monde libéré de la faim et de la pauvreté et sur la voie du développement durable sur les plans

économique, social et environnemental. Les données sont tellement essentielles pour nous indiquer où nous sommes et où nous devons aller, qu'une analyse récente a montré que chaque USD investi dans des systèmes de données crée en moyenne 32 USD en avantages économiques (Partenariat mondial pour les données du développement durable, 2022). Il n'est pas surprenant alors que les données aient été décrites comme le «nouvel or noir», une devise accrocheuse mais incomplète compte tenu du fait que les données, par opposition aux combustibles fossiles, sont une ressource véritablement inépuisable.

Ce rapport s'appuiera sur toutes les données disponibles des pays pour décrire les progrès réalisés dans le cadre des 21 indicateurs des ODD relevant de la responsabilité de la FAO, ainsi que ceux obtenus dans le cadre de 10 indicateurs supplémentaires ayant une forte incidence sur la sphère de l'alimentation et de l'agriculture. Ces indicateurs supplémentaires, relevant de la responsabilité d'organisations internationales partenaires, fournissent des informations utiles sur les pertes agricoles imputables aux catastrophes, la répartition des droits fonciers, les progrès réalisés en matière d'élimination de toutes les formes de malnutrition et de lutte contre la dégradation des terres, ainsi que sur les effets des politiques et réglementations commerciales internationales sur le commerce agricole, en particulier dans les pays en développement et les moins avancés.

Références:

Assemblée générale des Nations Unies. 2015. *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030.* Résolution 70/1 adoptée par l'Assemblée générale le 21 octobre 2015.

Partenariat mondial pour les données du développement durable. 2022. *Investment Case. Multiplying progress through data ecosystems.* Partenariat mondial pour les données du développement durable, Washington, D.C.,

<https://static1.squarespace.com/static/62669c6628ceed259712c4dd/t/632bc074fbb93c5c571ba8e3/1663811700>



Pas de pauvreté

Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.

INDICATEURS

1.4.2 1.5.2

Vue d'ensemble

Même avant la pandémie de covid-19, la réduction de la pauvreté à l'échelle mondiale connaissait un ralentissement dû à une croissance économique modérée. La pandémie a eu pour conséquence d'annuler trois décennies de progrès constants en matière de réduction de la pauvreté. Le relèvement post-pandémie s'est avéré lent et inégal, et le monde est aujourd'hui confronté à de nombreux risques de nature géopolitique, socioéconomique et climatique. Au vu des tendances actuelles, 575 millions de personnes, soit près de 7 pour cent de la population mondiale, vivront encore en situation d'extrême pauvreté en 2030. En 2021, 53 pays ont déclaré avoir subi des pertes économiques directes de 113,5 milliards d'USD dues à des catastrophes, dans un monde où la survenue de catastrophes de plus en plus fréquentes et intenses devient la nouvelle norme.

Malgré l'accent mis par le Programme 2030 sur l'égalité des droits aux ressources économiques pour tous, les données disponibles semblent indiquer que la part de femmes jouissant de documents légalement authentifiés portant sur leurs droits fonciers est considérablement inférieure à la moyenne de la population adulte dans la plupart des pays.

INDICATEUR 1.4.2 DES ODD

Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers et a) de documents légalement authentifiés et b) qui considère que ses droits sur la terre sont garantis, par sexe et par type d'occupation¹

Cible 1.4

D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance.

Les terres (agricoles ou urbaines) sont un atout essentiel pour la réduction de la pauvreté. La discrimination systémique a toutefois eu tendance à reproduire les inégalités existantes entre hommes et femmes en matière d'accès à la terre, de propriété foncière et de contrôle des terres, et continue de le faire. Le cadre législatif relatif aux régimes fonciers est donc un élément essentiel pour déterminer si les populations et communautés acquièrent des droits sur l'utilisation et le contrôle des terres et des ressources naturelles, et selon quelles modalités. L'indicateur 1.4.2 mesure les disparités en matière de sécurité des régimes fonciers au sein de la population adulte, ventilées par sexe et type de régime foncier, à partir des «documents légalement authentifiés» et de la «perception de la sécurité foncière». Ensemble, ces deux sous-indicateurs déterminent l'étendue des droits fonciers garantis au sein d'une population.

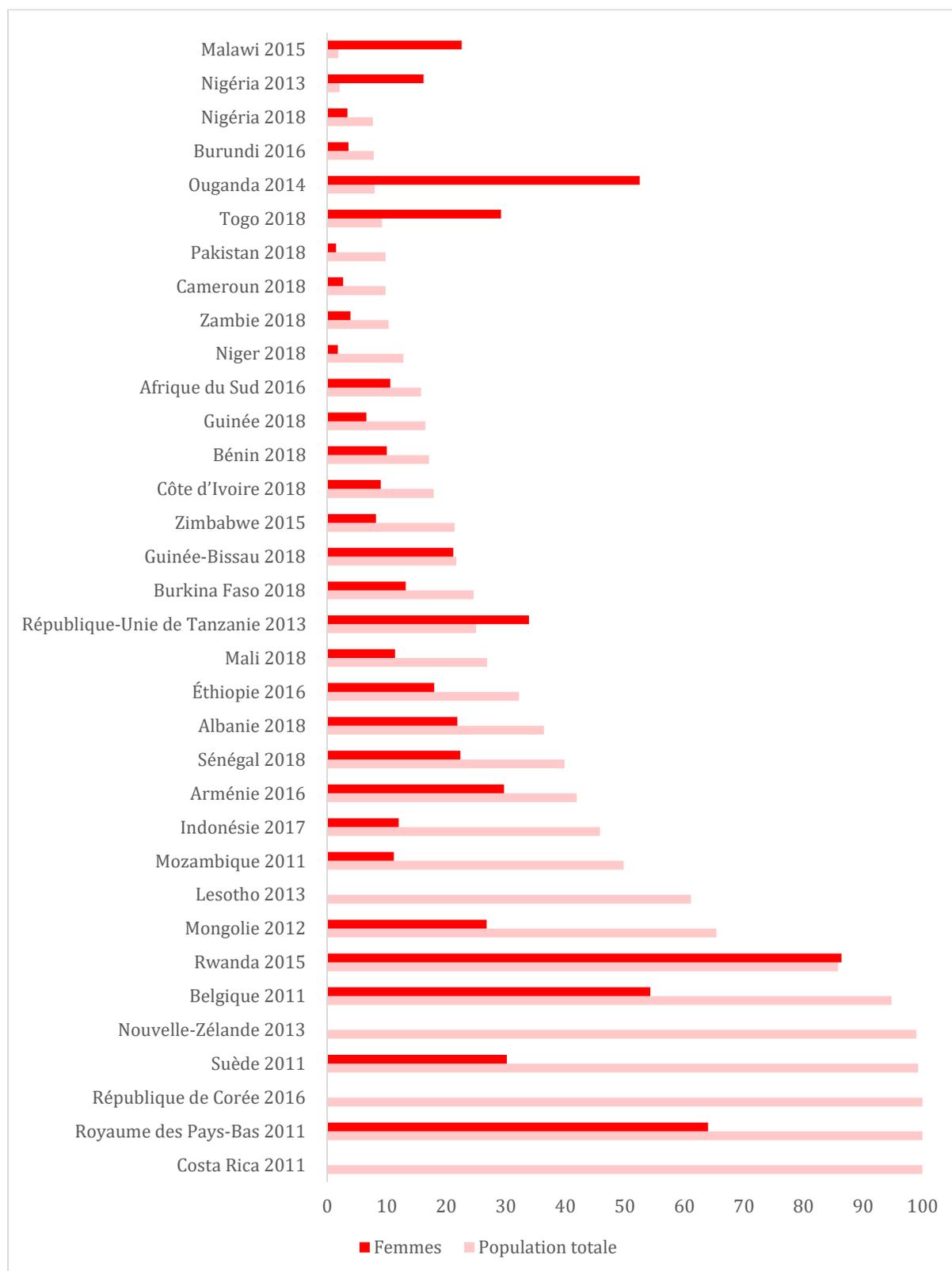
Si la part de la population jouissant de documents légalement authentifiés portant sur les droits fonciers s'élève à 100 pour cent dans trois pays (le Costa Rica, la République de Corée et le Royaume des Pays-Bas), elle n'atteint pas les 50 pour cent dans la majorité des 33 pays, et est inférieure à 10 pour cent dans huit pays. Des données ventilées par sexe relatives au sous-indicateur qui mesure les droits fonciers garantis par des documents légalement authentifiés sont disponibles pour les 33 pays; les données relatives à la part de personnes qui considèrent que leurs droits sur la terre sont garantis (disponibles pour 22 pays) ne sont, quant à elles, pas ventilées par sexe. Les données disponibles suggèrent que la part de femmes jouissant de droits fonciers garantis par des documents légalement authentifiés est considérablement inférieure à la moyenne pour la population adulte dans la plupart des pays examinés, à l'exception du Malawi, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie, du Rwanda et du Togo (figure 1). Cette constatation corrobore les chiffres des indicateurs 5.a.1 (qui traite plus spécifiquement des terres agricoles et fournit une mesure de la part de femmes parmi les propriétaires de terres agricoles) et 5.a.2 (qui porte sur la force des cadres juridiques garantissant les mêmes droits que les hommes à la propriété foncière ou au contrôle des terres pour les femmes et les filles) des ODD (voir la partie du présent rapport consacrée à l'objectif 5). D'un autre côté, la part de personnes considérant que leurs droits fonciers sont garantis est comprise entre 69,7 pour

¹ L'indicateur 1.4.2 des ODD relève de la responsabilité conjointe du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et de la Banque mondiale.

cent et 98,5 pour cent dans les 22 pays évalués, ce qui reflète une différence considérable entre les perceptions et les droits effectifs des personnes.

L'indicateur 1.4.2 des ODD relève de la responsabilité conjointe du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et de la Banque mondiale. Ces deux organisations, en collaboration avec la FAO (responsable de l'indicateur 5.a.1 des ODD), la *Global Land Indicators Initiative* et le Réseau mondial des instruments fonciers, ont élaboré un module conjoint visant à mesurer les droits fonciers individuels, dans le but de produire des données cohérentes sur les indicateurs 1.4.2 et 5.a.1 (FAO, Banque mondiale et ONU-Habitat, 2019). Ce module, désormais disponible en cinq langues officielles des Nations Unies, fournit aux organisations statistiques nationales un outil personnalisable destiné à collecter des données sur ces deux indicateurs de manière efficace et rentable. Les organismes responsables continuent de travailler ensemble pour diffuser ce module et fournir une assistance technique aux instituts statistiques nationaux pour accélérer la collecte de données et l'élaboration de rapports sur ces indicateurs. À l'heure actuelle, il n'existe, pour tous les pays à l'exception du Nigéria, qu'un seul point de données entre 2011 et 2018 permettant de mesurer la part de personnes jouissant de droits fonciers garantis, ce qui limite l'analyse des progrès au fil du temps. De plus, les données ne sont pas suffisamment récentes pour permettre une réforme politique significative pouvant nous rapprocher de l'objectif d'égalité des sexes en matière de propriété foncière. Les États membres des Nations Unies sont donc exhortés à définir des priorités et affecter davantage de ressources à l'élaboration régulière de rapports sur cet indicateur, puis à l'utiliser comme outil sur lequel fonder leurs décisions politiques.

Figure 1. Part des personnes jouissant de documents légalement authentifiés portant sur leurs droits fonciers, par sexe (pourcentage) (dernière année déclarée)



Source: Nations Unies. 2023. Base de données des indicateurs des ODD - Statistiques. Dans: *Département des affaires économiques et sociales*. New York. [Consultée le 8 juin 2023]. <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal/database>

INDICATEUR 1.5.2 DES ODD

Pertes économiques directement attribuables à des catastrophes par rapport au produit intérieur brut (PIB) mondial²

Cible 1.5

D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité.

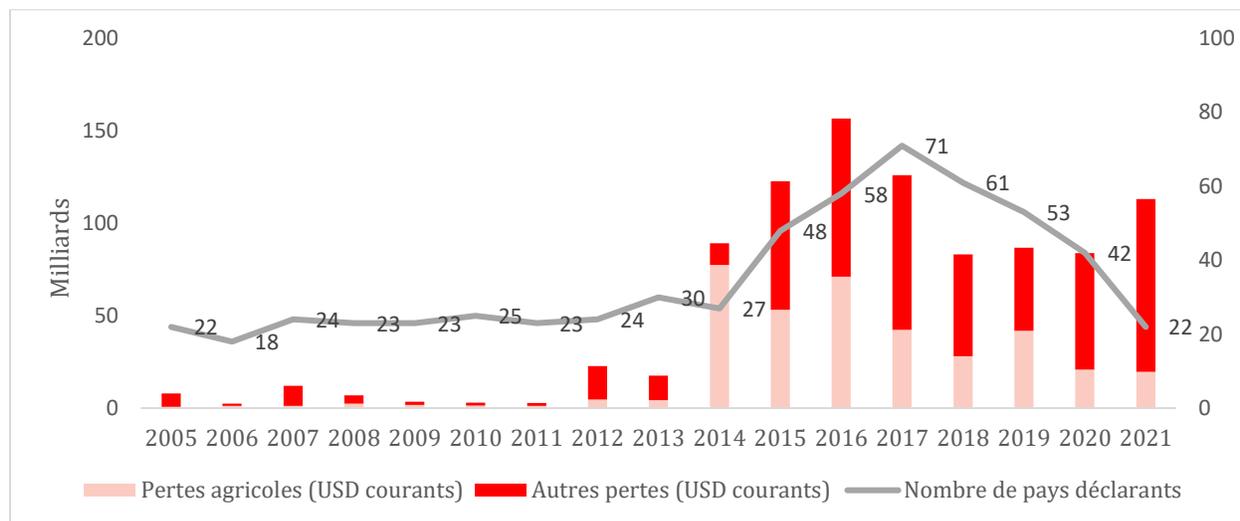
Les populations vulnérables, y compris les petits exploitants et agriculteurs de subsistance, les populations pastorales, les pêcheurs et la main-d'œuvre salariée, sont les plus touchées par les catastrophes de plus en plus fréquentes et les pertes économiques qui en découlent.

Les effets négatifs des catastrophes sur les sociétés et les économies représentent un obstacle majeur pour la réduction de la faim et de la pauvreté dans plusieurs pays, et sont exacerbés par des phénomènes climatiques extrêmes de plus en plus fréquents. Les personnes et les communautés intervenant dans le secteur agricole subissent davantage les effets de ces chocs que n'importe quel autre secteur de la production. Par ailleurs, la pandémie de covid-19 et ses effets dévastateurs en cascade touchant des économies entières ont mis en lumière la nature interdépendante des risques qui prévaut aujourd'hui, et donc le besoin urgent de déployer des efforts mondiaux concertés pour accélérer les activités de réduction des risques dans le cadre d'engagements collectifs.

Des données issues de 22 pays sur les pertes économiques directes imputables aux catastrophes et sur les pertes subies par le secteur agricole sont disponibles pour 2021. Les pertes agricoles ont représenté cette année-là 19,6 milliards d'USD sur les 113 milliards d'USD de pertes économiques directes totales dans ces pays ([Nations Unies, 2023](#)). Les données relatives aux pertes dues aux catastrophes varient considérablement d'une période et d'une région à l'autre, puisqu'elles sont largement influencées par des événements catastrophiques de grande échelle. De plus, le nombre de pays déclarant des données sur les pertes économiques et agricoles dues à des catastrophes est lui-même très variable d'une année sur l'autre, comme le met en évidence la figure 2, ce qui peut être l'un des facteurs influençant la valeur des pertes déclarées dans l'ensemble. Cette absence de données sur l'impact des risques et catastrophes naturelles, en particulier dans les pays en développement, doit être comblée, de façon à étayer les politiques de réduction des risques et les investissements en faveur de la résilience du secteur agricole.

² L'indicateur 1.5.2 des ODD relève de la responsabilité du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR).

Figure 2. Pertes subies par le secteur agricole, par rapport aux pertes économiques totales imputables aux catastrophes dans les pays déclarants, USD courants (2005-2021)



Note: Cette figure porte sur les données des pays ayant déclaré des pertes économiques directes et des pertes agricoles au cours d'une année donnée.

Source: Nations Unies. 2023. Base de données des indicateurs des ODD - Statistiques. Dans: *Département des affaires économiques et sociales*. New York. [Consultée le 8 juin 2023]. <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal/database>

Référence:

Nations Unies. 2023. Base de données des indicateurs des ODD. Dans: *Division de la statistique de l'ONU*. New York. [Consultée le 8 juin 2023]. <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal/databe>



Faim «zéro»

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.

INDICATEURS

2.1.1 2.1.2 2.2.1 2.2.2 2.2.3 2.3.1 2.3.2 2.5.1.a 2.5.1.b 2.5.2 2.a.1 2.b.1 2.c.1

ÉVALUATION AU NIVEAU DE L'OBJECTIF: LA PREMIÈRE ÉVALUATION STATISTIQUE DES PROGRÈS RÉALISÉS DANS LE CADRE DE L'ODD 2

Vue d'ensemble

À mi-parcours de la mise en œuvre du Programme 2030, le monde n'est pas en bonne voie pour atteindre l'objectif Faim zéro à l'horizon 2030. Le nombre de personnes souffrant de faim et d'insécurité alimentaire, en forte hausse depuis la pandémie, n'a pas encore atteint ses niveaux prépandémiques. Les dernières estimations semblent indiquer que le nombre de personnes souffrant de la faim en 2022 était situé entre 691 à 783 millions. La multiplication du nombre de personnes sous-alimentées à l'échelle mondiale depuis 2015 a ralenti la quasi-totalité des progrès obtenus au cours des dix années précédentes, nous ramenant aux niveaux de famine de 2005.

La part de la population mondiale souffrant de faim chronique s'élevait à environ 9,2 pour cent en 2022, contre 7,9 pour cent en 2019, à laquelle se sont ajoutées la même année près de 2,4 milliards de personnes souffrant d'insécurité alimentaire modérée ou grave. Cela représente encore 391 millions de personnes de plus qu'en 2019, avant la pandémie, et 745 millions de plus qu'en 2015, année de lancement du Programme 2030.

La productivité du travail des petits producteurs alimentaires continue d'accuser un retard par rapport à celle des gros producteurs. De plus, dans 90 pour cent des pays déclarants, les petits producteurs alimentaires affichent un revenu annuel moyen inférieur de plus de moitié à celui des gros producteurs, et les revenus des unités de production dirigées par un homme sont systématiquement plus importants que ceux des unités de production dirigées par une femme.

Bien que 71 pour cent des races locales d'animaux d'élevage dont le statut est connu soient menacées d'extinction, des progrès ont été observés en matière de cryoconservation *ex situ*. Fin 2021, environ 5,8 millions de ressources génétiques végétales destinées à l'alimentation et à l'agriculture étaient conservées dans des conditions de stockage à moyen ou long terme dans 846 génothèques dans 115 pays et 17 centres de recherche régionaux et internationaux, représentant une augmentation de 1,1 pour cent en 2021 par rapport à l'année précédente.

Les dépenses publiques dans l'agriculture, rapportées à la contribution du secteur agricole au PIB, ont baissé, passant de 0,50 en 2015 à 0,45 en 2021 dans toutes les régions à l'exception de l'Amérique du Nord et de l'Europe, ce qui s'explique principalement par la réponse à la pandémie de covid-19 et l'ampleur sans précédent des plans de relance budgétaire mis en œuvre par les pays de ces régions. Conformément à la Décision ministérielle de 2015 relative à la concurrence à l'exportation adoptée par les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les aides aux exportations agricoles ont chuté à des niveaux pratiquement négligeables en 2021. La part de pays confrontés à des prix alimentaires modérément ou anormalement élevés a beaucoup diminué par rapport au niveau record de 48 pour cent en 2020, année pendant laquelle l'assouplissement des mesures restrictives liées à la covid-19 a suscité une forte demande alors même que les chaînes d'approvisionnement continuaient de subir des contraintes, passant à 21,5 pour cent en 2021.

ÉVALUATION AU NIVEAU DE L'OBJECTIF: LA PREMIÈRE ÉVALUATION STATISTIQUE DES PROGRÈS RÉALISÉS DANS LE CADRE DE L'ODD 2

L'année 2023 marque la mi-parcours du Programme 2030. À l'échelle mondiale, des obstacles, imprévus au moment du lancement du Programme 2030, se sont dressés sur la route de la réalisation des ODD. La pandémie de covid-19 a transformé le monde entier ces quatre dernières années, menaçant la santé et l'économie et exacerbant les inégalités existantes. Dans ce contexte, il est nécessaire de s'engager de nouveau en faveur du Programme 2030, afin d'accélérer les progrès en matière de développement durable.

Au-delà des difficultés sociales, économiques et environnementales auxquelles le monde entier est confronté collectivement se trouve la question de la mesure des progrès réalisés dans le cadre de l'ambitieux Programme 2030. Pour émettre des recommandations politiques efficaces et inclusives, nous devons effectuer une évaluation précise des progrès, non seulement relatifs à certains indicateurs spécifiques, mais aussi relatifs aux ODD dans leur ensemble et à leurs cibles. Compte tenu de la complexité de la tâche, il n'existe à l'heure actuelle aucune méthode convenue pour produire une telle évaluation au niveau des objectifs.

En tant que responsable de plusieurs cibles relevant de l'ODD 2 «Faim zéro», et compte tenu de son mandat visant à appuyer le Programme 2030 en transformant les systèmes agroalimentaires pour les rendre plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables, la FAO se consacre particulièrement à la mesure des progrès généraux accomplis dans le cadre de l'ODD 2. Pour aller au-delà des évaluations des progrès accomplis au niveau des indicateurs et des cibles, qui représentent la norme, la FAO a imaginé une méthode simple pour produire une évaluation au niveau des objectifs. Si différentes méthodes ont été proposées par différentes organisations, comme la [Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique](#), l'Office statistique de l'Union européenne ([Eurostat](#)), l'[Organisation de la coopération islamique](#), l'[Organisation pour la coopération et le développement économiques](#) et le [Réseau des solutions pour le développement durable](#), celles-ci peuvent avoir une portée limitée sur un plan géographique ou en termes de couverture des cibles et indicateurs des ODD adoptés à l'échelle universelle. La nouvelle approche proposée par la FAO, détaillée dans l'annexe statistique, permet de réaliser une évaluation exhaustive au niveau des indicateurs et des cibles, ainsi qu'une évaluation au niveau de l'ODD 2.

La méthodologie adoptée, élaborée à partir des catégories d'évaluation ci-dessous, est expliquée en détail dans l'annexe statistique.

Niveau actuel du score	Interprétation pour l'objectif et les cibles dotées d'une mesure numérique	Interprétation pour les cibles dénuées de mesure numérique	
4	Objectif/cible atteint(e)	Meilleures performances	
[3-4]	Objectif/cible sur le point d'être atteint(e)	Performances supérieures à la moyenne	
[2-3]	Objectif/cible en voie d'être atteint(e)	Performances moyennes	
[1-2]	Objectif/cible loin d'être atteint(e)	Performances inférieures à la moyenne	
[0-1]	Objectif/cible très loin d'être atteint(e)	Pires performances	

Évolution du score	Interprétation pour l'objectif et les cibles dotées d'une mesure numérique	Interprétation pour les cibles dénuées de mesure numérique	
4	Objectif/cible atteint(e)	Amélioration	
[3-4]	Progression vers la réalisation de l'objectif/la cible	Amélioration	
[2-3]	Légère progression vers la réalisation de l'objectif/la cible	Légère amélioration	
[1-2]	Aucune progression vers la réalisation de l'objectif/la cible	Aucune amélioration	
[0-1]	Détérioration par rapport à l'objectif/la cible	Détérioration	

Source: Tableaux élaborés par les auteurs du rapport.

Tableau 1. Évaluation au niveau des objectifs et des cibles des progrès accomplis dans la réalisation de l'ODD 2

	Monde	Asie centrale et Asie du Sud	Asie de l'Est et Asie du Sud-Est	Amérique latine et Caraïbes	Amérique du Nord et Europe	Asie de l'Ouest et Afrique du Nord	Afrique subsaharienne	Océanie
Objectif 2							
Cible 2.1								
Cible 2.2							
Cible 2.3
Cible 2.4
Cible 2.5
Cible 2.a								
Cible 2.b							
Cible 2.c								

Source: Tableau élaboré par les auteurs du rapport.

En appliquant la méthodologie ainsi décrite, il est possible d'effectuer une évaluation statistique de l'ODD 2 en tant que tel. L'ODD 2 est «en voie d'être atteint» à l'échelle mondiale, bien qu'«aucune amélioration» n'ait été enregistrée depuis l'année de référence (2015, l'année d'inauguration du Programme 2030). Ces deux constatations doivent donner matière à réfléchir aux décideurs politiques et à la communauté internationale. La vision d'un monde exempt de faim et de malnutrition, et pratiquant l'agriculture durable, est encore à portée de main. En même temps, les progrès sont au point mort depuis le lancement du Programme 2030. S'il reste encore de nombreux défis à relever, et alors qu'un conflit armé se poursuit entre gros pays producteurs d'aliments, une étape majeure a été franchie plus tôt dans l'année, lorsque l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré que la pandémie de covid-19 était officiellement terminée. Les pays doivent désormais intervenir rapidement pour s'attaquer aux répercussions persistantes de la pandémie et prendre toutes les mesures nécessaires pour se remettre en voie d'atteindre l'ODD 2.

INDICATEUR 2.1.1 DES ODD

Prévalence de la sous-alimentation

Cible 2.1

D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.

Évaluation de la situation à l'échelle mondiale: cible en voie d'être atteinte.

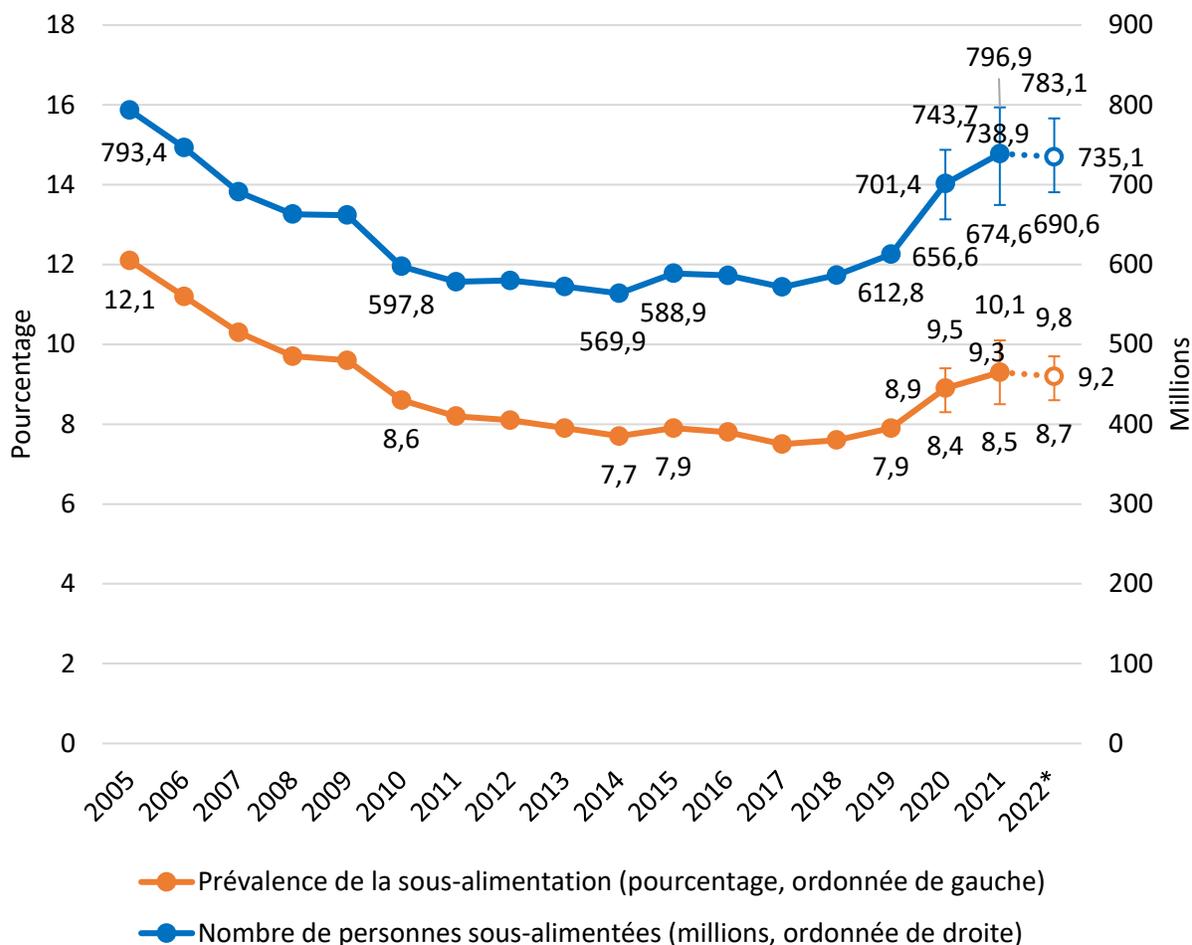
Évaluation des tendances à l'échelle mondiale: détérioration.

La faim dans le monde n'a que peu évolué entre 2021 et 2022, mais est encore bien au-dessus des niveaux antérieurs à la pandémie de covid-19, puisqu'elle touchait environ 9,2 pour cent de la population mondiale en 2022, contre 7,9 pour cent en 2019. Le nombre de personnes souffrant de la faim en 2022 était compris entre 691 et 783 millions de personnes.

La faim dans le monde n'a que peu évolué entre 2021 et 2022, mais demeure bien au-dessus des niveaux antérieurs à la pandémie de covid-19, qui a provoqué un recul considérable dans les progrès vers l'objectif Faim zéro. Après avoir connu une forte hausse en 2020 en pleine pandémie et une hausse plus lente en 2021 pour atteindre les 9,3 pour cent, la sous-alimentation a cessé d'augmenter entre 2021 et 2022 (FAO, FIDA [Fonds international de développement agricole], OMS, PAM [Programme alimentaire mondial] et UNICEF [Fonds des Nations Unies pour l'enfance], 2023).

La part de la population mondiale souffrant de faim chronique s'élevait à environ 9,2 pour cent en 2022, contre 7,9 pour cent en 2019 (figure 3). Selon les estimations, le nombre de personnes souffrant de la faim en 2022 était compris entre 691 et 783 millions. Si l'on tient compte de la valeur médiane prévisionnelle (environ 735 millions de personnes en 2022), le nombre de personnes supplémentaires souffrant de la faim en 2022 par rapport à 2019, avant la pandémie, s'élevait à 122 millions.

Figure 3. Nombre et pourcentage de personnes souffrant de sous-alimentation dans le monde (2005-2022)



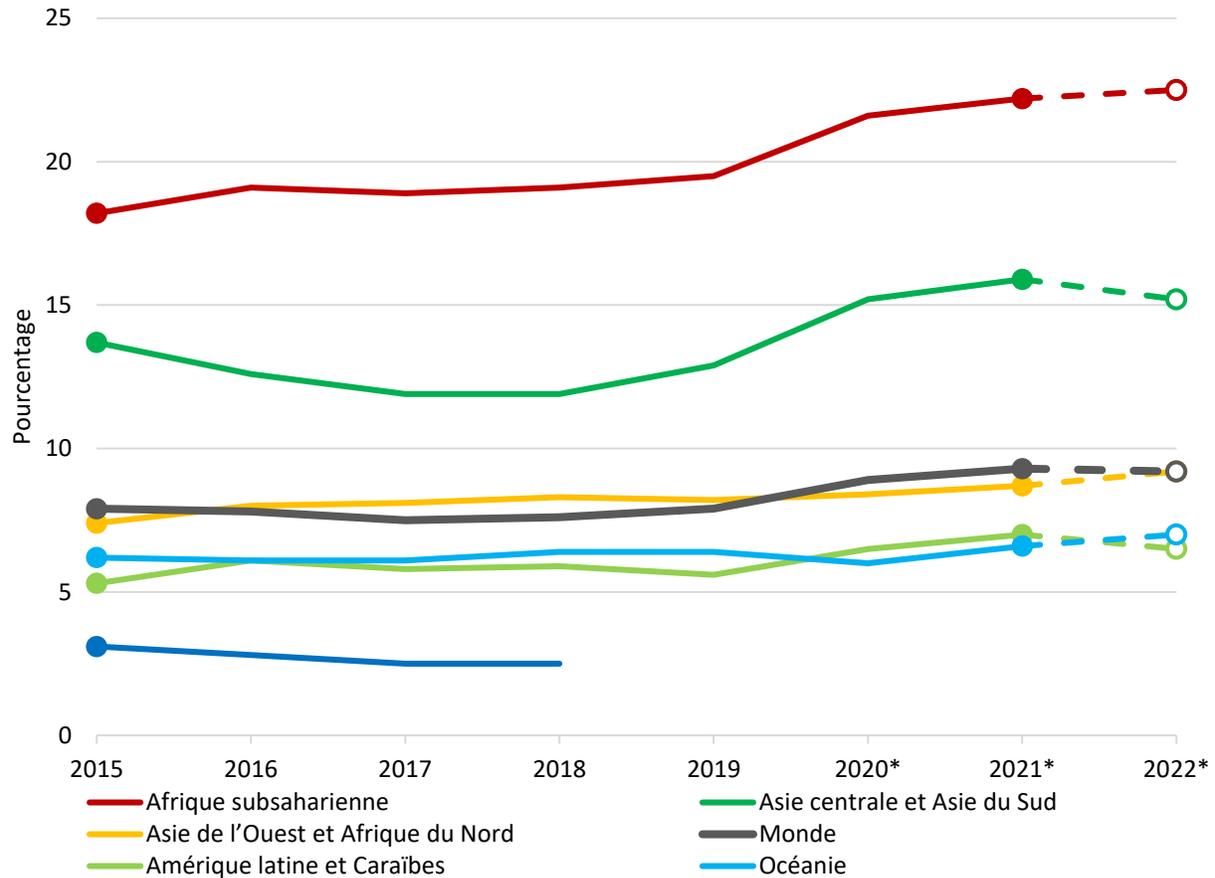
Note: * Les projections fondées sur les prévisions immédiates pour 2022 sont représentées en pointillés. Les barres indiquent les limites inférieure et supérieure de la fourchette.

Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 12 juillet 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr>
<https://doi.org/10.4060/CC7088EN-fig03>

La reprise économique qui a suivi la pandémie a produit des effets positifs, en aidant à endiguer la vague de famine à l'échelle mondiale. Toutefois, les prix des aliments et de l'énergie, les conflits, les phénomènes météorologiques et les inégalités profondes ont empêché la situation de s'améliorer à l'échelle mondiale.

L'absence relative de changement à l'échelle mondiale entre 2021 et 2022 masque des différences importantes entre régions. Bon nombre d'endroits dans le monde font encore face à de graves crises alimentaires. Si des progrès ont été enregistrés en Asie centrale et en Asie du Sud, ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes, la faim était encore en hausse dans les régions Asie de l'Ouest et Afrique du Nord, Afrique subsaharienne et Océanie (figure 4).

Figure 4. Prévalence de la sous-alimentation par région (2015-2022)

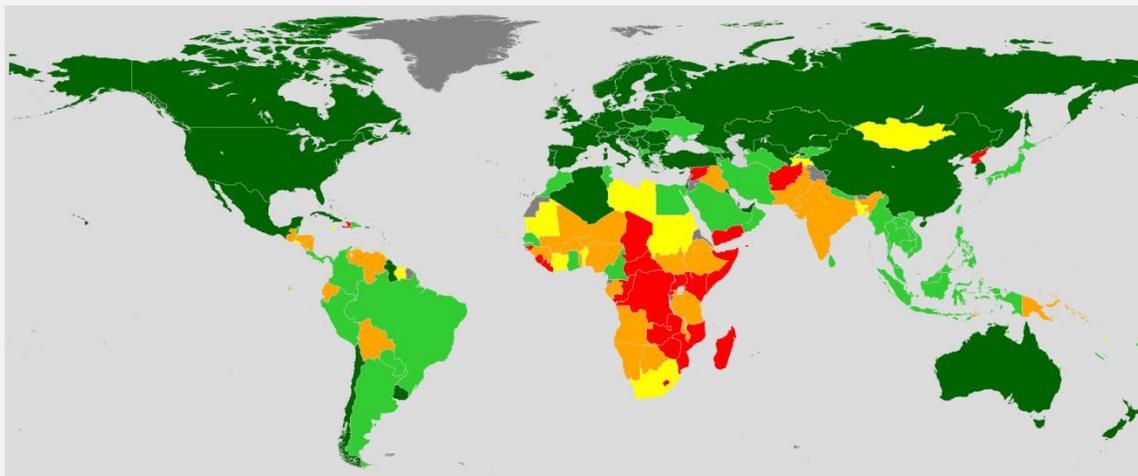


Notes: * Valeurs prévisionnelles fondées sur les valeurs médianes prévisionnelles. Les valeurs applicables à l'Amérique du Nord, à l'Europe et à l'Asie de l'Est et du Sud-Est après 2018 ne sont pas reproduites sur la figure, puisqu'elles étaient inférieures à 2,5 pour cent.

Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 12 juillet 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr>

L'Afrique subsaharienne est la région qui compte la plus grande part de population souffrant de faim en 2022 (22,5 pour cent) et dans laquelle cette valeur a le plus augmenté depuis le lancement du Programme 2030 en 2015 (+4,3 points de pourcentage). La part de personnes souffrant de la faim s'élève à 15,2 pour cent en Asie centrale et en Asie du Sud, à 9,2 pour cent en Asie de l'Ouest et en Afrique du Nord, à 7 pour cent en Océanie et à 6,5 pour cent en Amérique latine et dans les Caraïbes. Elle demeure inférieure à 2,5 pour cent (la valeur la plus basse pouvant être déclarée de manière fiable avec les méthodes d'estimation actuelles) pour l'Asie de l'Est et du Sud-Est et l'Amérique du Nord et l'Europe.

Figure 5. Prévalence actuelle de la sous-alimentation à l'échelle nationale (2021)



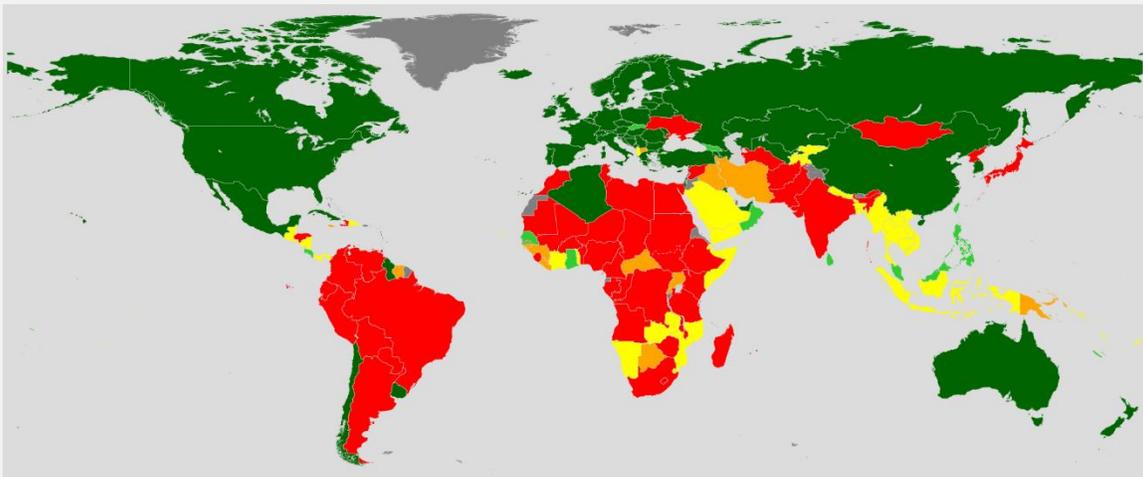
	Prévalence de la sous-alimentation $\leq 2,5$ %
	Cible sur le point d'être atteinte
	Cible en voie d'être atteinte
	Cible loin d'être atteinte
	Cible très loin d'être atteinte
	Données insuffisantes

Notes: Compte tenu de la nature probabiliste de l'indicateur et des marges d'incertitude associées aux estimations de chaque paramètre du modèle, la FAO ne publie pas d'estimations sur la prévalence de la sous-alimentation inférieures à 2,5 pour cent. Cela empêche d'évaluer si un pays a déjà ou non atteint la cible des ODD concernée.

Les pointillés correspondent approximativement à la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire convenue par l'Inde et le Pakistan. Les parties n'ont pas encore réglé la question du statut définitif du Jammu-et-Cachemire. Le tracé définitif de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud n'a pas encore été défini.

Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 12 juillet 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr> (modifié pour s'aligner sur la Section de l'information géospatiale des Nations Unies, 2023).

Figure 6. Évolution de la prévalence de la sous-alimentation à l'échelle nationale (2015-2021)



	Prévalence de la sous-alimentation $\leq 2,5$ %
	En bonne voie
	En progrès, mais trop lent
	Aucune amélioration
	Détérioration
	Données insuffisantes

Notes: Compte tenu de la nature probabiliste de l'indicateur et des marges d'incertitude associées aux estimations de chaque paramètre du modèle, la FAO ne publie pas d'estimations sur la prévalence de la sous-alimentation inférieures à 2,5 pour cent. Cela empêche d'évaluer si un pays a déjà ou non atteint la cible des ODD concernée.

Les pointillés correspondent approximativement à la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire convenue par l'Inde et le Pakistan. Les parties n'ont pas encore réglé la question du statut définitif du Jammu-et-Cachemire. Le tracé définitif de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud n'a pas encore été défini.

Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 12 juillet 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr> (modifié pour s'aligner sur la Section de l'information géospatiale des Nations Unies, 2023).

INDICATEUR 2.1.2 DES ODD

Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (échelle FIES)

Cible 2.1

D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.

Évaluation de la situation à l'échelle mondiale: cible loin d'être atteinte.

Évaluation des tendances à l'échelle mondiale: détérioration.

Le niveau d'insécurité alimentaire à l'échelle mondiale a stagné pour la deuxième année consécutive, mais était encore bien supérieur aux niveaux antérieurs à la pandémie de covid-19. Près de 29,6 pour cent de la population mondiale, soit 2,4 milliards de personnes, souffraient d'insécurité alimentaire modérée ou grave en 2022.

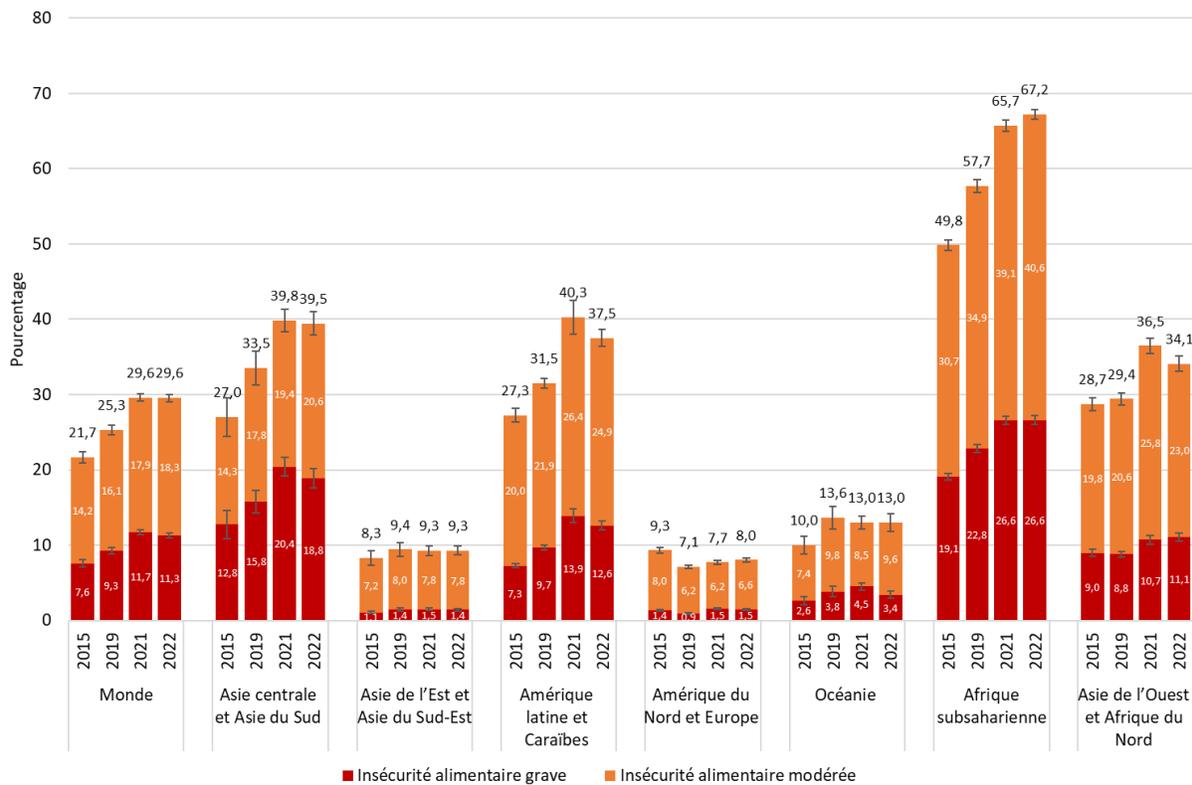
La cible 2.1 des ODD met le monde au défi non seulement de mettre un terme à la faim, mais aussi d'assurer l'accès de tous et toutes à des aliments garantis, nutritifs et suffisants toute l'année. L'indicateur 2.1.2 des ODD, qui porte sur la prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (FIES), permet de suivre les progrès réalisés vers cet objectif ambitieux. La prévalence de l'insécurité alimentaire grave fournit une perspective supplémentaire pour examiner la faim, qui vient compléter l'indicateur 2.1.1 des ODD.

De nouvelles estimations sur la prévalence de l'insécurité alimentaire en 2022 ne montrent aucune avancée dans ce domaine à l'échelle mondiale. Après une forte hausse entre 2019 et 2020, la prévalence mondiale de l'insécurité alimentaire modérée ou grave a stagné pour la deuxième année consécutive, mais toujours à un niveau bien supérieur à ceux antérieurs à la pandémie de covid-19 (figure 7). En 2022, selon les estimations, 29,6 pour cent de la population mondiale, soit 2,4 milliards de personnes, souffraient d'insécurité alimentaire modérée ou grave, c'est-à-dire que ces personnes n'avaient pas accès à une alimentation adéquate. Cela représente encore 391 millions de personnes de plus qu'en 2019, avant la pandémie, et 745 millions de plus qu'en 2015, année de lancement du Programme 2030.

En 2022, plus d'un tiers (38 pour cent) des personnes concernées, soit plus de 900 millions de personnes, souffraient d'insécurité alimentaire grave, c'est-à-dire qu'elles avaient manqué de nourriture à certains moments de l'année et, dans le pire des cas, avaient passé une journée entière ou plus sans manger. Si l'insécurité alimentaire grave semble avoir légèrement reculé à l'échelle

mondiale, passant de 11,7 pour cent en 2021 à 11,3 pour cent en 2022, elle reste toutefois bien supérieure aux niveaux d'avant la pandémie, puisqu'elle touche 180 millions de personnes de plus qu'en 2019.

Figure 7. Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave dans le monde et par région (2015, 2019, 2021 et 2022)



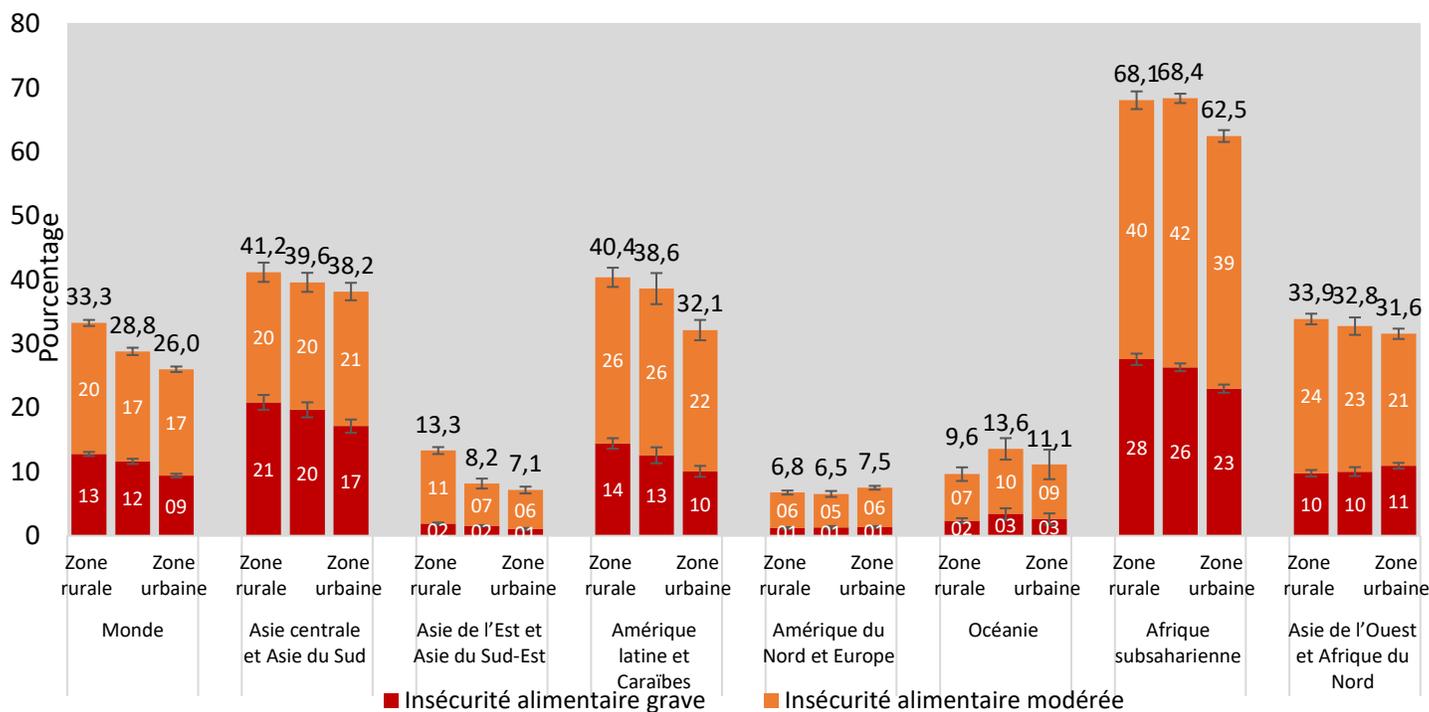
Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 12 juillet 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr>
<https://doi.org/10.4060/cc7088en-fig07>

La situation en matière de sécurité alimentaire diffère sensiblement d'une région à l'autre. L'Afrique subsaharienne est la seule région où l'insécurité alimentaire s'est détériorée en 2022, mais aussi la région qui comporte la plus grande part de la population (plus des deux tiers) confrontée à une insécurité alimentaire modérée ou grave. Plus d'un quart de la population souffrait d'insécurité alimentaire grave. La prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave en 2022 était bien plus faible en Asie centrale et du Sud (39,5 pour cent), en Amérique latine et dans les Caraïbes (37,5 pour cent) et en Asie de l'Ouest et en Afrique du Nord (34,1 pour cent), ces deux dernières régions ayant enregistré quelques améliorations depuis 2021. La prévalence de l'insécurité alimentaire grave était plus élevée en Asie centrale et du Sud que dans les deux autres régions, à près de 19 pour cent, contre 12,6 pour cent en Amérique latine et dans les Caraïbes et 11,1 pour cent en Asie de l'Ouest et Afrique du Nord, où l'insécurité alimentaire grave a légèrement augmenté entre 2021 et 2022, parallèlement à une baisse de l'insécurité alimentaire modérée ou grave.

Le pourcentage de la population souffrant d'insécurité alimentaire modérée ou grave en 2022 était bien inférieur aux niveaux mondiaux en Océanie, en Asie de l'Est et du Sud-Est et en Amérique du Nord et en Europe, enregistrant des taux respectifs de 13 pour cent, 9,3 pour cent et 8 pour cent qui ont peu évolué au cours des trois dernières années. La prévalence de l'insécurité alimentaire grave était relativement faible dans ces régions: 1,5 pour cent en Asie de l'Est et du Sud-Est et en Amérique du Nord et Europe, et 3,4 pour cent en Océanie.

Une comparaison de l'insécurité alimentaire au sein des populations rurales, périurbaines et urbaines à l'échelle mondiale et régionale, effectuée à l'aide de la classification Degré d'urbanisation (DEGURBA) (Banque mondiale, FAO, Organisation pour la coopération et le développement économiques [OCDE], ONU-Habitat et Union européenne), 2021), un nouveau standard international, montre qu'au niveau mondial, la sécurité alimentaire s'améliore à mesure que le degré d'urbanisation augmente (figure 8). En 2022, l'insécurité alimentaire modérée ou grave touchait 33,3 pour cent des adultes vivant en zone rurale, contre respectivement 28,8 pour cent et 26 pour cent des habitants des zones périurbaines et urbaines (figure 8). L'insécurité alimentaire était plus prévalente dans les zones rurales que les zones urbaines dans toutes les régions du monde, à l'exception de l'Océanie et de l'Amérique du Nord et de l'Europe.

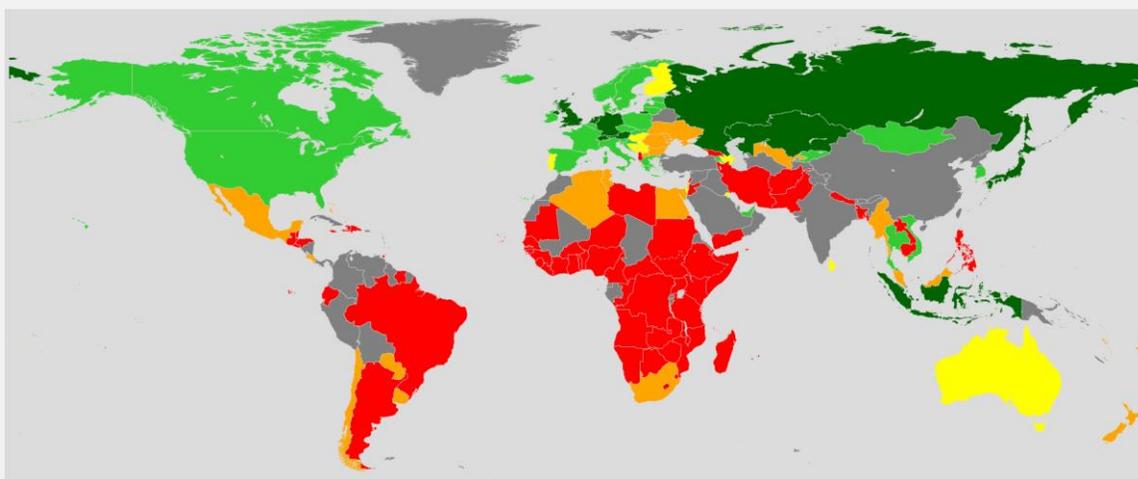
Figure 8. Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave dans les zones urbaines, périurbaines et rurales, dans le monde et par région (2022)



Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 12 juillet 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr>

Les nouvelles données FIES nous informent aussi sur les inégalités de genre persistantes. À l'échelle mondiale, les femmes sont plus touchées par l'insécurité alimentaire que les hommes. En 2022, 27,8 pour cent des femmes adultes souffraient d'insécurité alimentaire modérée ou grave, contre 25,4 pour cent d'hommes, et la part de femmes confrontées à une insécurité alimentaire grave était de 10,6 pour cent, contre 9,5 pour cent d'hommes. Cet écart s'est toutefois considérablement réduit à l'échelle mondiale par rapport à 2021, passant de 3,8 à 2,4 points de pourcentage entre 2021 et 2022 pour l'insécurité alimentaire modérée à grave, et de 2,4 à 1,1 point de pourcentage pour l'insécurité alimentaire grave.

Figure 9. État actuel de la prévalence de l'insécurité alimentaire (2021)

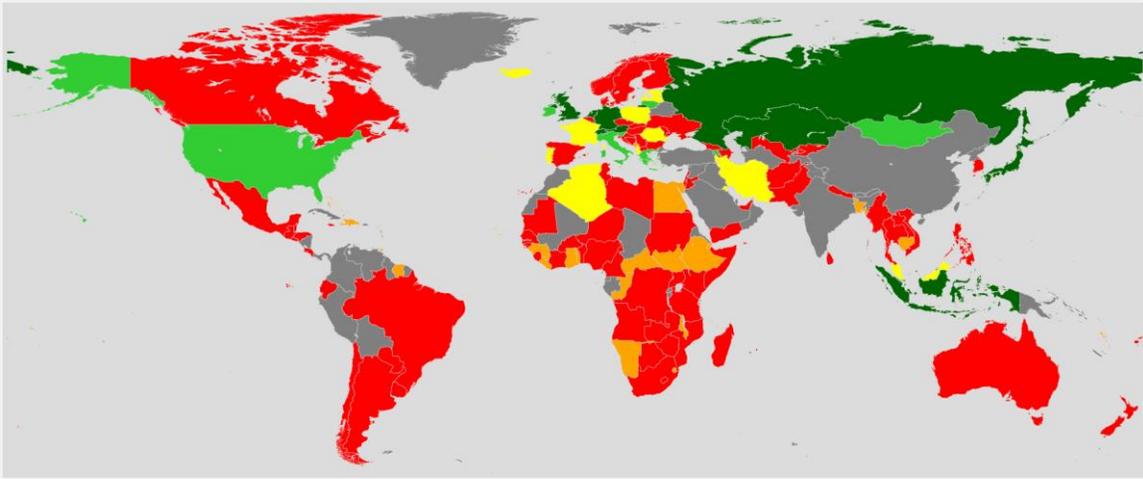


	Cible déjà atteinte
	Cible sur le point d'être atteinte
	Cible en voie d'être atteinte
	Cible loin d'être atteinte
	Cible très loin d'être atteinte
	Données insuffisantes

Note: Les pointillés correspondent approximativement à la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire convenue par l'Inde et le Pakistan. Les parties n'ont pas encore réglé la question du statut définitif du Jammu-et-Cachemire. Le tracé définitif de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud n'a pas encore été défini.

Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 12 juillet 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr>

Figure 10. Évolution de la prévalence de l'insécurité alimentaire (2015-2021)



	Cible déjà atteinte
	En bonne voie
	En progrès, mais trop lent
	Aucune amélioration
	Détérioration
	Données insuffisantes

Note: Les pointillés correspondent approximativement à la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire convenue par l'Inde et le Pakistan. Les parties n'ont pas encore réglé la question du statut définitif du Jammu-et-Cachemire. Le tracé définitif de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud n'a pas encore été défini.

Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 12 juillet 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr>

INDICATEUR 2.2.1 DES ODD

Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par l'Organisation mondiale de la santé [OMS]) chez les enfants de moins de 5 ans³

Cible 2.2

D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.

Évaluation de la situation à l'échelle mondiale: cible loin d'être atteinte.

Évaluation des tendances à l'échelle mondiale: en progrès, mais trop lent pour atteindre la cible.

Les efforts déployés actuellement devront être doublés pour atteindre la cible relative au retard de croissance à l'échelle mondiale d'ici à 2030.

Le retard de croissance est en constante diminution depuis 10 ans. En 2022, 148,1 millions d'enfants de moins de 5 ans (soit 22,3 pour cent) souffraient d'un retard de croissance. Cela représente une baisse de 17 pour cent par rapport aux 177,9 millions d'enfants concernés en 2012. Le nombre de pays présentant une très forte prévalence du retard de croissance (supérieure ou égale à 30 pour cent) a baissé de deux cinquièmes au cours des dix dernières années, passant de 47 à 28 pays entre 2012 et 2022. Nous devons cependant accélérer les progrès pour atteindre la cible d'une baisse de 50 pour cent du nombre d'enfants souffrant d'un retard de croissance à l'horizon 2030. Pour cela, les efforts déployés à l'échelle internationale doivent plus que doubler le taux annuel de déclin, en le faisant passer de 1,65 pour cent à 3,64 pour cent par an.

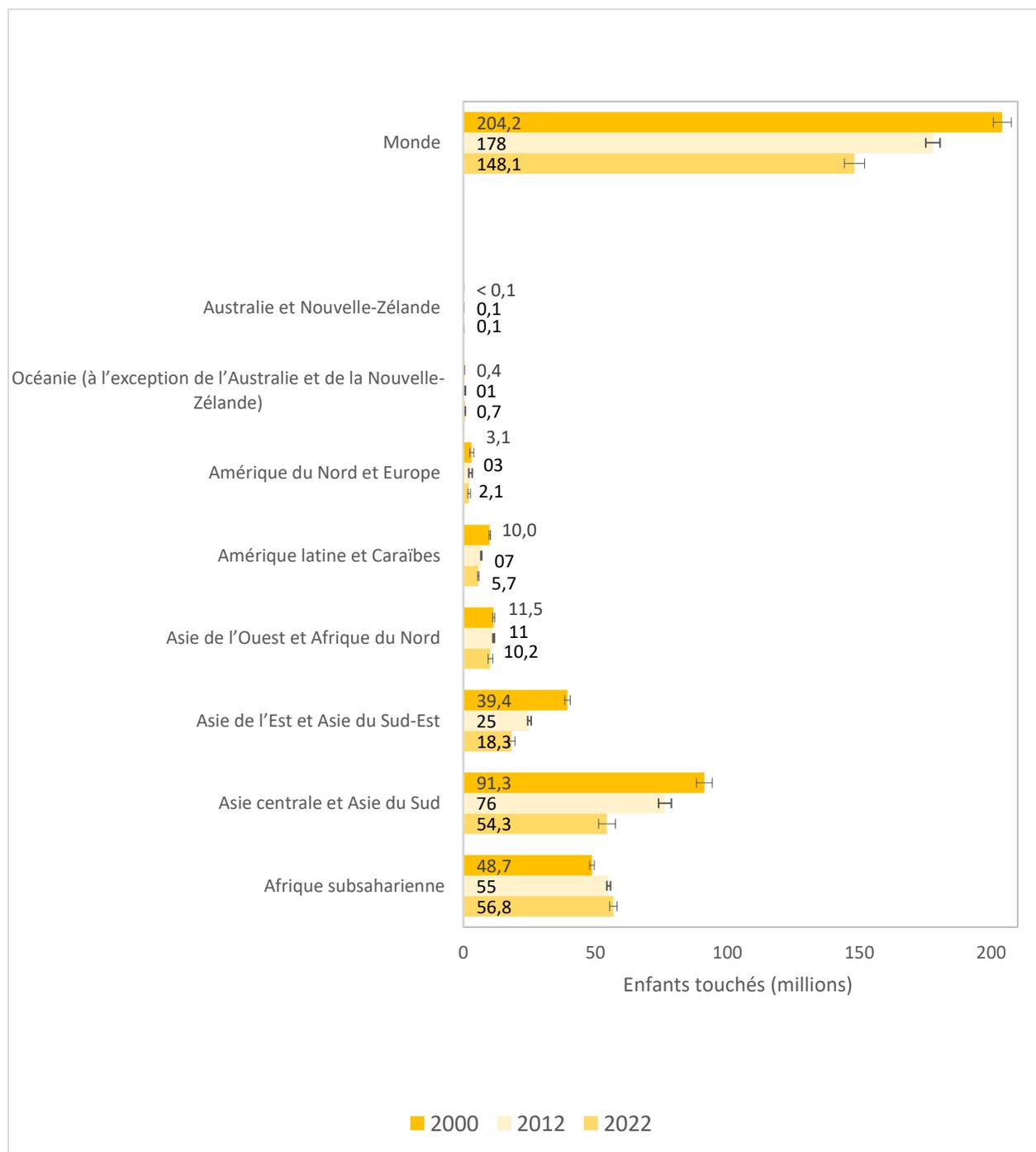
Si le retard de croissance est en recul dans la quasi-totalité des régions, aucune d'entre elles n'est actuellement en voie d'atteindre l'objectif du Programme 2030, et les progrès sont variables d'une région à l'autre. Si elles ne sont pas en voie d'atteindre l'objectif compte tenu des tendances actuelles, l'Amérique du Nord et l'Europe, de même que l'Australie et la Nouvelle-Zélande, sont les seules régions qui seront très proches de la prévalence ciblée de moins de 3 pour cent en 2030; d'après les projections, toutes les autres régions devraient présenter une prévalence supérieure à 10 pour cent. Depuis 2012, l'Asie centrale et l'Asie du Sud ont enregistré les progrès les plus importants en matière de réduction du retard de croissance, avec un taux de réduction annuel de 2,88 pour cent par an. Les progrès sont plus lents en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi qu'en Afrique subsaharienne, avec des taux de réduction annuels de respectivement 0,85 pour cent et 1,41 pour cent par an. L'Océanie, à l'exception de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, est la seule région à afficher une

³ L'indicateur 2.2.1 des ODD relève de la responsabilité de la Banque mondiale, de l'OMS et de l'UNICEF.

hausse de la prévalence du retard de croissance, avec un taux de réduction annuel de $-0,77$ pour cent par an. Les difficultés d'accès à des régimes nutritifs et à des services nutritionnels de base, dues à la crise alimentaire et nutritionnelle mondiale, elle-même alimentée par les conflits, les changements climatiques et les effets secondaires persistants de la pandémie de covid-19, sont susceptibles de creuser les inégalités existantes entre les régions pour les années à venir.

Les trois quarts des 148,1 millions d'enfants de moins de 5 ans touchés par un retard de croissance estimés en 2022 vivaient dans seulement deux régions: l'Asie centrale et du Sud (37 pour cent) et l'Afrique subsaharienne (38 pour cent). Des efforts plus soutenus sont nécessaires pour atteindre l'objectif mondial visant à réduire le nombre d'enfants souffrant d'un retard de croissance à 88,9 millions d'ici 2030 (baisse de 50 pour cent par rapport aux données de référence de 2012). Il convient de prêter une attention particulière aux régions et sous-régions présentant une forte prévalence ou affichant les progrès les plus lents. En effet, les enfants de ces régions risquent davantage de connaître une croissance et un développement médiocres pendant la crise alimentaire et nutritionnelle mondiale, ce qui peut pousser des enfants déjà vulnérables vers des niveaux sans précédent de pauvreté alimentaire et de vulnérabilité nutritionnelle.

Figure 11. Retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans dans le monde et par région, millions (2000, 2012 et 2022)



Source: Nations Unies. 2023. Base de données des indicateurs des ODD - Statistiques. Dans: *Département des affaires économiques et sociales*. New York. [Consultée le 8 juin 2023]. <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal/database>

INDICATEUR 2.2.2 DES ODD

Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par l'Organisation mondiale de la santé) chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (émaciation et surpoids)⁴

Cible 2.2

D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.

Prévalence de l'émaciation :

Évaluation de la situation à l'échelle mondiale: cible sur le point d'être atteinte.

Évaluation des tendances à l'échelle mondiale: non effectuée en raison d'un nombre insuffisant de données.

Prévalence du surpoids :

Évaluation de la situation à l'échelle mondiale: cible sur le point d'être atteinte.

Évaluation des tendances à l'échelle mondiale: aucune amélioration.

À l'échelle mondiale, 45 millions d'enfants de moins de 5 ans souffrent d'émaciation; les niveaux actuels de surpoids, quant à eux, stagnent depuis vingt ans.

L'émaciation, imputable à une alimentation pauvre en nutriments, aux pénuries alimentaires ou à la maladie, a pour effet un amaigrissement des enfants, l'affaiblissement de leur système immunitaire, et un risque accru de retard de développement et de mortalité à très court terme. Les enfants émaciés sont vulnérables aux crises produisant des effets sur les moyens de subsistance et sur la sécurité alimentaire. En 2022, 6,8 pour cent (soit 45 millions) d'enfants de moins de 5 ans souffraient d'émaciation. La prévalence actuelle de ce fléau à l'échelle mondiale appelle à la prise de mesures de toute urgence. Ceci est particulièrement important pour les enfants émaciés eux-mêmes, qui sont exposés à des stress potentiellement mortels dans le sillage de la pandémie de covid-19 et des crises internationale et des prix alimentaires.

Si la collecte de données sur la nutrition a été retardée par les mesures adoptées pendant la pandémie de covid-19, les estimations disponibles pour 2022 montrent que deux régions ont été

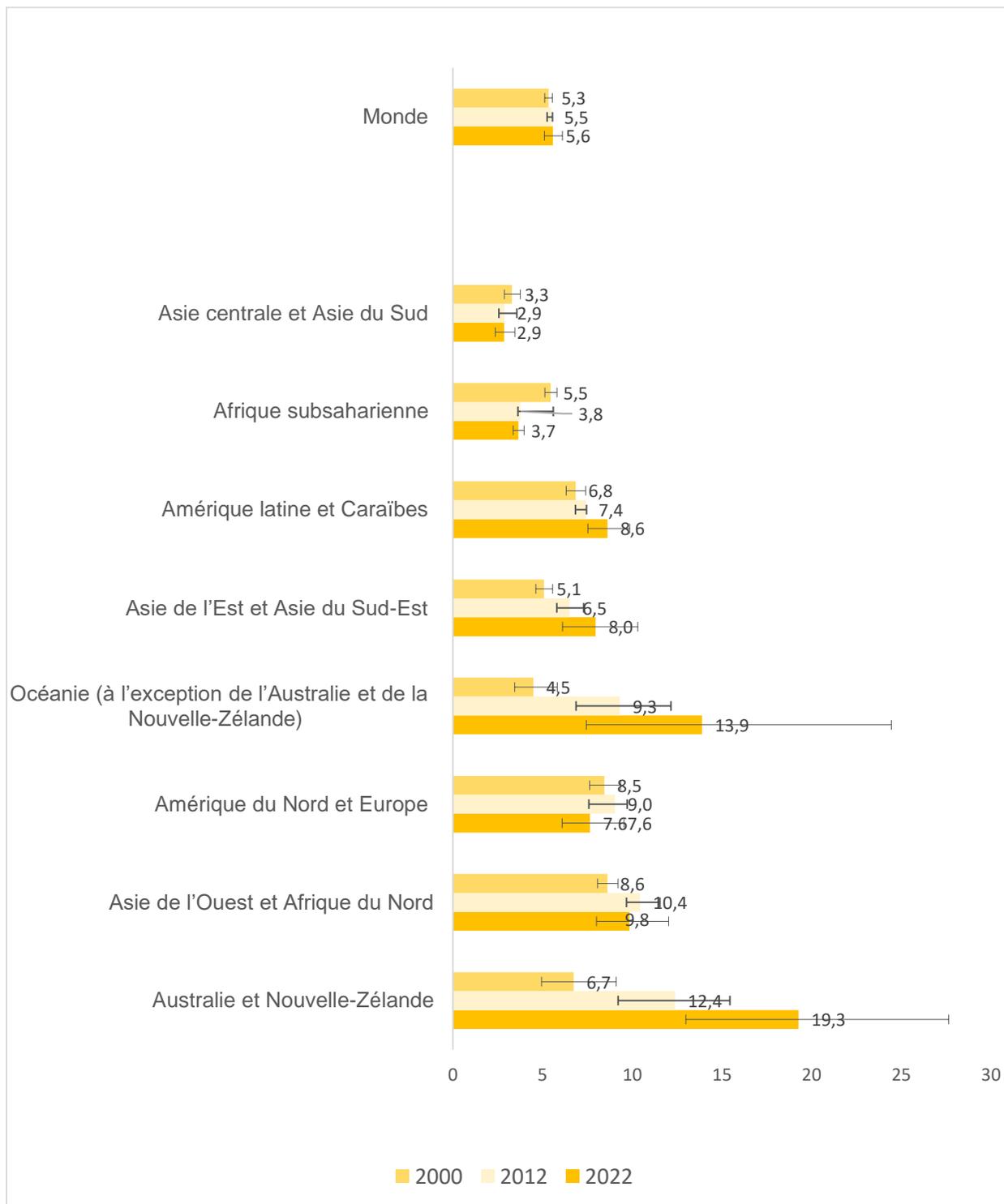
⁴ L'indicateur 2.2.2 des ODD relève de la responsabilité de la Banque mondiale, de l'OMS et de l'UNICEF.

disproportionnellement touchées par l'émaciation. En 2022, plus de la moitié des enfants émaciés vivaient en Asie centrale et Asie du Sud, et près d'un quart d'entre eux vivaient en Afrique subsaharienne. L'émaciation peut être saisonnière et changer du tout au tout entre les mois les plus frais et les mois les plus chauds, et pendant la saison des pluies, ce qui rend difficile l'évaluation des tendances à partir de données collectées à des saisons différentes. Il convient de déployer des efforts plus importants encore pour faire baisser l'émaciation au niveau de l'objectif de 3 pour cent à l'horizon 2030. Selon les projections, trois régions (l'Asie de l'Est et du Sud-Est, l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Asie de l'Ouest et l'Afrique du Nord) devraient atteindre une prévalence de l'émaciation inférieure à 3 pour cent d'ici à 2030. Les autres régions touchées par ce fléau n'ont enregistré aucune avancée, que ce soit vers cet objectif ou vers les cibles des ODD du Programme 2030.

Le surpoids infantile est un état qui augmente les risques futurs de maladies non transmissibles liées à l'alimentation. Il est imputable au marketing industriel et à un accès facilité aux aliments transformés, combinés à des niveaux insuffisants d'activité physique. À l'échelle mondiale, la prévalence du surpoids a stagné au cours de la dernière décennie, passant de 5,5 pour cent en 2012 à 5,6 pour cent en 2022. Trente-sept millions d'enfants de moins de 5 ans étaient en surpoids en 2022. Des progrès supplémentaires sont nécessaires pour atteindre l'objectif mondial de 3 pour cent d'ici à 2030. À l'échelle régionale et nationale, la prévalence du surpoids est en hausse à de nombreux endroits. Quatre des huit régions des ODD ont enregistré une tendance à la hausse du surpoids entre 2012 et 2022; les trois régions présentant le plus faible taux moyen annuel de réduction sont l'Australie et la Nouvelle-Zélande (-4,6 pour cent par an), l'Océanie à l'exception de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande (-4,1 pour cent par an) et l'Asie de l'Est et du Sud-Est (-2 pour cent par an). Seule une région, l'Asie centrale et du Sud, est en voie d'atteindre l'objectif mondial. L'Afrique subsaharienne, l'Asie de l'Ouest et l'Afrique du Nord et l'Amérique du Nord et l'Europe ne sont pas en bonne voie mais ont tout de même enregistré quelques avancées.

La prévention de toutes les formes de malnutrition (y compris l'émaciation et le surpoids) est assurée en garantissant une bonne nutrition maternelle avant et pendant la grossesse et l'allaitement; un allaitement optimal au cours des deux premières années de la vie; une alimentation nutritive, diversifiée et sûre pendant la petite enfance; et un environnement sain, y compris l'accès aux soins de base, à l'eau, aux services d'hygiène et d'assainissement, et à des possibilités d'activité physique en toute sécurité. Toutes ces conditions nécessaires à une bonne nutrition sont menacées par les changements apportés par les conflits, les changements climatiques et les effets persistants de la pandémie de covid-19. Des actions coordonnées sont nécessaires dans les secteurs de la nutrition, de la santé et de la protection sociale, en particulier dans les régions les plus touchées, pour réduire la malnutrition infantile.

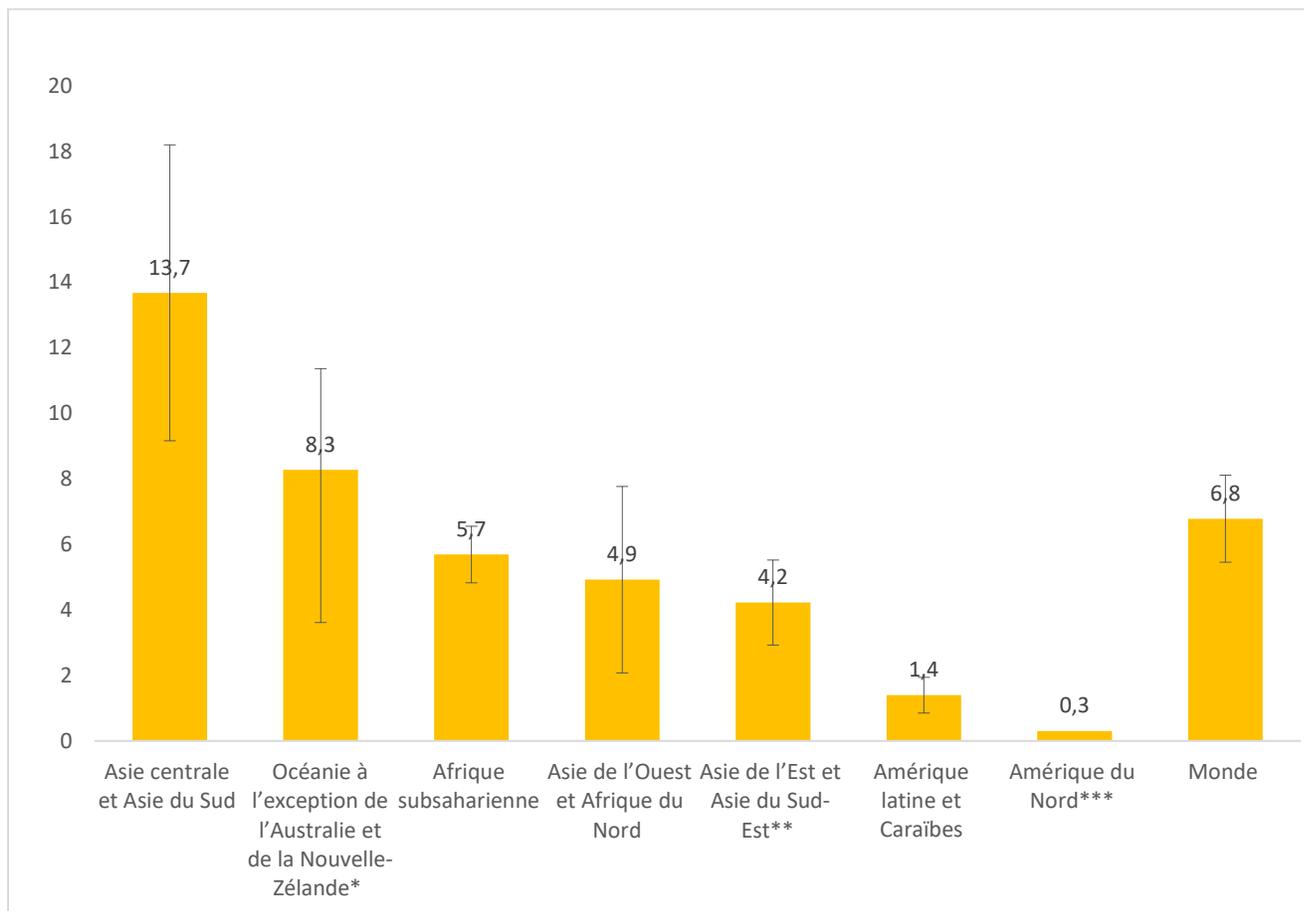
Figure 12. Surpoids chez les enfants de moins de 5 ans dans le monde et par région, pourcentage (2000, 2012 et 2022)



Source: Nations Unies. 2023. Base de données des indicateurs des ODD - Statistiques. Dans: *Département des affaires économiques et sociales*. New York. [Consultée le 8 juin 2023].

<https://unstats.un.org/sdgs/dataportal/database>

Figure 13. Prévalence de l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans dans le monde et par région (2022)



Notes:

* Faible couverture consécutive de la population, à interpréter avec prudence.

** À l'exclusion du Japon.

*** La moyenne régionale est fondée uniquement sur les données des États-Unis d'Amérique, d'où l'absence d'intervalles de confiance.

Source: Nations Unies. 2023. Base de données des indicateurs des ODD - Statistiques. Dans: *Département des affaires économiques et sociales*. New York. [Consultée le 8 juin 2023].

<https://unstats.un.org/sdgs/dataportal/database>

INDICATEUR 2.2.3 DES ODD

Prévalence de l'anémie chez les femmes âgées de 15 à 49 ans, selon l'état de grossesse (pourcentage)⁵

Cible 2.2

D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.

Évaluation de la situation à l'échelle mondiale: cible très loin d'être atteinte.

Évaluation des tendances à l'échelle mondiale: aucune amélioration.

La prévalence de l'anémie chez les femmes âgées de 15 à 49 ans reste alarmante, puisqu'elle stagne autour de 30 pour cent depuis 2000.

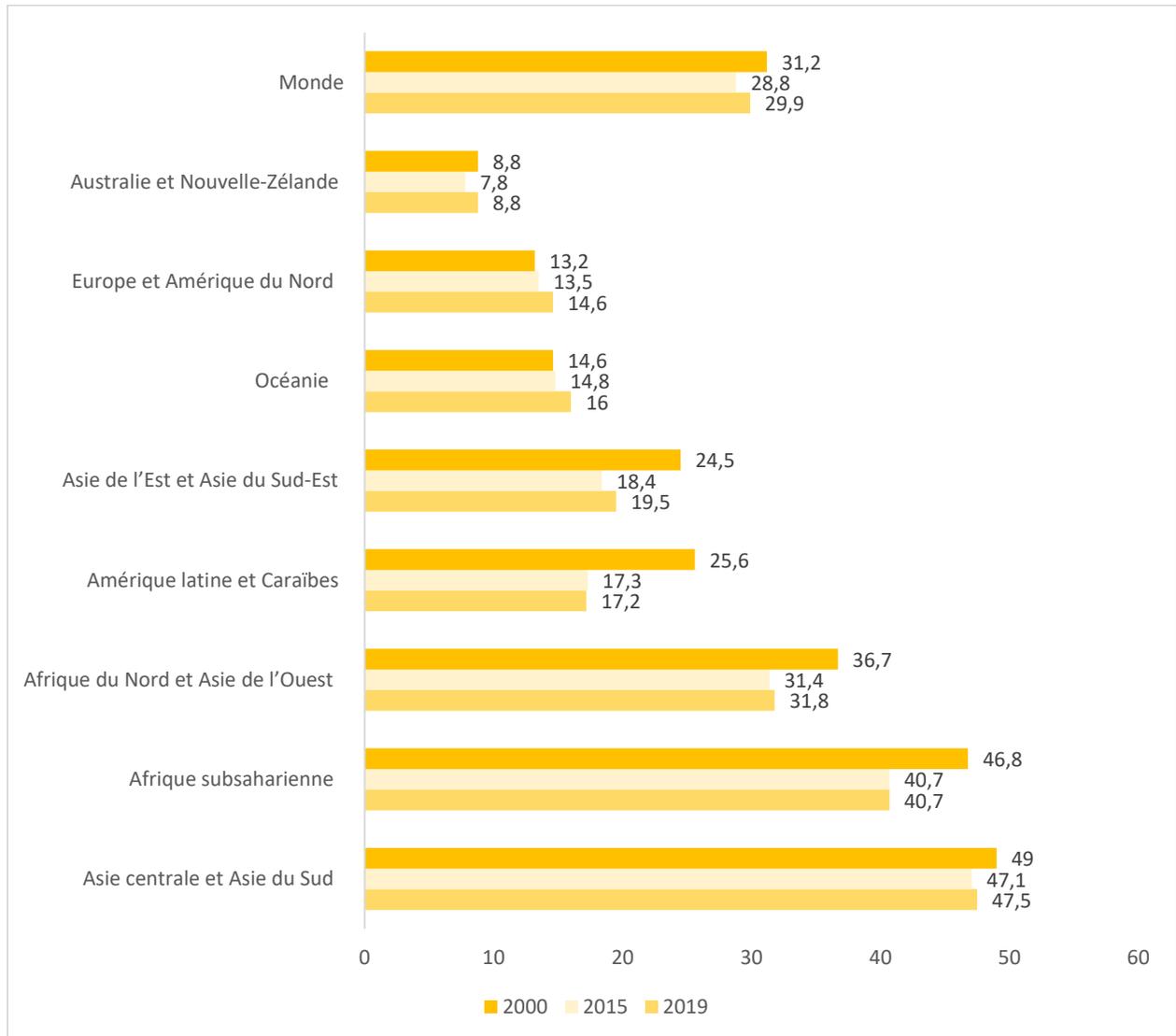
L'anémie est la maladie sanguine la plus courante du monde, et touche principalement les enfants de moins de 5 ans et les femmes en âge de procréer. L'anémie peut nuire à la croissance et au développement des enfants, et entraîne une baisse de la productivité du travail et une hausse des taux de morbidité et de mortalité chez les femmes. L'anémie pendant la grossesse est un facteur clé de mortalité maternelle et de problèmes à la naissance dans les pays à faible revenu comme dans les pays à revenu élevé. L'anémie est aussi associée à un risque indépendant de forme grave de covid-19.

En 2019, plus de 500 millions de femmes âgées de 15 à 49 ans souffraient d'anémie, soit un taux de prévalence de 29,9 pour cent. La prévalence de l'anémie était de 29,6 pour cent chez les femmes qui n'étaient pas enceintes et de 36,5 pour cent chez les femmes enceintes. Bien que plusieurs régions et le monde aient enregistré des avancées entre 2000 et 2015, la situation s'est inversée ces dernières années. Depuis 2015, la prévalence de l'anémie chez les femmes âgées de 15 à 49 ans n'a baissé ni dans les régions ni à l'échelle mondiale. La comparaison des pourcentages indique même une hausse dans la plupart des régions entre 2015 et 2019.

L'anémie chez les femmes étant un facteur de risque qui peut avoir des conséquences périnatales et maternelles néfastes, il est essentiel de traiter ce problème à la fois pour la santé et la nutrition des femmes et des enfants. La nutrition, les maladies infectieuses et les anomalies génétiques de l'hémoglobine sont les principaux facteurs contribuant à l'anémie, qui sont principalement liés à la pauvreté. Pour lutter efficacement contre l'anémie à l'échelle nationale ou régionale, nous devons impérativement procéder à une évaluation des facteurs de l'anémie. Les interventions doivent chercher à améliorer ces facteurs spécifiques au contexte, et éventuellement se fonder sur une approche multisectorielle (nutrition, santé, eau, assainissement et hygiène, réduction de la pauvreté, agriculture, industrie et éducation) basée sur des programmes exhaustifs comprenant des actions étayées par des données probantes et offrant des soins et une couverture de qualité.

⁵ L'indicateur 2.2.3 des ODD relève de la responsabilité de l'OMS.

Figure 14. Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans souffrant d'anémie, pourcentage (2000, 2015, 2019)



Note: L'anémie se définit comme une concentration d'hémoglobine inférieure à 110 grammes par litre (g/L) pour les femmes enceintes et à 120 g/L pour les femmes qui ne sont pas enceintes.

Source: Nations Unies. 2023. Base de données des indicateurs des ODD - Statistiques. Dans: *Département des affaires économiques et sociales*. New York. [Consultée le 8 juin 2023]. <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal/database>

Encadré 1. L'alimentation saine, un élément clé manquant au suivi des progrès vers la réalisation de l'ODD 2

Assurer une alimentation saine est essentiel à l'ODD 2. L'alimentation saine est nécessaire pour prévenir toutes les formes de malnutrition et favoriser tout un ensemble de résultats sur les plans de la nutrition et de la santé. Toutefois, l'alimentation saine n'est directement prise en compte par aucun ensemble d'indicateurs des ODD, qui suivent la prévalence de la sous-alimentation (faim), l'insécurité alimentaire (en vertu de l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue [FIES]) et l'état nutritionnel (retard de croissance et émaciation des enfants et anémie chez les femmes).

Si la faim, l'insécurité alimentaire, l'alimentation saine et l'état nutritionnel sont inextricablement liés, ils ne sont pas pour autant synonymes ou interchangeable en ce qui concerne ce qu'ils mesurent et reflètent. L'insécurité alimentaire peut nuire de nombreuses façons à la qualité de l'alimentation, et favoriser ainsi plusieurs formes de dénutrition, mais aussi le surpoids et l'obésité (FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF, 2020). De même, le nombre suffisant de calories disponibles à la consommation à l'échelle nationale, mesuré par la prévalence de la sous-alimentation, n'est en aucun cas une preuve de la disponibilité suffisante des nutriments essentiels, et ne peut servir à évaluer la question de l'équité puisqu'il ne fournit aucune information sur ce que consomment les individus. Les résultats en matière d'état nutritionnel (retard de croissance, émaciation, anémie) sont complexes, et leur éradication suppose une amélioration de l'alimentation associée à des progrès, notamment en matière de santé et de réduction de la pauvreté.

Certaines de ces limites peuvent être illustrées en comparant les estimations relatives aux indicateurs suivants: prévalence de la sous-alimentation, FIES, anémie chez les femmes et diversité alimentaire minimale chez les femmes (indicateur MDD-W). L'indicateur MDD-W mesure la diversité des apports alimentaires minimale suffisante (consommation d'au moins 5 des 10 groupes alimentaires), qui est l'un des éléments centraux d'une alimentation saine. En 2017 et 2018, les estimations relatives à la prévalence de la sous-alimentation pour le Tadjikistan et le Nigéria étaient relativement comparables (respectivement 11,6 pour cent et 10,4 pour cent). Toutefois, l'indicateur MDD-W, établi pour ces mêmes années à partir de l'enquête démographique et sanitaire (EDS), a dévoilé que, si 80 pour cent des femmes en âge de procréer jouissaient d'une diversité alimentaire minimale au Tadjikistan, seules 56 pour cent d'entre elles en jouissaient au Nigéria. En d'autres termes, à disponibilité de l'énergie alimentaire (calories) équivalente, les Tadjikes bénéficiaient d'une bien meilleure diversité des apports alimentaires que les Nigérianes.

Encadré 1. (Suite)

Le phénomène inverse peut également être observé. Les niveaux d'insécurité alimentaire modérée ou grave et de faim, inquiétants en Sierra Leone (FIES: 85,3 pour cent en 2018-2020; prévalence de la sous-alimentation: 27,9 pour cent en 2019), sont bien moindres au Népal (FIES: 31,2 pour cent en 2015-2017; prévalence de la sous-alimentation: 4,5 pour cent en 2016). Pourtant, le MDD-W établi par EDS en 2016 et 2019, respectivement, a dévoilé une diversité alimentaire minimale chez les femmes comparable, voire plus faible, au Népal (50 pour cent) et en Sierra Leone (56 pour cent). En d'autres termes, les femmes bénéficiaient d'apports alimentaires aussi diversifiés dans deux contextes radicalement différents sur les plans de la famine et de l'insécurité alimentaire. Dans une situation analogue, en 2016 et 2017, la prévalence de l'anémie était similaire au Népal (35,3 pour cent) et au Tadjikistan (33,8 pour cent). Toutefois, les estimations relatives à l'indicateur MDD-W étaient sensiblement différentes dans les deux pays (respectivement 50 pour cent et 80 pour cent).

Ces exemples semblent contre-intuitifs, mais lèvent le voile sur certaines des limitations des indicateurs relatifs à l'ODD 2. Ils montrent que la faim, l'insécurité alimentaire et l'état nutritionnel ne reflètent pas nécessairement directement les aspects d'une alimentation saine. Des problèmes graves liés à la salubrité de l'alimentation dans les pays, qui ont des implications connues sur les résultats nutritionnels, peuvent passer inaperçus si l'on se concentre uniquement sur la prévalence de la sous-alimentation, la FIES ou les indicateurs de l'état nutritionnel. Cela implique également que les progrès réalisés en matière de prévalence de la sous-alimentation, de FIES et d'anémie ne peuvent servir d'indicateurs de progrès vers une alimentation saine au sein de la population adulte.

Parvenir à une alimentation saine pour tous est une condition préalable qui va au-delà de la simple éradication de la faim pour réaliser l'ambition de l'ODD 2 concernant l'*amélioration de la nutrition*, afin de garantir la santé, la croissance et le capital humain sur lesquels reposent tous les ODD. Le cadre actuel des indicateurs relatifs à l'ODD 2 ne reflète pas directement ce lien fondamental, et doit par conséquent être complété par d'autres indicateurs (y compris l'indicateur MDD-W) pour mieux étayer les actions visant à garantir une alimentation saine et, au bout du compte, éradiquer toutes les formes de malnutrition.

Source: Encadré élaboré par les auteurs du rapport.

Tableau A. Estimations nationales relatives à la prévalence du score en matière de diversité alimentaire minimale chez les femmes, à la prévalence de la sous-alimentation et à l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue

Pays	Diversité alimentaire minimale chez les femmes (MDD-W) (%) Enquête démographique et sanitaire (année)	Prévalence de la sous-alimentation (PoU) (%) FAO (année) (*)	Insécurité alimentaire grave (%) FAO (années) (*)	Insécurité alimentaire modérée ou grave (%) FAO (années) (*)	Anémie (%) Organisation mondiale de la santé (OMS) (année) (**)
Népal	50 (2016) (***)	4,5 (2016)	9,6 (intervalle de confiance [IC]: 7,9-11,3) (2015-2017)	31,2 (IC: 28-34,3) (2015-2017)	35,3 (ICI: 27,3-43) (2016)
Nigéria	56 (2018) (***)	10,4 (2018)	15,1 (IC : 12,9-17,3) (2017-2019)	47,1 (IC : 43,5-50,7) (2017-2019)	55 (IC : 43,7-65) (2018)
Sierra Leone	56 (2019) (****)	27,9 (2019)	32,2 (IC : 30,7-33,7) (2018-2020)	85,3 (IC : 84,2-86,3) (2018-2020)	48,4 (IC : 40,4-56,4) (2019)
Tadjikistan	80 (2017) (***)	11,6 (2017)	Sans objet	Sans objet	33,8 (26,6-41,6) (2017)

Notes: EDS = enquête démographique et de santé; IC = intervalle de confiance; OMS = Organisation mondiale de la santé; et PoU = prévalence de la sous-alimentation.

Sources:

***FAO.** 2023. Indicateur 2.1.1 - Prévalence de la sous-alimentation. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/indicators/2.1.1-prevalence-of-undernourishment/fr>

****Organisation mondiale de la santé (OMS).** 2023. Prévalence de l'anémie chez les femmes en âge de procréer (15-49 ans). Dans: *Observatoire mondial de la santé*. OMS, Genève. [Consulté le 14 juin 2023]. [https://www.who.int/data/gho/data/indicators/indicator-details/GHO/prevalence-of-anaemia-in-women-of-reproductive-age-\(-\)](https://www.who.int/data/gho/data/indicators/indicator-details/GHO/prevalence-of-anaemia-in-women-of-reproductive-age-(-))

*****FAO, FIDA, PAM, OMS et UNICEF.** 2020. *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2020. Transformer les systèmes alimentaires pour une alimentation saine et abordable*. FAO, Rome. <https://doi.org/10.4060/ca9692fr>

**** **Statistics Sierra Leone, ICF International.** 2019. *Enquête démographique et de santé de la Sierra Leone*. Vol. 16. Freetown, Sierra Leone et Rockville, Maryland, (États-Unis). <https://dhsprogram.com/pubs/pdf/FR365/FR365.pdf>

INDICATEUR 2.3.1 DES ODD

Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière

Cible 2.3

D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles.

Évaluation de la situation à l'échelle mondiale: non effectuée en raison d'un nombre insuffisant de données.

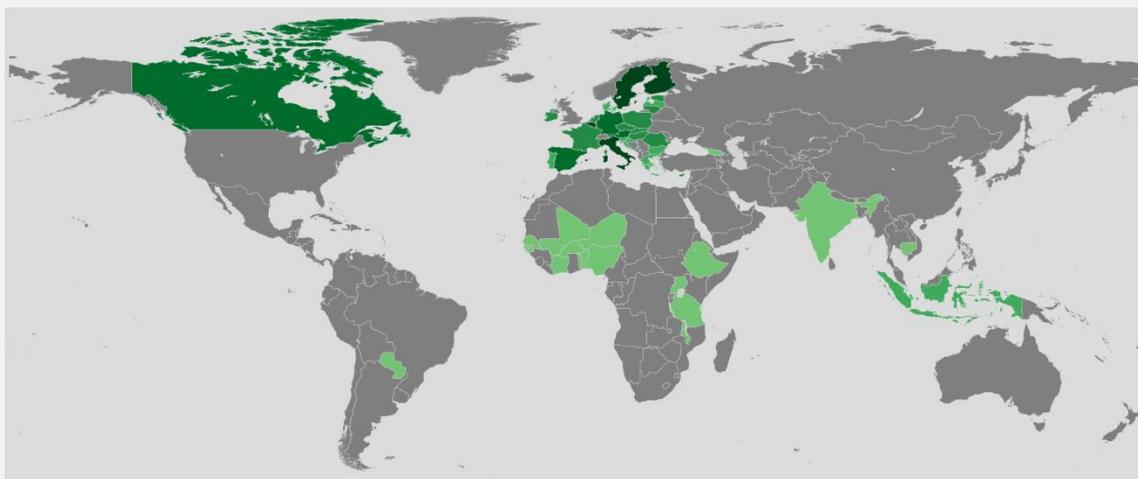
Évaluation des tendances à l'échelle mondiale: non effectuée en raison d'un nombre insuffisant de données.

La productivité des petits producteurs alimentaires continue d'accuser un retard par rapport à celle des gros producteurs, en particulier dans les pays à revenus élevés. Au sein de la catégorie des petits producteurs alimentaires, la productivité du travail des unités de production dirigées par des hommes est comparable à celle des unités dirigées par des femmes.

Les petits producteurs alimentaires apportent une contribution essentielle à la résilience des systèmes de production agricole et alimentaire, ce qui est important pour lutter contre la faim. S'ils produisent une part non négligeable des aliments dans différents pays, ils font souvent partie des groupes les plus vulnérables dans les zones rurales et au sein du système agroalimentaire.

D'après les derniers chiffres disponibles à l'échelle nationale, la productivité du travail des petits producteurs alimentaires est inférieure à 25 USD par jour (en parité du pouvoir d'achat [PPA] constante de 2017) dans certains pays à faible revenu et à revenu intermédiaire (figure 15). Par ailleurs, la productivité du travail des petits producteurs alimentaires continue d'accuser un retard par rapport à celle des gros producteurs, en particulier dans les pays à revenus élevés. Dans la plupart des pays européens déclarants et au Canada, la productivité du travail des petits producteurs est inférieure à un quart de celle des gros producteurs (figure 16).

Figure 15. Productivité moyenne du travail des petits producteurs alimentaires, en parité du pouvoir d'achat de 2017 (dollars des États-Unis) (dernière année déclarée)

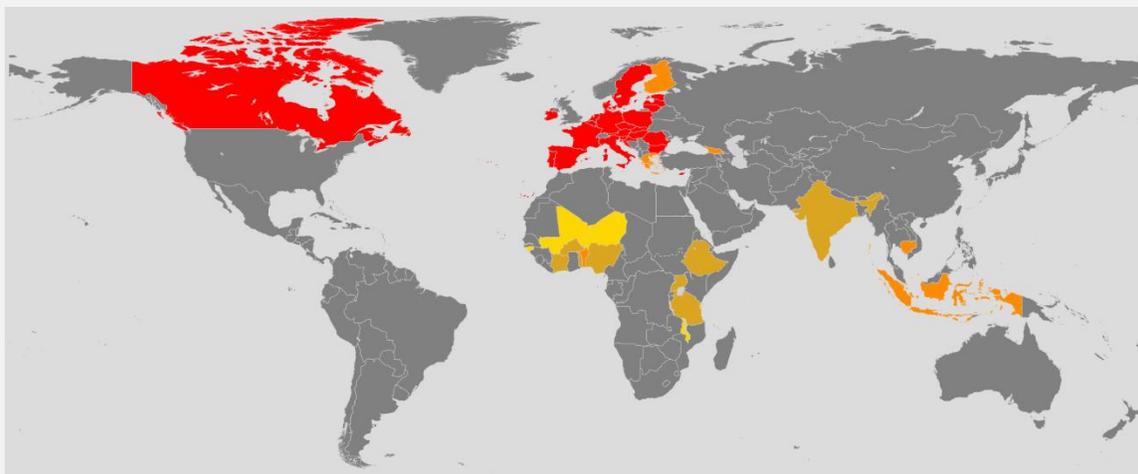


	[0-25]
	(25-50]
	(50-75]
	(75-100]
	> 100
	Pas de données

Note: Les pointillés correspondent approximativement à la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire convenue par l'Inde et le Pakistan. Les parties n'ont pas encore réglé la question du statut définitif du Jammu-et-Cachemire. Le tracé définitif de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud n'a pas encore été défini.

Source: FAO. 2023. Données. Dans: Portail de données sur les indicateurs des ODD. Rome. [Consulté le 12 juillet 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr> (modifié pour s'aligner sur la Section de l'information géospatiale des Nations Unies, 2023).

Figure 16. Rapport entre la productivité moyenne du travail des petits producteurs et celle des gros producteurs (dernière année déclarée)



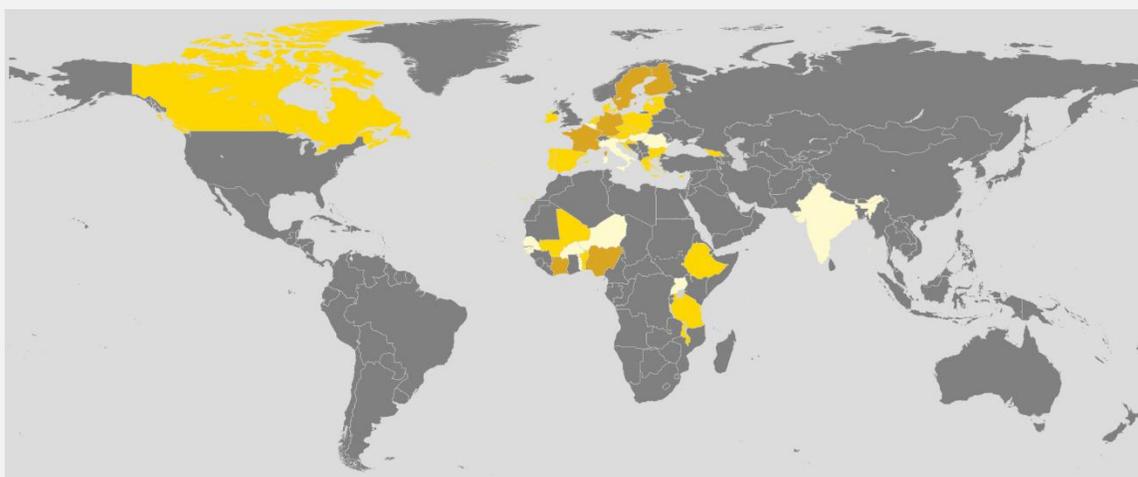
	[0-0,25]
	(0,25-0,5]
	(0,5-0,75]
	(0,75-1]
	> 1
	Pas de données

Note: Les pointillés correspondent approximativement à la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire convenue par l'Inde et le Pakistan. Les parties n'ont pas encore réglé la question du statut définitif du Jammu-et-Cachemire. Le tracé définitif de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud n'a pas encore été défini.

Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 12 juillet 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr> (modifié pour s'aligner sur la Section de l'information géospatiale des Nations Unies, 2023).

Au sein de la catégorie des petits producteurs alimentaires, la productivité du travail des unités de production dirigées par des hommes est comparable à celle des unités dirigées par des femmes, ces dernières atteignant 90 pour cent ou plus de la productivité des premières dans près de la moitié des pays déclarants (figure 17).

Figure 17. Rapport entre la productivité moyenne du travail des exploitations dirigées par des femmes et celle des exploitations dirigées par des hommes (dernière année déclarée)



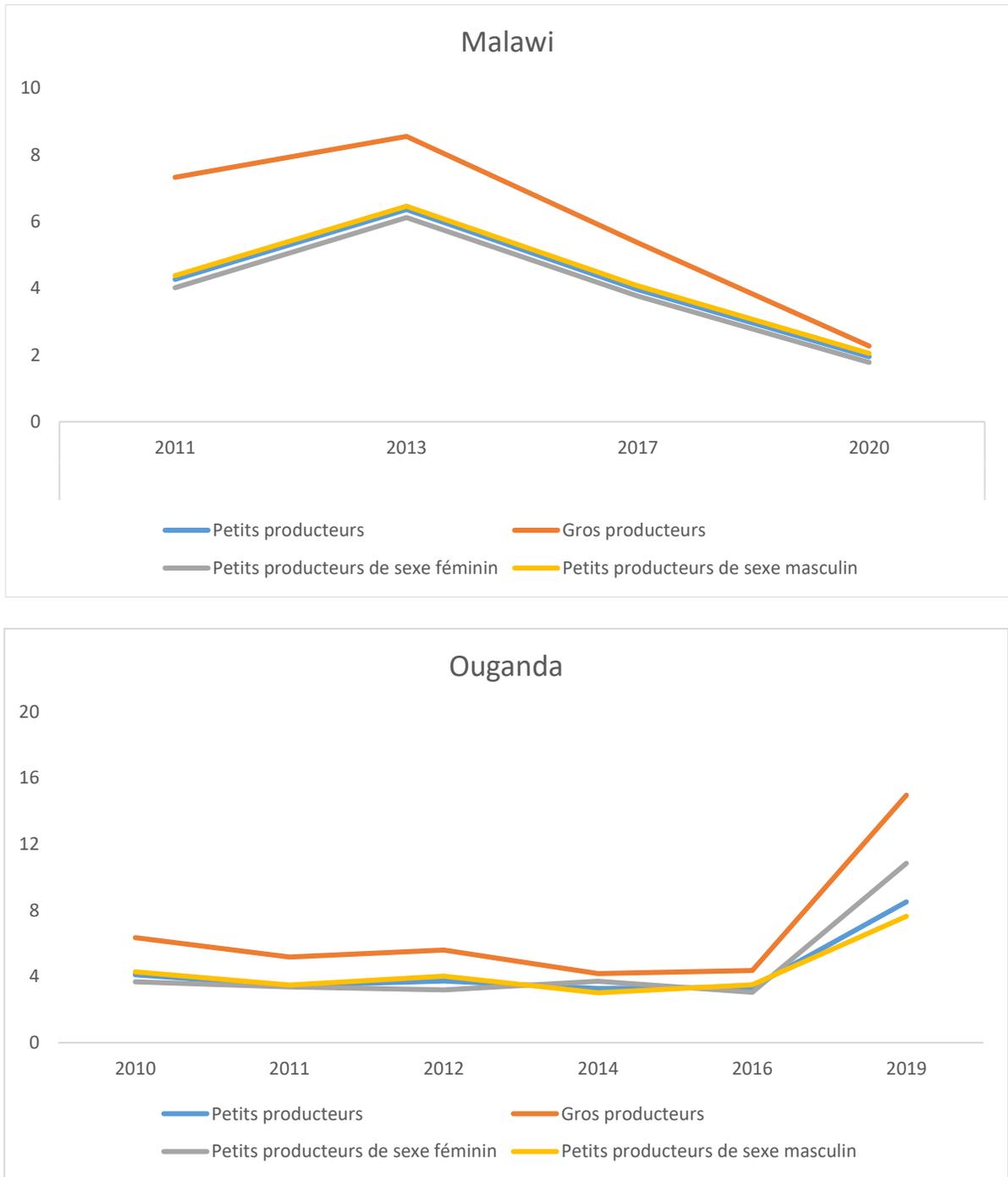
	[0-0,25]
	(0,25-0,5]
	(0,5-0,75]
	(0,75-1]
	> 1
	Pas de données

Note: Les pointillés correspondent approximativement à la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire convenue par l'Inde et le Pakistan. Les parties n'ont pas encore réglé la question du statut définitif du Jammu-et-Cachemire. Le tracé définitif de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud n'a pas encore été défini.

Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 12 juillet 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr> (modifié pour s'aligner sur la Section de l'information géospatiale des Nations Unies, 2023).

Le nombre limité de données disponibles sur la productivité et les revenus des producteurs alimentaires ne permet pas de dégager des tendances mondiales notables au fil du temps. Certains pays ont toutefois des données portant sur plusieurs années, ce qui rend possible l'examen des tendances opposant la productivité des petits producteurs alimentaires et leurs homologues de plus grande taille. La figure 18 fournit ces informations pour certains pays. En Ouganda, si la productivité des producteurs alimentaires de petite taille et de grande taille a considérablement augmenté entre 2016 et 2019, l'écart entre ces deux groupes s'est énormément creusé, inversant ainsi la tendance antérieure. Parallèlement à cela, au Malawi, la productivité a augmenté dans un premier temps avant d'atteindre son pic en 2013 puis de baisser, tandis que l'écart entre la productivité des producteurs alimentaires de petite taille et de grande taille s'est réduit. Ces constatations reflètent un manque d'homogénéité entre les pays dans la réalisation des progrès vers cet objectif.

Figure 18. Productivité moyenne du travail par taille du producteur et par sexe, en parité du pouvoir d'achat de 2017 (dollars des États-Unis)



Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 12 juillet 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr>

INDICATEUR 2.3.2 DES ODD

Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone

Cible 2.3

D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles.

Évaluation de la situation à l'échelle mondiale: non effectuée en raison d'un nombre insuffisant de données.

Évaluation des tendances à l'échelle mondiale: non effectuée en raison d'un nombre insuffisant de données.

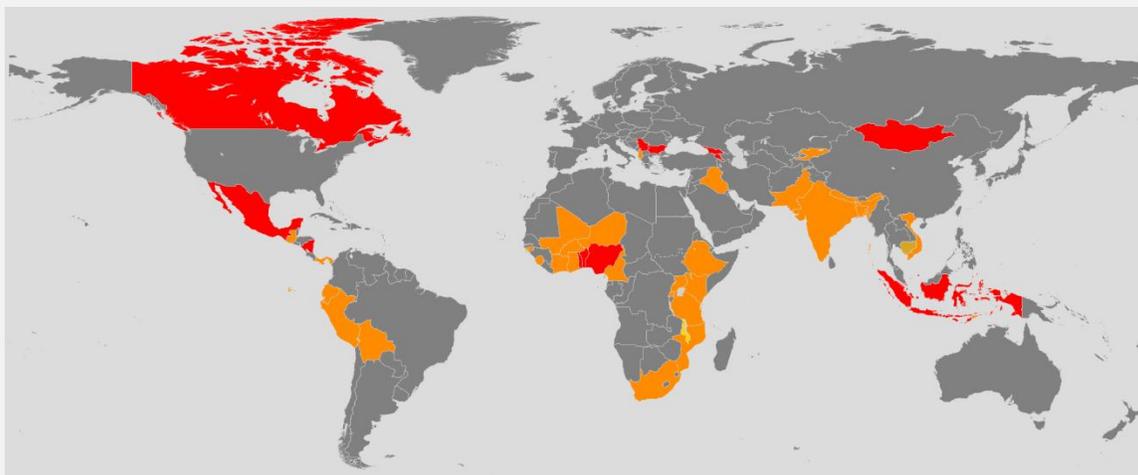
Les revenus des petits producteurs alimentaires continuent d'accuser du retard par rapport à leurs homologues de plus grande taille, avec un revenu annuel moyen inférieur de plus de moitié à celui des gros producteurs dans 90 pour cent des pays déclarants.

Les petits producteurs sont des acteurs centraux des systèmes agroalimentaires, en particulier dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Ils contribuent dans une large mesure aux économies nationales et se composent de nombreux groupes différents, tels que femmes, jeunes et populations autochtones. Malgré leur importance, les petits producteurs ne sont souvent pas en mesure de rivaliser avec leurs homologues de plus grande taille.

D'après les derniers chiffres disponibles à l'échelle nationale, les revenus des petits producteurs continuent d'accuser un retard par rapport à ceux des gros producteurs. Le revenu annuel tiré de l'agriculture par un petit producteur est inférieur à 1 500 USD (PPA constante de 2017) dans la majorité des pays déclarants (64,4 pour cent), et inférieur dans tous les cas à 4 500 USD (PPA constante de 2017). Par ailleurs, dans 90 pour cent des pays déclarants, les petits producteurs alimentaires affichent un revenu annuel moyen inférieur à la moitié de ce que gagnent les gros producteurs alimentaires (figure 19).

Parmi les petits producteurs alimentaires, les revenus des unités de production dirigées par un homme sont systématiquement plus importants que ceux des unités dirigées par une femme. Dans près de la moitié des pays disposant de données, les petites unités de production alimentaire dirigées par une femme gagnaient entre 50 pour cent et 75 pour cent du revenu des unités dirigées par un homme (figure 20). *Si la productivité des femmes est comparable à celle des hommes, leurs revenus sont, quant à eux, plus faibles.*

Figure 19. Rapport entre les revenus annuels tirés de l'agriculture par les petits producteurs et ceux des gros producteurs (dernière année déclarée)

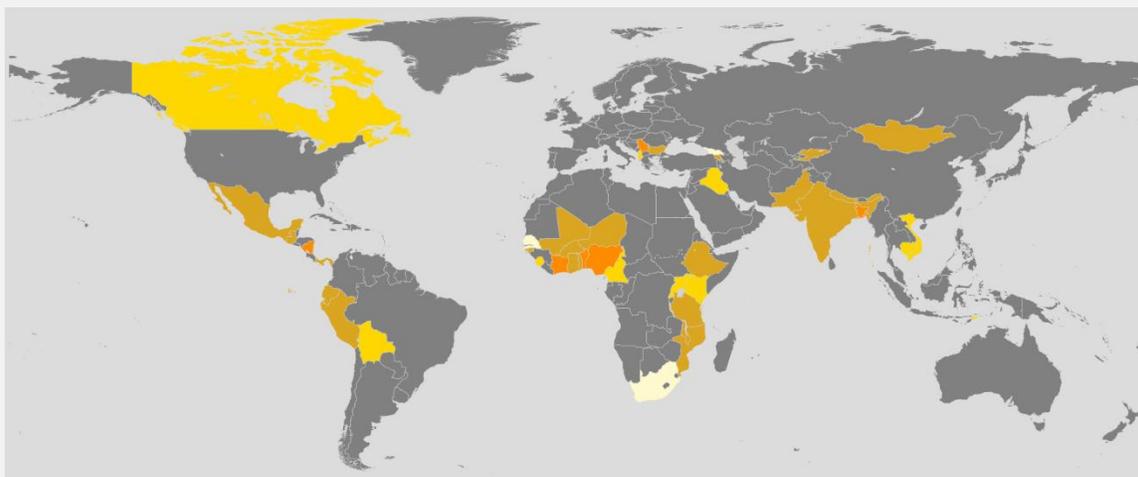


	[0-0,25]
	(0,25-0,5]
	(0,5-0,75]
	(0,75-1]
	> 1
	Pas de données

Note: Les pointillés correspondent approximativement à la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire convenue par l'Inde et le Pakistan. Les parties n'ont pas encore réglé la question du statut définitif du Jammu-et-Cachemire. Le tracé définitif de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud n'a pas encore été défini.

Source: FAO. 2023. Données. Dans: Portail de données sur les indicateurs des ODD. Rome. [Consulté le 12 juillet 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr> (modifié pour s'aligner sur la Section de l'information géospatiale des Nations Unies, 2023).

Figure 20. Rapport entre les unités de production dirigées par une femme et celles dirigées par un homme (dernière année déclarée)



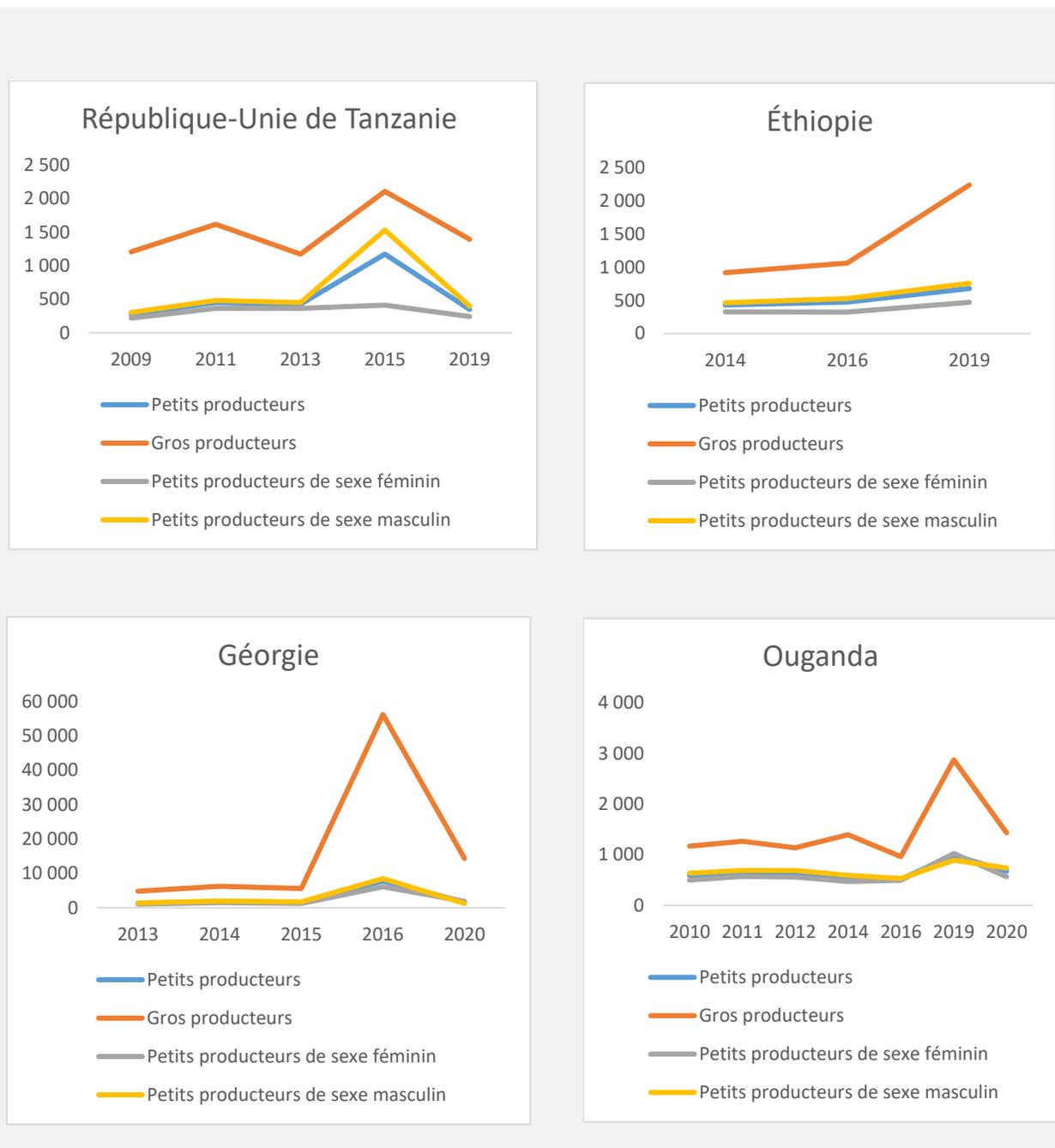
	[0-0,25]
	(0,25-0,5]
	(0,5-0,75]
	(0,75-1]
	> 1
	Pas de données

Note: Les pointillés correspondent approximativement à la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire convenue par l'Inde et le Pakistan. Les parties n'ont pas encore réglé la question du statut définitif du Jammu-et-Cachemire. Le tracé définitif de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud n'a pas encore été défini.

Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. Consulté le 12 juillet 2023. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr> (modifié pour s'aligner sur la Section de l'information géospatiale des Nations Unies, 2023).

Le nombre limité de données disponibles sur la productivité et les revenus des producteurs alimentaires ne permet pas de dégager des tendances notables au fil du temps. Toutefois, la situation dans des pays disposant de données pour une période de temps suffisante peut être examinée pour comprendre les tendances, y compris ventilées par genre, des dernières années. La figure 21 fournit des informations sur les tendances dans différents pays. Après avoir connu une hausse progressive constante, les revenus des petits producteurs de la République-Unie de Tanzanie ont subi une baisse prononcée entre 2015 et 2019. En Éthiopie, les revenus agricoles des producteurs, de petite taille comme de grande taille, ont augmenté entre 2014 et 2019, plus rapidement toutefois pour ces derniers; en Géorgie, les gros producteurs comme les petits producteurs ont subi une baisse de leurs revenus entre 2016 et 2019. En Ouganda, les revenus des petits producteurs ont connu une forte baisse entre 2019 et 2020 après avoir été globalement en hausse depuis 2010; les productrices alimentaires ont subi une baisse particulièrement importante.

Figure 21. Revenu agricole annuel moyen par taille du producteur et par sexe (en parité du pouvoir d'achat de 2017, dollars des États-Unis)



Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 12 juillet 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr>

INDICATEUR 2.5.1.A DES ODD

Nombre de ressources génétiques végétales destinées à l'alimentation et à l'agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme

Cible 2.5

D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale.

Évaluation de la situation à l'échelle mondiale: non effectuée en raison de l'absence de mesure numérique dans la cible.

Évaluation des tendances à l'échelle mondiale: amélioration.

La cible 2.5 est l'une des 21 cibles du Programme 2030 fixées à l'horizon 2020. Nous sommes toutefois encore loin d'avoir préservé la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux destinés à l'alimentation et à l'agriculture, et devons impérativement poursuivre nos efforts pour atteindre cette cible et procéder au suivi des indicateurs correspondants. Avant son intégration dans le Programme 2030, la cible 2.5 faisait partie des objectifs d'Aichi pour la biodiversité fixés par la Convention des Nations Unies sur la biodiversité biologique en 2011. Elle figure dans le cadre de suivi de l'accord de Kunming-Montreal sur la biodiversité, adopté en 2022 par la Conférence des parties (COP15) pour succéder aux objectifs d'Aichi pour la biodiversité, ce qui montre la pertinence continue de ces cibles et des trois indicateurs correspondants.

Nous devons accélérer la réponse mondiale à la menace croissante que représentent les changements climatiques pour préserver comme il se doit la diversité des cultures et la diversité associée aux cultures.

Le nombre de ressources génétiques végétales destinées à l'alimentation et à l'agriculture conservées *ex situ* dans des conditions de stockage à moyen ou long terme a augmenté de 1,1 pour cent en 2021 par rapport à l'année précédente. Ceci équivaut à environ un tiers du taux de croissance annuel moyen des entrées de germoplasmes au cours des 26 dernières années. Après la première année de la pandémie de COVID-19, les opérations des génothèques (y compris la collecte et l'acquisition de nouveaux germoplasmes) sont progressivement revenues à la normale, et le nombre de germoplasmes détenus a repris son ascension après la pause observée en 2020. Les nouveaux éléments ajoutés aux collections *ex situ* étaient principalement des variétés locales et des agriculteurs

(34 pour cent), des matériaux de recherche (16 pour cent) et des échantillons sauvages (14 pour cent).

Il convient de redoubler d'efforts pour préserver la diversité des ressources génétiques végétales dans les collections *ex situ*, en particulier pour les plantes sauvages apparentées, les plantes comestibles sauvages et les espèces négligées ou sous-utilisées, compte tenu des pressions de plus en plus fortes auxquelles ces espèces font face, en milieu sauvage comme agricole.

Les ressources génétiques végétales sont à la base de systèmes agricoles productifs, résilients et adaptatifs, et sous-tendent directement et indirectement la sécurité alimentaire et la nutrition des habitants du monde entier. Selon les estimations, fin 2021, environ 5,8 millions de ressources génétiques végétales destinées à l'alimentation et à l'agriculture étaient conservées dans des conditions de stockage à moyen ou long terme dans 846 génothèques dans 115 pays et 17 centres de recherche régionaux et internationaux. Ces estimations sont fondées sur des rapports actualisés issus de 39 pays et 15 centres de recherche, représentant 51,1 pour cent des entrées totales, ainsi que sur des rapports récents des autres centres et pays concernés.

La plus forte augmentation nette de ressources détenues par les génothèques a été observée en Océanie (à l'exception de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande) (+16,4 pour cent), suivie par l'Europe du Sud (+6 pour cent), l'Asie de l'Ouest (+2,9 pour cent), l'Europe de l'Ouest (+1 pour cent) et l'Afrique de l'Ouest (+0,7 pour cent). Au fil des ans, le nombre d'entrées de germoplasmes conservés a augmenté de plus de 1 pour cent dans 19 des 39 pays et dans 4 des 14 centres régionaux ou internationaux ayant produit des rapports actualisés.

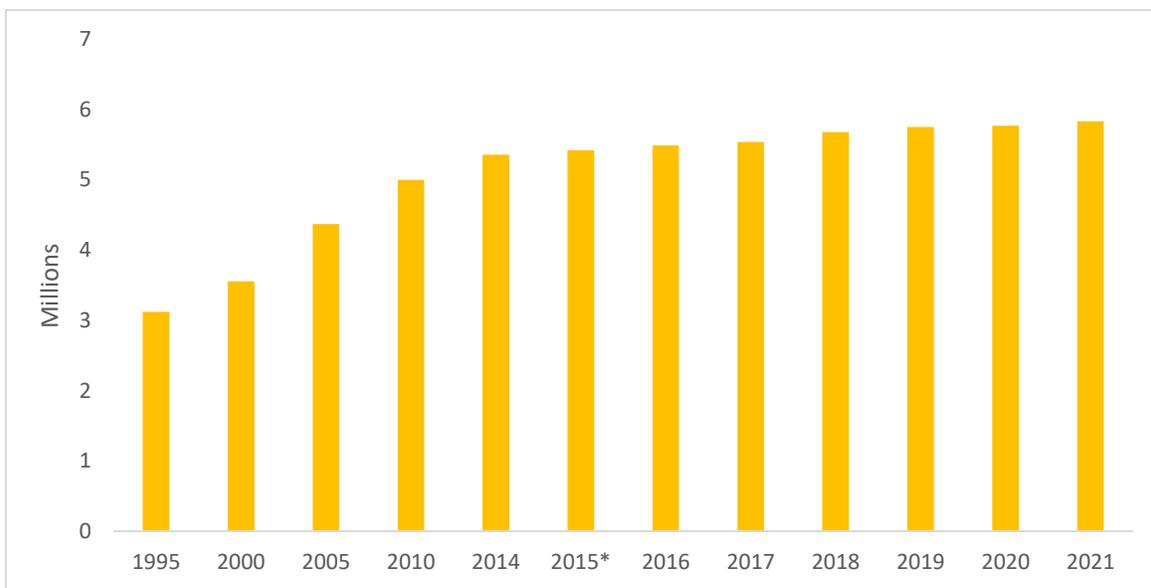
Une baisse nette de plus de 1 pour cent des ressources détenues en génothèque a eu lieu dans un pays d'Europe (-4,9 pour cent) et dans un centre international (-4,2 pour cent). Ces pertes ont été attribuées à l'identification et à l'élimination de doublons plutôt qu'à une perte réelle de matériel stocké.

Au mois de décembre 2021, 321 génothèques dans le monde conservaient 86 250 échantillons de plus de 1 815 espèces listées dans les catégories d'intérêt majeur à l'échelle mondiale de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Parmi eux se trouvent des cultures sous-utilisées et des plantes sauvages apparentées qui sont particulièrement importantes pour la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance locaux et mondiaux, en particulier dans les environnements marginaux tels que les zones arides ou semi-arides. Citons par exemple le coton velu, le café, les prunes et les haricots mats, et des plantes sauvages apparentées au maïs, au blé, à l'avoine, au niébé, au lupin, aux abricots et aux pommes.

Les changements climatiques constituent, depuis 25 ans, une menace de plus en plus présente et inquiétante pour la diversité des cultures et la diversité associée aux cultures en milieu sauvage et agricole. Les plantes sauvages apparentées, les plantes comestibles sauvages et les espèces négligées ou sous-utilisées font partie des groupes de végétaux les plus à risque. La réponse mondiale en

matière de préservation de la diversité des espèces cultivées dans des installations *ex situ* se conformant aux normes en vigueur n'a pas suffi à faire face à ces menaces croissantes. Certains groupes de plantes vulnérables continuent de manquer à l'appel dans les génothèques, ou leur diversité intraspécifique est mal représentée.

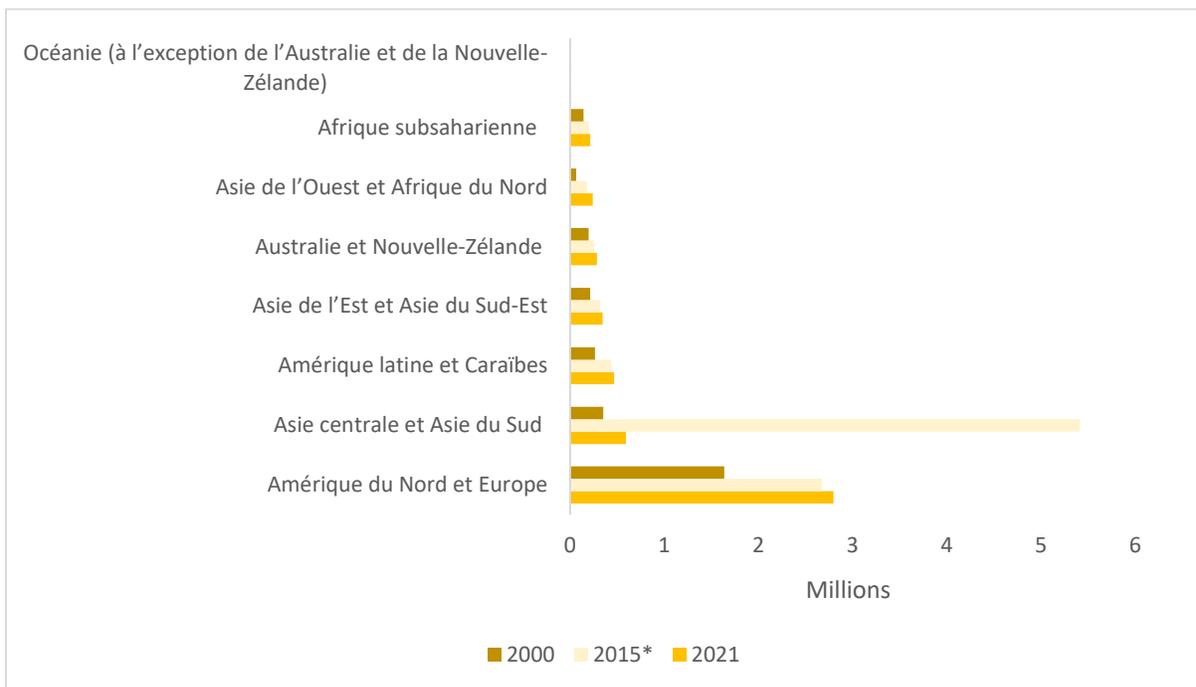
Figure 22. Nombre de ressources génétiques végétales sécurisées dans des installations de stockage à court ou moyen terme dans le monde (1995-2021)



Note: *Les valeurs de 2015 sont une moyenne simple des valeurs de 2014 et de 2016.

Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr>

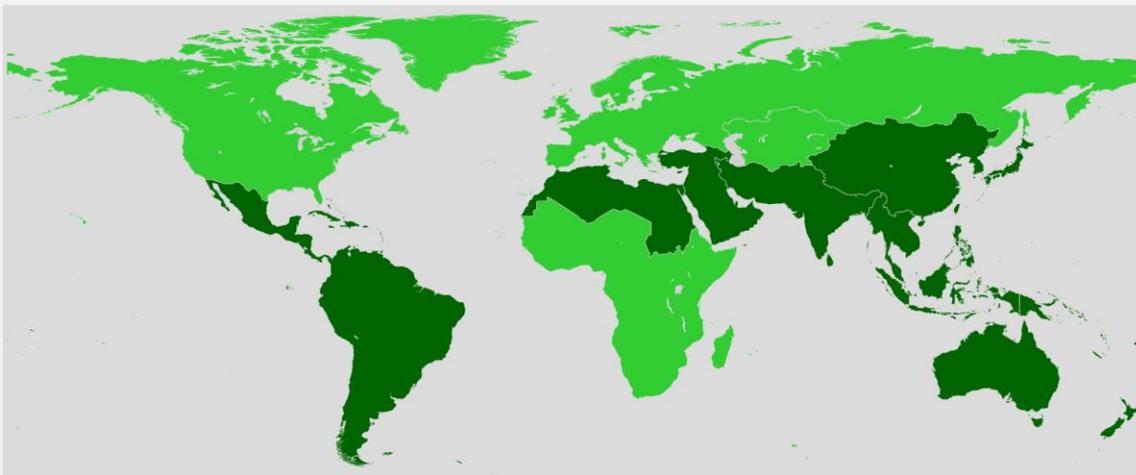
**Figure 23. Ressources génétiques végétales stockées *ex situ* (millions)
(2000, 2015* et 2021)**



Note: *Les valeurs de 2015 sont une moyenne simple des valeurs de 2014 et de 2016.

Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr>
<https://doi.org/10.4060/CC7088EN-fig23>

Figure 24. Évolution du nombre de ressources génétiques végétales destinées à l'alimentation et à l'agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme à l'échelle régionale (2016-2021)



	Amélioration
	Légère amélioration ou absence d'amélioration
	Légère détérioration
	Détérioration
	Données insuffisantes

Note: Les pointillés correspondent approximativement à la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire convenue par l'Inde et le Pakistan. Les parties n'ont pas encore réglé la question du statut définitif du Jammu-et-Cachemire. Le tracé définitif de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud n'a pas encore été défini.

Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr> (modifié pour s'aligner sur la Section de l'information géospatiale des Nations Unies, 2023).

INDICATEUR 2.5.1.B DES ODD

Nombre de ressources génétiques animales destinées à l'alimentation et à l'agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme

Cible 2.5

D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.

Évaluation de la situation à l'échelle mondiale: non effectuée en raison d'un nombre insuffisant de données.

Évaluation des tendances à l'échelle mondiale: non effectuée en raison d'un nombre insuffisant de données.

La cible 2.5 est l'une des 21 cibles du Programme 2030 fixées à l'horizon 2020. Nous sommes toutefois encore loin d'avoir préservé la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux destinés à l'alimentation et à l'agriculture, et devons impérativement poursuivre nos efforts pour atteindre cette cible et procéder au suivi des indicateurs correspondants. Avant son intégration dans le Programme 2030, la cible 2.5 faisait partie des objectifs d'Aichi pour la biodiversité fixés par la Convention des Nations Unies sur la biodiversité biologique en 2011. Elle figure dans le cadre de suivi de l'accord de Kunming-Montreal sur la biodiversité, adopté en 2022 par la Conférence des parties (COP15) pour succéder aux objectifs d'Aichi pour la biodiversité, ce qui montre la pertinence continue de ces cibles et des trois indicateurs correspondants.

Si nous assistons depuis quelques années à des progrès en matière de préservation de la diversité génétique des races locales et transfrontières, nous devons accélérer les efforts pour conserver de manière adéquate cette diversité.

La diversité des animaux domestiques et d'élevage est principalement maintenue à l'aide de deux approches complémentaires, la conservation *in vivo in situ* et la conservation *in vitro ex situ*. Les données relatives à ces deux approches doivent être interprétées en conjonction pour comprendre la situation actuelle et les progrès nécessaires en la matière. La conservation *in vivo in situ* renvoie aux animaux sur pied conservés et utilisés dans le système de production animale. Si le nombre d'animaux sur pied au sein d'une population passe en dessous d'un certain seuil, cet animal est considéré comme étant menacé d'extinction. Les éleveurs et les gouvernements doivent prendre des mesures pour maintenir les populations et prévenir l'extinction des races.

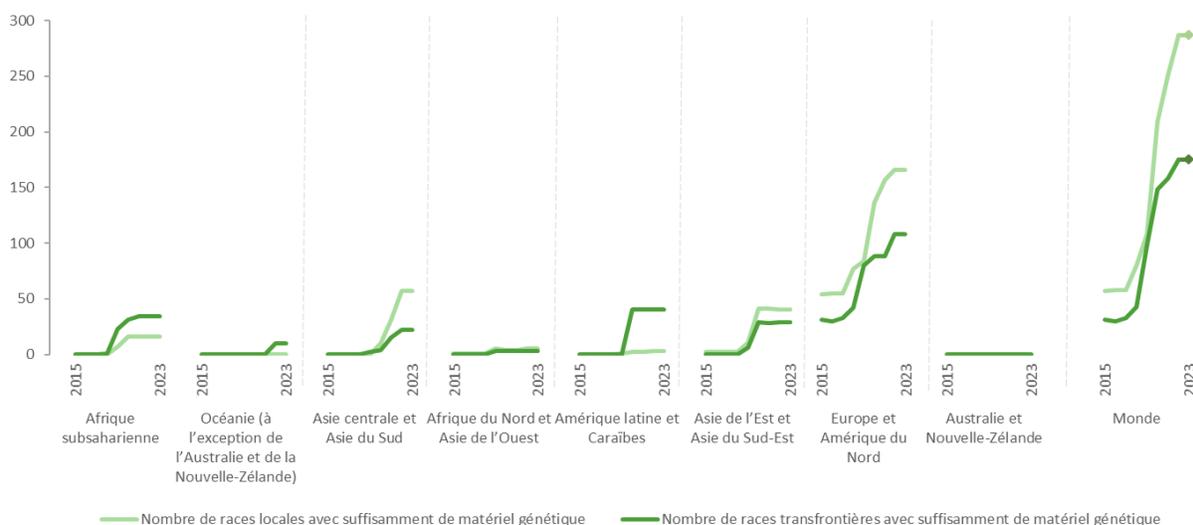
Une autre façon de préserver la diversité des races pour l'avenir est le stockage de matériel génétique cryoconservé dans des gènothèques. Cette technique est appelée conservation *in vitro ex situ*. Actuellement, le nombre limité de pays dotés de données à jour empêche la réalisation d'une évaluation significative des résultats à l'échelle mondiale.

Un pourcentage stable ou en baisse de races menacées associé à un nombre croissant de races avec suffisamment de matériel cryoconservé peut être interprété comme une tendance positive concernant la réalisation de la cible. Nous sommes toutefois loin d'assurer le maintien de la diversité génétique des animaux domestiques et d'élevage.

En ce qui concerne la conservation *in vitro ex situ*, le nombre de races locales et transfrontières ayant suffisamment de matériel (en 2022, respectivement 287 sur 7 688 races locales et 175 sur 1 115 races transfrontières) est alarmant.

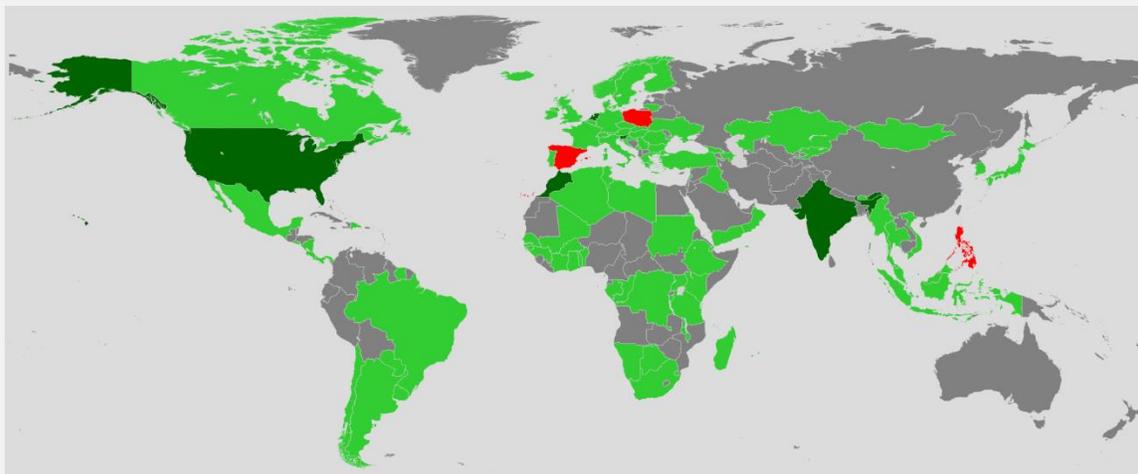
Compte tenu du fait que le nombre de races menacées d'extinction a peu de chances de connaître une baisse significative dans un avenir proche, les pays doivent redoubler d'efforts pour stocker du matériel génétique en quantité suffisante. En 2023, le nombre de races locales et transfrontières pour lesquelles suffisamment de matériel était stocké était alarmant. En Amérique du Nord et en Europe, le matériel génétique conservé était considéré suffisant pour seulement 4,54 pour cent des races locales (166 sur 3 649) et 14,5 pour cent des races transfrontières (108 sur 744). C'est aussi le cas pour seulement 3,42 pour cent des races locales (40 sur 1 168) et 12,6 pour cent des races transfrontières (29 sur 231) en Asie de l'Est et du Sud-Est, et pour 2 pour cent des races locales (16 sur 805) et 9,2 pour cent des races transfrontières (34 sur 370) en Afrique subsaharienne.

Figure 25. Nombre de races locales et transfrontières pour lesquelles suffisamment de matériel génétique est stocké en vue d'une reconstitution (2015-2023)



Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr>
<https://doi.org/10.4060/CC7088EN-fig25>

Figure 26. Progrès en matière de conservation de ressources génétiques animales locales destinées à l'alimentation et à l'agriculture dans des installations de conservation à moyen ou à long terme (2020-2023)



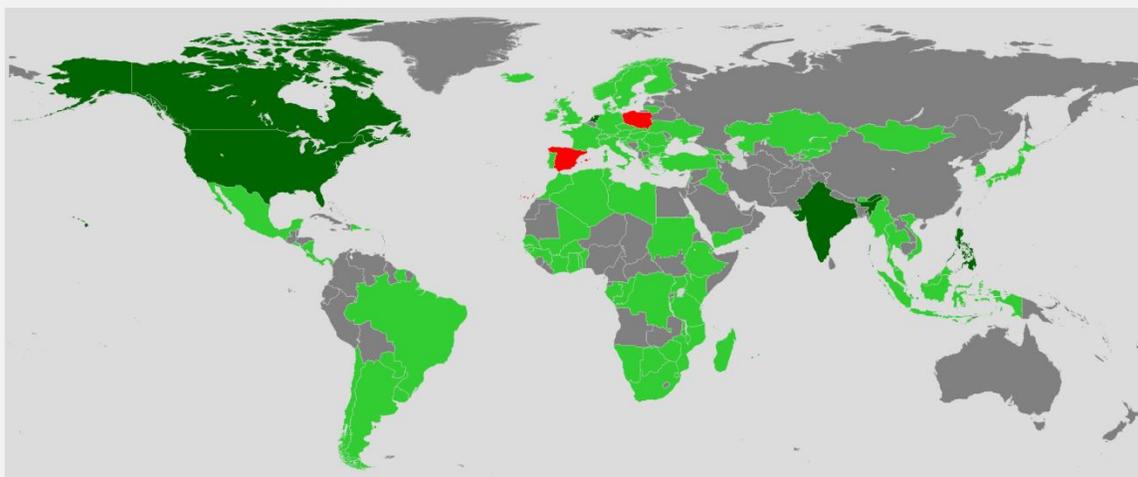
	Amélioration
	Légère amélioration ou absence d'amélioration
	Légère détérioration
	Détérioration
	Données insuffisantes

Notes: L'année 2020 est l'année de référence, parce qu'il s'agit de la première année où la couverture nationale a dépassé 50 pour cent, facilitant la réalisation d'une évaluation à l'échelle mondiale.

Les pointillés correspondent approximativement à la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire convenue par l'Inde et le Pakistan. Les parties n'ont pas encore réglé la question du statut définitif du Jammu-et-Cachemire. Le tracé définitif de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud n'a pas encore été défini.

Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr> (modifié pour s'aligner sur la Section de l'information géospatiale des Nations Unies, 2023).

Figure 27. Progrès en matière de conservation de ressources génétiques animales transfrontières destinées à l'alimentation et à l'agriculture dans des installations de conservation à moyen ou à long terme (2020-2023)



	Amélioration
	Légère amélioration ou absence d'amélioration
	Légère détérioration
	Détérioration
	Données insuffisantes

Notes: L'année 2020 est l'année de référence, puisque la plupart des pays évalués ont effectué leur toute première déclaration relative à l'indicateur en 2020.

Les pointillés correspondent approximativement à la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire convenue par l'Inde et le Pakistan. Les parties n'ont pas encore réglé la question du statut définitif du Jammu-et-Cachemire. Le tracé définitif de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud n'a pas encore été défini.

Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr> (modifié pour s'aligner sur la Section de l'information géospatiale des Nations Unies, 2023).

INDICATEUR 2.5.2 DES ODD

Proportion des races locales considérées comme étant en danger d'extinction

Cible 2.5

D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.

Évaluation de la situation à l'échelle mondiale: non effectuée en raison d'un nombre insuffisant de données.

Évaluation des tendances à l'échelle mondiale: non effectuée en raison d'un nombre insuffisant de données.

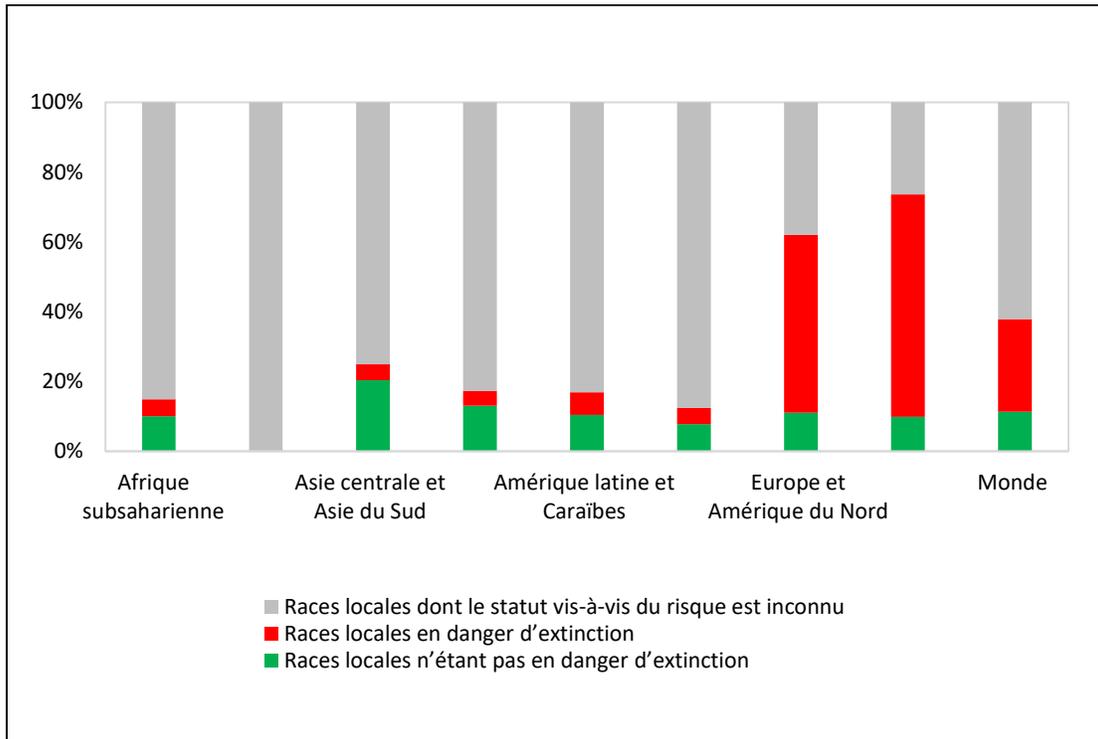
La proportion de races animales domestiques ou d'élevage en danger d'extinction demeure préoccupante. De plus, la disponibilité limitée des données empêche de saisir pleinement la gravité du problème pour la majorité des races.

La diversité des animaux domestiques et d'élevage est principalement maintenue à l'aide de deux approches complémentaires, la conservation *in vivo in situ* et la conservation *in vitro ex situ*. Les données relatives à ces deux approches doivent être interprétées simultanément pour comprendre la situation actuelle et les progrès nécessaires en la matière. Si la section précédente portait sur la situation de la conservation *in vitro ex situ*, celle-ci traite de la conservation *in vivo in situ*, ce qui renvoie aux animaux sur pied conservés et utilisés dans le système de production animale. Si le nombre d'animaux sur pied au sein d'une population passe en dessous d'un certain seuil, cet animal est considéré comme étant menacé d'extinction.

Un pourcentage stable ou en baisse de races menacées peut être interprété comme une tendance positive concernant la réalisation de la cible. Nous sommes toutefois loin d'assurer le maintien de la diversité génétique des animaux domestiques et d'élevage. De plus, actuellement, le nombre limité de pays dotés de données à jour empêche la réalisation d'une évaluation significative des résultats à l'échelle mondiale (figure 28).

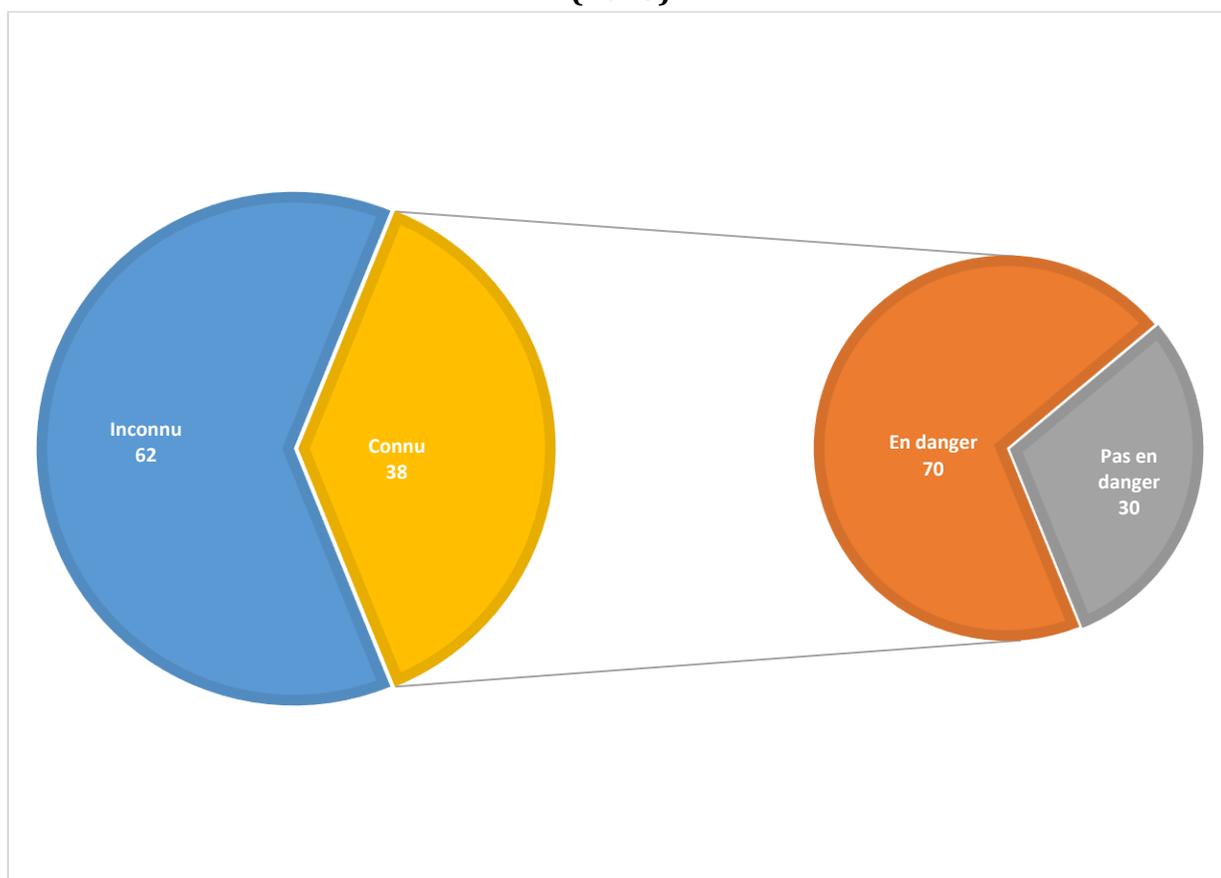
In situ, le statut de 62 pour cent des races locales en matière de risque demeure inconnu, tandis que 70 pour cent des races locales dont le statut est connu sont en danger d'extinction (figure 29). Lorsque l'état des rapports permet de présenter des résultats régionaux, la proportion de races locales en danger s'élevait à 82 pour cent en Amérique du Nord et en Europe en 2023. Il est donc essentiel que les pays déploient plus d'efforts pour collecter les données nécessaires au calcul précis du risque d'extinction.

Figure 28. Proportion des races locales, classées comme étant en danger d'extinction, n'étant pas en danger d'extinction ou dont le statut est inconnu (2023)



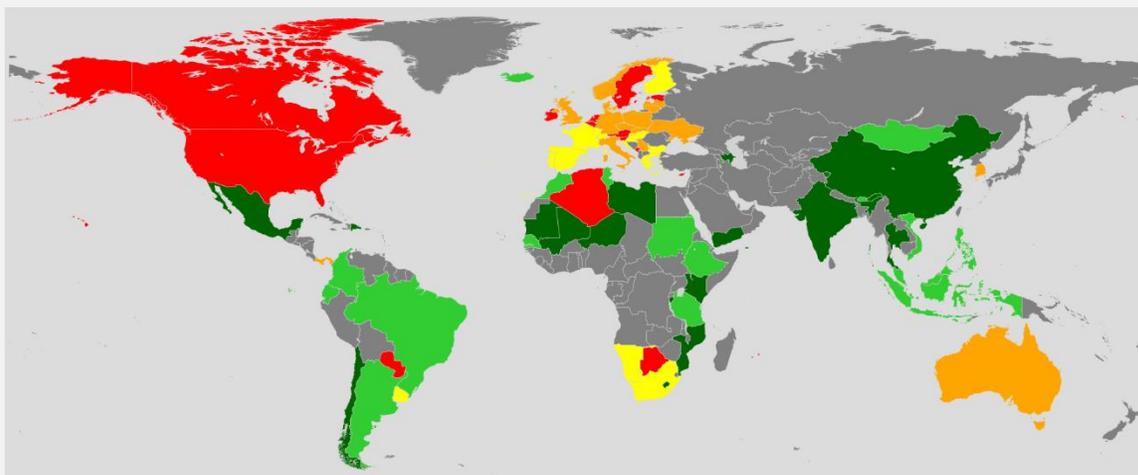
Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr>
<https://doi.org/10.4060/CC7088EN-fig28>

Figure 29. Proportion des races locales, classées comme étant en danger d'extinction, n'étant pas en danger d'extinction ou dont le statut est inconnu (pourcentage) (2023)



Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr>

Figure 30. Situation actuelle des races locales en danger d'extinction, par quintile (2023)

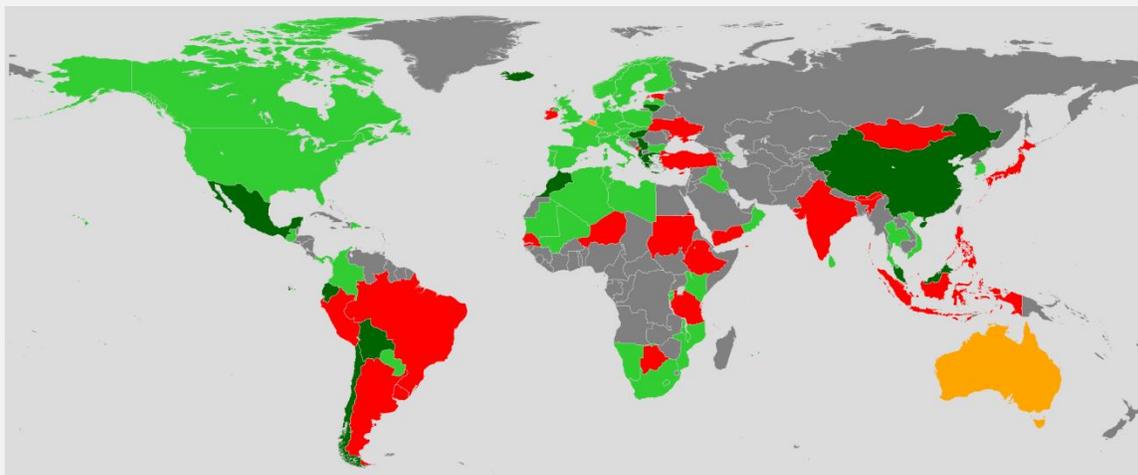


	Premier quintile
	Deuxième quintile
	Troisième quintile
	Quatrième quintile
	Cinquième quintile
	Données insuffisantes

Note: Les pointillés correspondent approximativement à la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire convenue par l'Inde et le Pakistan. Les parties n'ont pas encore réglé la question du statut définitif du Jammu-et-Cachemire. Le tracé définitif de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud n'a pas encore été défini.

Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr>

Figure 31. Tendances en matière de réduction de la proportion de races locales menacées d'extinction (2015-2023)



	Amélioration
	Légère amélioration ou absence d'amélioration
	Légère détérioration
	Détérioration
	Données insuffisantes

Note: Les pointillés correspondent approximativement à la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire convenue par l'Inde et le Pakistan. Les parties n'ont pas encore réglé la question du statut définitif du Jammu-et-Cachemire. Le tracé définitif de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud n'a pas encore été défini.

Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr> (modifié pour s'aligner sur la Section de l'information géospatiale des Nations Unies, 2023).

INDICATEUR 2.A.1 DES ODD

Indice d'orientation agricole des dépenses publiques

Cible 2.a

Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés.

Évaluation de la situation à l'échelle mondiale: au-dessus de la médiane des valeurs nationales.

Évaluation des tendances à l'échelle mondiale: détérioration.

Si les dépenses publiques dans le secteur agricole ont augmenté en valeur nominale ces dernières années, l'indice d'orientation agricole a baissé, passant de 0,50 en 2015 à 0,45 en 2021.

Les dépenses publiques sont l'une des principales sources d'investissement dans le secteur agricole, qui améliorent l'efficacité du secteur, la productivité et la hausse des revenus, en améliorant le capital physique ou humain ou en réduisant les contraintes budgétaires intertemporelles.

Entre 2015 et 2021, les dépenses publiques nominales en faveur de l'agriculture ont affiché une tendance à la hausse au niveau mondial. Elles ont enregistré un taux record de 700 milliards d'USD en 2021. Cette même année, la pandémie de covid-19 a frappé les dépenses publiques en général, et les dépenses dans l'agriculture plus particulièrement. Par conséquent, même si les dépenses publiques nominales dans l'agriculture ont augmenté au cours de la période considérée, la part des dépenses agricoles dans les dépenses publiques totales a baissé.

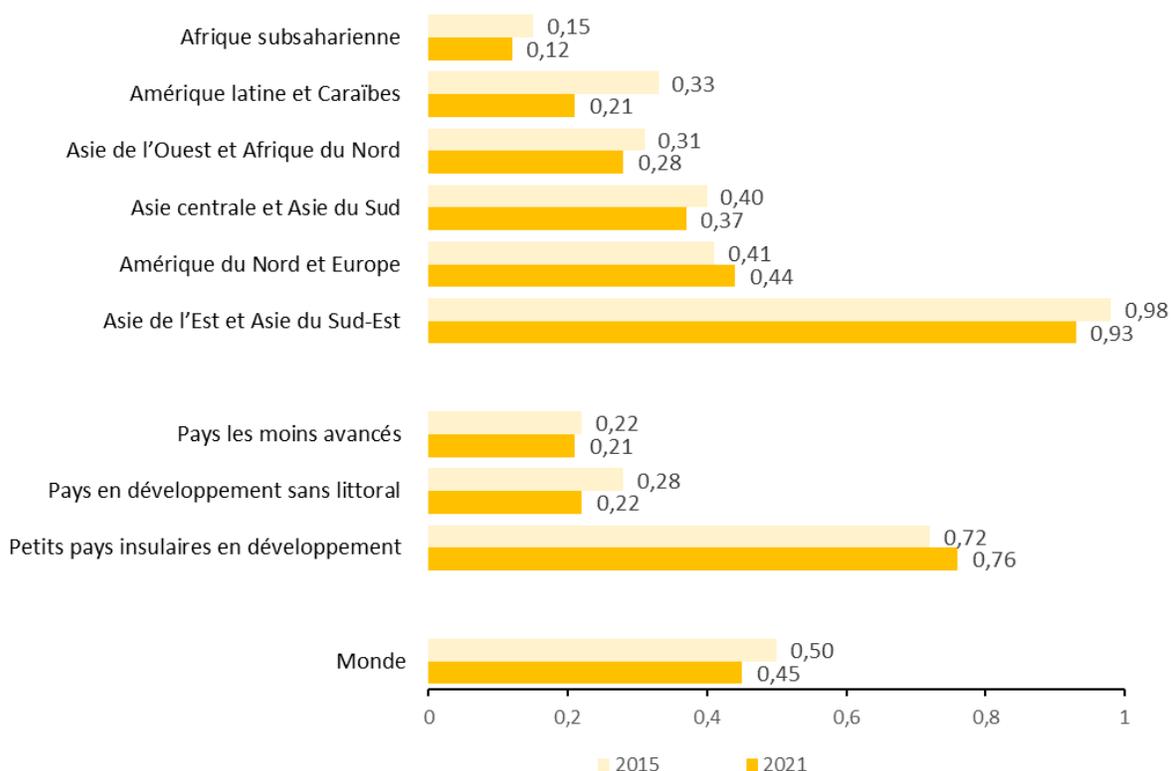
En même temps, la contribution de l'agriculture au PIB mondial a légèrement baissé depuis 2015. Lorsque les dépenses publiques dans l'agriculture sont mesurées par rapport à la contribution au PIB du secteur agricole en termes d'indice d'orientation agricole, elles affichent une tendance à la baisse pendant cette même période, passant de 0,50 en 2015 à 0,45 en 2021.

Cette tendance décroissante de l'indice d'orientation agricole a été observée dans toutes les régions du monde à l'exception de l'Amérique du Nord et de l'Europe, où l'indice affiche une hausse entre 2015 (0,41) et 2021 (0,44), principalement due à la réponse à la pandémie de covid-19 et à l'ampleur sans précédent des plans de relance budgétaire mis en œuvre par les États-Unis d'Amérique et les pays européens.

Dans les autres régions, l'Amérique latine et les Caraïbes ont enregistré la plus forte baisse, l'indice passant de 0,33 en 2015 à 0,21 en 2021. L'Afrique subsaharienne et l'Asie de l'Ouest et l'Afrique du Nord ont elles aussi signalé une baisse importante de l'indice d'orientation agricole. Les pays appartenant aux catégories des pays les moins avancés (PMA) et des pays en développement sans

littoral figurent parmi les pays qui dépensent le plus dans le domaine de l'agriculture, en termes de part des dépenses publiques totales. En ce qui concerne l'indice d'orientation agricole, ces deux catégories de pays ont signalé une baisse, avec un indice qui passe respectivement de 0,22 en 2015 à 0,21 en 2021, et de 0,28 en 2015 à 0,22 en 2021. Les petits États insulaires en développement (PEID) ont quant à eux enregistré une amélioration de l'indice d'orientation agricole, qui est passé de 0,72 en 2015 à 0,76 en 2021.

Figure 32. Indice d'orientation agricole par région des ODD (2015 et 2021)



Note: Le nombre de pays disposant de données peut varier au fil du temps. Les agrégats mondiaux et régionaux comprennent des données imputées.

Source: FAO. 2023. FAOSTAT. Dépenses publiques consacrées à l'agriculture. Dans: FAO. Rome. [Consulté en juin 2023]. <https://www.fao.org/faostat/fr/#data/IG>
<https://doi.org/10.4060/cc7088en-fig32>

Encadré 2. Indicateur 2.a.2 des ODD. Total des apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) alloués au secteur agricole¹

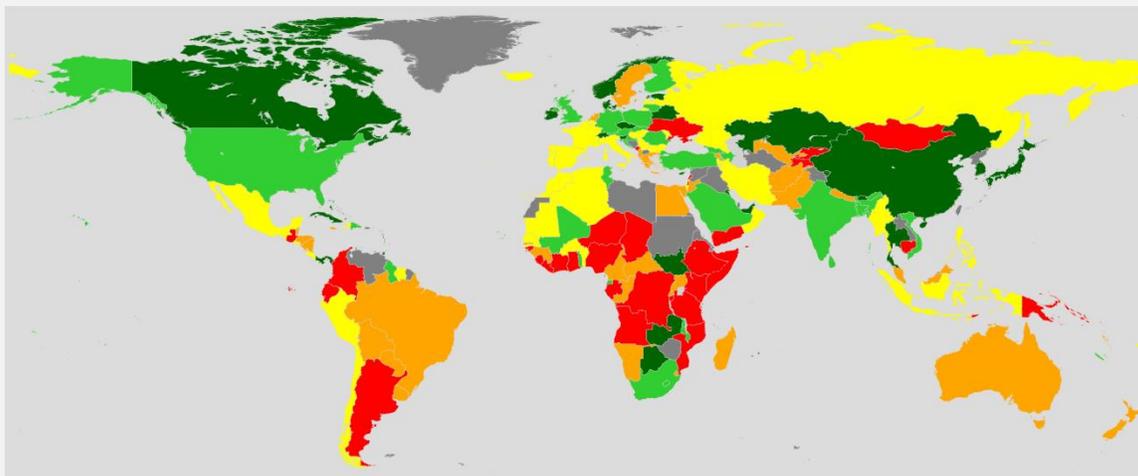
L'aide à l'agriculture est en baisse malgré une crise alimentaire mondiale qui s'aggrave.

Si l'indicateur 2.a.1 des ODD s'intéresse aux investissements publics des pays dans le secteur agricole, l'indicateur 2.a.2 le complète en s'intéressant aux dépenses mondiales effectuées par les donateurs (organismes officiels, y compris les pouvoirs publics) en faveur du secteur agricole. Entre 2015 et 2021, l'aide totale à l'agriculture dans les pays en développement a augmenté de 14,6 pour cent, passant de 12,8 à 14,2 milliards d'USD (en prix constants de 2021). L'aide totale à l'agriculture a atteint un pic en 2020, année au cours de laquelle elle a augmenté de presque 18 pour cent par rapport à l'année précédente, notamment en raison des inquiétudes relatives à la sécurité alimentaire pendant la pandémie. En 2021, toutefois, elle a chuté de 15 pour cent et approchait, en termes de volume, son niveau antérieur à la pandémie.

¹L'organisation responsable de l'indicateur 2.a.2 est l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE).

Source: Nations Unies. 2023. *Rapport sur les objectifs de développement durable Édition spéciale*. New York. [Consulté le 8 juin 2023]. https://unstats.un.org/sdgs/report/2023/The-Sustainable-Development-Goals-Report-2023_French.pdf

Figure 33. Situation actuelle de l'indice d'orientation agricole, par quintile (2021)

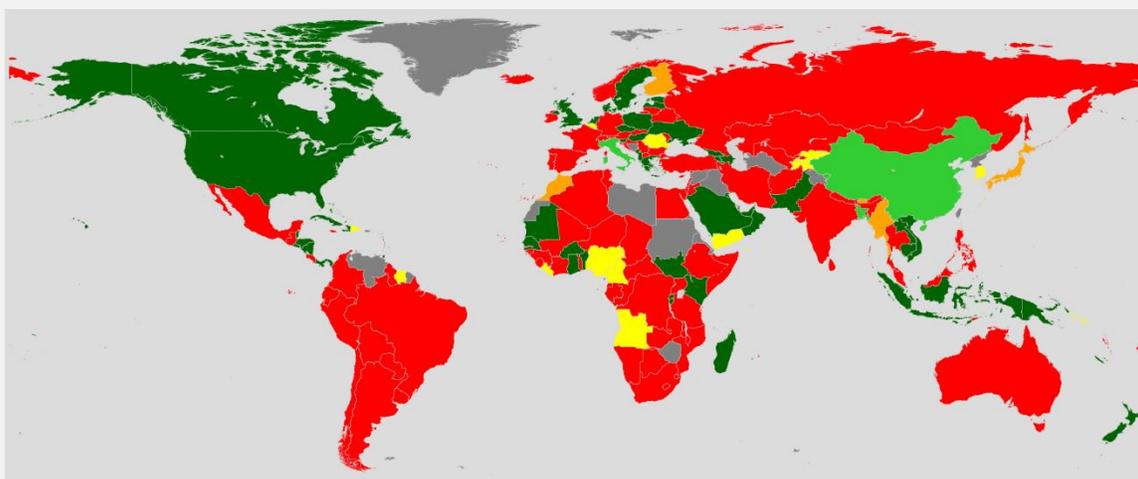


	Cinquième quintile
	Quatrième quintile
	Troisième quintile
	Deuxième quintile
	Premier quintile
	Données insuffisantes

Note: Les pointillés correspondent approximativement à la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire convenue par l'Inde et le Pakistan. Les parties n'ont pas encore réglé la question du statut définitif du Jammu-et-Cachemire. Le tracé définitif de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud n'a pas encore été défini.

Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr> (modifié pour s'aligner sur la Section de l'information géospatiale des Nations Unies, 2023).

Figure 34. Évolution de l'indice d'orientation agricole (2015-2021)



■	Amélioration
■	Légère amélioration
■	Aucune amélioration
■	Légère détérioration
■	Détérioration
■	Données insuffisantes

Note: Les pointillés correspondent approximativement à la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire convenue par l'Inde et le Pakistan. Les parties n'ont pas encore réglé la question du statut définitif du Jammu-et-Cachemire. Le tracé définitif de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud n'a pas encore été défini.

Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr> (modifié pour s'aligner sur la Section de l'information géospatiale des Nations Unies, 2023).

INDICATEUR 2.B.1 DES ODD

Subventions à l'exportation dans le secteur agricole

Cible 2.b

Corriger et prévenir les restrictions et distorsions commerciales sur les marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures relatives aux exportations aux effets similaires, conformément au mandat du Cycle de développement de Doha.

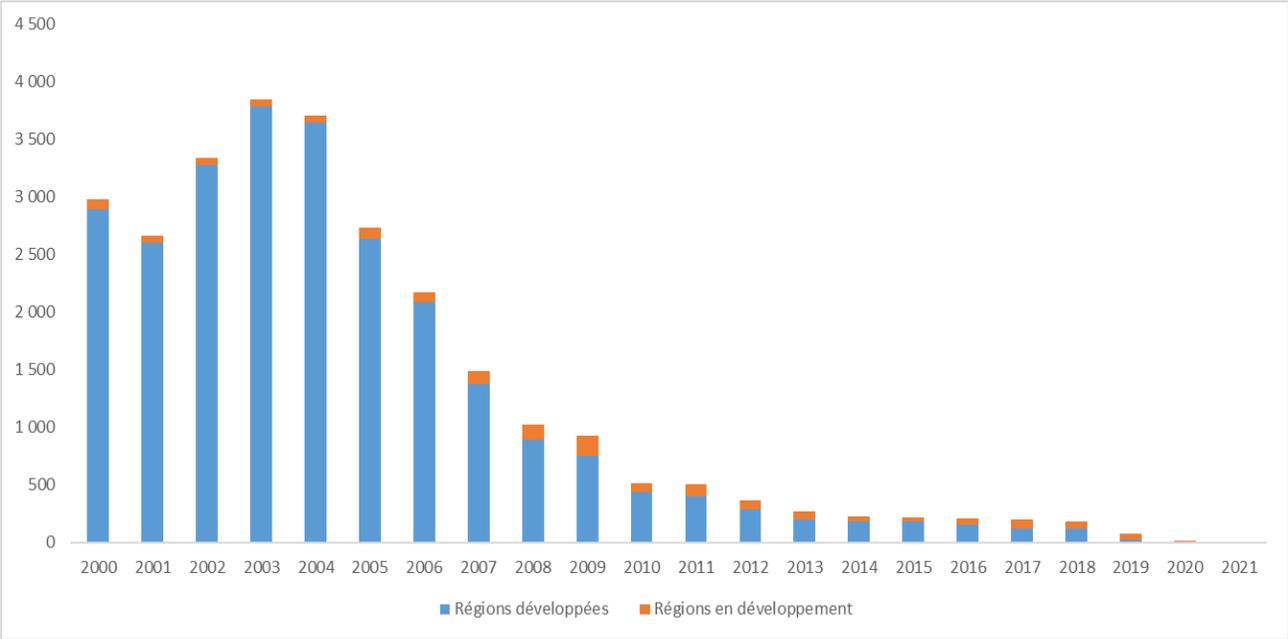
Évaluation de la situation à l'échelle mondiale: cible déjà atteinte.

Évaluation des tendances à l'échelle mondiale: cible déjà atteinte.

L'élimination de certaines subventions à l'exportation constitue une solution essentielle pour réduire les distorsions sur les marchés internationaux et, par extension, les inégalités dans le monde. Il est bien connu que les subventions à l'exportation dans le secteur agricole, en particulier, faussent les prix du marché. Elles encouragent la production excédentaire dans les pays exportateurs et entraînent une baisse des prix et de la production dans les pays importateurs, au détriment des consommateurs à court et long terme.

Si le processus visant à éliminer les subventions à l'exportation dans le secteur agricole remonte à plusieurs dizaines d'années, avec la prise de mesures à cette fin dans certains pays, ce n'est qu'en décembre 2015 que les membres de l'OMC ont adopté la Décision ministérielle sur la concurrence à l'exportation, convenant officiellement d'éliminer toutes les formes de subventions à l'exportation dans le secteur agricole. Les subventions à l'exportation dans le secteur agricole notifiées à l'OMC affichent une tendance généralisée à la baisse depuis 2000 (figure 35). Les débours annuels totaux communiqués ont atteint un pic de 3,84 milliards d'USD en 2003, pour atteindre un niveau presque négligeable en 2021, à 0,004 million d'USD.

Figure 35. Subventions à l'exportation dans le secteur agricole (en millions d'USD courants) (2000-2021)



Source: Nations Unies. 2023. Base de données des indicateurs des ODD. Dans: *Division de la statistique de l'ONU*. New York. [Consultée le 8 juin 2023]. <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal/database>

Encadré 3. Le besoin d'une mesure globale des restrictions commerciales

La cible 2.b des objectifs de développement durable renvoie à la correction et à la prévention des restrictions et distorsions commerciales sur les marchés agricoles mondiaux. Plusieurs mesures politiques, portant entre autres sur les subventions à l'exportation, peuvent causer ces distorsions et restrictions. En réalité, la cible 2.b des ODD parle de corriger ces distorsions, *«y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles...»*.

Par exemple, la fourniture d'un soutien aux prix du marché ou de paiements directs aux producteurs, entre autres mesures d'aide nationale, peut créer des distorsions plus ou moins importantes sur les marchés agroalimentaires mondiaux. Il en va de même pour les droits de douane et restrictions à l'exportation. Ce dernier, en particulier, est souvent utilisé en temps de crise et peut résulter en une volatilité accrue des marchés mondiaux, comme l'a montré la crise de 2007-2008.

Toutefois, la complexité des indicateurs alternatifs susceptibles d'englober la mesure de tout l'appui fourni aux agriculteurs dans chaque pays a conduit à la décision de ne suivre les progrès vers la réalisation de la cible 2.b des ODD qu'au travers de l'indicateur 2.b.1, qui mesure le niveau de subventions à l'exportation à l'échelle mondiale.

Il convient par ailleurs de noter que la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du Commerce organisée à Nairobi en 2015 a atteint un accord historique visant à éliminer toutes les subventions à l'exportation à différentes échéances pour les pays développés et en développement. Dans tous les cas, le recours aux subventions à l'exportation a considérablement baissé depuis le milieu des années 2000, grâce aux changements apportés à la Politique agricole commune de l'Union européenne (la plus importante utilisatrice de subventions à l'exportation) et à l'évolution des conditions du marché, en particulier au niveau des prix agroalimentaires.

Dans ce contexte, si l'indicateur 2.b.1 affiche une progression positive vers la réalisation de la cible 2.b., différents types de restrictions et de distorsions des marchés agricoles mondiaux peuvent persister dans la réalité. C'est pourquoi l'évaluation des progrès enregistrés par l'indicateur 2.b.1 des ODD ne doit pas être considérée comme déterminant les résultats globaux de la cible 2.b. des ODD.

Source: Encadré élaboré par les auteurs du rapport.

INDICATEUR 2.C.1 DES ODD

Indicateur d'anomalies des prix alimentaires

Cible 2.c

Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives à ces marchés, y compris le niveau des réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaires.

Évaluation de la situation à l'échelle mondiale: cible loin d'être atteinte.

Évaluation des tendances à l'échelle mondiale: aucune amélioration.

La proportion de pays affichant des prix alimentaires modérément ou anormalement élevés a baissé en 2021 par rapport à l'année précédente, tout en restant supérieure à la moyenne de 2015-2019.

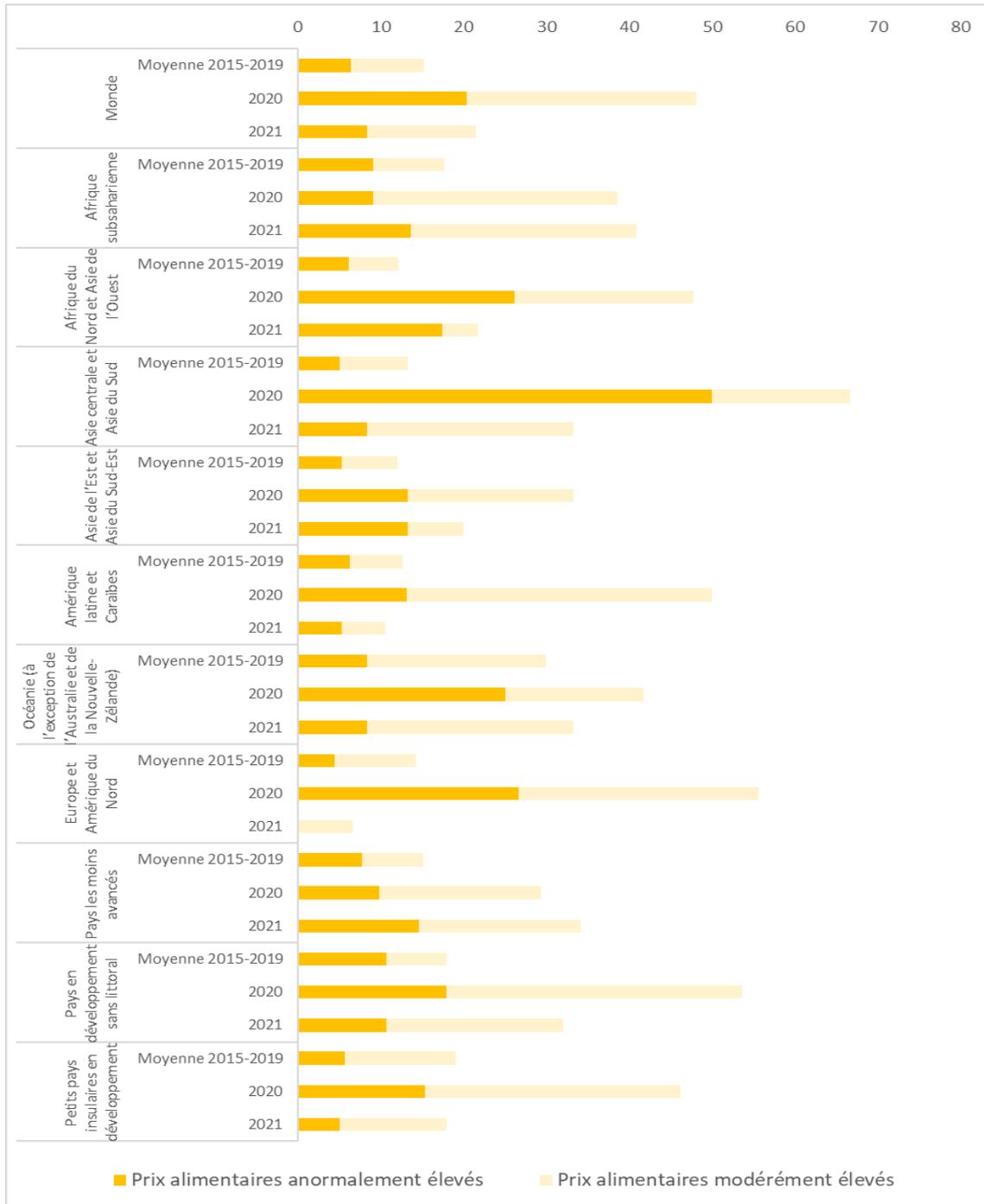
À l'échelle mondiale, la part de pays subissant des prix alimentaires modérément ou anormalement élevés est passée de 48,1 pour cent en 2020 à 21,5 pour cent en 2021. Malgré cette baisse importante, cette proportion était plus élevée que la moyenne 2015-2019 (15,2 pour cent), ce qui s'explique par la tendance à la hausse des prix sur les marchés internationaux. La hausse des prix internationaux des denrées alimentaires, qui a démarré au milieu de l'année 2020 après une reprise de la demande faisant suite à l'assouplissement des mesures restrictives liées à la pandémie de covid-19, s'est poursuivie en 2021. Du côté de l'offre, la pression croissante était due à une hausse du coût des intrants (énergie et engrais), à des perturbations persistantes pesant sur les chaînes d'approvisionnement en raison de la pandémie, et aux intempéries et/ou à la modification des politiques commerciales de grands exportateurs. La demande forte d'aliments destinés à une consommation humaine et animale, ainsi que la hausse persistante des coûts du transport lors des trois premiers trimestres de 2021, expliquent également la hausse des prix.

À l'échelle infrarégionale, certains facteurs nationaux ont intensifié la pression croissante exercée sur les prix alimentaires. Citons plus précisément les mauvaises conditions climatiques et l'aggravation des conditions de sécurité dans les pays du Sahel central; la dépréciation monétaire dans certains pays d'Afrique de l'Ouest, d'Asie de l'Est et d'Amérique du Sud; la hausse de l'instabilité politique, des difficultés macroéconomiques et des déficits de production dus au climat en Afrique de l'Est; et une demande ferme d'aliments et des inquiétudes concernant les effets des mauvaises conditions météorologiques sur certaines cultures essentielles en Europe et en Amérique du Nord.

En 2021, la part de pays touchés par des prix alimentaires élevés a globalement baissé sur une base annuelle. La baisse d'année en année la plus importante a été enregistrée en Amérique latine et dans les Caraïbes (10,6 pour cent) et en Europe et en Amérique du Nord (6,7 pour cent). Toutefois, dans les pays d'Afrique subsaharienne et dans les PMA, la part de pays subissant des prix alimentaires modérément ou anormalement élevés a augmenté pour une deuxième année consécutive en 2021 et atteint des niveaux records (40,9 pour cent et 34,1 pour cent, respectivement). Outre les facteurs susmentionnés, une hausse des dépenses consacrées aux intrants agricoles et denrées alimentaires

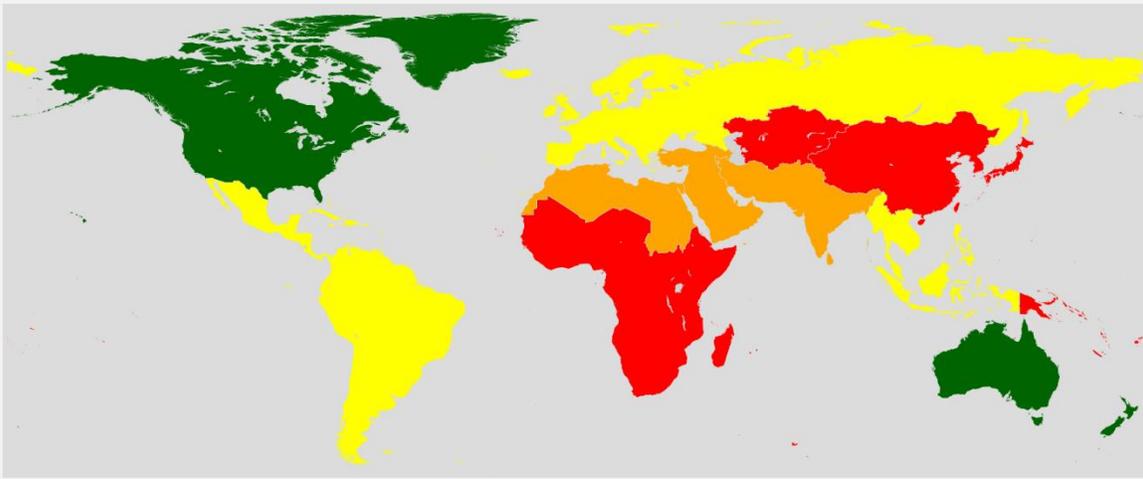
importés dans ces pays n'a fait qu'aggraver la hausse des prix. L'Afrique subsaharienne, l'une des régions les plus dépendantes des importations d'engrais, a connu sa plus forte hausse d'une année sur l'autre de sa facture des importations d'intrants agricoles en 2021, avec une augmentation supérieure à 50 pour cent. Sa facture des importations de denrées alimentaires a également augmenté, de 20 pour cent en 2021 par rapport à l'année précédente, contre une hausse totale de 18 pour cent pour le monde, compte tenu de la forte dépendance de la région vis-à-vis des denrées alimentaires importées.

Figure 36. Part de pays, par région, touchés par des prix alimentaires modérément ou anormalement élevés, pourcentage (moyenne pour 2015-2019, 2020 et 2021)



Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr>
<https://doi.org/10.4060/cc7088en-fig36>

Figure 37. État actuel de l'indicateur d'anomalies des prix alimentaires (2021)

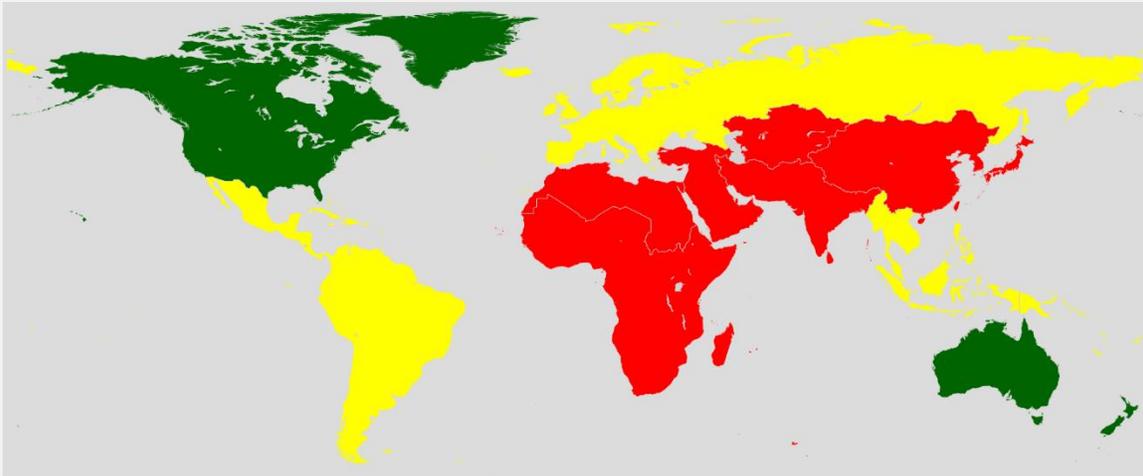


	Cible déjà atteinte
	Cible sur le point d'être atteinte
	Cible en voie d'être atteinte
	Cible loin d'être atteinte
	Cible très loin d'être atteinte
	Données insuffisantes

Note: Les pointillés correspondent approximativement à la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire convenue par l'Inde et le Pakistan. Les parties n'ont pas encore réglé la question du statut définitif du Jammu-et-Cachemire. Le tracé définitif de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud n'a pas encore été défini.

Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr> (modifié pour s'aligner sur la Section de l'information géospatiale des Nations Unies, 2023).

Figure 38. Évolution de l'indicateur d'anomalies des prix alimentaires (2015-2021)



■	Cible déjà atteinte
■	En bonne voie
■	En progrès, mais trop lent
■	Aucune amélioration
■	Détérioration
■	Données insuffisantes

Note: Les pointillés correspondent approximativement à la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire convenue par l'Inde et le Pakistan. Les parties n'ont pas encore réglé la question du statut définitif du Jammu-et-Cachemire. Le tracé définitif de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud n'a pas encore été défini.

Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr> (modifié pour s'aligner sur la Section de l'information géospatiale des Nations Unies, 2023).

Références:

Banque mondiale, FAO, OCDE (Organisation pour la coopération et le développement économiques), ONU-Habitat (Programme des Nations Unies pour les établissements humains) et UE (Union européenne). 2021. *Appliquer le degré d'urbanisation. Manuel méthodologique destiné à définir les agglomérations, les villes et les zones rurales à des fins de comparaisons internationales. Édition 2021.* Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne. <https://ec.europa.eu/eurostat/documents/3859598/15348347/KS-02-20-499-FR-N.pdf/2c216eee-fe65-caeb-0e4d-fcaa4e437e89?t=1669905093910>

FAO, FIDA (Fonds international de développement agricole), OMS (Organisation mondiale de la santé), PAM (Programme alimentaire mondial) et UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance). 2020 *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2020. Transformer les systèmes alimentaires pour une alimentation saine et abordable.* FAO, Rome. <https://doi.org/10.4060/ca9692fr>



Égalité entre les sexes

Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.

INDICATEURS

5.a.1 5.a.2

Vue d'ensemble

Le monde n'est pas en bonne voie pour atteindre l'égalité des sexes à l'horizon 2030. À l'échelle mondiale, aucun des 18 indicateurs n'a encore «atteint ou presque atteint» leur cible, et seul l'un d'entre eux est «sur le point d'être atteint». Garantir les droits fonciers des femmes est essentiel pour atteindre l'égalité des sexes et assurer l'autonomisation des femmes et des filles, puisque cela améliore leur indépendance économique, leur accès aux ressources, leur pouvoir décisionnel et leur statut social. De plus, l'accès sûr des femmes à la terre, de même que leur utilisation des terres et leur accès à la propriété foncière, améliore le bien-être des femmes elles-mêmes, mais aussi celui de leur famille et de leurs communautés. Ce fait est largement reconnu avec la cible 5.a des ODD, qui appelle à l'adoption de réformes pour donner aux femmes les mêmes droits à la terre et à d'autres formes de propriété, aux services financiers et aux ressources naturelles qu'aux hommes. La réalisation de l'ODD 5 est intrinsèquement liée à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire, à la lutte contre les effets des changements climatiques, et à la paix, la justice sociale et l'instauration d'institutions fortes.

De nombreux pays ont mis en œuvre des réformes législatives pour renforcer les droits fonciers des femmes, notamment en modifiant la loi pour garantir le droit des femmes à la propriété, mais aussi le droit d'hériter et de contrôler les terres, et pour reconnaître les droits des femmes dans le cadre des systèmes coutumiers et informels. Le niveau de protection des droits fonciers des femmes (non limité aux terres ou aux populations agricoles) dans la loi est encore inexistant, très faible ou faible dans 58 pour cent des pays déclarants, et élevé ou très élevé dans seulement 21 pour cent de ces pays. Les données d'enquêtes montrent également qu'il y a encore beaucoup à faire pour garantir les droits fonciers des femmes: dans un tiers des pays, moins de la moitié des femmes et des hommes sont propriétaires de terres agricoles ou détenteurs de droits garantis sur ces terres. La part de propriétaires de sexe masculin est au moins deux fois plus importante que celle des femmes propriétaires dans près de la moitié des pays.

INDICATEUR 5.A.1 DES ODD

- a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe;
- b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par type de droit.

Cible 5.a

Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne.

Évaluation de la situation à l'échelle mondiale: non effectuée en raison d'un nombre insuffisant de données.

Évaluation des tendances à l'échelle mondiale: non effectuée en raison d'un nombre insuffisant de données.

Nous sommes encore loin de l'égalité des sexes sur le plan de l'accès à la propriété de terres agricoles.

Les femmes jouent un rôle fondamental à toutes les étapes des systèmes agroalimentaires, de la production sur la parcelle familiale à la transformation et à la vente sur le marché, en passant par la préparation et la distribution au sein du ménage. Dans ce contexte, les terres agricoles jouent un rôle central dans leur autonomisation économique. De plus, la propriété des terres et les droits garantis fournissent un ensemble d'avantages, non seulement aux femmes elles-mêmes, mais aussi à la société dans son ensemble. Si les données à l'échelle mondiale sont encore limitées, les données existantes sur 46 pays pour la période 2009-2020 montrent que de nombreux hommes et de nombreuses femmes participant à la production agricole sont privés de droits de propriété ou de droits fonciers garantis sur les terres agricoles. De plus, il existe encore d'importantes disparités entre les genres au sein de la population agricole, les femmes étant moins susceptibles que les hommes d'être propriétaires de terres dans de nombreux pays.

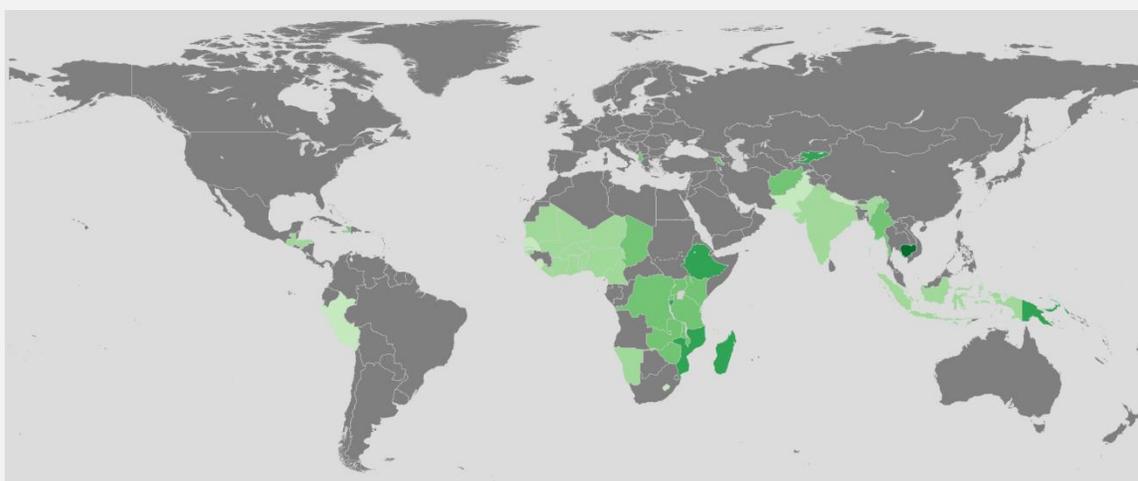
Dans un tiers des pays disposant de données, moins de 50 pour cent des femmes et des hommes sont propriétaires de terres agricoles ou titulaires de droits garantis sur ces terres. Dans 40 des 46 pays évalués, un nombre relativement plus faible de femmes sont propriétaires de terres agricoles, avec une part de propriétaires de sexe masculin près de deux fois celle des femmes propriétaires dans près de la moitié des pays.

La plupart des pays n'a pas encore atteint l'égalité des sexes sur les plans de la propriété foncière et des droits garantis sur des terres agricoles. En effet, les femmes sont clairement désavantagées par rapport aux hommes, puisque leur part parmi les propriétaires fonciers est inférieure à 50 pour cent

dans 35 pays. De plus, la part d'hommes parmi les propriétaires fonciers dépasse les 70 pour cent dans un tiers des pays. Cela étant dit, la part de femmes parmi les propriétaires fonciers a augmenté dans 10 pays sur 18 au cours des 10 dernières années, et des améliorations notables ont marqué plusieurs pays d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud, ce qui montre que si les progrès sont lents, ils vont tout de même dans la bonne direction.

Figure 39. Part des personnes ayant des droits de propriété ou des droits garantis au sein de la population agricole totale (dernière année déclarée)

Total

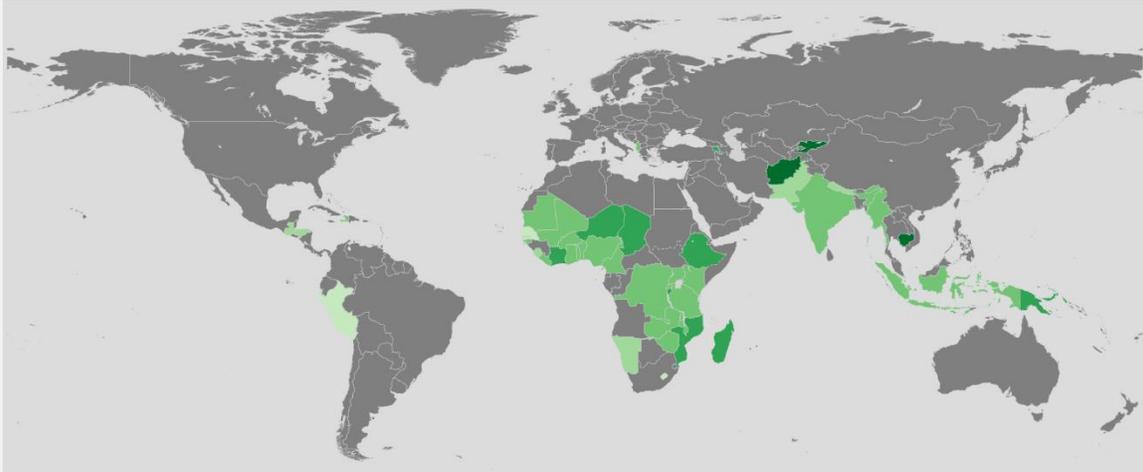


	[0-20]
	(20-40]
	(40-60]
	(60-80]
	> 80
	Pas de données

Note: Les pointillés correspondent approximativement à la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire convenue par l'Inde et le Pakistan. Les parties n'ont pas encore réglé la question du statut définitif du Jammu-et-Cachemire. Le tracé définitif de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud n'a pas encore été défini.

Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr> (modifié pour s'aligner sur la Section de l'information géospatiale des Nations Unies, 2023).

Hommes

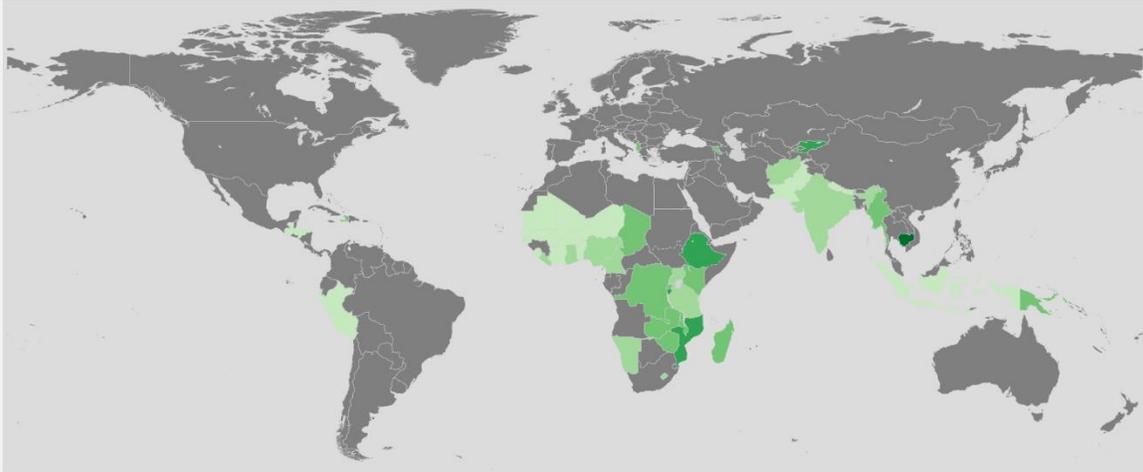


	[0-20]
	(20-40]
	(40-60]
	(60-80]
	> 80
	Pas de données

Note: Les pointillés correspondent approximativement à la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire convenue par l'Inde et le Pakistan. Les parties n'ont pas encore réglé la question du statut définitif du Jammu-et-Cachemire. Le tracé définitif de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud n'a pas encore été défini.

Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr> (modifié pour s'aligner sur la Section de l'information géospatiale des Nations Unies, 2023).

Femmes

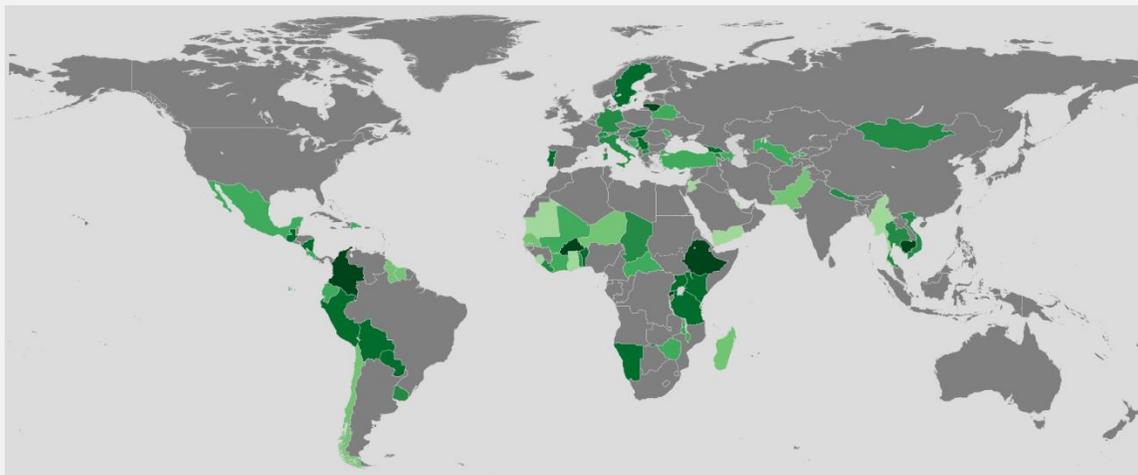


[0-20]
(20-40]
(40-60]
(60-80]
> 80
Pas de données

Note: Les pointillés correspondent approximativement à la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire convenue par l'Inde et le Pakistan. Les parties n'ont pas encore réglé la question du statut définitif du Jammu-et-Cachemire. Le tracé définitif de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud n'a pas encore été défini.

Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr> (modifié pour s'aligner sur la Section de l'information géospatiale des Nations Unies, 2023).

Figure 40. Part des femmes parmi les propriétaires/titulaires de droits fonciers garantis sur des terres agricoles (dernière année déclarée)



	[0-10]
	(10-20]
	(20-30]
	(30-40]
	(40-50]
	(50-60]
	Pas de données

Note: Les pointillés correspondent approximativement à la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire convenue par l'Inde et le Pakistan. Les parties n'ont pas encore réglé la question du statut définitif du Jammu-et-Cachemire. Le tracé définitif de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud n'a pas encore été défini.

Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr> (modifié pour s'aligner sur la Section de l'information géospatiale des Nations Unies, 2023).

INDICATEUR 5.A.2 DES ODD

Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres

Cible 5.a

Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne.

Évaluation de la situation à l'échelle mondiale: non effectuée en raison d'un nombre insuffisant de données.

Évaluation des tendances à l'échelle mondiale: non effectuée en raison d'un nombre insuffisant de données.

Les données sur la protection des droits fonciers des femmes dans la loi nationale révèlent à la fois d'importantes lacunes et de bons exemples dans toutes les régions.

L'indicateur 5.a.2 des ODD permet d'évaluer dans quelle mesure les lois nationales protègent les droits fonciers des femmes sur différents types de terres et pour différents groupes de femmes. Il est mesuré par les gouvernements nationaux à l'aide d'un questionnaire comportant les six mesures de substitution, ou critères, pour lesquelles des définitions et des seuils sont fournis dans les directives méthodologiques et métadonnées (FAO, 2021 et Nations Unies, 2023):

- A. L'enregistrement conjoint des terres est-il obligatoire ou encouragé par des incitatifs financiers?
- B. Le consentement du/de la conjoint(e) est-il requis pour les transactions foncières si les terres sont un bien commun ou un bien matrimonial commun?
- C. Les femmes et les filles ont-elles les mêmes droits en matière de succession que les hommes?
- D. Des ressources financières ont-elles été affectées pour accroître la propriété foncière des femmes?
- E. Dans les systèmes juridiques qui reconnaissent les régimes fonciers coutumiers, le droit coutumier ou les institutions coutumières, les droits fonciers des femmes sont-ils explicitement protégés?
- F. Existe-t-il des quotas de participation des femmes aux institutions de gestion et d'administration des terres?

En mai 2023, 71 pays avaient effectué une déclaration sur l'indicateur 5.a.2 des ODD. Les données montrent que 51 pour cent de ces pays ont tout au plus un score faible, et que seuls 30 pour cent d'entre eux ont un score élevé ou très élevé. La méthodologie traite les mesures de substitution D et

F comme présentes, non seulement si la loi prévoit l'allocation de ressources financières ou des quotas, mais aussi si les statistiques nationales officielles montrent qu'au moins 40 pour cent des individus ayant des droits de propriété ou des droits fonciers garantis sont des femmes. Toutefois, même quand les données administratives ou d'enquêtes suggèrent des écarts, même minimes, entre les genres en matière de propriété foncière, il est essentiel de comprendre la mesure dans laquelle les cadres juridiques nationaux protègent les droits fonciers des femmes, afin d'encourager les politiques, programmes et réformes juridiques tenant compte des questions de genre et conformes à la cible 5.a des ODD. Si l'on se penche uniquement sur l'analyse juridique, la loi de 58 pour cent des pays déclarants protège les droits fonciers des femmes de manière faible ou très faible, voire pas du tout, contre 21 pour cent seulement de pays prévoyant des niveaux de protection élevés ou très élevés (tableau 2).

Toutes les régions ont de bons exemples de lois et de politiques qui favorisent les droits fonciers des femmes, en particulier dans les domaines des biens matrimoniaux et des successions. La loi de 58 pour cent des pays déclarants exige le consentement des époux et prévoit les mêmes droits de succession pour les hommes et les femmes.

Par ailleurs, 51 pour cent des 41 pays ayant des lois reconnaissant le droit ou les régimes fonciers coutumiers protègent explicitement les droits fonciers des femmes. Bon nombre de ces pays, en particulier en Afrique subsaharienne, imposent aussi la participation des femmes aux institutions de gestion et d'administration des terres. Les quotas ont aussi été adoptés dans d'autres régions: 31 pour cent des pays déclarants ont inscrit des quotas spécifiques au genre dans leur législation nationale. Le nombre de pays obtenant de bons scores est plus élevé (41 pour cent) lorsqu'on examine les données statistiques (figure 41).

Seuls 13 pour cent des pays déclarants affectent des ressources financières pour accroître la propriété foncière de facto des femmes, ce qui laisse penser que cette stratégie est peu généralisée. Comme c'est le cas des quotas, les résultats varient selon que l'on tient compte ou non des statistiques, qui montrent qu'au moins 40 pour cent des individus ayant des droits de propriété ou des droits fonciers garantis sont des femmes (figure 41).

L'enregistrement conjoint des terres est une stratégie efficace pour améliorer l'accès des femmes à la terre. Néanmoins, seuls 34 pour cent des 71 pays déclarent avoir adopté des dispositions contraignantes ou des incitations financières pour encourager l'enregistrement conjoint.

Globalement, il y a encore beaucoup à faire pour améliorer les droits fonciers des femmes, même dans les pays présentant des niveaux élevés ou très élevés de protection de ces droits, par exemple garantir la mise en œuvre effective des lois et politiques, en adoptant, le cas échéant, des mesures spéciales temporaires.

Pour réaliser la cible 5.a des ODD, il est essentiel de replacer en contexte et de promouvoir les données statistiques disponibles relatives à l'indicateur 5.a.1 des ODD et les données sur les lois et politiques collectées dans le cadre de l'indicateur 5.a.2 des ODD et d'autres indicateurs connexes pour

l'application des politiques. Si les données disponibles fournissent un bon point de départ, des données complémentaires et l'engagement de parties prenantes clés (y compris les femmes elles-mêmes) seront nécessaires pour une action politique et un soutien technique plus efficaces.

Tableau 2. Niveau de protection des droits fonciers des femmes dans la loi des pays évalués (dernière année disponible)

Nombre de mesures de substitution présentes	Score*	Niveau de protection par la loi	Nombre de pays disposant de dispositions législatives et/ou de statistiques**	Nombre de pays uniquement sur une base légale
0	1	Nul	12	12
1	2	Très faible	8	9
2	3	Faible	16	20
3	4	Moyen	14	15
4	5	Élevé	16	13
5 ou 6	6	Très élevé	5	2

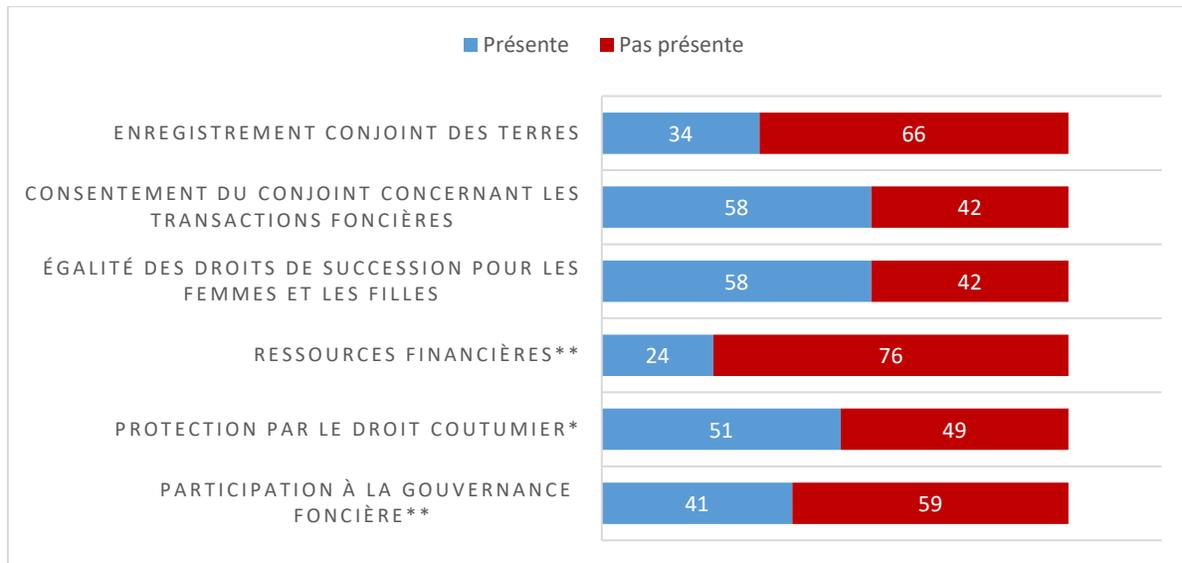
Notes:

* Selon les métadonnées actualisées en mai 2023, le système de classification par bandes est remplacé par un score égal au nombre de mesures de substitution présentes. Le score maximal est 5, même pour les pays où 6 mesures de substitution sont applicables.

** Si cette méthodologie aide à évaluer le niveau de protection par la loi, deux des six mesures de substitution (D ou F) peuvent être considérées présentes si les statistiques montrent qu'au moins 40 pour cent des personnes ayant des droits de propriété ou des droits fonciers garantis sont des femmes. C'est le cas dans huit pays.

Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr>

Figure 41. Part des pays dans lesquels chacune des mesures de substitution est présente (pourcentage) (2023)



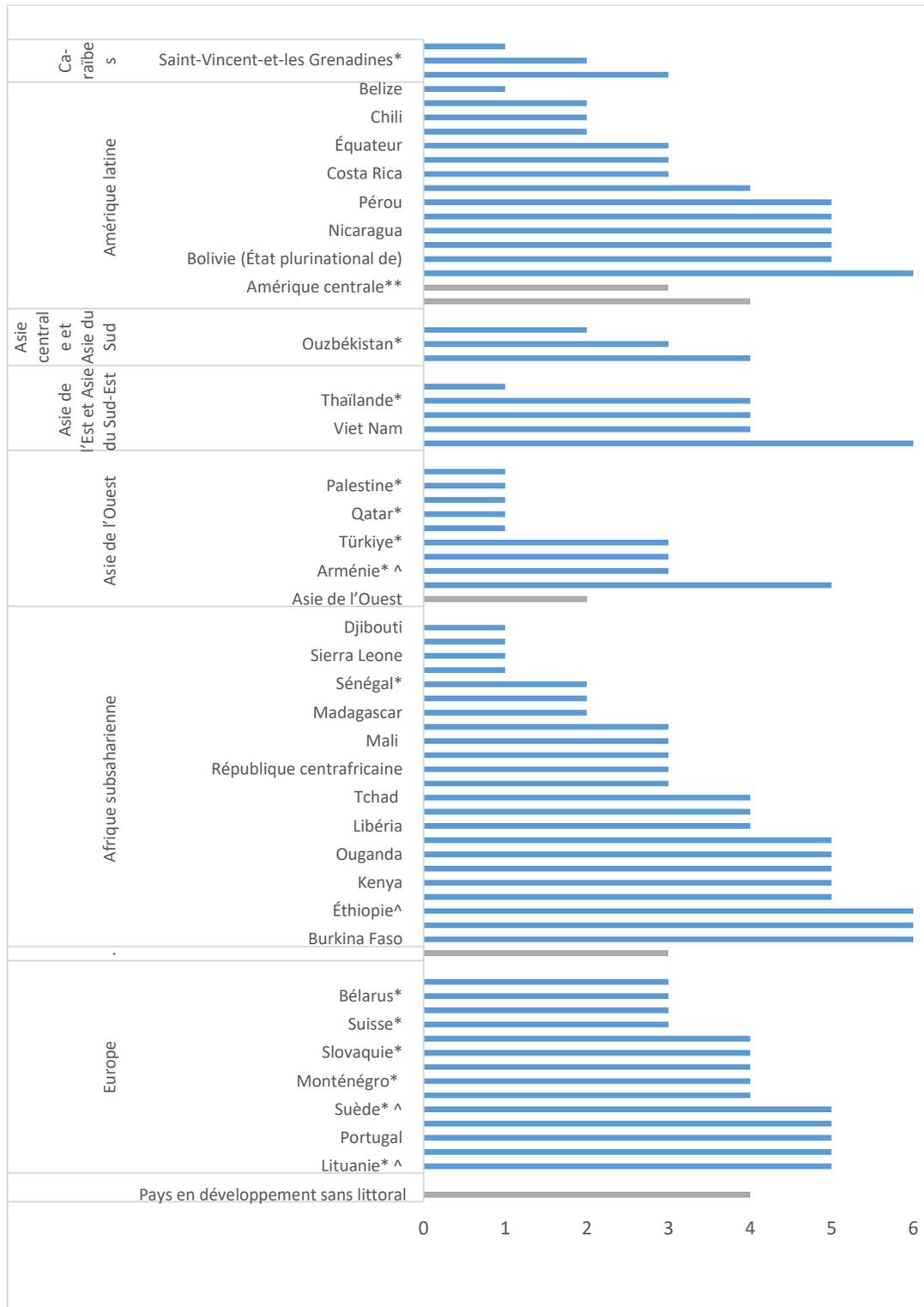
Notes:

* La mesure de substitution E est calculée pour l'échantillon de 41 pays qui reconnaissent le droit coutumier dans leur cadre juridique.

** Lorsque les mesures de substitution D et F sont considérées comme présentes, ceci peut être basé sur les dispositions légales ou les statistiques si au moins 40 pour cent des personnes ayant des droits de propriété ou des droits fonciers garantis sont des femmes. C'est le cas pour 8 pays sur 71.

Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr>

Figure 42. Degré de mise en œuvre dans les pays déclarants, par région



Notes: * Pays pour lesquels la protection relevant du droit coutumier (mesure de substitution E) n'est pas applicable.

^ Pays pour lesquels une ou deux des six mesures de substitution sont considérées présentes parce que les statistiques montrent qu'au moins 40 pour cent des personnes ayant des droits de propriété ou des droits fonciers garantis sont des femmes. Les moyennes pour les régions/sous-régions/groupes sont marquées en gris et ne figurent ici que si au moins 50 pour cent des pays du groupe en question ont officiellement effectué une déclaration sur cet indicateur.

Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr>
<https://doi.org/10.4060/cc7088en-fig42>

Encadré 4. Les femmes dans les systèmes agroalimentaires – aperçu du [rapport spécial de la FAO \(FAO, 2023\)](#)

Les systèmes agroalimentaires emploient beaucoup de femmes. À l'échelle mondiale, 36 pour cent des femmes actives et 38 pour cent des hommes actifs travaillaient au sein de systèmes agroalimentaires en 2019. **Les systèmes agroalimentaires sont une plus importante source de revenus pour les femmes que pour les hommes dans de nombreux pays.** En Afrique subsaharienne, 66 pour cent des emplois féminins sont fournis par les systèmes agroalimentaires, contre 60 pour cent des emplois masculins. En Asie du Sud, les femmes travaillent très majoritairement dans les systèmes agroalimentaires (71 pour cent de femmes contre 47 pour cent d'hommes), même si le nombre de femmes dans la population active est inférieur à celui des hommes. **Toutefois, les femmes ont tendance à représenter une part plus importante des emplois agricoles à des niveaux de développement économique plus faibles, en raison d'opportunités d'emploi en dehors des exploitations très limitées pour cette frange de la population.**

Les femmes qui travaillent dans la production agricole ont généralement des conditions de travail très défavorables. Elles sont généralement concentrées dans les pays les plus pauvres, où il n'existe pas d'autres moyens de gagner sa vie, et continuent d'accomplir un travail intense dans des conditions caractérisées par des chocs liés aux conditions météorologiques et par des conflits. Les femmes sont moins susceptibles de participer en tant qu'entrepreneuses et agricultrices indépendantes, et produisent des cultures moins lucratives. Elles ont souvent le statut de travailleuses familiales non rémunérées ou de travailleuses occasionnelles dans le secteur agricole. Les normes sociales peuvent aussi empêcher les femmes de produire des cultures et de participer à des activités dominées par les hommes. **L'écart de productivité des terres entre les exploitations de même taille dirigées par une femme et celles dirigées par un homme est de 24 pour cent. En moyenne, les femmes gagnent 18,4 pour cent de moins que les hommes pour un emploi salarié dans le secteur agricole; en d'autres termes, les femmes gagnent 82 centimes pour chaque dollar des États-Unis (USD) gagné par un homme.**

Les femmes continuent d'avoir un accès plus restreint que les hommes aux ressources et actifs essentiels aux systèmes agroalimentaires (terres, intrants, services, financements et technologies numériques). Les écarts entre les genres directement liés à la production agricole restent importants, mais ceux relatifs à l'éducation, aux financements et aux technologies de l'information et de la communication, particulièrement importants pour le développement d'entreprises non agricoles et de possibilités d'emplois dans les systèmes agroalimentaires, se resserrent plus rapidement. L'accès durable et de qualité aux actifs et ressources demeure toutefois problématique.

Les progrès visant à réduire les écarts en matière d'accès des femmes à l'irrigation et à la propriété de bétail sont lents. En moyenne, les hommes possèdent plus d'animaux d'élevage que les femmes, et sont plus susceptibles qu'elles de posséder du gros bétail tels que des bovins. Ces écarts ont peu évolué au cours des dix dernières années, mais il convient de noter tout de même que les écarts en matière de propriété d'espèces plus petites, telles qu'ovins et volaille, se sont quelque peu réduits.

Encadré 4. (Suite)

Les femmes du secteur agricole ont encore moins accès que les hommes aux intrants, y compris à des semences améliorées, à des engrais et à des équipements mécanisés. Sur une note plus positive, l'écart entre les genres en matière d'accès à l'internet mobile dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire s'est réduit, passant de 25 pour cent à 16 pour cent entre 2017 et 2021, de même que l'écart en matière d'accès à des comptes bancaires, qui est, quant à lui, passé de 9 à 6 points de pourcentage. Les femmes sont aussi susceptibles que les hommes d'adopter de nouvelles technologies lorsque les facteurs favorables nécessaires sont mis en place et qu'elles bénéficient du même accès que les hommes à des ressources complémentaires.

L'égalité des sexes dans le secteur agricole et les systèmes agroalimentaires pourrait avoir d'énormes avantages. La FAO estime de manière prudente, à partir de données sur les écarts entre les genres en matière de productivité agricole et les écarts salariaux dans les systèmes agroalimentaires, que la seule réduction de ces écarts assurerait une augmentation du produit intérieur brut mondial d'au moins 1 pour cent (soit près de 1 billion d'USD). Ceci permettrait de réduire l'insécurité alimentaire mondiale d'au moins 2 points de pourcentage, soit 45 millions de personnes de moins souffrant d'insécurité alimentaire.

Source: FAO. 2023. *The status of women in agrifood systems*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc5343en>
(Résumé en français à l'adresse: <https://doi.org/10.4060/cc5060fr>)

Références:

FAO. 2021. *Réaliser les droits des femmes à la terre dans la Loi. Guide pour l'établissement de rapports relatifs à l'indicateur 5.a.2 des Objectifs de développement durable (ODD)*. Rome. Consulté le 8 juin 2023. <https://www.fao.org/3/i8785fr/i8785fr.pdf>

Nations Unies. 2023. SDG Indicators. Metadata repository. Dans: *Division de statistique des Nations Unies. Objectifs de développement durable*. New York. [Consulté le 20 mars 2023].
<https://unstats.un.org/sdgs/metadata/>



Eau propre et assainissement

Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable.

INDICATEURS

6.4.1 6.4.2

Vue d'ensemble

Des milliards de personnes manquent encore d'un accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène. Si des progrès ont été enregistrés dans la fourniture de ces services de base, il y a encore beaucoup à faire pour réaliser l'ODD 6. Le manque d'eau est un problème de plus en plus présent dans de nombreuses régions du monde, et les conflits et les changements climatiques ne font qu'exacerber la situation. De plus, les pays sont confrontés à des difficultés croissantes liées à des écosystèmes aquatiques dégradés, à un manque d'eau causé par les changements climatiques, à des sous-investissements dans l'eau et l'assainissement et au manque de coopération concernant les eaux transfrontalières. Garantir une couverture universelle à l'horizon 2030 supposera une multiplication par six des taux mondiaux actuels de progression en matière d'eau potable, par cinq des taux relatifs à l'assainissement, et par huit des taux relatifs à l'hygiène.

À l'échelle mondiale, les niveaux de stress hydrique demeuraient à un niveau sûr de 18,2 pour cent en 2020. Ceci masque toutefois des variations importantes entre régions, où certaines sont confrontées à des niveaux élevés, voire critiques, de stress hydrique, parfois exacerbés ces dernières années. Parallèlement à cela, l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau est passée de 17,4 USD par mètre cube en 2015 à 18,9 USD par mètre cube à l'échelle mondiale en 2020.

INDICATEUR 6.4.1 DES ODD

Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau

Cible 6.4

D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau.

Évaluation de la situation à l'échelle mondiale: au niveau de la médiane des valeurs nationales.

Évaluation des tendances à l'échelle mondiale: amélioration.

Après une hausse progressive constante entre 2015 et 2019, l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau a connu une baisse entre 2019 et 2020 partout dans le monde.

L'efficacité de l'utilisation des ressources en eau est passée de 17,4 USD par mètre cube en 2015 à 18,9 USD par mètre cube en 2020 à l'échelle mondiale, ce qui représente une hausse de 9 pour cent (figure 43). Il convient de noter que ce chiffre représente toutefois une légère baisse par rapport à l'année précédente, où il atteignait 19,4 pour cent. En 2020, les estimations de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau variaient entre moins de 3 USD par mètre cube dans les économies très dépendantes de l'agriculture et plus de 50 USD par mètre cube dans les économies très industrialisées basées sur les services. Cela suggère que la structure économique d'un pays a un lien direct avec ses niveaux généraux d'efficacité de l'utilisation des ressources en eau. Près de 57 pour cent des pays présentaient une efficacité de l'utilisation des ressources en eau équivalente à 20 USD par mètre cube ou moins en 2020, contre 58 pour cent en 2015 (figure 44). Toutefois, ces valeurs mondiales masquent des différences entre régions (figure 45).

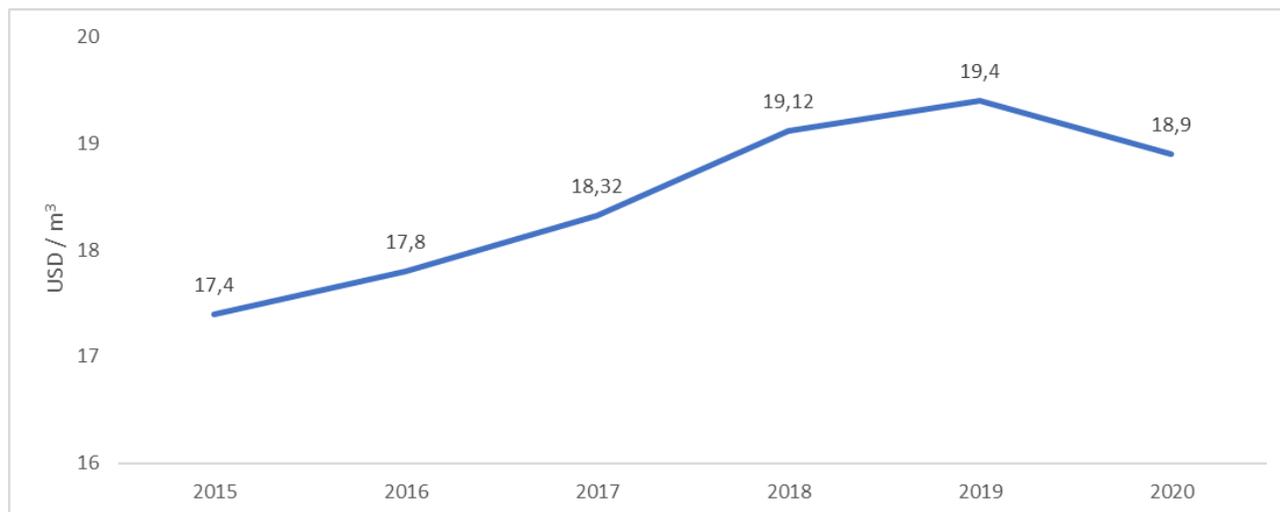
L'Asie centrale et l'Asie du Sud, l'Asie de l'Est et l'Asie du Sud-Est et l'Océanie montrent les taux de croissance de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau les plus élevés entre 2015 et 2020, tandis que l'Amérique latine et les Caraïbes enregistrent une baisse de cette efficacité.

Tous les secteurs économiques ont connu une hausse de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau depuis 2015. En 2020, l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau équivalait à 32,08 USD par mètre cube dans le secteur industriel, à 104,65 USD par mètre cube dans le secteur des services et à 0,59 USD par mètre cube dans le secteur agricole. En termes relatifs, l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau a le plus augmenté dans le secteur agricole (20 pour cent) depuis 2015, contre 13 pour cent pour le secteur industriel et 0,3 pour cent pour le secteur tertiaire (tableau 3).

L'optimisation de la productivité de l'eau dans le secteur agricole (quantité ou valeur de production par rapport à la quantité d'eau consommée de manière bénéfique), obtenue grâce à des systèmes d'irrigation efficaces et à de meilleures pratiques de gestion agricole, est essentielle pour améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau, en particulier dans les pays dépendants de l'agriculture. Parmi les autres stratégies importantes mises en place pour améliorer l'efficacité générale de l'eau, citons la réduction des pertes d'eau, par exemple en luttant contre les fuites dans

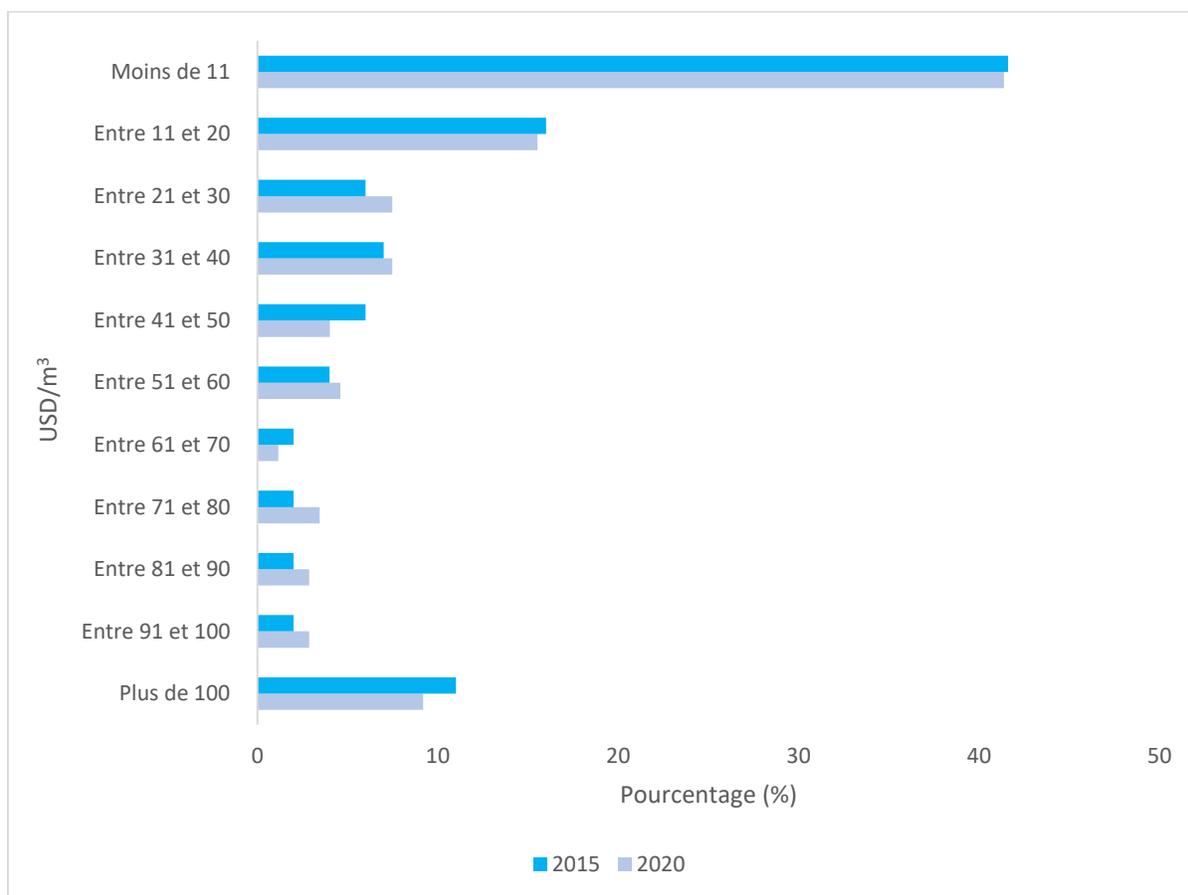
les réseaux de distribution municipaux et l'optimisation des processus de refroidissement industriels et énergétiques.

Figure 43. Efficacité de l'utilisation des ressources en eau à l'échelle mondiale, dollars des États-Unis par mètre cube (USD/m³) (2015-2020)



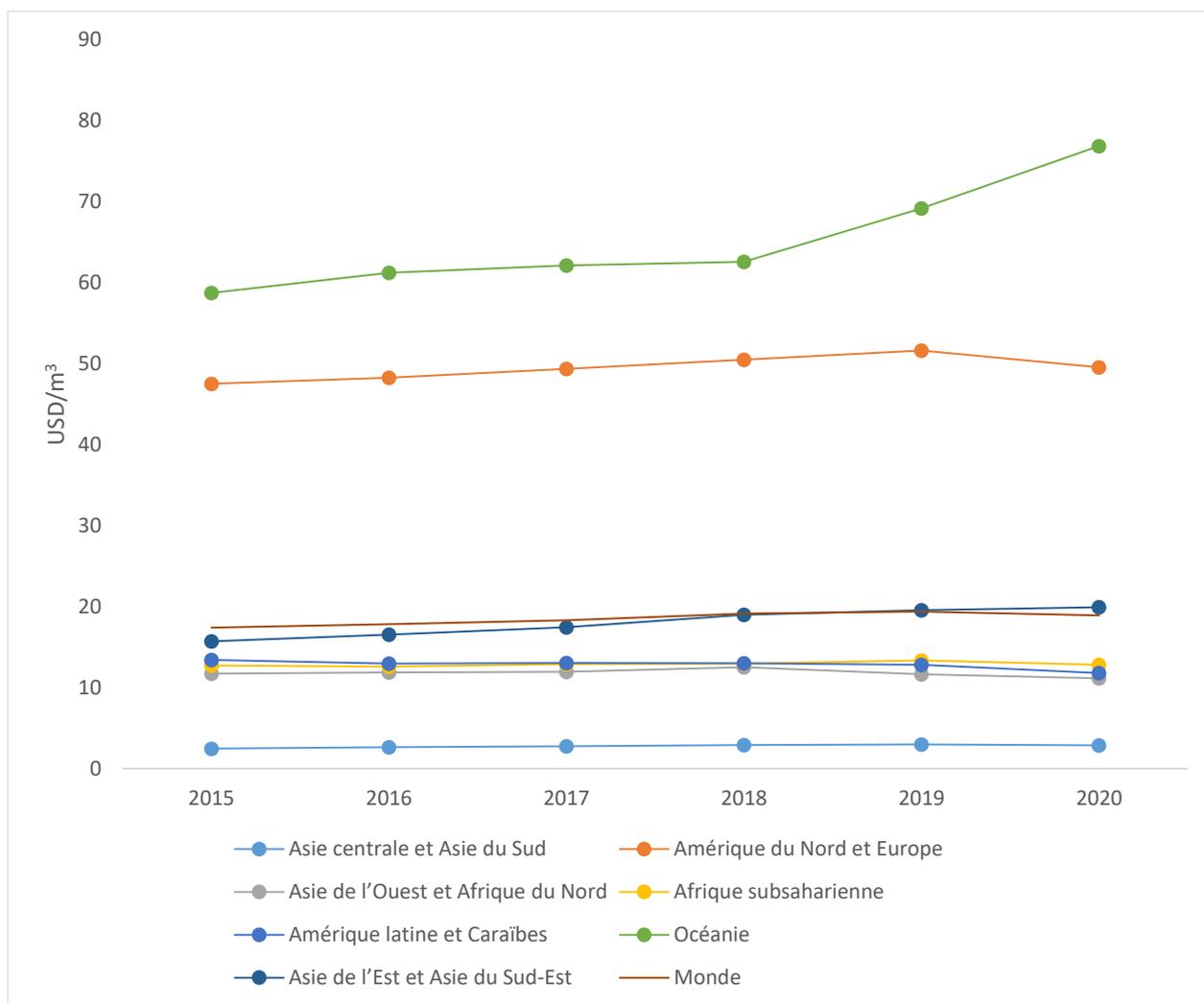
Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr>

Figure 44. Part de pays par classe d'efficacité de l'utilisation des ressources en eau (2015 et 2020)



Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr>

Figure 45. Évolution de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau par région, dollars des États-Unis par mètre cube (USD/m³) (2015-2020)



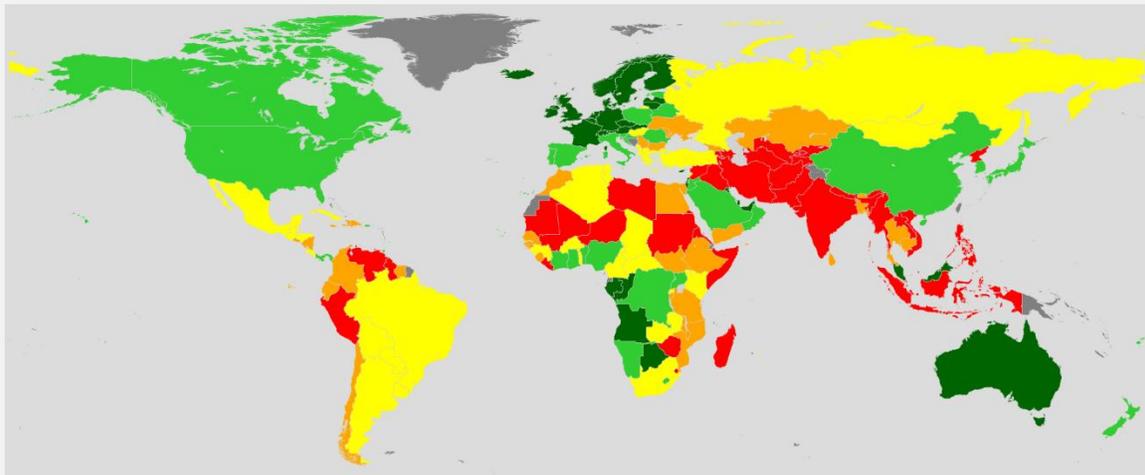
Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr>
<https://doi.org/10.4060/cc7088en-fig45>

Tableau 3. Efficacité de l'utilisation des ressources en eau dans les différents secteurs, dollars des États-Unis par mètre cube (USD/m³) (2015 et 2020)

Éfficacité sectorielle de l'utilisation des ressources en eau (WUE) (USD/m³)	2015	2020	Évolution entre 2015 et 2020 (%)
WUE dans l'agriculture	0,49	0,59	20,4
WUE dans l'industrie	28,37	32,08	13,1
WUE dans les services	104,3	104,65	0,3

Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr>

Figure 46. Situation actuelle en matière d'efficacité de l'utilisation des ressources en eau, quintiles (2020)

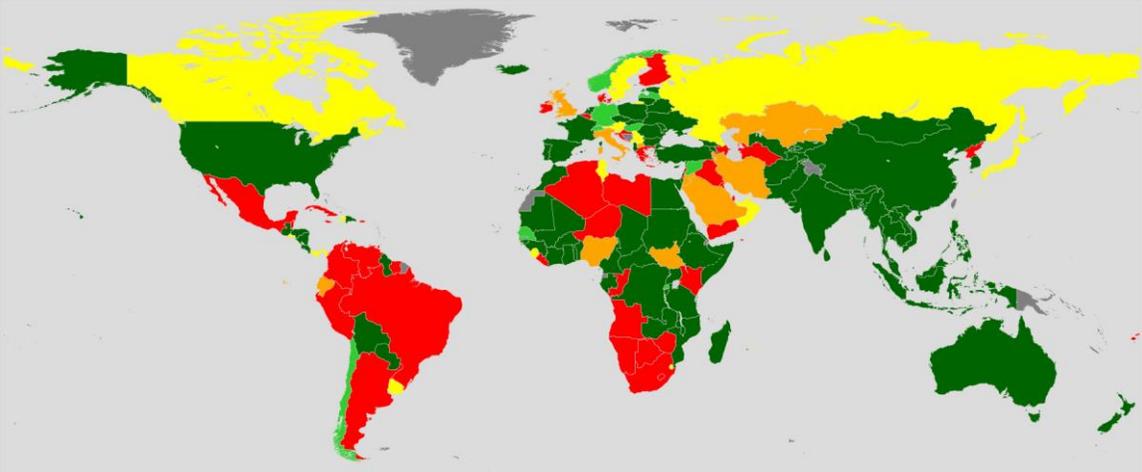


	Cinquième quintile
	Quatrième quintile
	Troisième quintile
	Deuxième quintile
	Premier quintile
	Données insuffisantes

Note: Les pointillés correspondent approximativement à la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire convenue par l'Inde et le Pakistan. Les parties n'ont pas encore réglé la question du statut définitif du Jammu-et-Cachemire. Le tracé définitif de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud n'a pas encore été défini.

Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr> modifié pour s'aligner sur la Section de l'information géospatiale des Nations Unies, 2023).

Figure 47. Évolution de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau (2015-2020)



	Amélioration
	Légère amélioration
	Aucune amélioration
	Légère détérioration
	Détérioration
	Données insuffisantes

Note: Les pointillés correspondent approximativement à la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire convenue par l'Inde et le Pakistan. Les parties n'ont pas encore réglé la question du statut définitif du Jammu-et-Cachemire. Le tracé définitif de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud n'a pas encore été défini.

Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr> (modifié pour s'aligner sur la Section de l'information géospatiale des Nations Unies, 2023).

INDICATEUR 6.4.2 DES ODD

Niveau de stress hydrique: prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles

Cible 6.4

D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau.

Évaluation des tendances à l'échelle mondiale: aucune évaluation n'a été menée à l'échelle mondiale parce que la valeur de l'indicateur mondial est inférieure à 25 pour cent.

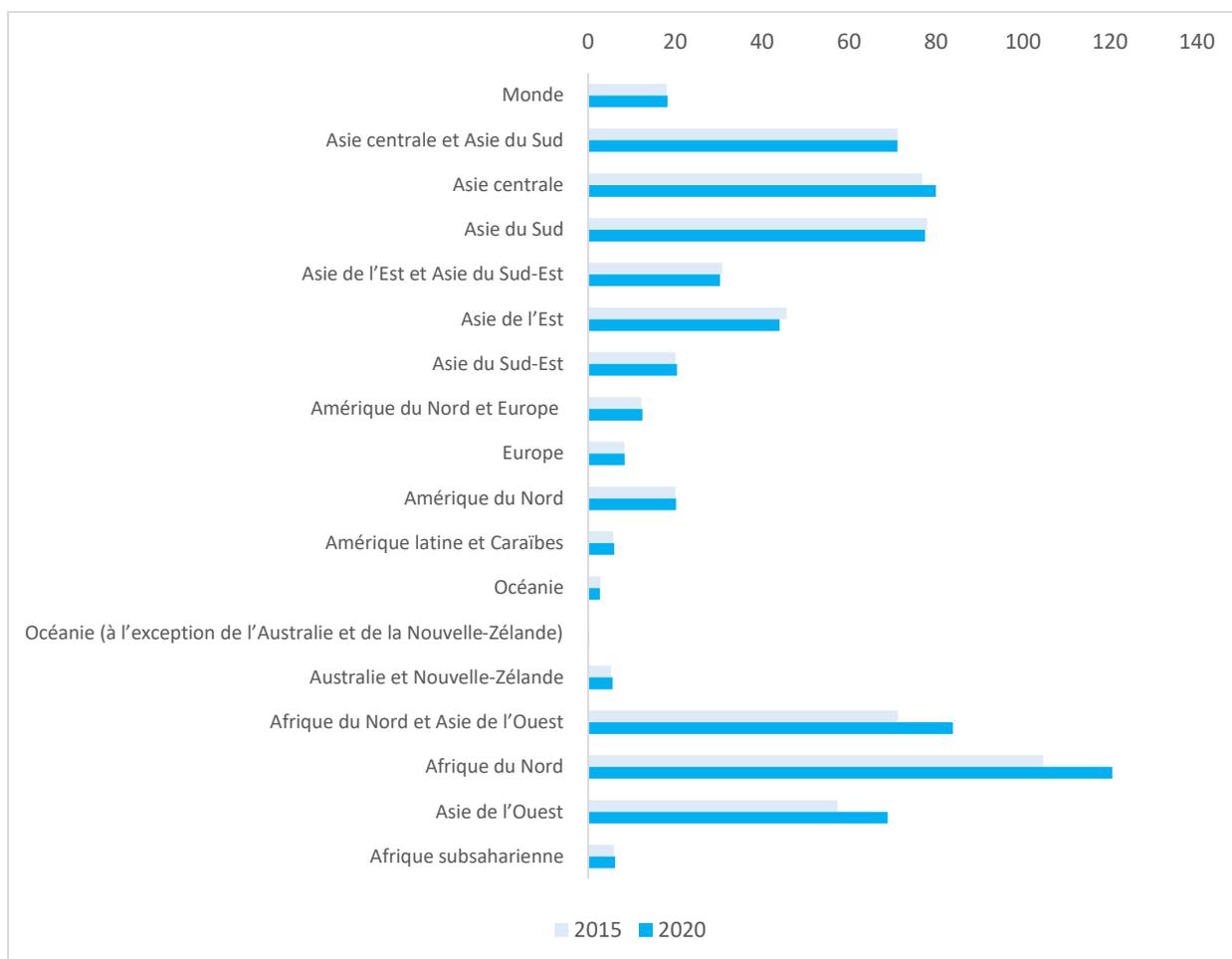
À l'échelle mondiale, malgré une légère hausse de 0,2 point de pourcentage depuis 2015, le stress hydrique reste à un niveau sûr de 18,2 pour cent en 2020, mais avec d'importantes variations régionales.

La mesure du niveau de stress hydrique tient compte de tous les prélèvements d'eau douce par rapport aux ressources totales d'eau douce, y compris les flux environnementaux nécessaires aux services écosystémiques. Un taux de prélèvement supérieur à 75 pour cent des ressources en eau renouvelables représente un stress hydrique élevé, et un taux supérieur à 100 pour cent atteint un niveau critique. Un stress hydrique élevé peut avoir des conséquences catastrophiques pour l'environnement et freiner, voire inverser, les résultats en matière de développement économique et social.

À l'échelle mondiale, les niveaux de stress hydrique demeuraient à un niveau sûr de 18,2 pour cent en 2020. Cela masque toutefois d'importantes variations régionales, et constitue une hausse de 1,2 pour cent par rapport à 2015. En 2020, les niveaux de stress hydrique variaient d'élevés en Asie du Sud et centrale à critiques en Afrique du Nord. La situation en Afrique du Nord est particulièrement préoccupante, non seulement parce qu'il s'agit de la seule sous-région affichant un niveau critique de stress hydrique supérieur à 100 pour cent (ce qui veut dire que le volume d'eau douce prélevé est plus élevé que le volume de ressources en eau renouvelables disponibles), mais aussi parce que la région a connu une hausse alarmante des niveaux de stress hydrique de 15 points de pourcentage entre 2015 et 2020.

À l'échelle mondiale, l'agriculture est le principal secteur responsable de prélèvements d'eau douce: elle représentait 72 pour cent des prélèvements totaux en 2020, suivie du secteur industriel, à 16 pour cent, et du secteur des services, à 12 pour cent. Les parts respectives de contribution de ces trois secteurs au stress hydrique demeurent globalement stables depuis 2015 (voir le tableau 4).

Figure 48. Niveau de stress hydrique par région et sous-région géographique (2015 et 2020)



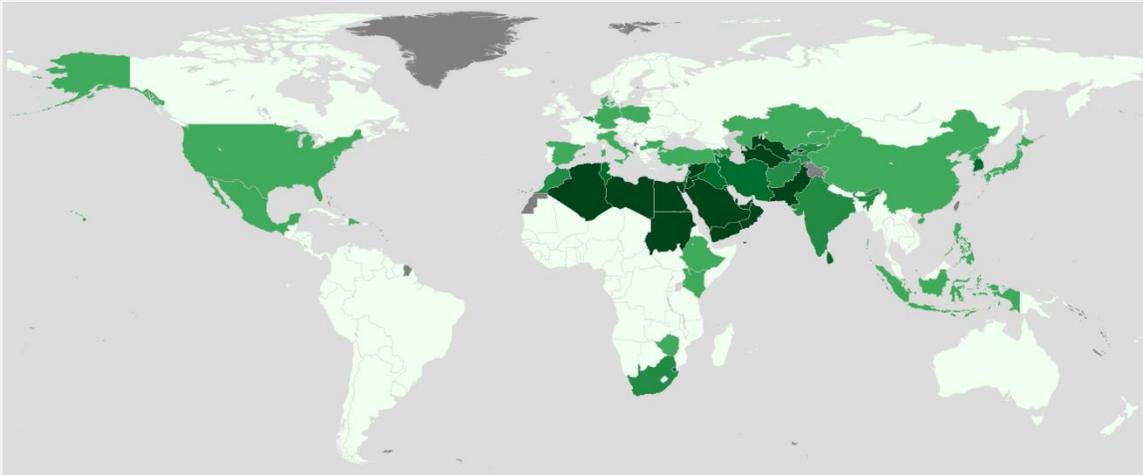
Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr>
<https://doi.org/10.4060/cc7088en-fig48>

Tableau 4. Niveau de stress hydrique par secteur (pourcentage)

Contribution des différents secteurs au niveau de stress hydrique	2015	2020
Agriculture	13,0	13,1
Industrie	2,9	2,8
Services	2,1	2,4
Économie générale	18,0	18,2

Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr>

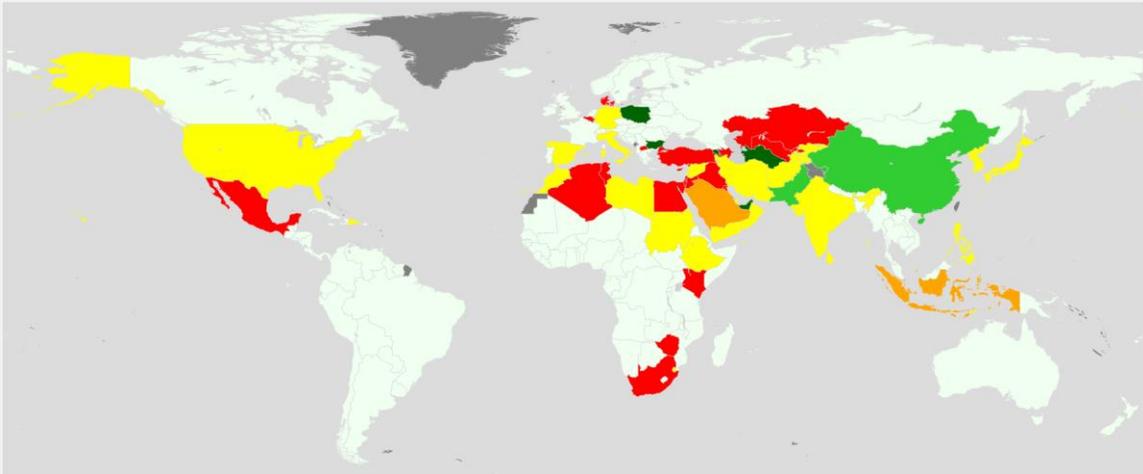
Figure 49. État actuel du niveau de stress hydrique à l'échelle mondiale (2020)



Dark Green	Élevé (75 %-100 %)
Medium Green	Moyen (50 %-75 %)
Light Green	Faible (25 %-50 %)
White	Nul [0 %-25 %]
Grey	Données insuffisantes

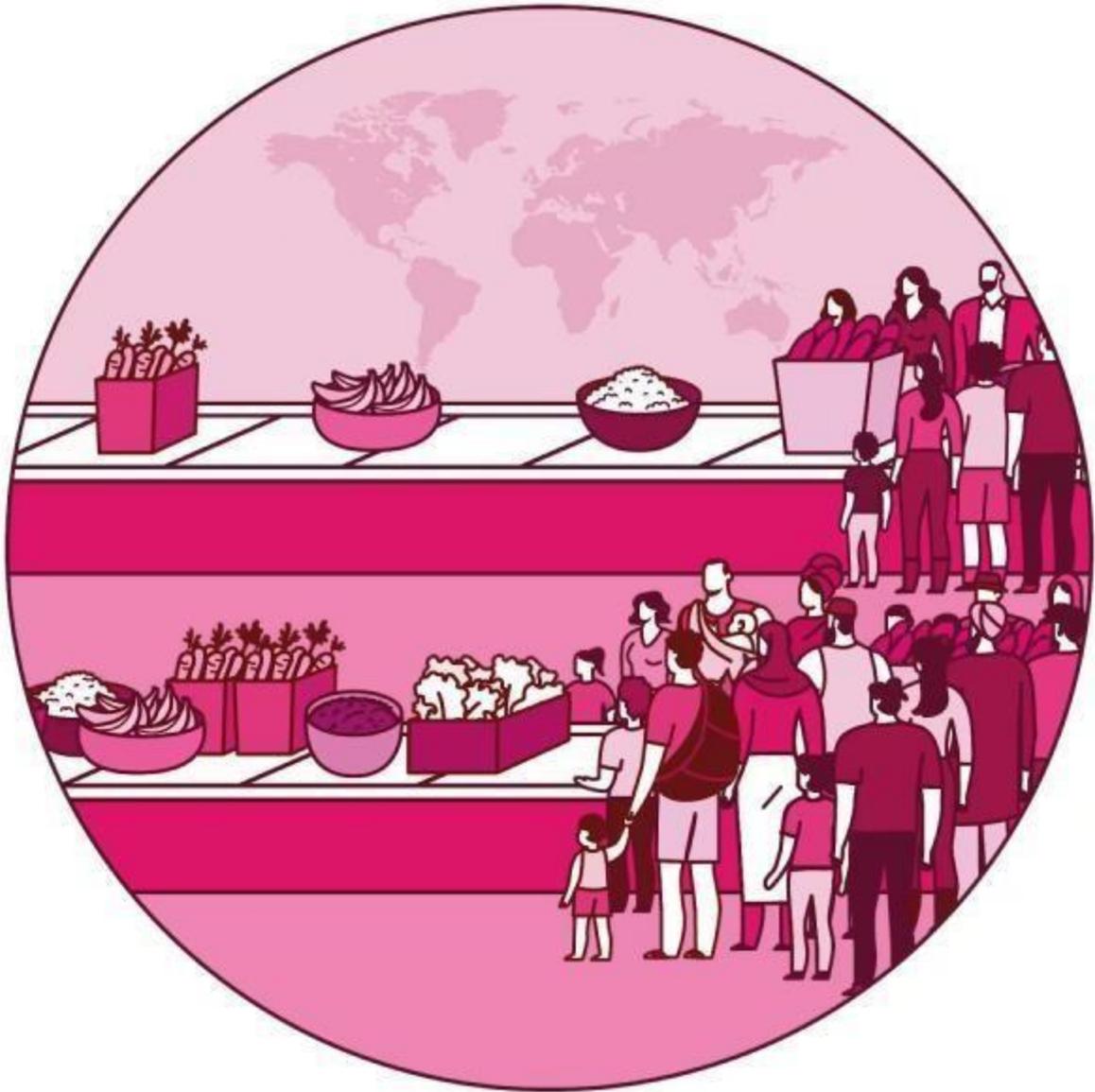
Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr> (modifié pour s'aligner sur la Section de l'information géospatiale des Nations Unies, 2023).

Figure 50. Évolution des progrès accomplis par les pays pour garantir des prélèvements durables d'eau douce (2015-2020)



	Amélioration
	Légère amélioration
	Aucune amélioration
	Légère détérioration
	Détérioration
	ODD 6.4.2 \leq 25 %
	Données insuffisantes

Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr> (modifié pour s'aligner sur la Section de l'information géospatiale des Nations Unies, 2023).



Inégalités réduites

Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.

INDICATEUR

10.a.1

Vue d'ensemble

La pandémie de covid-19 a renversé la tendance récente, qui s'étend sur plusieurs décennies, à la baisse des inégalités de revenus à l'échelle mondiale. Le relèvement plus ou moins rapide d'une région à l'autre menace d'aggraver ces inégalités.

Les pays ayant des revenus relativement faibles risquent de prendre encore plus de retard. La pandémie a également intensifié les discriminations structurelles et systémiques. Les marchés émergents et les économies en développement connaissent un relèvement lent, qui aggrave les disparités de revenus entre les pays. La réalisation de l'ODD 10 nécessite donc des efforts concertés et accélérés pour lutter contre les causes profondes des inégalités entre les pays et au sein des pays.

INDICATEUR 10.A.1 DES ODD

Proportion de lignes tarifaires concernées par les importations en provenance des pays les moins avancés (PMA) et des pays en développement bénéficiant d'une franchise de droits⁶

Cible 10.a

Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce.

L'accès en exemption de droits des pays en développement et des PMA aux marchés internationaux des exportations s'est amélioré ces dernières années, en particulier pour les produits agricoles. Toutefois, la faible croissance générale des exportations en provenance de PMA demeure inquiétante.

La cible 10.a du Programme 2030 cherche à améliorer les conditions d'accès au marché des exportations en provenance des pays en développement et des PMA, en leur donnant un traitement spécial et différencié, conformément aux accords de l'OMC. L'indicateur 10.a.1 des ODD montre comment ce traitement spécial et différencié est appliqué aux droits à l'importation, et est calculé comme la proportion de lignes tarifaires concernées par les importations en provenance des PMA et des pays en développement bénéficiant d'une franchise de droits. L'indicateur montre dans quelle mesure les pays en développement et les PMA bénéficient d'un accès libre aux marchés des pays développés.

Comme le montre la figure 51, les pays en développement et les PMA jouissent d'un accès total ou presque total à la plupart des marchés internationaux en franchise de droits et de quotas. Entre 2015 et 2021, la part de produits exportés par les PMA pouvant intégrer les marchés internationaux en franchise de droits a augmenté, passant de 63,8 pour cent à 64,1 pour cent. Toutefois, cette augmentation était plus importante en particulier pour les produits agricoles, avec un taux passant de 69 pour cent en 2015 à 73,6 pour cent en 2021.

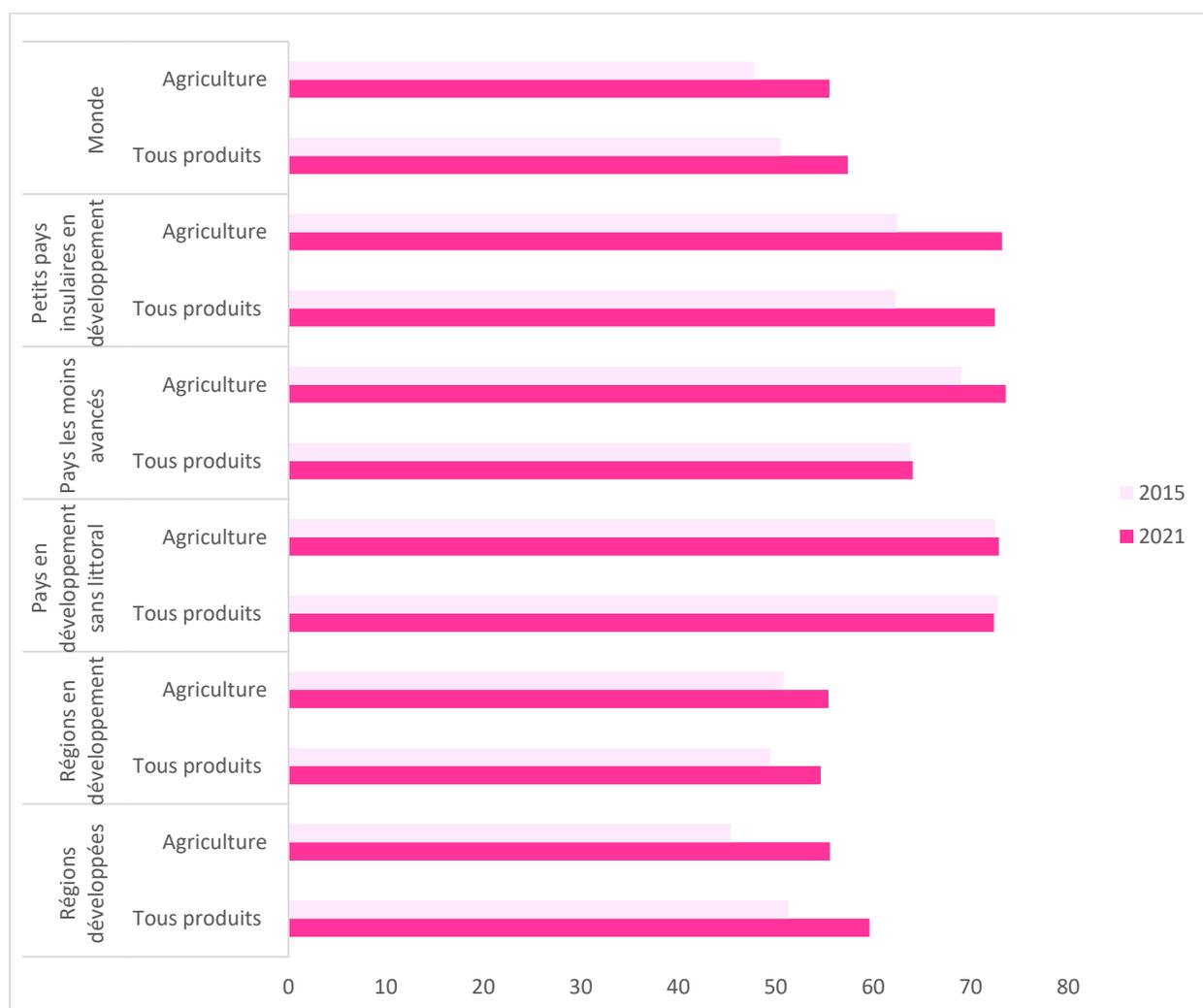
Parallèlement à cela, cette part a augmenté pour les pays en développement (passant de 49,4 pour cent à 54,6 pour cent) et les PEID (passant de 62,3 pour cent à 72,5 pour cent). Au cours de la même période, la part de produits agricoles exportés par les pays en développement et par les PEID qui pouvaient intégrer les marchés internationaux en franchise de droits est passée, respectivement, de 50,8 pour cent à 55,4 pour cent et de 62,5 pour cent à 73,2 pour cent.

Ainsi, comme le montre également la figure 51, le traitement préférentiel accordé aux exportations agricoles en provenant des pays en développement, des PMA, des pays en développement sans

⁶ L'indicateur 10.a.1 des ODD relève de la responsabilité du Centre du commerce international, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de l'Organisation mondiale du commerce.

littoral et des PEID était légèrement moins favorable que celui accordé aux autres types d'exportations. Néanmoins, et malgré l'amélioration enregistrée depuis 2015, le principe de traitement spécial et différencié, l'un des principaux moteurs pour réduire les inégalités mondiales, est loin d'être pleinement mis en œuvre. Il convient de noter par ailleurs que les progrès en matière d'expansion des exportations en provenance des PMA sont lents. Bien que les exportations en provenance des PMA se soient multipliées depuis 2000, leur part dans le commerce international global stagne autour de 1 pour cent depuis dix ans. En parallèle, la part des PMA au sein de la population mondiale est passée de 10,7 pour cent en 2000 à plus de 13,6 pour cent en 2020.

Figure 51. Part des exportations en provenance de régions enregistrant différents niveaux de développement bénéficiant d'une franchise de droits sur les marchés internationaux (2015 et 2021)



Source: Nations Unies. 2023. Indicateurs de suivi des ODD. Dans: *Division de statistique des Nations Unies*. New York. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal/database>



Consommation et production durables

Établir des modes de consommation et de production durables.

INDICATEUR
12.3.1.a

Vue d'ensemble

La pandémie de covid-19 a eu des effets importants sur les modèles de consommation et de production, a perturbé les chaînes d'approvisionnement mondiales et modifié le comportement des consommateurs. Une consommation et une production responsables doivent faire partie intégrante du relèvement post-pandémie. La réduction du gaspillage et des pertes alimentaires, qui ont des effets préjudiciables tant sur les plans social qu'économique et environnemental, est essentielle pour atteindre cet objectif. Tous les pays, quels que soient leur région ou le groupe de revenus auquel ils appartiennent, enregistrent des niveaux élevés de gaspillage et de pertes alimentaires, ce qui nécessite la prise de mesures tout au long de la chaîne de valeur, de la récolte à la consommation. Les estimations relatives aux pertes alimentaires à l'échelle mondiale sont demeurées stables entre 2016 et 2021, avec des variations importantes entre régions et sous-régions. En 2019, 13,3 pour cent des aliments produits étaient perdus aux phases de vente au détail et préalables à la consommation, et 17 pour cent des aliments à la disposition des consommateurs finissaient dans les poubelles des ménages, des commerces, des restaurants et d'autres points de vente de produits alimentaires, d'après le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE, 2021).

INDICATEUR 12.3.1.A DES ODD

Indice des pertes alimentaires

Cible 12.3

D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation, et diminuer les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte.

Évaluation de la situation à l'échelle mondiale: non effectuée en raison de l'absence de mesure numérique dans la cible.

Évaluation des tendances à l'échelle mondiale: aucune amélioration.

D'après les estimations, les pertes alimentaires mondiales s'élevaient à 13,2 pour cent en 2021, soit un taux comparable aux années précédentes.

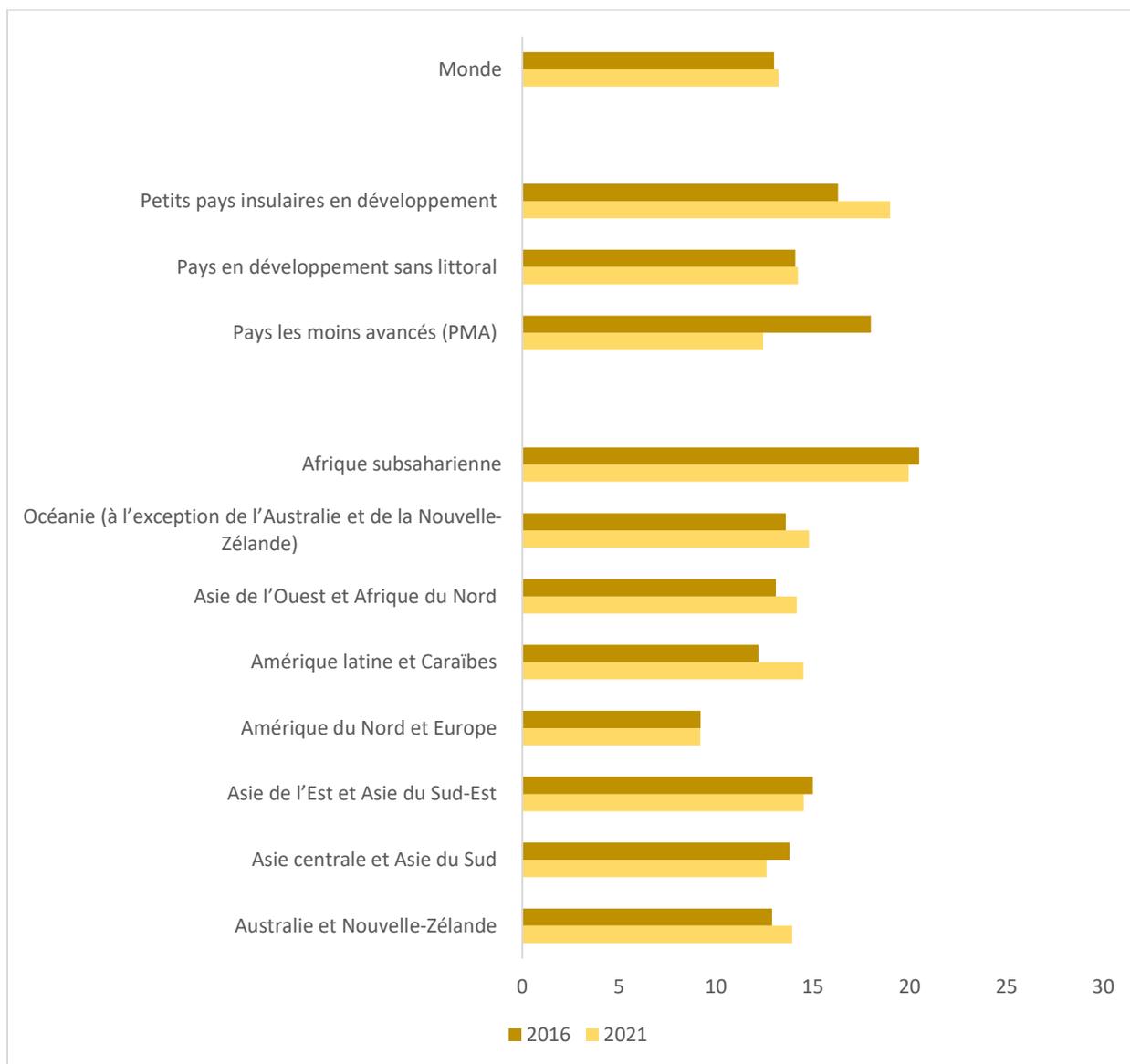
Le pourcentage d'aliments perdus après la récolte à la fois sur l'exploitation et aux phases de transport, de stockage, de vente en gros et de transformation est estimé à 13,2 pour cent à l'échelle mondiale en 2021. Ce chiffre est comparable aux estimations de 13,3 pour cent et de 13 pour cent en 2020 et 2016 respectivement, lorsque les déclarations à ce sujet ont débuté. Ces pourcentages correspondent, en termes d'indice des pertes alimentaires (IPA), à 98,7 en 2016, 101,2 en 2020 et 98,27 en 2021. Ces changements doivent être interprétés comme des fluctuations, puisque les régions ne connaissent que de légères variations depuis 2020 et qu'aucune tendance claire ou significative ne s'est dégagée.

À l'échelle régionale, l'Afrique subsaharienne enregistre les pertes les plus importantes, à 19,95 pour cent, suivie par les PEID et les PMA, respectivement à 18,99 pour cent et 16,1 pour cent, imputables à des insuffisances structurelles dans les pays. L'Amérique latine et les Caraïbes ont aussi enregistré d'importantes pertes alimentaires, avec un taux de 14,52 pour cent, soit une hausse de 2,3 pour cent depuis 2020. Ce chiffre s'explique par une hausse des niveaux de pertes dans la sous-région des Caraïbes due à une amélioration de la disponibilité des données, et pas nécessairement à une véritable augmentation des pertes à proprement parler.

Les pertes les plus faibles ont été enregistrées en Océanie (à l'exception de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande) et dans la région Amérique du Nord et Europe, avec des taux de pertes respectivement à 12,43 pour cent et 9,19 pour cent.

Toutes les régions ont connu de légères variations (hausse et baisse) par rapport aux estimations déclarées en 2020. Celles-ci n'étaient toutefois pas suffisamment importantes pour être utilisées pour rendre compte des tendances. Les plus fortes variations enregistrées concernaient une baisse de 2,5 pour cent pour les PMA, une baisse de 2,4 pour cent en Océanie (à l'exception de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande), et une hausse de 2,3 pour cent en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Figure 52. Pourcentages de pertes alimentaires par région (2016 et 2021)



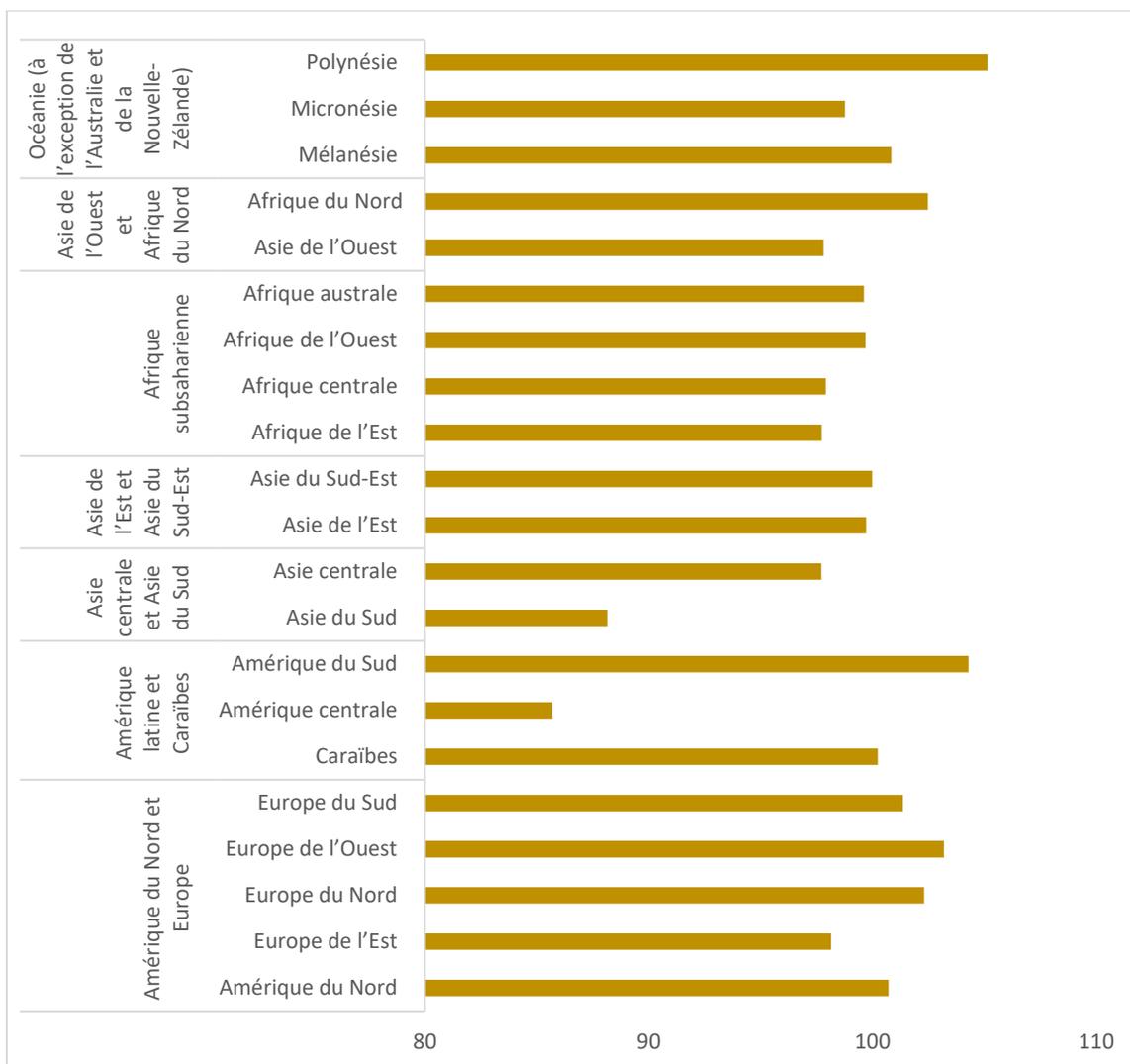
Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr>
<https://doi.org/10.4060/cc7088en-fig52>

À l'échelle infrarégionale, l'Afrique de l'Ouest présente le plus fort pourcentage de pertes, à 23,57 pour cent. Ce chiffre s'inscrit dans la lignée des estimations de 2020, à 24,8 pour cent, compte tenu du fait que l'Afrique subsaharienne présente l'une des insuffisances structurelles les plus importantes. Les Caraïbes se placent juste derrière l'Afrique de l'Ouest, à 22,55 pour cent, soit une hausse de 4 pour cent par rapport aux estimations de 2020, qui s'élevaient à 18,9 pour cent. Ces changements ne reflètent toutefois pas nécessairement une situation qui se dégrade, mais plutôt une plus grande disponibilité des données pour la région.

Les pays à revenu plus élevé subissent généralement moins de pertes alimentaires; les pertes les plus faibles ont été enregistrées en Europe, à 7,25 pour cent, une légère augmentation pour la région par rapport à l'estimation de 2020, à 6,01 pour cent. Plus précisément, l'Europe de l'Est présente les taux de pertes alimentaires les plus faibles, à 5,01 pour cent, suivie par l'Europe de l'Ouest et l'Europe du Sud, respectivement à 7,84 pour cent et 8,08 pour cent. L'Europe du Nord se distingue par un taux de pertes enregistré plus élevé, à 11,7 pour cent. L'évolution des estimations relatives aux pertes alimentaires à l'échelle régionale et infrarégionale entre 2020 et 2021 peut être imputée aux tendances et oscillations du modèle, qui ne sont pas nécessairement symptomatiques de changements structurels dans les régions, ce qui fait qu'il est impossible de rendre compte de la tendance.

Si les données à l'échelle nationale restent rares, les estimations élevées de pertes à l'échelle mondiale, régionale et infrarégionale nous renseignent sur l'ampleur du problème, et donc sur la nécessité pour les pays de commencer à formuler des politiques spécifiquement axées sur la réduction des pertes alimentaires.

Figure 53. Indice des pertes alimentaires, pourcentages par sous-région (2021)

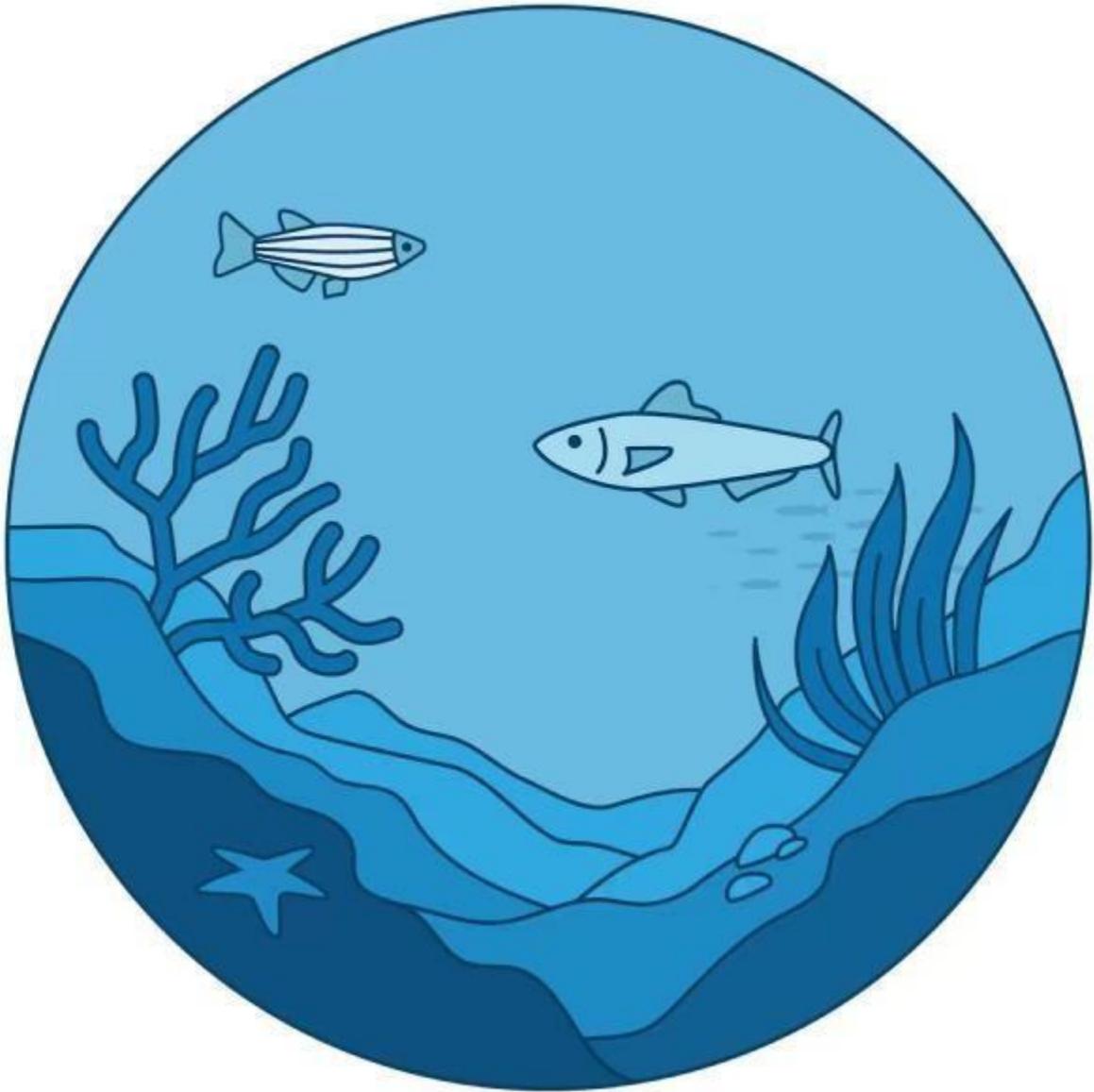


Note: L'indice des pertes alimentaires renvoie aux pourcentages de pertes alimentaires comparés à l'année de référence 2015.

Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr>

Référence:

PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement). 2021. *Rapport 2021 du PNUE sur l'indice du gaspillage alimentaire*. Nairobi.



Vie aquatique

Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

INDICATEURS

14.4.1 14.6.1 14.7.1 14.b.1

Vue d'ensemble

L'océan, le plus grand écosystème du monde, continue d'être menacé par l'acidification, l'eutrophisation, le déclin des stocks de poissons et la hausse de la pollution plastique. Ces difficultés ont été exacerbées par la pandémie de covid-19, qui a entraîné une multiplication constante de la quantité de plastique à usage unique pénétrant dans les eaux sous forme de déchets médicaux. Si les progrès en matière de développement des zones marines protégées et de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée sont limités, des efforts plus concertés et une accélération des actions sont nécessaires de toute urgence. Protéger la biodiversité et la santé des océans est également essentiel pour contrer les effets des changements climatiques, puisque les océans absorbent un quart des émissions de CO₂ chaque année.

Suite aux premiers confinements imposés pendant la pandémie de covid-19, la plupart des pays a connu une baisse de 40 pour cent à 80 pour cent de la production de poisson, qui a particulièrement touché les communautés pratiquant la pêche artisanale. L'impact de ce changement sur la part de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable ne peut être évalué à l'heure actuelle, puisque la dernière évaluation disponible (2019) remonte à avant la pandémie. Celle-ci a également entraîné une baisse spectaculaire du tourisme, causant d'importantes pertes de revenus pour les communautés côtières et insulaires.

Nous devons de toute urgence intensifier la protection des environnements marins et stimuler les investissements dans les sciences marines. Nous devons également urgemment intensifier les efforts pour soutenir les communautés pratiquant la pêche artisanale et garantir une gestion durable des océans. En effet, malgré les efforts déployés pour conserver les océans, la durabilité des ressources halieutiques mondiales continue de décliner, certes à un rythme moins effréné que les années précédentes. Si de nombreux pays ont avancé dans la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, un effort plus concerté s'impose. Enfin, compte tenu des effets de la pandémie de covid-19, il convient de fournir un soutien accru aux petits pêcheurs pour leur permettre de continuer à gagner leur vie et à nourrir les communautés locales.

INDICATEUR 14.4.1 DES ODD

Proportion de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable

Cible 14.4

D'ici à 2020, régler efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques.

Évaluation de la situation à l'échelle mondiale: cible très loin d'être atteinte.

Évaluation des tendances à l'échelle mondiale: détérioration.

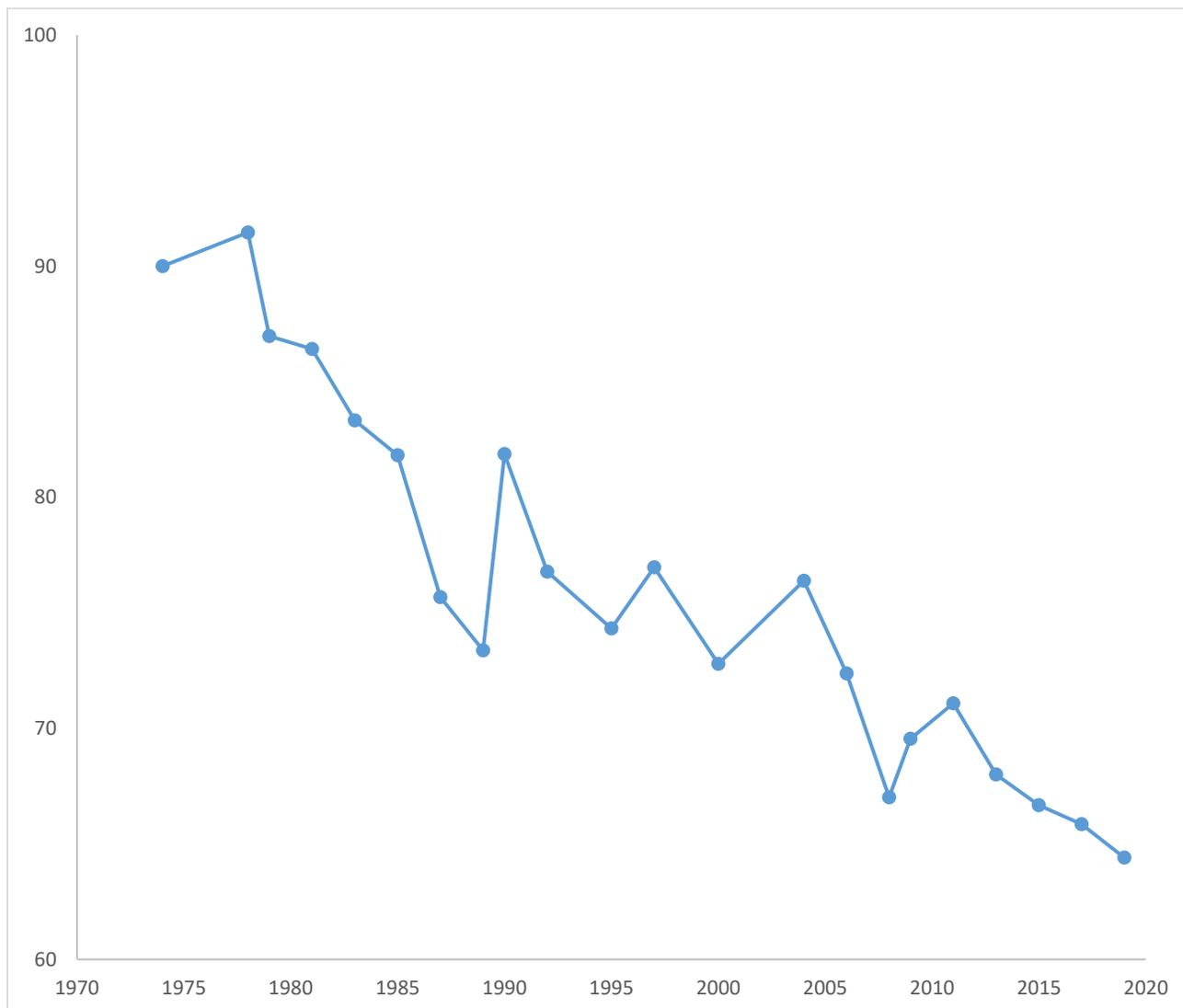
La durabilité des ressources halieutiques mondiales continue de décliner, mais le rythme s'est ralenti ces dernières années.

La durabilité des ressources halieutiques mondiales est passée de 90 pour cent en 1974 à 64,6 pour cent en 2019, tandis que les débarquements mondiaux de poissons marins demeurent relativement stables depuis 1995, à environ 80 millions de tonnes. Plus récemment, les stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable ont contribué à 82,5 pour cent aux débarquements mondiaux de poissons marins en 2019, contre 66,7 pour cent en 2015, année d'adoption du Programme 2030. Malgré une détérioration continue de la situation, le taux de déclin s'est ralenti au cours des dernières années (figure 54).

La tendance mondiale masque de grandes variations régionales de la proportion des stocks de poissons viables. En 2019, le Pacifique Sud-Est (66,7 pour cent) présentait la plus faible part de stocks viables, suivi de la Méditerranée et de la mer Noire (63,3 pour cent). Par comparaison, le Pacifique centre-Est, le Pacifique Sud-Ouest, le Pacifique Nord-Est et le Pacifique centre-Ouest présentaient les plus faibles parts de stocks pêchés à des niveaux incompatibles avec la notion de durabilité (13 pour cent-23 pour cent).

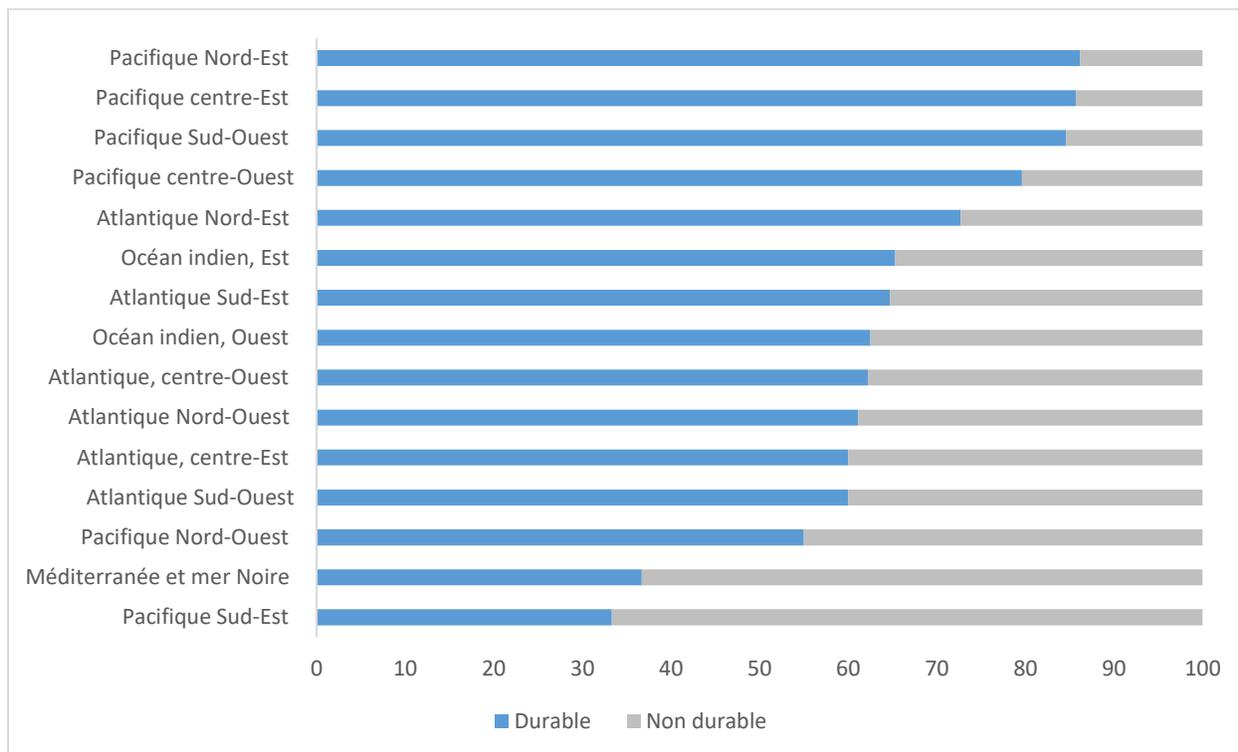
L'amélioration des réglementations, associée à un contrôle et à une surveillance efficaces, s'est avérée efficace pour ramener les stocks surexploités à des niveaux biologiquement viables. Toutefois, l'adoption de ces mesures a généralement été lente, en particulier dans de nombreux pays en développement. Cette situation se reflète dans les rapports sur les indicateurs de 30 pays validés de manière fiable – la plupart des rapports de pays validés proviennent des pays développés, et indiquent une part de stocks dont le niveau est biologiquement viable supérieure à la moyenne mondiale de 64,6 pour cent.

Figure 54. Proportion de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable, pourcentage (1974-2019)



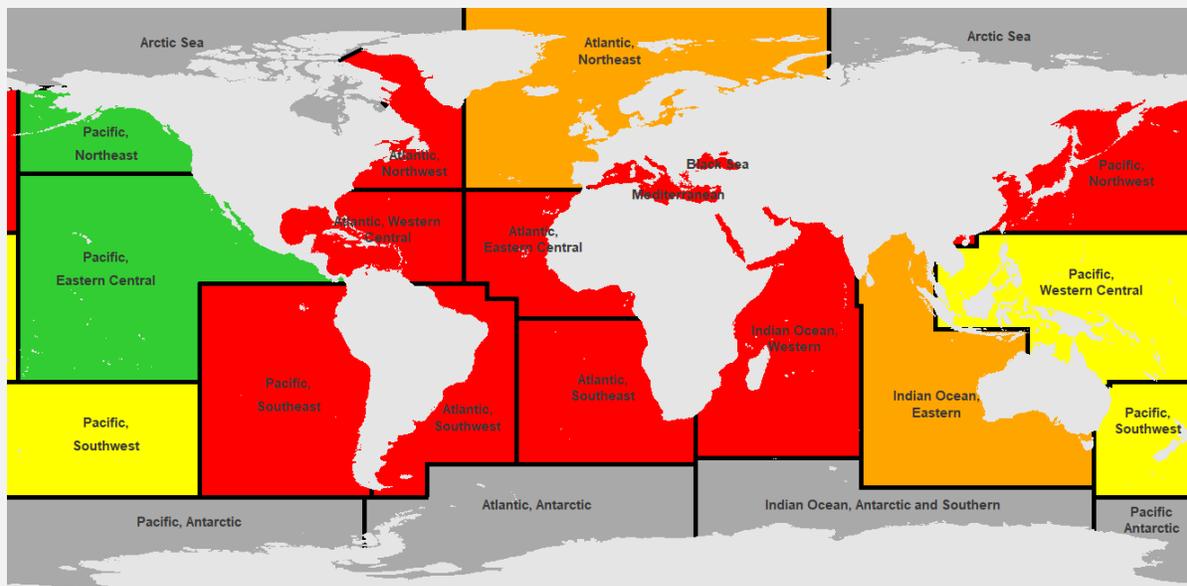
Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr>

Figure 55. Situation des stocks de poissons au regard de la viabilité dans les principales zones de pêche, pourcentage (2019)



Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr>
<https://doi.org/10.4060/cc7088en-fig55>

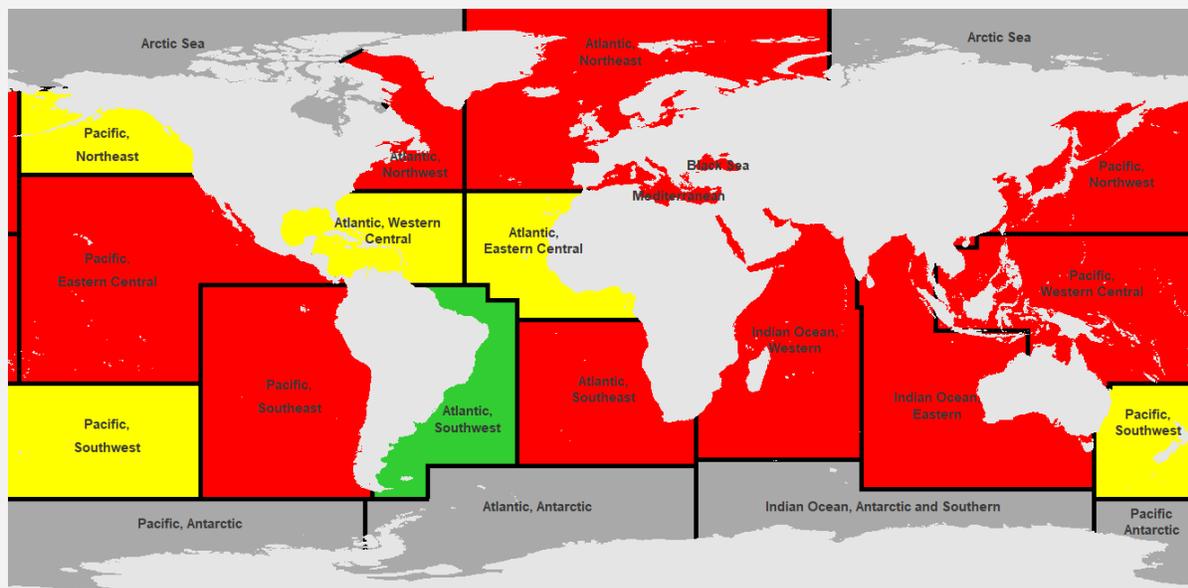
Figure 56. Situation actuelle au regard de la part de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable, par zone de pêche (2019)



	Cible déjà atteinte
	Cible sur le point d'être atteinte
	Cible en voie d'être atteinte
	Cible loin d'être atteinte
	Cible très loin d'être atteinte
	Données insuffisantes

Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr> (modifié pour s'aligner sur la Section de l'information géospatiale des Nations Unies, 2023).

Figure 57. Tendence en matière de rétablissement de la part de stocks de poissons dont les niveaux sont biologiquement viables, par zone de pêche (2015-2019)



	Cible déjà atteinte
	En bonne voie
	En progrès, mais trop lent
	Aucune amélioration
	Détérioration
	Données insuffisantes

Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr> (modifié pour s'aligner sur la Section de l'information géospatiale des Nations Unies, 2023).

INDICATEUR 14.6.1 DES ODD

État d'avancement de la mise en œuvre des instruments internationaux visant à combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée

Cible 14.6

D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce.

Évaluation de la situation à l'échelle mondiale: cible sur le point d'être atteinte.

Évaluation des tendances à l'échelle mondiale: légère amélioration.

Si les pays ont avancé dans la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, un effort plus concerté s'impose pour traiter pleinement le problème.

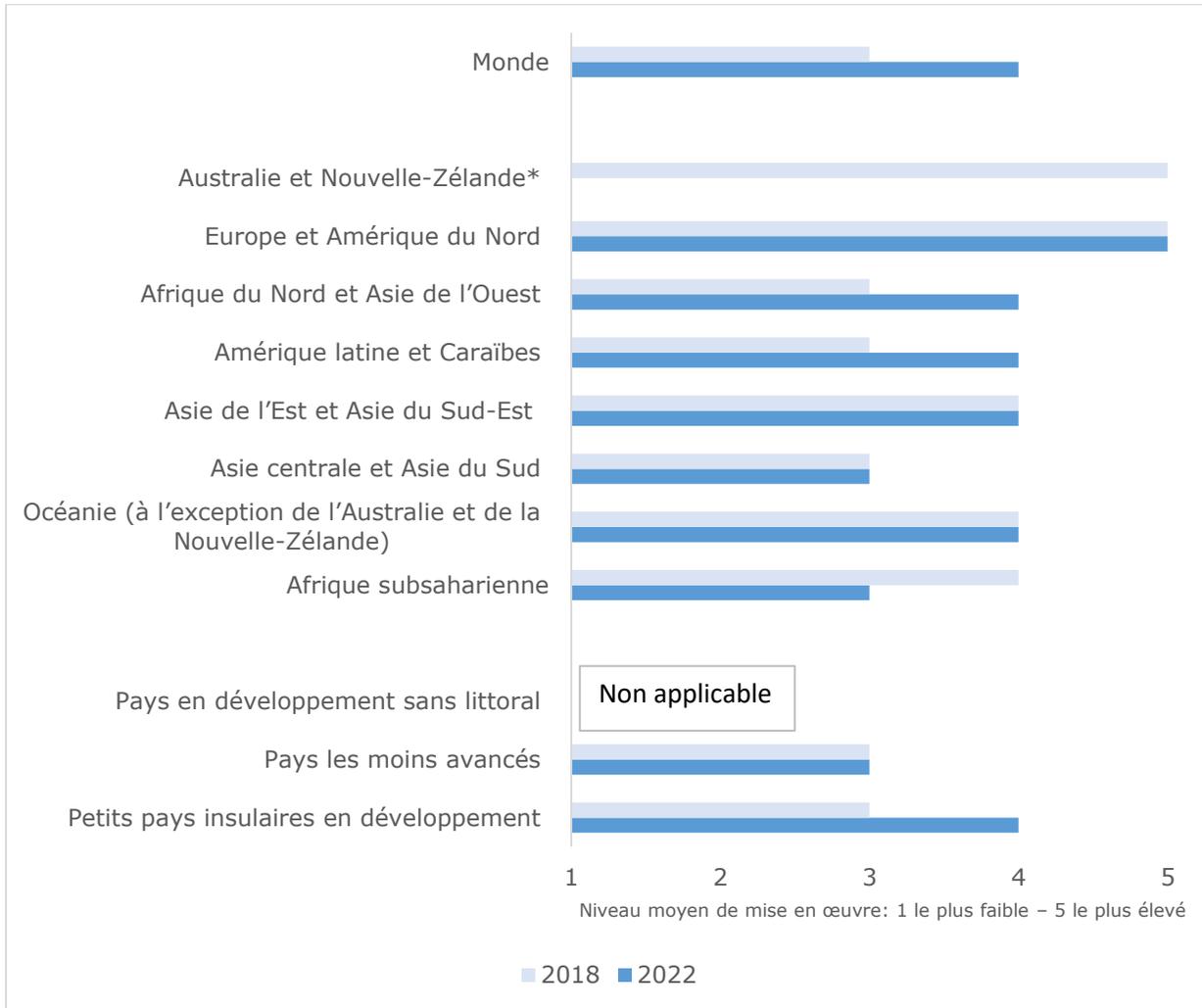
La pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR) menace la durabilité sociale, économique et environnementale des pêcheries mondiales, et empêche les pays de gérer efficacement leurs pêcheries. L'adoption et la mise en œuvre des instruments internationaux pertinents par les pays sont essentielles pour combattre la pêche INDNR. Fin 2022 notamment, l'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port, le tout premier accord international contraignant ciblant spécifiquement la pêche INDNR, entré en vigueur en 2016, comptait 74 Parties, dont l'Union européenne (qui compte comme une Partie au nom de ses 27 États membres). Cela signifie que cet Accord est désormais applicable dans plus de 100 États.

De plus, entre 2018 et 2022⁷, à l'échelle mondiale, le degré de mise en œuvre de ces instruments était passé de 3 à 4 (pour un score maximal de 5), ce qui révèle de bons progrès généraux, près de 75 pour cent d'États obtenant un score élevé pour leur degré de mise en œuvre des instruments internationaux pertinents en 2022, contre 70 pour cent en 2018 (figure 58). Si les PEID et les PMA rencontrent des difficultés pour mettre pleinement en œuvre ces instruments, les premiers ont enregistré des améliorations, passant d'un niveau moyen de mise en œuvre en 2018 et 2020 à un niveau élevé en 2022, tandis que les seconds demeurent à un niveau moyen. En termes de groupes régionaux, des fluctuations ont été observées au fil des ans dans certaines régions, ne dégageant aucune tendance claire concernant les niveaux agrégés de mise en œuvre.

L'état de l'indicateur suggère que si des améliorations ont eu lieu, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour mettre en œuvre les instruments internationaux pertinents et maximiser ainsi leur potentiel pour lutter efficacement contre la pêche INDNR.

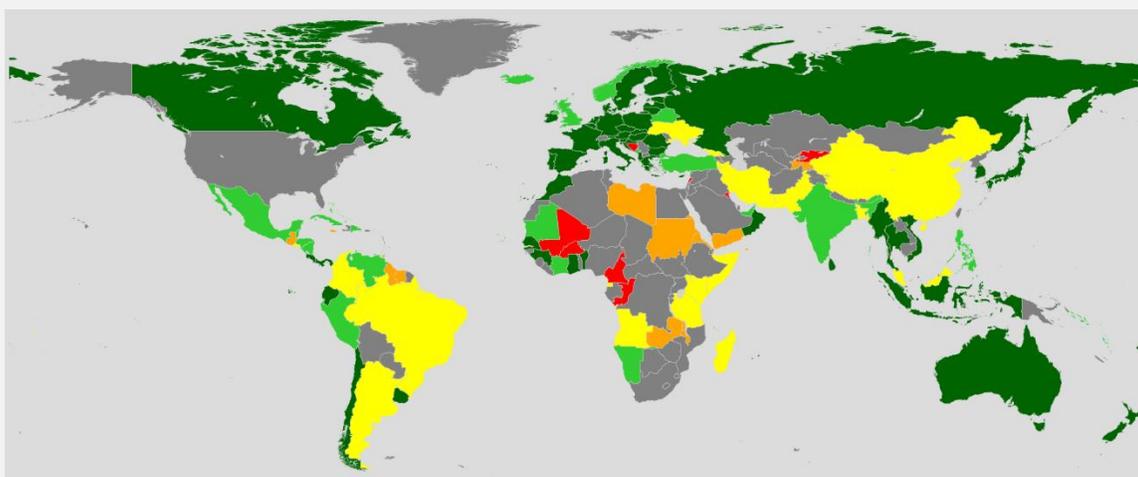
⁷ L'année 2018 était la première année où des données ont été collectées en vue d'une déclaration sur l'indicateur 14.6.1 des ODD.

Figure 58. Degré de mise en œuvre des instruments de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, par région et niveau de développement (2018 et 2022)



Note: * Nombre insuffisant de pays déclarants pour créer un score agrégé pour ce groupe régional en 2022.
Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr>
<https://doi.org/10.4060/cc7088en-fig58>

Figure 59. Situation actuelle au regard du degré de mise en œuvre par les pays des instruments internationaux visant à combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (2022)

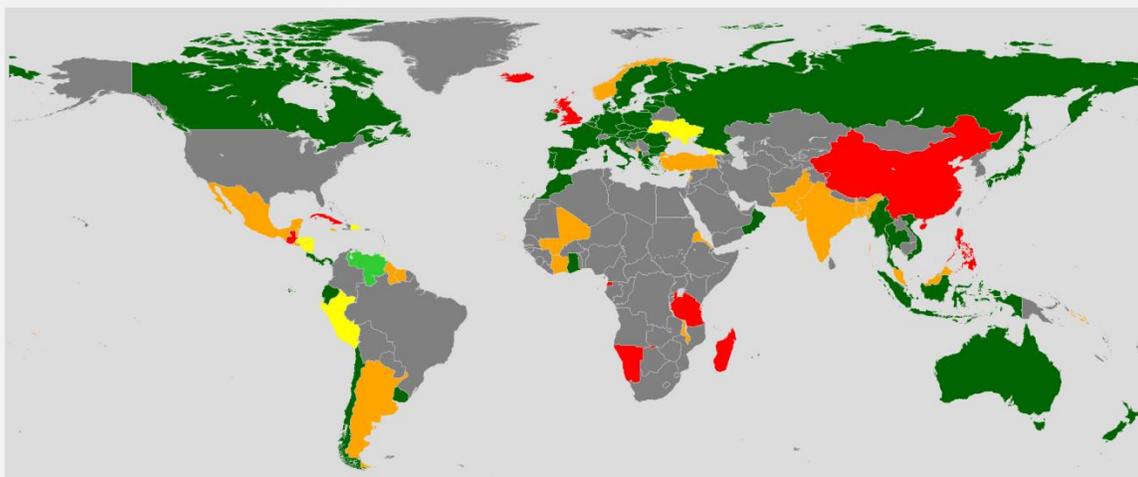


	Cible déjà atteinte
	Cible sur le point d'être atteinte
	Cible en voie d'être atteinte
	Cible loin d'être atteinte
	Cible très loin d'être atteinte
	Données insuffisantes

Note: Les pointillés correspondent approximativement à la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire convenue par l'Inde et le Pakistan. Les parties n'ont pas encore réglé la question du statut définitif du Jammu-et-Cachemire. Le tracé définitif de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud n'a pas encore été défini.

Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr> (modifié pour s'aligner sur la Section de l'information géospatiale des Nations Unies, 2023).

Figure 60. Évolution du degré de mise en œuvre par les pays des instruments internationaux visant à combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (2018-2022)



	Cible déjà atteinte
	Amélioration
	Légère amélioration
	Aucune amélioration
	Détérioration
	Données insuffisantes

Note: Les pointillés correspondent approximativement à la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire convenue par l'Inde et le Pakistan. Les parties n'ont pas encore réglé la question du statut définitif du Jammu-et-Cachemire. Le tracé définitif de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud n'a pas encore été défini.

Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr> (modifié pour s'aligner sur la Section de l'information géospatiale des Nations Unies, 2023).

INDICATEUR 14.7.1 DES ODD

Proportion du PIB correspondant aux activités de pêche viables dans les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et tous les pays

Cible 14.7

D'ici à 2030, faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme.

Évaluation de la situation à l'échelle mondiale: en dessous de la médiane des valeurs nationales.

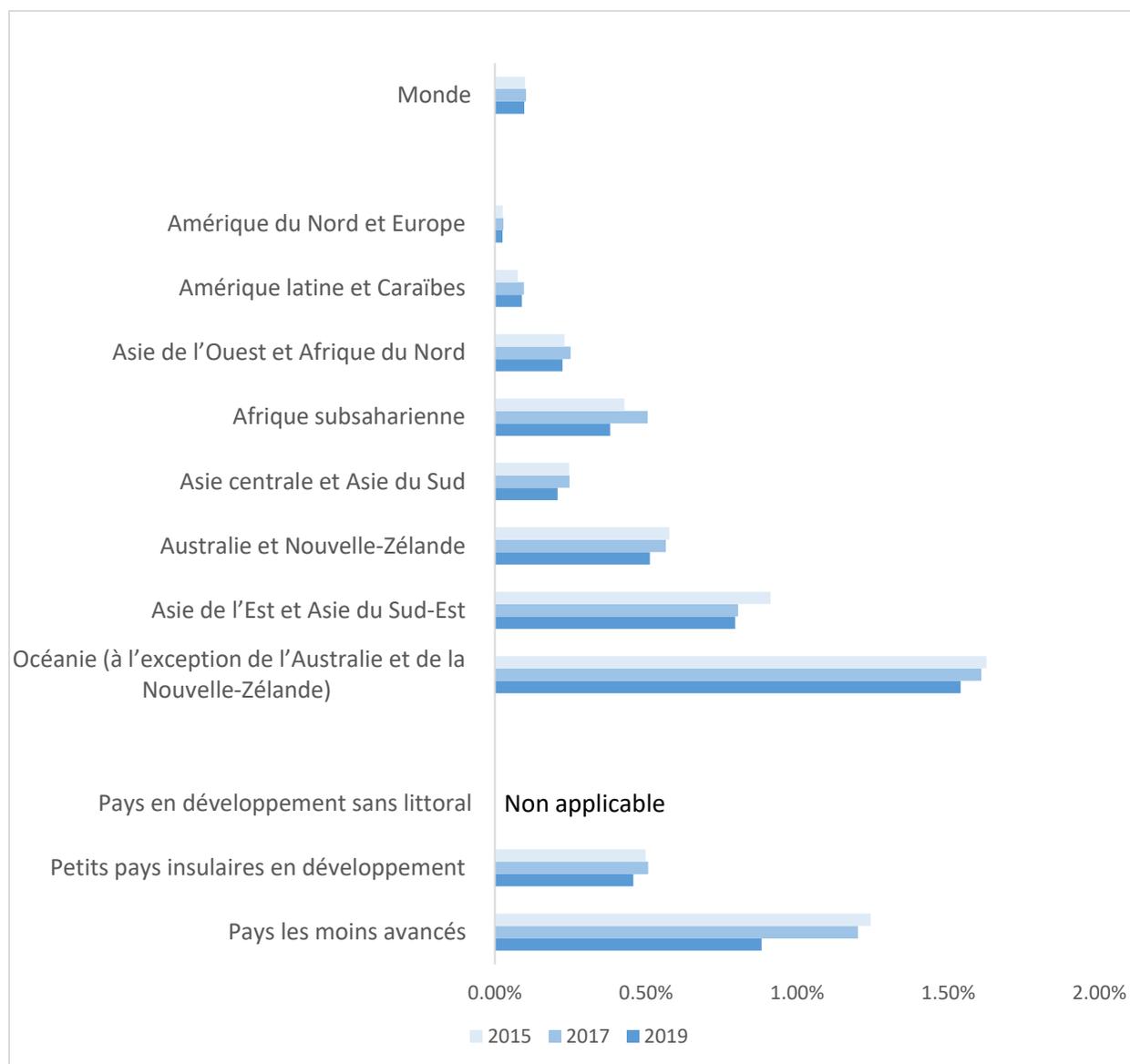
Évaluation des tendances à l'échelle mondiale: aucune amélioration.

La contribution au PIB des activités de pêche viables est en baisse partout dans le monde, en particulier dans les pays les moins avancés.

La croissance des économies et la baisse des stocks ont eu pour conséquence une plus faible contribution des activités de pêche viables au PIB à l'échelle mondiale. Après une légère hausse entre 2015 et 2017, cette valeur est retombée de 6 pour cent en 2019 (figure 61). Les baisses régionales les plus importantes ont été observées dans les petits pays et les pays en développement dont les revenus nationaux dépendent, en moyenne, le plus de la pêche. Dans les PEID et les PMA, la contribution des activités de pêche viables a baissé, passant respectivement à une proportion de 0,5 pour cent et de 0,7 pour cent du PIB. Cette baisse était largement due à la croissance économique dans d'autres secteurs, qui a réduit l'importance relative de la pêche. En même temps, la valeur ajoutée du secteur des pêches a augmenté de manière constante, de plusieurs points de pourcentage d'une année sur l'autre. Ceci a conduit à une évolution positive de la contribution des activités de pêche viables dans des régions comme l'Afrique de l'Ouest, où elles sont passées d'une proportion du PIB de 0,24 pour cent en 2011 à 0,34 pour cent en 2019.

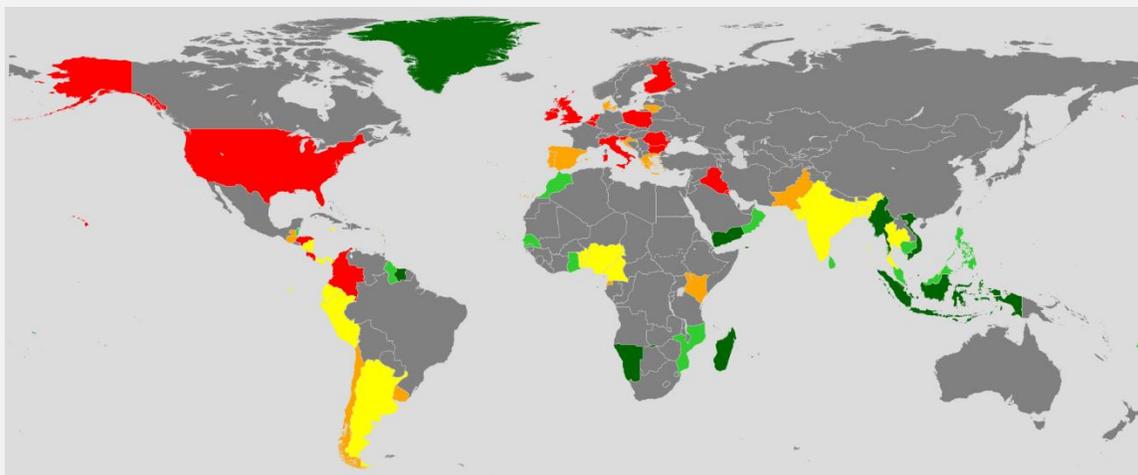
La santé des stocks de poissons, qui sous-tend la durabilité des pêcheries, continue d'être confrontée à différentes pressions anthropiques. Si le volume de captures demeure constant depuis 1995, la durabilité des stocks mondiaux visés par les pêches de capture s'est dégradée. Ce déclin a ralenti ces dernières années, mais des mesures doivent être prises pour garantir que les stocks sont surveillés et maintenus et qu'ils bénéficieront aux générations futures. Les stocks de certaines régions sont soumis à d'importantes pressions; par exemple, le niveau moyen de viabilité dans l'océan Pacifique connaît une baisse généralisée. Cette situation a entraîné une détérioration de la tendance générale dans des régions comme l'Asie du Sud et du Sud-Est, où la contribution des activités de pêche viables au PIB est passée de 0,76 pour cent en 2011 à 0,57 pour cent en 2019.

Figure 61. Activités de pêche viables comme pourcentage du produit intérieur brut, par région et niveau de développement (2015-2019)



Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr>
<https://doi.org/10.4060/cc7088en-fig61>

Figure 62. Situation actuelle des activités de pêche viables comme pourcentage du produit intérieur brut, par quintile (2019)

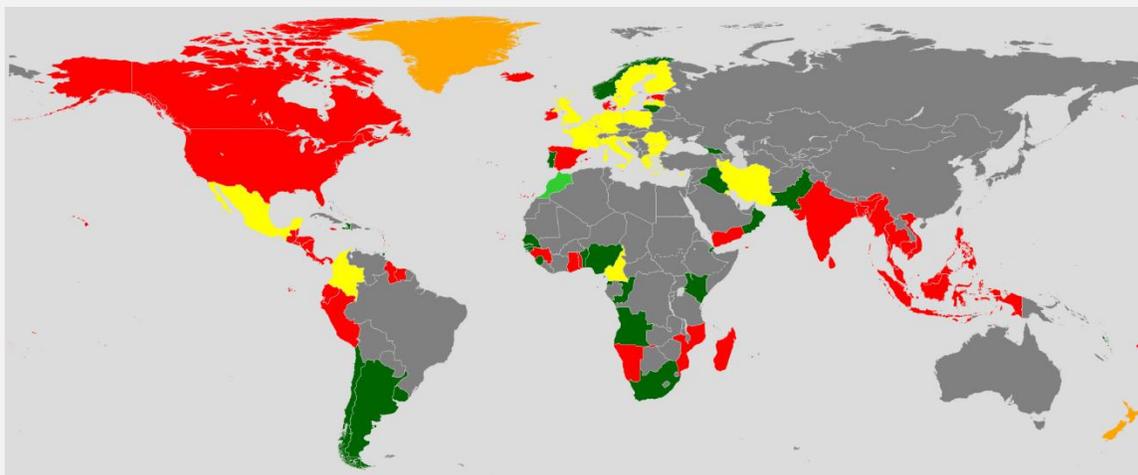


	Cinquième quintile
	Quatrième quintile
	Troisième quintile
	Deuxième quintile
	Premier quintile
	Données insuffisantes

Note: Les pointillés correspondent approximativement à la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire convenue par l'Inde et le Pakistan. Les parties n'ont pas encore réglé la question du statut définitif du Jammu-et-Cachemire. Le tracé définitif de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud n'a pas encore été défini.

Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr> (modifié pour s'aligner sur la Section de l'information géospatiale des Nations Unies, 2023).

Figure 63. Progrès réalisés par les pays en matière d'amélioration de la part des activités de pêche viables dans le produit intérieur brut (2015-2019)



	Amélioration
	Légère amélioration
	Aucune amélioration
	Légère détérioration
	Détérioration
	Données insuffisantes

Note: Les pointillés correspondent approximativement à la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire convenue par l'Inde et le Pakistan. Les parties n'ont pas encore réglé la question du statut définitif du Jammu-et-Cachemire. Le tracé définitif de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud n'a pas encore été défini.

Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr> (modifié pour s'aligner sur la Section de l'information géospatiale des Nations Unies, 2023).

INDICATEUR 14.B.1 DES ODD

État d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès des petits pêcheurs

Cible 14.b

Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés.

Évaluation de la situation à l'échelle mondiale: cible déjà atteinte.

Évaluation des tendances à l'échelle mondiale: cible déjà atteinte.

La clôture de l'Année internationale de la pêche artisanale et de l'aquaculture 2022 marque le début d'une nouvelle ère d'appui à la pêche artisanale.

À l'échelle mondiale, le degré d'application d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès des petits pêcheurs en 2022 était à son niveau le plus élevé, si l'on en croit les données disponibles depuis le début de la collecte de données en 2018, atteignant un score maximal de 5 sur 5 (figure 64). Ce score masque toutefois un nombre restreint de pays ayant déclaré leurs données. Le nombre de pays déclarant des données était plus faible en 2022 que les années précédentes pour toutes les régions à l'exception de l'Amérique latine et des Caraïbes. Il convient donc de multiplier les efforts visant à encourager les pays à déclarer leurs données, et il n'y a aucune place pour la complaisance. Compte tenu des données disponibles, les scores régionaux sont globalement restés stables, voire se sont améliorés, et la plupart des régions a obtenu un score de 4 sur 5. Toutefois, l'Afrique du Nord et l'Asie de l'Ouest ont obtenu un score moins élevé en 2022 qu'en 2020.

Le nouvel Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche (OMC, 2023), le fruit de longues années de négociations, interdit aux membres de financer la pêche illicite et la pêche de stocks surexploités. La finalisation des dispositions connexes et la mise en œuvre de l'accord auront des conséquences importantes également pour les petites pêcheries artisanales, et seront essentielles pour garantir des approches nuancées et inclusives traduisant l'accord en une situation spécifique au contexte et socialement juste pour garantir une pêche durable pour tous.

La célébration de l'Année internationale de la pêche artisanale et de l'aquaculture 2022 (AIPAA, 2022) a permis d'attirer l'attention du monde entier sur le rôle joué par les petits pêcheurs, les pisciculteurs et les travailleurs du secteur des pêches dans la sécurité alimentaire et la nutrition, l'éradication de la pauvreté et l'utilisation durable des ressources naturelles, et d'améliorer la compréhension et l'action au niveau mondial pour les soutenir.

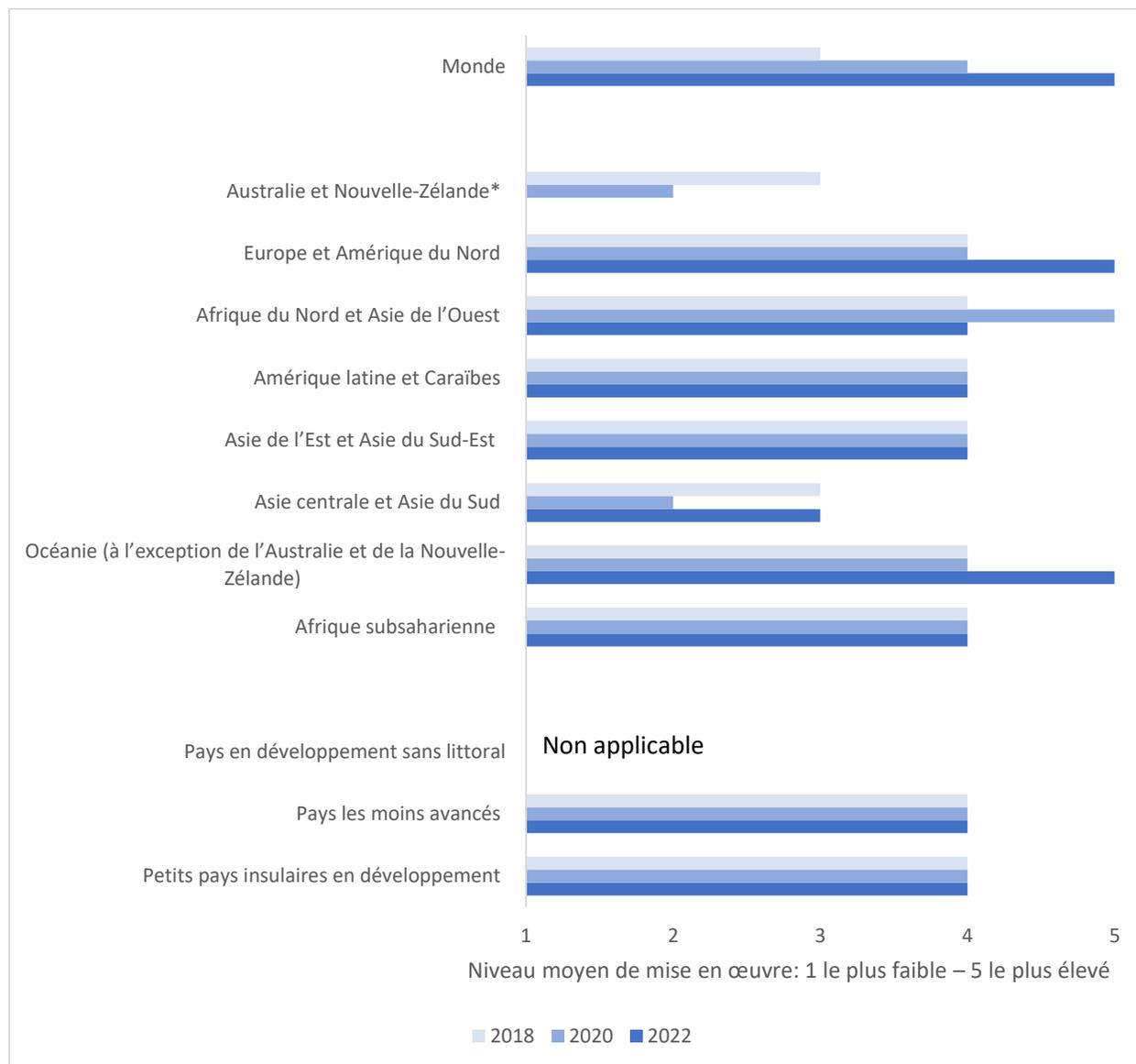
Donner l'accès aux ressources marines et aux marchés aux petites pêcheries artisanales était une thématique récurrente des plus de 260 événements organisés, 300 publications et nombreuses campagnes sur les réseaux sociaux qui ont marqué les festivités.

Des biens publics mondiaux appuyant l'amélioration des rapports et déclarations relatives à cette cible ont été créés à l'occasion de l'AIPAA 2022. Parmi eux, citons la création d'une base de données sur la pêche artisanale, qui contribue à la mise en œuvre des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (FAO, 2015). L'étude intitulée *Porter un nouvel éclairage sur les captures non visibles: les contributions de la pêche artisanale au développement durable* (FAO, 2021) fournit de nouvelles données probantes sur la présence des pêcheries artisanales sur les marchés mondiaux et sur la manière dont l'accès aux ressources est régi.

L'AIPAA 2022 a favorisé l'apprentissage collectif et les progrès grâce à de nouvelles recherches, sur des sujets tels que les effets de la pêche industrielle sur les droits des personnes autochtones eu égard à la pêche traditionnelle, le droit à l'alimentation axé sur la pêche et l'aquaculture, et les Sommets bisannuels sur la pêche artisanale à venir, qui fourniront un espace pour garantir la mobilisation des acteurs de la pêche artisanale eux-mêmes.

Les recommandations de l'AIPAA 2022, étayées par les propositions des pêcheurs artisanaux, des pisciculteurs et des travailleurs du secteur des pêches eux-mêmes, conseillent des mesures d'appui conformes aux engagements existants, en particulier la mise en œuvre des Directives volontaires susmentionnées. Ainsi, la clôture de l'AIPAA 2022 marque le début d'une nouvelle ère d'appui à la pêche artisanale et à l'aquaculture.

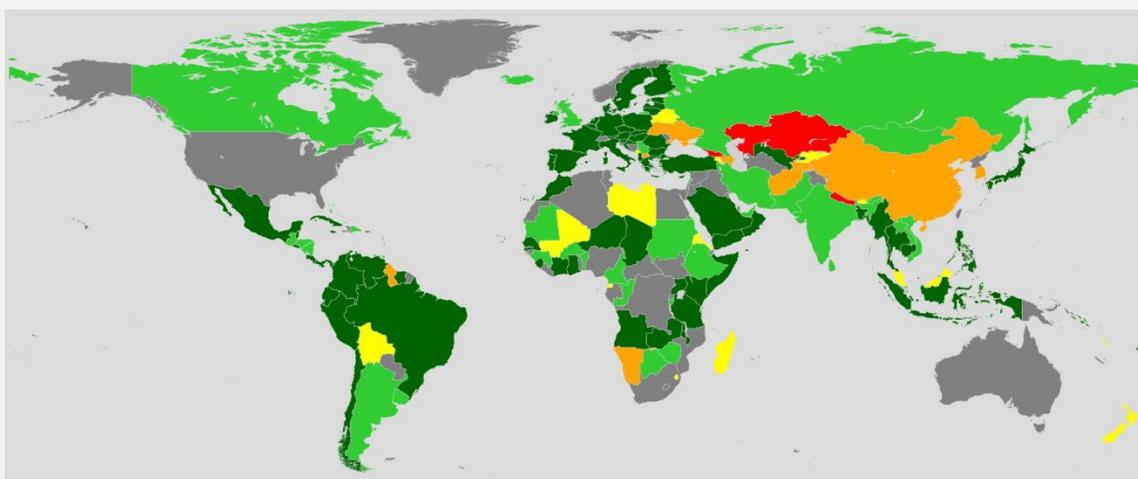
Figure 64. Progrès dans la mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès des petits pêcheurs, par région et niveau de développement (2018, 2020 et 2022)



Note: * Nombre insuffisant de pays déclarants pour créer un score agrégé pour ce groupe régional en 2022.

Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr>
<https://doi.org/10.4060/cc7088en-fig64>

Figure 65. État actuel de la mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès des petits pêcheurs (2022)

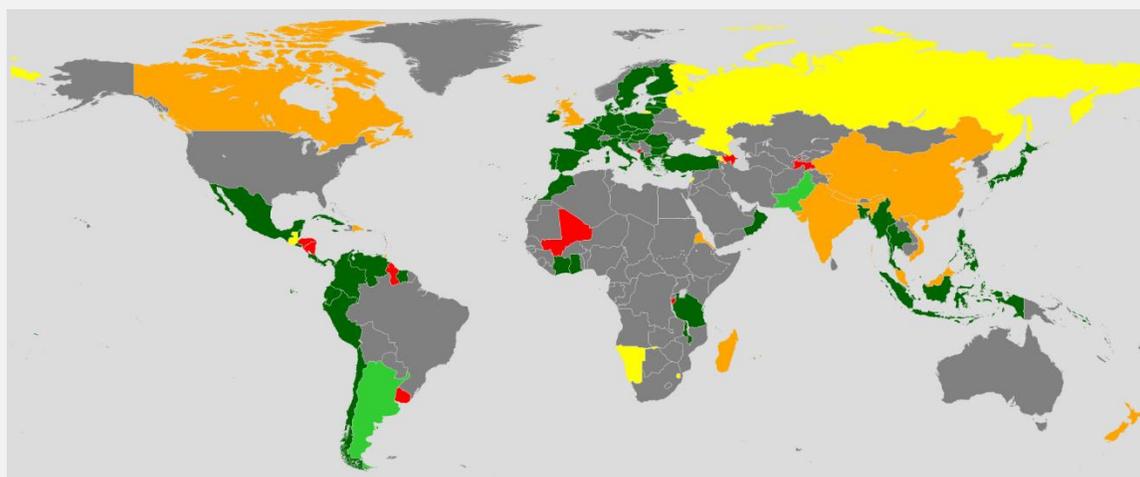


	Cible déjà atteinte
	Cible en passe d'être atteinte
	Cible sur le point d'être atteinte
	Cible loin d'être atteinte
	Cible très loin d'être atteinte
	Données insuffisantes

Note: Les pointillés correspondent approximativement à la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire convenue par l'Inde et le Pakistan. Les parties n'ont pas encore réglé la question du statut définitif du Jammu-et-Cachemire. Le tracé définitif de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud n'a pas encore été défini.

Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr> (modifié pour s'aligner sur la Section de l'information géospatiale des Nations Unies, 2023).

Figure 66. Évolution de la mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès des petits pêcheurs (2018-2022)



	Cible déjà atteinte
	Amélioration
	Légère amélioration
	Aucune amélioration
	Détérioration
	Données insuffisantes

Note: Les pointillés correspondent approximativement à la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire convenue par l'Inde et le Pakistan. Les parties n'ont pas encore réglé la question du statut définitif du Jammu-et-Cachemire. Le tracé définitif de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud n'a pas encore été défini.

Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr> (modifié pour s'aligner sur la Section de l'information géospatiale des Nations Unies, 2023).

Références:

FAO. 2015. *Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté*. Rome.

<https://www.fao.org/3/i4356fr/I4356FR.pdf>

FAO. 2021. *Porter un nouvel éclairage sur les captures non visibles: les contributions de la pêche artisanale au développement durable*. Rome. www.fao.org/3/cb2879en/cb2879en.pdf (page d'information en français: <https://www.fao.org/voluntary-guidelines-small-scale-fisheries/ihh/fr/>).

OMC (Organisation mondiale du commerce). 2023. Accord sur les subventions à la pêche. Dans: *Site internet de l'OMC*. Genève. [Consulté le 6 juin 2023].

https://www.wto.org/french/tratop_f/rulesneg_f/fish_f/fish_f.htm



Vie terrestre

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

INDICATEURS

15.1.1 15.2.1 15.3.1 15.4.2 15.6.1

Vue d'ensemble

Le monde est confronté à une triple crise d'ampleur planétaire, caractérisée par des changements climatiques, la pollution et une perte de biodiversité. Les tendances en matière de recul de la forêt, de dégradation des terres et d'extinction des espèces s'aggravent, et constituent une menace grave pour la santé de la planète et de ses habitants. À l'échelle mondiale, la superficie forestière totale a reculé de 100 millions d'hectares depuis 2000, même si le taux de perte semble s'être ralenti ces dernières années. Le monde a par ailleurs perdu au moins 100 millions d'hectares de terres saines et productives par an entre 2015 et 2019. Si le couvert végétal des zones montagneuses est resté relativement stable, à environ 78 pour cent, entre 2000 et 2018, les données mondiales disponibles indiquent que la part de terres montagneuses dégradées s'élève à 1,6 pour cent des superficies montagneuses totales de la planète pour la même période. Des signes encourageants montrent que l'adoption de pratiques durables de gestion forestière s'est généralisée au cours des dix dernières années. Un nombre croissant de pays prennent par ailleurs des mesures pour faciliter les échanges de matériel génétique végétal pour promouvoir l'accès et le partage des bénéfices.

Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre

Cible 15.1

D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.

Évaluation de la situation à l'échelle mondiale: au niveau de la médiane des valeurs nationales

Évaluation des tendances à l'échelle mondiale: détérioration.

En 2020, les forêts couvraient 31,2 pour cent de la surface terrestre totale, soit une baisse de 100 millions d'hectares au cours des vingt dernières années.

La part de la surface terrestre totale couverte par des forêts baisse de manière progressive, passant de 31,9 pour cent en 2000 (4,2 milliards d'hectares) à 31,5 pour cent en 2010 puis à 31,2 pour cent (4,1 milliards d'hectares) en 2020 (figure 67). Depuis la mise en œuvre du Programme 2030 en 2015, le couvert forestier a connu un déclin global de 0,2 pour cent, soit près de 25 millions d'hectares. Cela représente environ un quart des pertes nettes de superficie forestière, qui s'élèvent à près de 100 millions d'hectares au cours des vingt dernières années.

Cette tendance mondiale est le fruit de dynamiques régionales contraires. L'Europe, l'Amérique du Nord et la plupart des régions d'Asie affichent une hausse générale de la superficie forestière pour la période 2000-2020, grâce à des actions de boisement et de restauration des paysages, ainsi qu'à l'expansion naturelle des forêts (figure 67). Plus particulièrement, la superficie forestière a augmenté de 3,64 pour cent en Asie de l'Est, mais a baissé de 3,65 pour cent pendant la même période en Asie du Sud-Est. L'expansion de la superficie forestière a toutefois ralenti entre 2010 et 2020 par rapport à la décennie précédente.

Inversement, des pertes importantes de superficie forestière ont eu lieu ces 20 dernières années en Amérique latine et en Afrique subsaharienne. Les PMA sont particulièrement touchés par ces pertes. Si, en Amérique latine, la déforestation est causée par la conversion des forêts en pâturages, en Afrique subsaharienne, le principal moteur de ce phénomène est l'expansion des terres cultivées. L'expansion agricole est d'ailleurs directement responsable de près de 90 pour cent de la déforestation à l'échelle mondiale. Il s'agit du facteur direct de déforestation le plus important (49,6 pour cent), suivi de la création de pâturages (38,5 pour cent). L'huile de palme était responsable à elle seule de 7 pour cent de la déforestation mondiale entre 2000 et 2018.

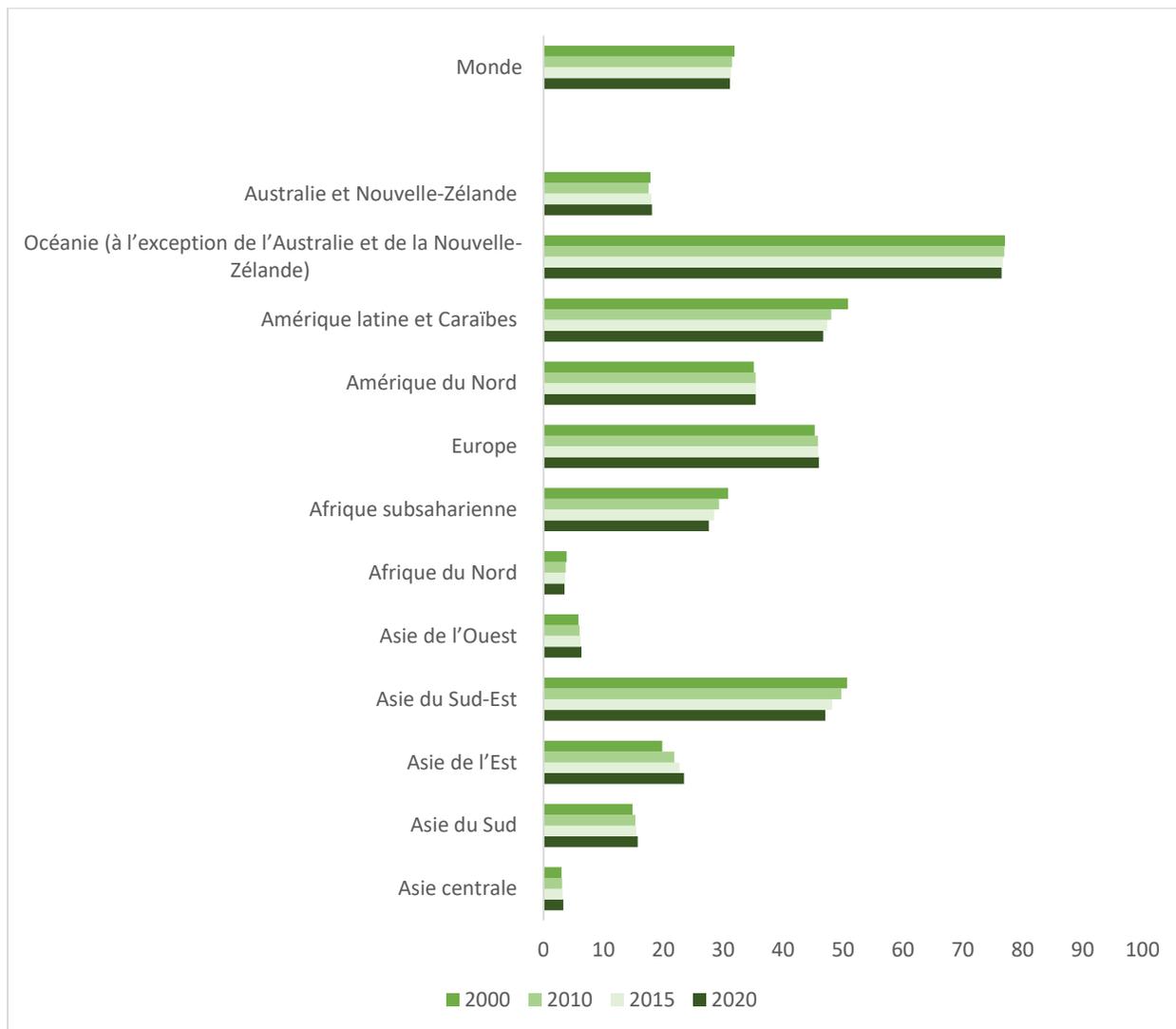
Les forêts jouent un rôle important pour la subsistance et le bien-être des populations rurales et urbaines. Elles contribuent de manière notable à la régulation du cycle de l'eau, à l'atténuation des changements climatiques et au maintien d'une grande partie de la biodiversité terrestre. La perte de forêts perturbe les dynamiques écosystémiques tout en nuisant au climat, aux interactions entre

l'humanité et la vie sauvage, aux liens entre les activités d'utilisation des terres et à la fourniture de services écosystémiques.

Si les effets à court terme et à long terme de la crise du covid-19 sur la superficie forestière n'ont pas encore été mesurés, la pandémie a eu des effets directs sur le couvert forestier et la sylviculture en raison de changements dans les flux de population entre les villes et les campagnes et de la hausse de la demande de certains produits forestiers. De nombreuses zones rurales, en particulier dans les tropiques, ont subi des pressions supplémentaires exercées par la déforestation, l'exploitation forestière illégale et le braconnage.

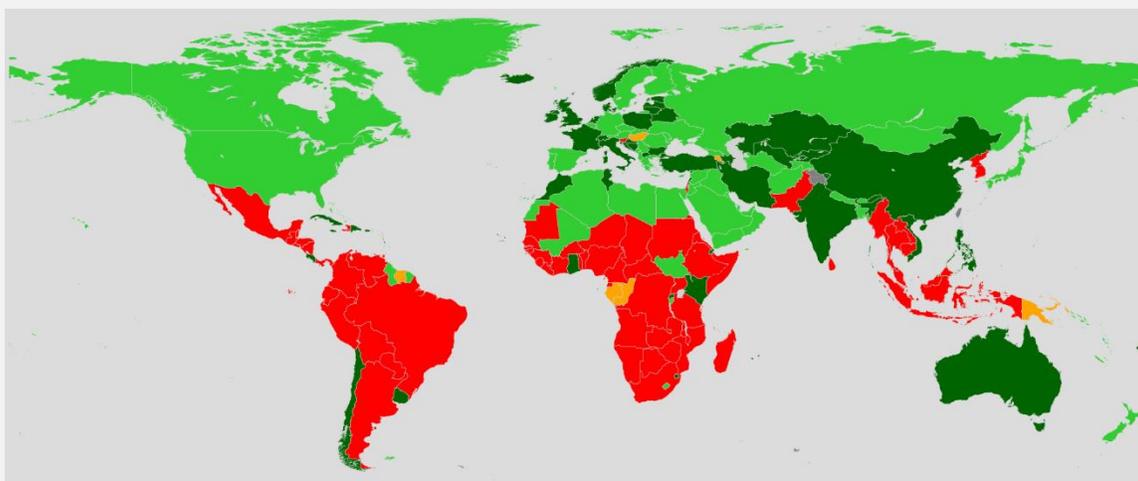
Il est essentiel de maintenir la dynamique visant à stopper la déforestation et la dégradation des forêts, mais aussi de restaurer les écosystèmes endommagés, afin d'améliorer la résilience climatique des écosystèmes, d'éviter les pertes de biodiversité et d'améliorer les moyens de subsistance ruraux, en particulier dans les pays tropicaux et les PMA.

Figure 67. Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre, pourcentage (2000, 2010, 2015 et 2020)



Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr>
<https://doi.org/10.4060/cc7088en-fig67>

Figure 68. Évolution de la surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre (2015-2020)



	Amélioration
	Légère amélioration ou absence d'amélioration
	Légère détérioration
	Détérioration
	Données insuffisantes

Note: Les pointillés correspondent approximativement à la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire convenue par l'Inde et le Pakistan. Les parties n'ont pas encore réglé la question du statut définitif du Jammu-et-Cachemire. Le tracé définitif de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud n'a pas encore été défini.

Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr> (modifié pour s'aligner sur la Section de l'information géospatiale des Nations Unies, 2023).

Progrès vers la gestion durable des forêts

Cible 15.2

D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial.

Évaluation de la situation à l'échelle mondiale: non effectuée pour des raisons méthodologiques.

Évaluation des tendances à l'échelle mondiale: non effectuée pour des raisons méthodologiques.

Le monde enregistre des avancées vers la gestion durable des forêts, mais le taux de recul de la forêt demeure élevé.

Si, à l'échelle mondiale, la gestion durable des forêts connaît des avancées depuis 10 ans, ces progrès sont variables d'une région à l'autre. De plus, les forêts continuent de reculer, principalement à cause du développement de l'agriculture à des fins de production végétale et animale.

En 2022, 444 millions d'hectares de forêts étaient régis par un programme de certification (figure 70). Les superficies forestières certifiées ont connu une hausse de 29 pour cent, équivalant à environ 100 millions d'hectares de terres supplémentaires depuis 2010. Cette tendance positive se manifeste surtout en Europe et en Amérique du Nord, où 65 millions d'hectares ont été certifiés entre 2010 et 2022. Les dernières données en date montrent toutefois que la superficie forestière certifiée a baissé de 19 millions d'hectares (4 pour cent) entre 2021 et 2022.

La part de superficie forestière située en zone protégée a augmenté à l'échelle mondiale, passant de 17 pour cent en 2010 à 18 pour cent en 2020. La sous-région présentant la plus forte proportion de forêts situées en zones protégées en 2020 était l'Asie centrale (59 pour cent). Cette même région a enregistré la plus forte hausse relative entre 2010 et 2020 (12 pour cent). L'Europe et l'Amérique du Nord affichent la plus faible part de forêts situées en zones protégées, avec seulement 6 pour cent.

La superficie forestière régie par un plan de gestion a augmenté entre 2010 et 2020. La plupart des forêts en Europe et en Asie sont régies par un plan de gestion, et ce nombre a connu une hausse particulièrement importante depuis 2010 en Asie centrale et en Asie de l'Est. La part de forêts régies par des plans de gestion demeure inférieure à un tiers, mais augmente lentement, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Océanie et en Afrique subsaharienne.

La quantité de biomasse aérienne dans les forêts a légèrement augmenté grâce à une hausse notable en Asie de l'Est, en Europe et en Asie de l'Ouest.

Le taux d'évolution annuelle des forêts demeure relativement stable à l'échelle mondiale (environ -0,1 pour cent), ce qui indique que le recul de la forêt se poursuit, mais à un rythme plus modéré. Une expansion de la forêt a été observée en Asie, en Europe et en Amérique du Nord entre 2010 et 2020,

tandis que d'importantes pertes ont été enregistrées en Afrique, en Asie du Sud-Est et en Amérique latine et dans les Caraïbes. Ces pertes sont principalement dues à l'expansion de l'agriculture. La déforestation et la dégradation des forêts demeurent d'importants problèmes, en particulier dans les pays tropicaux, les PMA, les pays en développement sans littoral et les PEID, ce qui témoigne de la nécessité d'une action plus poussée pour réduire la déforestation et mettre en œuvre des pratiques de gestion durable des terres et des forêts.

Si les effets à court terme et à long terme de la pandémie de covid-19 sur les forêts sont encore difficiles à mesurer, celle-ci a probablement produit des effets sur les forêts et la sylviculture en raison de changements dans les flux de population entre les villes et les campagnes et de la hausse de la demande de certains produits forestiers.

Les forêts sont les plus importants réservoirs de carbone et de biodiversité de la Terre. Elles sont une source vitale de nourriture, de biens et de services, et jouent un rôle central dans la subsistance des populations les plus pauvres et des communautés rurales. Les efforts mondiaux et régionaux visant à maintenir les écosystèmes forestiers et leurs fonctions sociales, économiques et environnementales doivent être soutenus et mettre l'accent sur les pays tropicaux et en développement.

Figure 69. Progrès vers la gestion durable des forêts

Région des ODD	Progrès entre les décennies 2000-2010 et 2010-2020	Progrès entre 2010 et 2020		Progrès entre 2010 et 2022	Progrès entre 2015 et 2022	Progrès entre 2021 et 2022	
	Taux de changement annuel de la superficie forestière*	Stock de biomasse aérienne dans la forêt (tonnes/hectare)	Pourcentage de superficie	Pourcentage de superficie	Superficie forestière certifiée (2010-2022)	Superficie forestière certifiée (2015-2022)	Superficie forestière certifiée (2021-2022)
Monde	2	1,01	1,06	1,07	1,29	1,12	0,96
Asie centrale et Asie du Sud	1	1,00	1,08	1,03	15,84	0,72	1,07
<i>Asie centrale</i>	1	1,03	1,25	1,28			
<i>Asie du Sud</i>	1	1,00	1,04	1,00	15,84	0,72	1,07
Asie de l'Est et Asie du Sud-Est	1	1,02	1,05	1,16	2,21	1,07	1,00
<i>Asie de l'Est</i>	1	1,14	1,11	1,20	1,98	0,61	0,98
<i>Asie du Sud-Est</i>	3	1,01	1,02	1,04	2,33	1,58	1,01
Asie de l'Ouest et Afrique du Nord	3	1,04	1,05	1,08	271,02	2,33	0,82
<i>Afrique du Nord</i>	3	0,99	1,00	1,14	0,00		
<i>Asie de l'Ouest</i>	1	1,09	1,08	1,05		2,33	0,82
Afrique subsaharienne	3	1,00	1,07	1,30	1,33	1,54	1,04
Amérique du Nord et Europe	1	1,05	1,09	1,02	1,22	1,07	0,94
<i>Europe</i>	1	1,06	1,15	1,00	1,46	1,19	0,91
<i>Amérique du Nord</i>	1	1,02	1,05	1,06	1,06	0,98	0,97
Amérique latine et Caraïbes	2	1,01	1,04	1,38	1,53	1,46	1,05
Océanie	1	0,98	1,06	1,00	1,83	1,76	1,18
<i>Océanie (à l'exception de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande)</i>	3	0,99	1,01	1,00	50,87	0,73	1,00

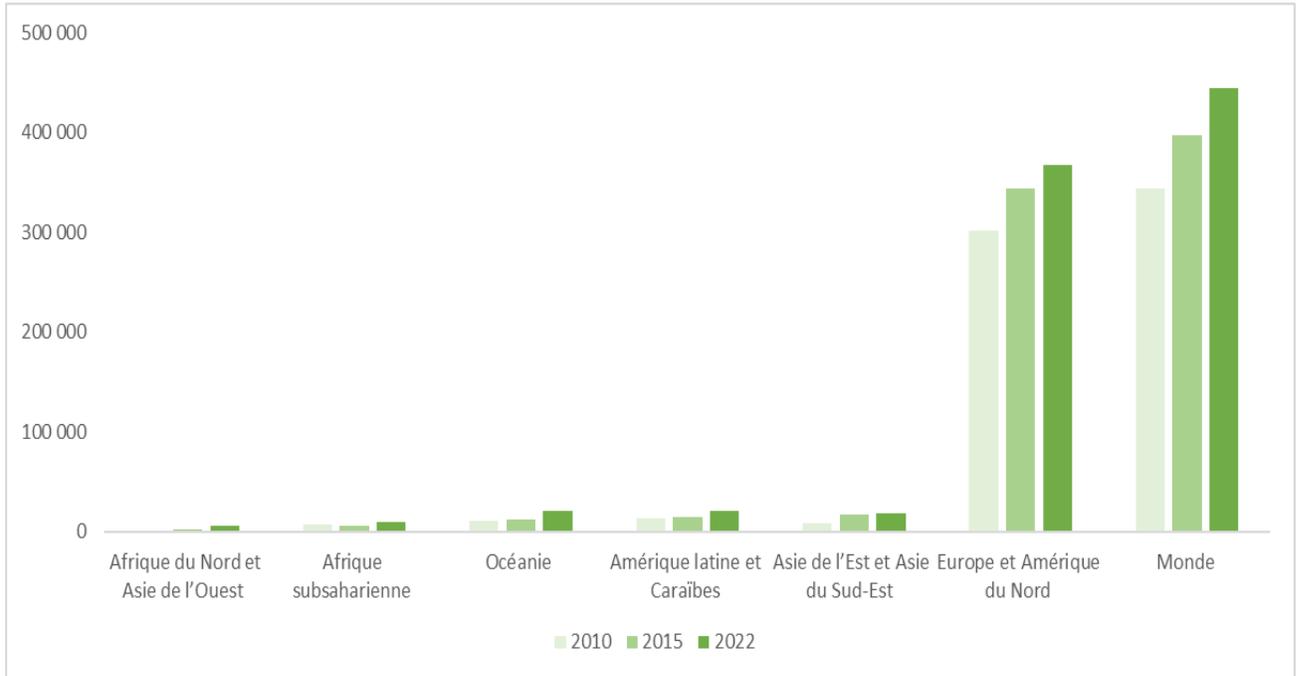
Région des ODD	Progrès entre les décennies 2000-2010 et 2010-2020	Progrès entre 2010 et 2020		Progrès entre 2010 et 2022	Progrès entre 2015 et 2022	Progrès entre 2021 et 2022	
	Taux de changement annuel de la superficie forestière*	Stock de biomasse aérienne dans la forêt (tonnes/hectare)	Pourcentage de superficie	Pourcentage de superficie	Superficie forestière certifiée (2010-2022)	Superficie forestière certifiée (2015-2022)	Superficie forestière certifiée (2021-2022)
<i>Australie et Nouvelle-Zélande</i>	1	0,98	1,07	1,00	1,82	1,78	1,18
Pays en développement sans littoral	3	0,99	1,01	1,12	0,59	1,04	1,05
Pays les moins avancés (PMA)	3	1,00	1,08	1,24	1,41	1,28	1,07
Petits pays insulaires en développement (PEID)	3	1,00	1,13	1,02	1,44	1,16	0,98

1.50	Variation positive
1.00	Variation faible ou nulle
-1.50	Variation négative
	Pas de forêt certifiée

Note: * Le taux annuel de changement de la superficie forestière est calculé à l'aide de la formule de l'intérêt composé.

Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr>

Figure 70. Superficie forestière certifiée (1 000 hectares)



Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr>
<https://doi.org/10.4060/cc7088en-fig70>

Surface des terres dégradées, en proportion de la surface terrestre⁸

Cible 15.3

D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres.

Évaluation de la situation à l'échelle mondiale: cible en voie d'être atteinte.

Évaluation des tendances à l'échelle mondiale: détérioration.

La tendance négative en matière de dégradation des terres se poursuit et a des répercussions sur la vie de 1,3 milliard de personnes.

Entre 2015 et 2019, le monde a perdu au moins 100 millions d'hectares de terres saines et productives par an. Cela équivaut à deux fois le Groenland sur une période de quatre années. Ces tendances produisent des répercussions sur la vie de 1,3 milliard de personnes, qui, selon les estimations, sont directement exposées à la dégradation des terres. En Asie de l'Est, en Amérique latine et dans les Caraïbes et en Asie centrale, au moins 20 pour cent de la surface terrestre a été dégradée entre 2000 et 2019, et ce taux atteint plus de 10 pour cent dans la plupart des autres régions. Les tendances depuis 2015 montrent que les terres en Afrique subsaharienne, en Asie de l'Ouest, en Amérique latine et dans les Caraïbes et en Asie du Sud se dégradent considérablement plus vite que la moyenne mondiale, avec des hausses de l'ordre de 6 à 8 pour cent. Ces estimations prudentes se fondent sur seulement trois sous-indicateurs, à savoir la modification de la couverture des sols, la productivité des terres et le carbone organique dans le sol.

Les activités humaines comme l'expansion urbaine, la déforestation et la conversion des prairies, intensifiées par les changements climatiques, sont les facteurs directs de la dégradation des terres identifiés par les pays. Les prairies ont subi certaines des plus grosses pertes enregistrées en matière de productivité des terres, suivies par les terres cultivées et les zones arborées. Les pays déclarants ont indiqué qu'il convient de s'attaquer aux facteurs indirects, tels que les tendances démographiques et économiques, les défis institutionnels et en matière de gouvernance, et le manque d'investissements et d'accès aux technologies, pour garantir une réponse efficace à la dégradation des terres.

À mi-parcours de la mise en œuvre des ODD, si ces tendances alarmantes en matière de dégradation des terres se poursuivent, il sera nécessaire de restaurer 1,5 milliard d'hectares à l'horizon 2030 pour garantir un monde sans dégradation des terres. Toutefois, si l'on parvient à éviter les nouvelles dégradations des terres et à accélérer la mise en œuvre des engagements existants pour restaurer un milliard d'hectares, l'objectif d'un monde sans dégradation des terres sera non seulement atteint, mais dépassé d'ici 2030. Cela supposera plus d'investissements dans la conservation, la gestion

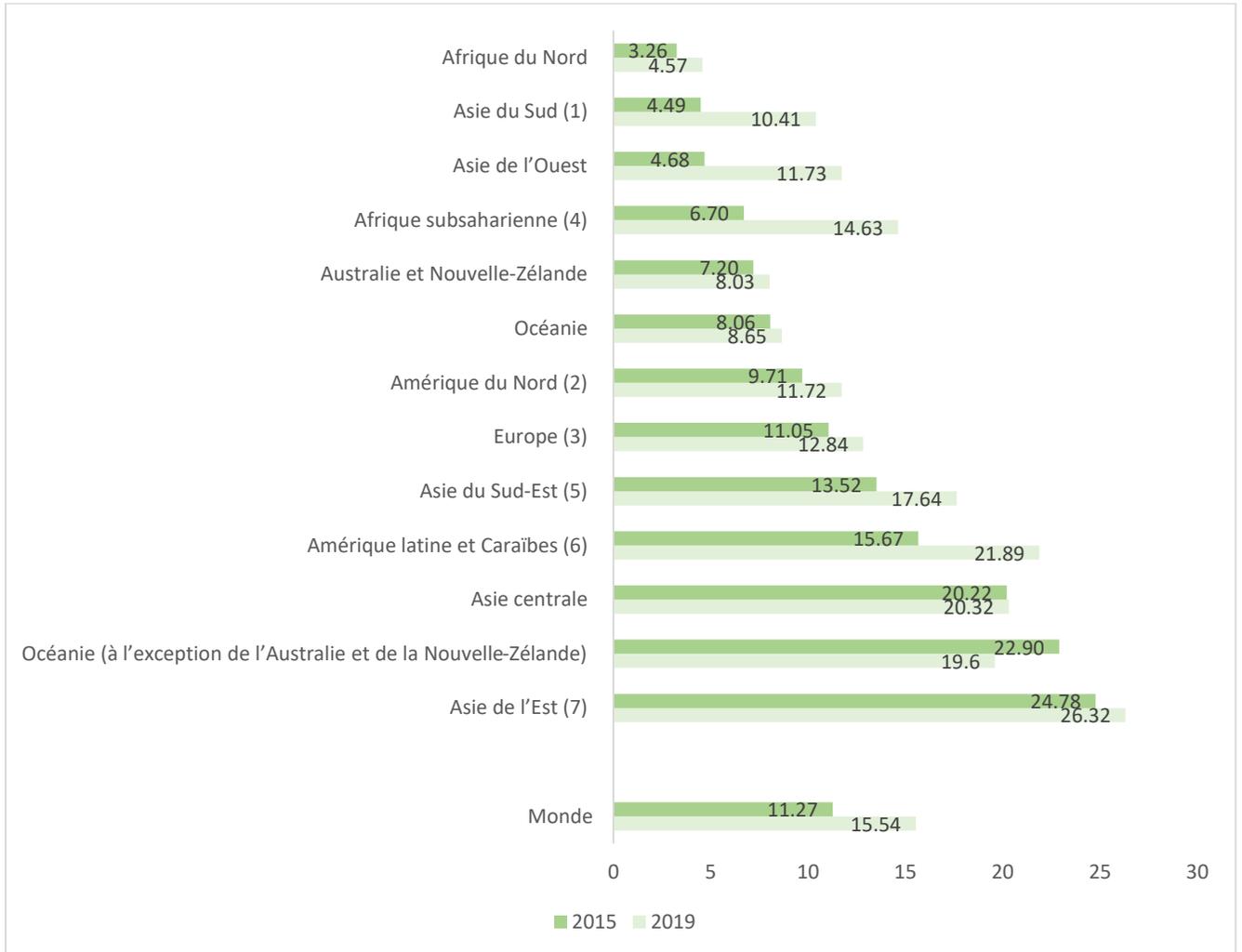
⁸ L'indicateur 15.3.1 des ODD relève de la responsabilité de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD). La FAO est un organisme participant.

durable et la restauration des terres, par le biais d'une planification intégrée de l'utilisation des terres et de garanties environnementales et sociales solides.

La restauration des terres englobe une large gamme de pratiques durables de gestion des terres et de l'eau qui peuvent être appliquées pour: i) conserver ou «réensauvager» les zones naturelles; ii) améliorer la production alimentaire respectueuse de la nature dans les paysages ruraux; et iii) «verdir» les zones urbaines, les infrastructures et les chaînes d'approvisionnement. Le programme de restauration des terres favorise une stratégie à bénéfices multiples qui inverse la dégradation passée des terres et la perte de biodiversité, tout en améliorant la sécurité alimentaire et hydrique et les moyens de subsistance et en assurant l'adaptation aux changements climatiques et en en atténuant les effets.

La restauration des terres est une responsabilité partagée – tout le monde a un rôle à jouer parce que tout le monde est concerné par la santé de la terre, aujourd'hui et pour les années à venir. Les gouvernements, les entreprises et les communautés peuvent restaurer les terres ensemble en recherchant la convergence et la complémentarité. Les priorités environnementales et de développement peuvent être gérées de manière responsable pour créer une mosaïque plus saine d'utilisations des terres sans compromettre les besoins et les aspirations des générations actuelles et futures.

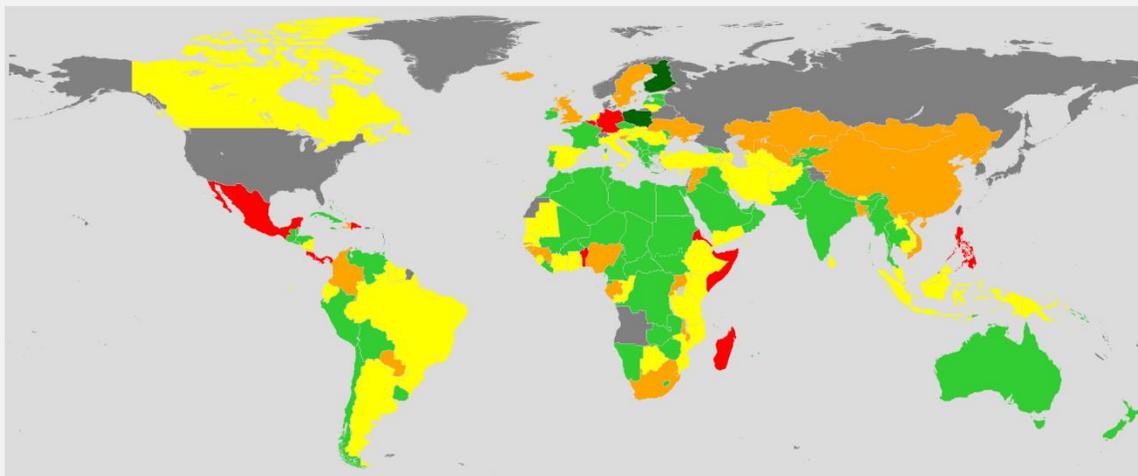
Figure 71. Proportion de terres dégradées, pourcentage (2015 et 2019)



Notes: 1) À l'exclusion des Maldives; 2) À l'exclusion des États-Unis d'Amérique; 3) À l'exclusion du Bélarus, du Danemark, de la Fédération de Russie, du Luxembourg, de Malte, de Monaco, de la Norvège et de la Suisse; 4) À l'exclusion de l'Angola et des Comores; 5) À l'exclusion du Brunéi Darussalam et de Singapour; 6) À l'exclusion de la Barbade et de la Grenade; et 7) À l'exclusion du Japon et de la République de Corée.

Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr>
<https://doi.org/10.4060/cc7088en-fig71>

Figure 72. État actuel de la superficie des terres dégradées (2019)

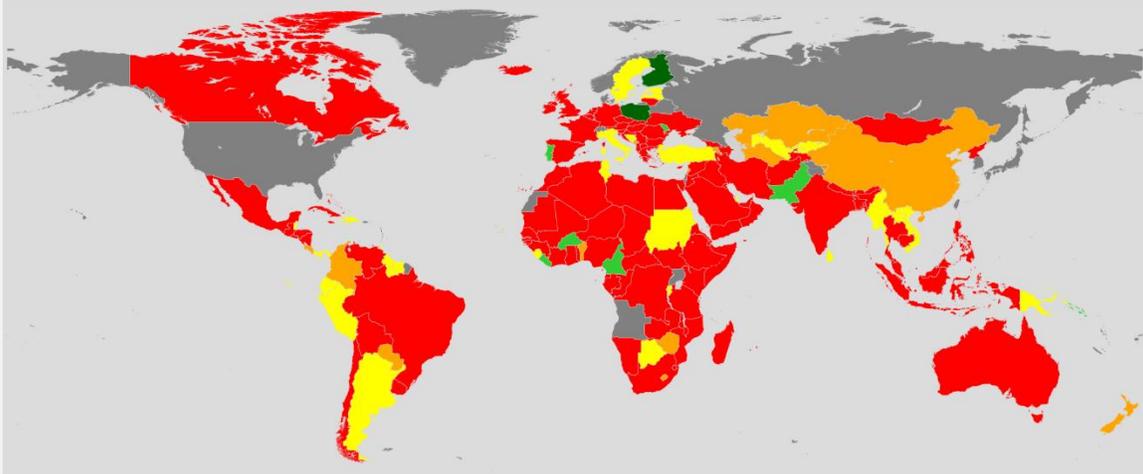


Dark Green	Cible déjà atteinte
Light Green	Cible sur le point d'être atteinte
Yellow	Cible en voie d'être atteinte
Orange	Cible loin d'être atteinte
Red	Cible très loin d'être atteinte
Grey	Données insuffisantes

Note: Les pointillés correspondent approximativement à la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire convenue par l'Inde et le Pakistan. Les parties n'ont pas encore réglé la question du statut définitif du Jammu-et-Cachemire. Le tracé définitif de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud n'a pas encore été défini.

Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. Consulté le 8 juin 2023. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr> (modifié pour s'aligner sur la Section de l'information géospatiale des Nations Unies, 2023).

Figure 73. Évolution de la dégradation des terres à l'échelle mondiale (2015-2019)



Dark Green	Cible déjà atteinte
Light Green	En bonne voie
Yellow	En progrès, mais trop lent
Orange	Aucune amélioration
Red	Détérioration
Grey	Données insuffisantes

Note: Les pointillés correspondent approximativement à la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire convenue par l'Inde et le Pakistan. Les parties n'ont pas encore réglé la question du statut définitif du Jammu-et-Cachemire. Le tracé définitif de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud n'a pas encore été défini.

Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr> (modifié pour s'aligner sur la Section de l'information géospatiale des Nations Unies, 2023).

INDICATEUR 15.4.2 DES ODD

a) Indice de couvert végétal montagneux; b) proportion de terres montagneuses dégradées

Cible 15.4

D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable.

(a) Évaluation de la situation à l'échelle mondiale: en dessous de la médiane des valeurs nationales.

Évaluation des tendances à l'échelle mondiale: légère amélioration ou absence d'amélioration.

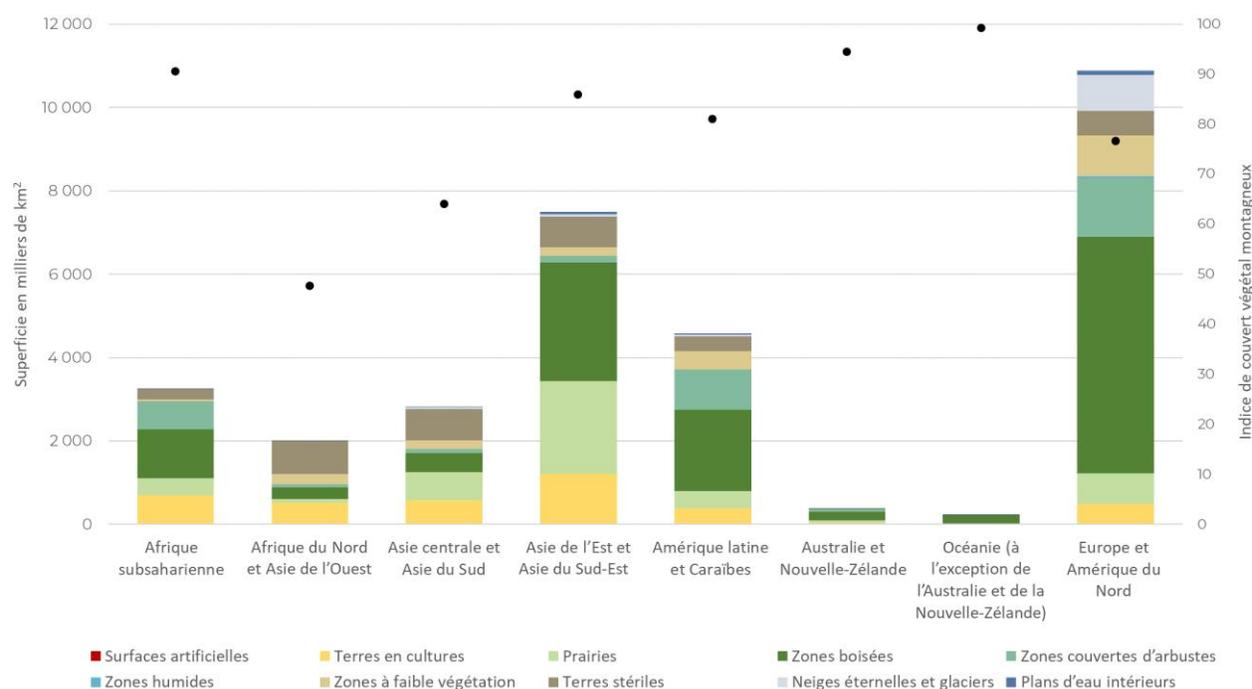
(b) Évaluation de la situation à l'échelle mondiale: cible sur le point d'être atteinte.

Évaluation des tendances à l'échelle mondiale: détérioration.

La part de terres montagneuses dégradées s'élève à 1,6 pour cent de la superficie montagneuse mondiale.

Le couvert végétal montagneux est globalement resté stable, à environ 78 pour cent au cours de la période 2000-2018, et connaît une baisse non significative (0,05 pour cent) depuis 2015. La ventilation des zones montagneuses par couverture des sols et région géographique fournit des indications supplémentaires, qui nous permettent de comprendre comment les caractéristiques biophysiques et les utilisations des terres historiques et récentes façonnent leurs paysages (figure 74).

Figure 74. Indice de couvert végétal montagneux par type de couverture des sols (2018)



Note: Ordonnée de droite – répartition des types de couverture des sols dans les différentes régions des ODD en 2018. La taille de chaque barre indique la superficie montagneuse totale pour chaque région des ODD. Ordonnée de gauche – valeurs de l'indice de couvert végétal montagneux en 2018, représenté sous forme de points noirs.

Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr>

Les superficies arborées sont le principal type de couverture des sols en montagne à l'échelle mondiale, en particulier en Océanie (90 pour cent de la superficie montagneuse totale), en Europe et en Amérique du Nord (52 pour cent), en Amérique latine et dans les Caraïbes (42 pour cent), en Asie de l'Est et du Sud (38 pour cent) et en Afrique subsaharienne (35 pour cent). Deux exceptions sont à noter: l'Afrique du Nord et l'Asie de l'Ouest, où dominent les terres stériles (40 pour cent) et les terres en culture (25 pour cent), et l'Asie centrale et du Sud, où les types de couverture des sols les plus présents sont les terres stériles (26 pour cent), les prairies (24 pour cent) et les terres en culture (20 pour cent).

Les régions tropicales et subtropicales caractérisées par des chaînes de montagnes de basse ou moyenne altitude, comme l'Océanie, affichent généralement les valeurs de couvert végétal les plus élevées (99 pour cent). Par opposition, les régions caractérisées par des montagnes de haute altitude situées en zone tempérée et boréale, où les conditions environnementales sont moins favorables à la croissance de la végétation, comme l'Asie centrale, l'Amérique du Nord et l'Europe, affichent des valeurs de couvert végétal plus faibles (respectivement 64 pour cent et 76 pour cent). Les zones

arides comme l’Afrique du Nord et l’Asie de l’Ouest ont elles aussi tendance à afficher des valeurs de couvert végétal plus basses (46 pour cent).

Les changements préjudiciables de couverture des sols et d’utilisation des terres contribuent fortement à la perte de biodiversité terrestre, y compris dans les écosystèmes montagneux. La part de terres montagneuses dégradées mesure ceci en calculant la superficie montagneuse où des changements de la couverture des sols peuvent être un signe de déclin ou de perte de biodiversité, les fonctions ou services écosystémiques montagneux considérés souhaitables dans le contexte local ou national. À cette fin, les transitions de couverture des sols qui indiquent une baisse ou une perte de biodiversité et de services écosystémiques montagneux sont considérées comme une dégradation des terres montagneuses.

Tableau 5. Ceintures bioclimatiques montagneuses et reclassification en vue de la ventilation des données de l’indicateur 15.4.2 des ODD

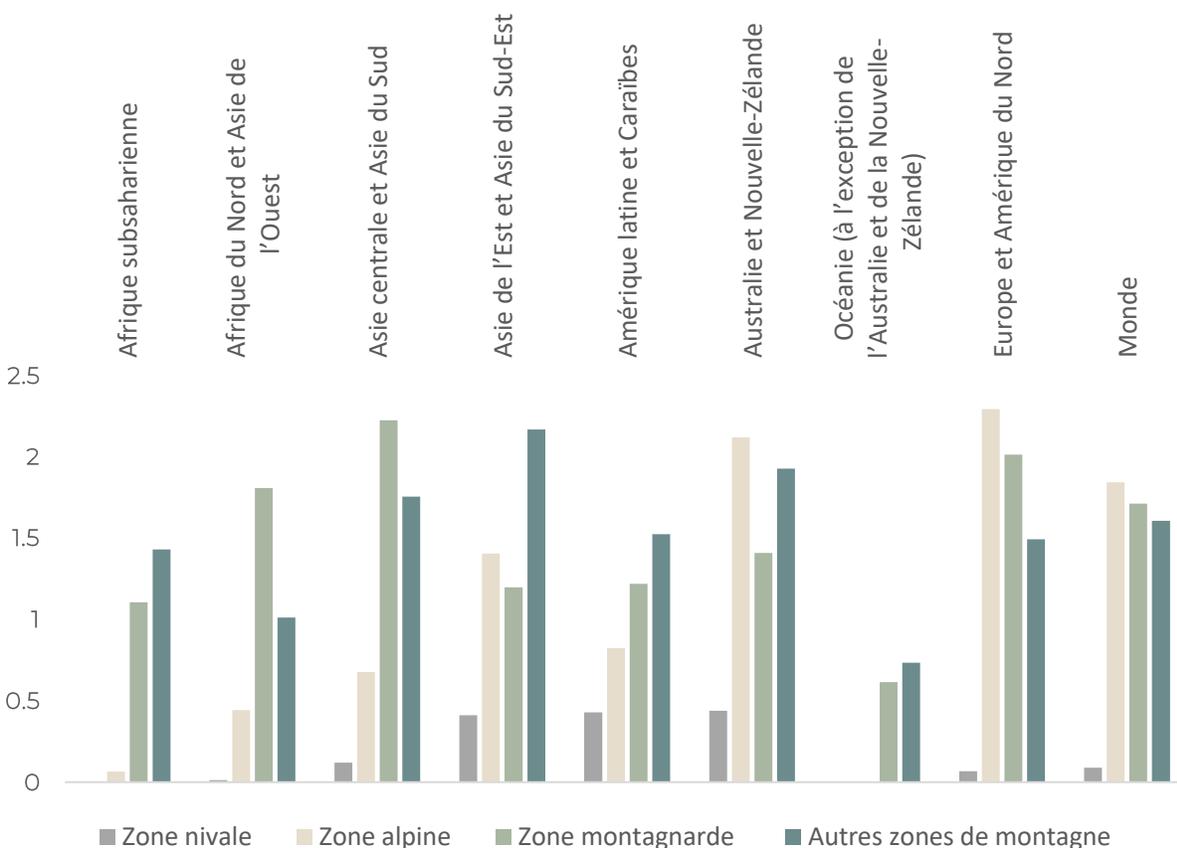
Ceintures bioclimatiques	Température moyenne de la saison de croissance	Durée de la saison de croissance	Ceintures bioclimatiques adoptées pour l’indicateur 15.4.2 des ODD
Zone nivale	< 3,5 °C	< 10 jours	Zone nivale
Zone alpine supérieure	< 3,5 °C	> 10 jours et < 54 jours	Zone alpine
Zone alpine inférieure	< 6,4 °C	< 54 jours	
LIMITE DE LA VÉGÉTATION			
Zone montagnarde supérieure	> 6,4 °C et ≤ 10 °C	---	Zone montagnarde
Zone montagnarde inférieure	> 10 °C et ≤ 15 °C	---	
Autres zones de montagne avec gel	> 15 °C	---	Autres zones de montagne
Autres zones de montagne sans gel	> 15 °C		

Note: Les montagnes peuvent être sous-divisées verticalement en sept ceintures bioclimatiques fondées sur les températures moyennes, ce qui permet d’expliquer le changement latitudinal de l’altitude de zones thermiquement similaires dans les zones montagneuses de la planète. Aux fins de l’indicateur 15.4.2, ces sept ceintures bioclimatiques sont regroupées en quatre catégories (zones nivales, alpines, montagnardes et autres zones de montagne).

Source: Körner, C., Paulsen, J. et Spehn, E. 2011. «A definition of mountains and their bioclimatic belts for global comparisons of biodiversity data». *Alpine Botany*, 121: 73–78.

Les données mondiales disponibles indiquent que la superficie où des changements préjudiciables de la couverture des sols ont eu lieu entre 2000 et 2018 représente environ 1,6 pour cent de la superficie montagneuse totale de la planète. Les données ventilées montrent que les ceintures montagneuses les plus touchées par les changements préjudiciables de couverture des sols étaient la zone alpine (1,8 pour cent) et la zone montagnarde (1,7 pour cent), tandis que les zones nivales étaient les moins touchées (0,08 pour cent) (figure 75)⁹. La ventilation par région des ODD et par ceinture bioclimatique montre que les superficies comptant la plus forte proportion de terres montagneuses dégradées sont les zones alpines de l'Europe et de l'Amérique du Nord (2,3 pour cent), suivies des zones montagnardes de l'Asie centrale et du Sud (2,2 pour cent) et des ceintures montagneuses moins élevées de l'Asie de l'Est et du Sud (2,1 pour cent).

Figure 75. Part de terres montagneuses dégradées dans les différentes régions des ODD, ventilée par ceinture bioclimatique (2000-2018)

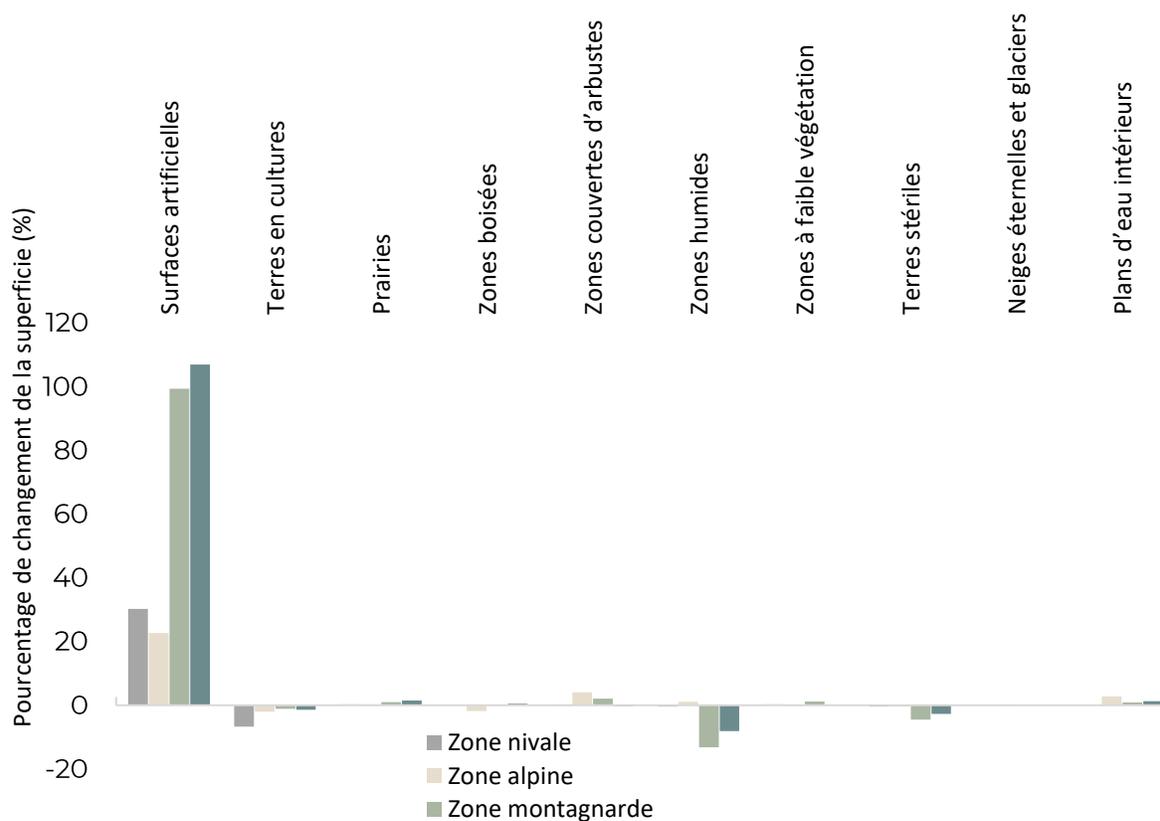


Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr>

⁹ Ces valeurs doivent être interprétées avec prudence, compte tenu du fait que les changements de la superficie occupée par des neiges et des glaces éternelles ne sont pas encore pris en compte par le jeu de données mondiales sur la couverture des sols utilisé pour cette analyse (Agence spatiale européenne, 2017).

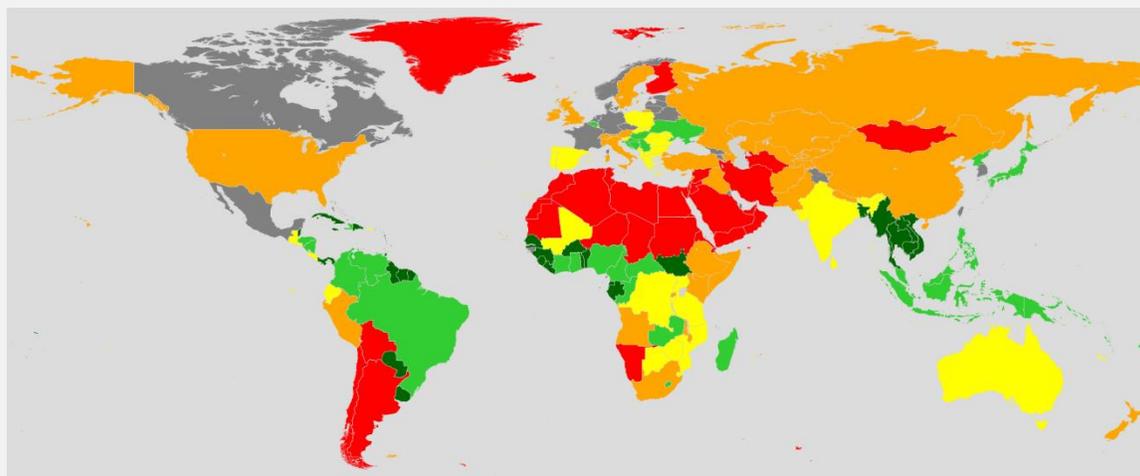
Enfin, une analyse des changements de types de couverture des sols dans les zones montagneuses de la planète montre que la superficie des surfaces artificielles a plus que doublé (hausse de 106 pour cent) entre 2000 et 2018, en particulier en dessous de la limite de la végétation (zones montagnardes et autres zones de montagne). Les zones humides situées en dessous de la limite de la végétation ont également beaucoup reculé au cours de la même période (figure 76).

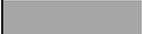
Figure 76. Évolution de la superficie des différents types de couverture des sols dans les zones montagneuses de la planète entre 2000 et 2018



Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr>

Figure 77. État actuel de l'indice de couvert végétal montagneux, par quintile (2018)

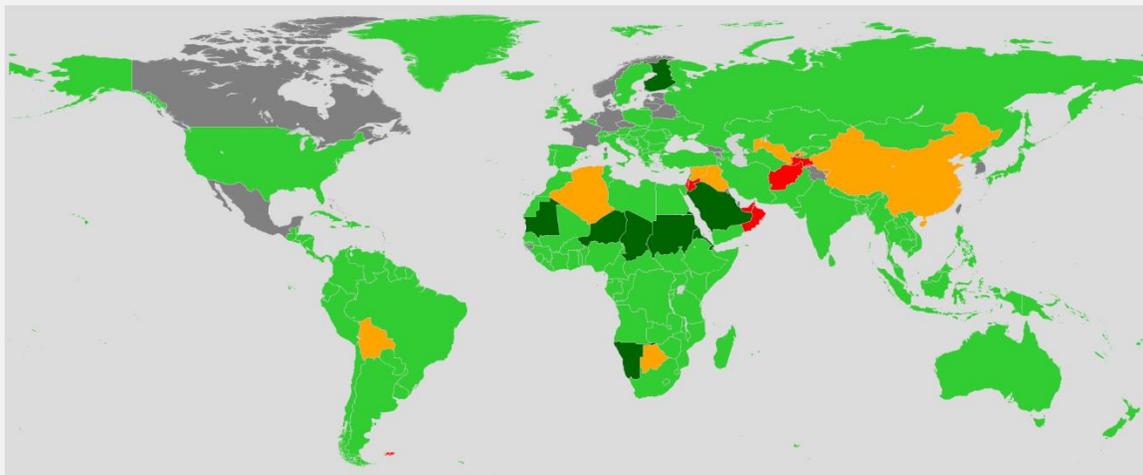


	Cinquième quintile
	Quatrième quintile
	Troisième quintile
	Deuxième quintile
	Premier quintile
	Données insuffisantes

Note: Les pointillés correspondent approximativement à la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire convenue par l'Inde et le Pakistan. Les parties n'ont pas encore réglé la question du statut définitif du Jammu-et-Cachemire. Le tracé définitif de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud n'a pas encore été défini.

Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr> (modifié pour s'aligner sur la Section de l'information géospatiale des Nations Unies, 2023).

Figure 78. Tendence à la hausse de l'indice de couvert végétal montagneux par région (2015-2018)

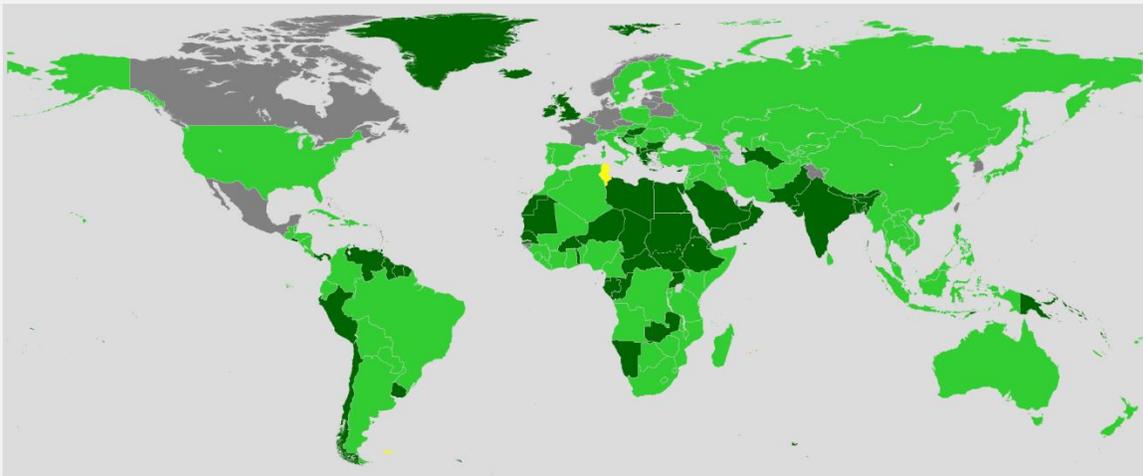


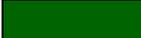
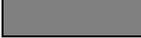
	Amélioration
	Légère amélioration ou absence d'amélioration
	Légère détérioration
	Détérioration
	Données insuffisantes

Note: Les pointillés correspondent approximativement à la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire convenue par l'Inde et le Pakistan. Les parties n'ont pas encore réglé la question du statut définitif du Jammu-et-Cachemire. Le tracé définitif de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud n'a pas encore été défini.

Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr> (modifié pour s'aligner sur la Section de l'information géospatiale des Nations Unies, 2023).

Figure 79. État actuel de la dégradation des terres montagneuses (2018)

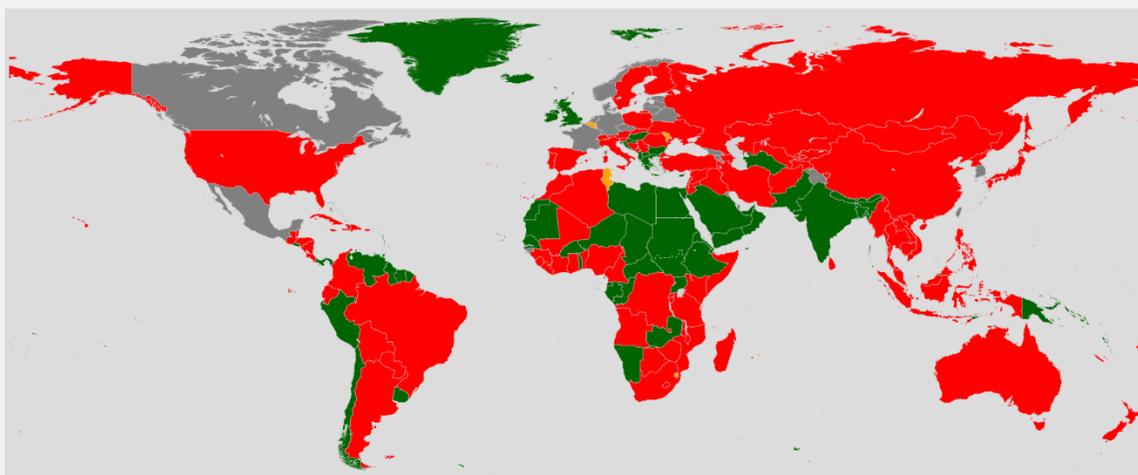


	Cible déjà atteinte
	Cible sur le point d'être atteinte
	Cible en voie d'être atteinte
	Cible loin d'être atteinte
	Cible très loin d'être atteinte
	Données insuffisantes

Note: Les pointillés correspondent approximativement à la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire convenue par l'Inde et le Pakistan. Les parties n'ont pas encore réglé la question du statut définitif du Jammu-et-Cachemire. Le tracé définitif de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud n'a pas encore été défini.

Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr> (modifié pour s'aligner sur la Section de l'information géospatiale des Nations Unies, 2023).

Figure 80. Évolution de la dégradation des terres montagneuses (2015-2018)



■	Cible déjà atteinte
■	En voie d'atteindre la cible
■	En progrès, mais trop lent
■	Aucune amélioration
■	Détérioration
■	Données insuffisantes

Note: Les pointillés correspondent approximativement à la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire convenue par l'Inde et le Pakistan. Les parties n'ont pas encore réglé la question du statut définitif du Jammu-et-Cachemire. Le tracé définitif de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud n'a pas encore été défini.

Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr> (modifié pour s'aligner sur la Section de l'information géospatiale des Nations Unies, 2023).

INDICATEUR 15.6.1 DES ODD

Nombre de pays ayant adopté des cadres législatifs, administratifs et opérationnels destinés à assurer un partage juste et équitable des bénéfices¹⁰

Cible 15.6

Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.

Indicateur 15.6.1 des ODD

Pays qui sont parties contractantes au Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Situation actuelle: évaluation non effectuée en raison de l'absence de mesure numérique dans la cible.

Évolution: amélioration.

Pays qui disposent d'un cadre législatif, administratif et opérationnel ou de mesures législatives, administratives et opérationnelles dont il est fait état dans le Système d'établissement en ligne de rapports sur le respect du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Situation actuelle: évaluation non effectuée en raison de l'absence de mesure numérique dans la cible.

Évolution: amélioration.

Nombre total déclaré d'accords types de transfert de matériel transférant des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture au pays

Situation actuelle: évaluation non effectuée en raison de l'absence de mesure numérique dans la cible.

Évolution: amélioration.

¹⁰ L'indicateur 15.6.1 des ODD relève de la responsabilité du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB). La FAO est un organisme participant.

Le nouvel accord sur la biodiversité attire de nouveau l'attention sur le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Depuis l'entrée en vigueur du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique en 2014, le nombre de Parties l'ayant ratifié est passé à 138, dont 137 pays et l'Union européenne, ce qui représente 70 pour cent des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

Toutefois, alors que le Protocole de Nagoya se rapproche d'une ratification d'ampleur mondiale, de nombreux pays doivent encore établir les mesures législatives, administratives ou politiques garantissant le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. En 2022, aucun pays supplémentaire n'a publié de mesures dans le Centre d'échange d'informations sur l'accès et le partage des avantages, maintenant le nombre de 68 de l'année précédente. Vingt-cinq pays ont émis 4 440 certificats de conformité reconnus à l'international (soit une hausse de 1 000) prouvant qu'un consentement préalable donné en connaissance de cause avait été accordé et que des conditions mutuellement convenues avaient été établies pour l'accès en 2022.

Au 1^{er} janvier 2023, le nombre de parties contractantes au Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Traité international sur les ressources phylogénétiques) a atteint les 150, dont l'Union européenne, avec deux pays supplémentaires rejoignant les rangs des signataires en 2022. Fin 2022, 88 pays avaient soumis leur rapport national fournissant des informations sur le degré de mise en œuvre des dispositions du traité, y compris sur l'accès et le partage des avantages; neuf pays ont soumis leur rapport en 2022. Le nombre d'accords types de transfert de matériel a également augmenté, passant de 55 566 en 2015 à 91 352 en 2022, ce qui indique qu'un plus grand nombre d'utilisateurs bénéficient d'un accès aux ressources phylogénétiques à des fins de recherche, de sélection et de formation.

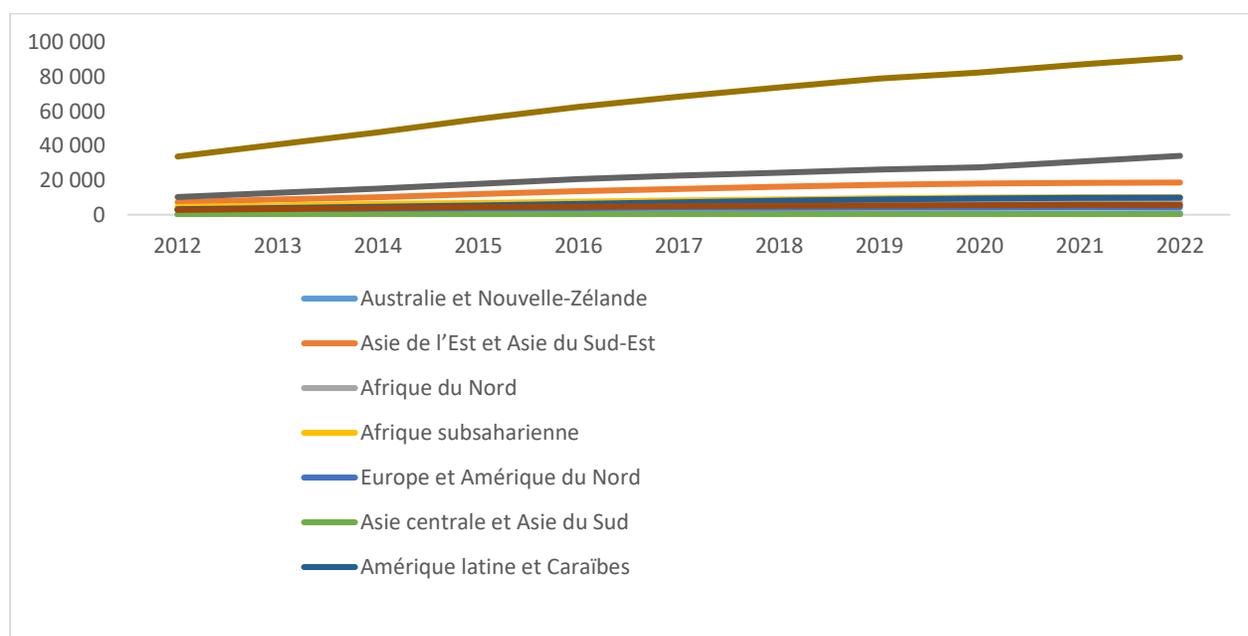
Les retards signalés dans les processus législatifs et dans la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités dus à la pandémie de covid-19 ont probablement retardé les avancées vers la réalisation de la cible pour certains pays. D'un autre côté, la numérisation des supports de formation et de renforcement des capacités constitue une évolution positive en matière de partage des connaissances.

Le Fonds de partage des avantages, créé par l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phylogénétiques, appuie les projets qui exploitent des ressources phylogénétiques pour trouver des solutions à des défis complexes liés à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, à la perte de biodiversité et aux changements climatiques. Son cinquième cycle a été lancé en mai 2022. Le Fonds de partage des avantages est le mécanisme opérationnel permettant de partager les avantages tirés du Système multilatéral du Traité international sur les ressources phylogénétiques et il est financé par les recettes provenant des utilisateurs du Système multilatéral ainsi que par des contributions volontaires.

L'adoption de l'Accord de Kunming-Montréal sur la biodiversité en décembre 2022 à Montréal, de même que la décision par la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique

relative au partage juste et équitable des avantages tirés de l'utilisation d'informations numériques sur les séquences des ressources génétiques, attirent de nouveau l'attention sur la mise en œuvre des cadres relatifs à l'accès et au partage des avantages. Dans le contexte de ce Cadre, de nouveaux indicateurs d'accès et de partage des avantages doivent être développés par un Groupe de spécialistes techniques pour l'Objectif C et la Cible 13. Il s'agit là d'une occasion importante d'améliorer encore la collecte et l'analyse des données sur le partage des avantages tirés des ressources génétiques, d'accélérer les efforts mondiaux visant à conserver et utiliser durablement les ressources génétiques, ainsi que d'améliorer la mise en œuvre, dans un esprit de soutien mutuel, des instruments relatifs à l'accès et au partage des avantages.

Figure 81. Nombre d'accords types de transfert de matériel relatifs aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde (2012-2022)



Source: FAO. 2023. Données. Dans: *Portail de données sur les indicateurs des ODD*. Rome. [Consulté le 8 juin 2023]. <https://www.fao.org/sustainable-development-goals-data-portal/data/fr>

Références:

ESA (Agence spatiale européenne). 2017. *Land Cover CCI Product. User guide version 2.0.* Rome.
https://maps.elie.ucl.ac.be/CCI/viewer/download/ESACCI-LC-Ph2-PUGv2_2.0.pdf

Körner, C., Paulsen, J. et Spehn, E. 2011. «A definition of mountains and their bioclimatic belts for global comparisons of biodiversity data». *Alpine Botany*, 121: 73–78.

Annexes

Sources de données et méthodes statistiques utilisées pour établir le rapport d'avancement de la FAO sur les objectifs de développement durable (ODD)

Huit ans après le début de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (le Programme 2030), les gouvernements, les donateurs et les organisations internationales sont de plus en plus pressés de déterminer si les cibles des ODD seront atteintes, si oui, à quel niveau (mondial, régional ou national), et si les inégalités entre les différents groupes de population et zones géographiques seront éliminées d'ici à 2030. Pour améliorer le premier tableau récapitulatif des progrès vers les ODD, une équipe spéciale a été créée en février 2020 sous l'égide du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Cette équipe, à laquelle participe la FAO, a élaboré des notes d'orientation et rationalisé la méthodologie et la conception du tableau, désormais établi chaque année. Le présent rapport s'inspire de la méthode globale d'analyse des tendances employée pour élaborer le tableau, qui s'appuie sur des approches quantitatives afin de déterminer l'état d'avancement et les progrès accomplis au fil du temps en vue d'atteindre les indicateurs des ODD.

Une importante distinction est faite entre les indicateurs correspondant à des cibles assorties d'une mesure numérique et ceux correspondant à des cibles qui n'en ont pas. Seule une minorité (environ 30 pour cent) des cibles des ODD sont assorties d'une mesure numérique explicite, ce qui pose de sérieux problèmes pour évaluer les progrès. Pour contourner cette difficulté, certaines organisations internationales ont trouvé des moyens créatifs, comme définir des cibles mondiales ou régionales en fonction de la répartition des indicateurs, ou prendre comme référence la valeur moyenne des indicateurs des cinq pays les plus performants. Ces méthodes comportent cependant des risques importants, car elles brouillent la frontière entre le rôle des statisticiens et celui des législateurs et ne tiennent absolument pas compte de la situation initiale des pays défavorisés au moment où ils se sont engagés sur la voie du développement.

Par conséquent, dans les cas où il n'y a pas de mesure numérique, le présent rapport se contentera d'évaluer si les tendances vont ou non dans le bon sens et, dans l'affirmative, si l'on avance à un bon rythme ou à un rythme seulement moyen. Pour évaluer le degré d'avancement, le rapport fournira

une image synthétique de la situation actuelle en associant chaque pays à un quintile en fonction de la répartition des valeurs des indicateurs.

Ce recueil technique est structuré de la manière suivante: l'annexe A.1 décrit brièvement les indicateurs des ODD relevant de la responsabilité de la FAO, ainsi que les principales sources de données utilisées pour les calculer. L'annexe A.2 présente la méthodologie utilisée pour réaliser l'évaluation des progrès au niveau de chaque indicateur. La première section de l'annexe A.2 aborde la méthode générale adoptée pour évaluer la situation actuelle et l'évolution des indicateurs des ODD, tandis que la deuxième fournit des fiches spécifiques aux indicateurs qui détaillent la combinaison spécifique des méthodes utilisées, en tenant compte de toutes les caractéristiques pertinentes de chaque indicateur (direction normative, nature de l'indicateur et existence d'une mesure numérique). Enfin, l'annexe A.3 explique la méthodologie adoptée pour agréger l'évaluation des progrès effectuée au niveau des indicateurs, au niveau de la cible, puis de l'objectif même.

Annexe A.1. Définitions et sources de données

A.1.1 Indicateurs des ODD qui relèvent de la responsabilité de la FAO

Indicateur 2.1.1 des ODD: prévalence de la sous-alimentation

La prévalence de la sous-alimentation est une estimation de la part de la population qui ne tire pas de son alimentation habituelle les apports énergétiques nécessaires à une vie normale, active et saine. Le calcul de cet indicateur se fonde sur un modèle qui détermine la probabilité qu'une personne sélectionnée au hasard dans une population ne consomme en général pas assez de nourriture pour couvrir ses besoins énergétiques ordinaires. En raison de la nature probabiliste de l'inférence et des marges d'incertitude associées aux estimations de chacun des paramètres du modèle, les marges d'erreur théoriques pour la prévalence de la sous-alimentation dépasseraient très probablement plus ou moins 2,5 pour cent dans la plupart des cas. Pour cette raison, la FAO ne publie pas les estimations nationales de prévalence de la sous-alimentation inférieures à 2,5 pour cent.

Les paramètres utilisés pour le calcul de la prévalence de la sous-alimentation et leurs principales sources de données sont les suivants:

- Apport énergétique alimentaire moyen par habitant et par jour - bilans alimentaires ou données d'enquêtes sur les apports alimentaires (tous deux présentant des limites; l'indicateur est donc généralement rapporté sous la forme d'une moyenne sur trois ans);
- Coefficient de variation de l'apport énergétique alimentaire – enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages;
- Asymétrie des apports énergétiques alimentaires – enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages; et
- Besoins énergétiques alimentaires minimaux par jour – données démographiques, données du *World Population Prospects* de la Division de la population de l'ONU (âge, sexe, taille).

Indicateur 2.1.2 des ODD: prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (échelle FIES)

Cet indicateur mesure le pourcentage de personnes qui, dans une population donnée, ont connu l'insécurité alimentaire (accès limité à la nourriture par manque d'argent ou d'autres ressources) à des niveaux modérés ou graves pendant la période de référence.

Les données nécessaires à son calcul sont recueillies au moyen d'un module de huit questions. Les réponses sont analysées selon la théorie des réponses aux items (modèle de Rasch) afin d'obtenir des mesures de la gravité de l'insécurité alimentaire des ménages ou des personnes (considérée comme un trait «latent») qui puissent être comparées d'un pays à l'autre. Ce module (disponible dans quelque 200 langues) devrait être intégré dans les enquêtes de population à grande échelle représentatives au niveau national. En attendant que tous les pays soient en mesure de recueillir leurs propres données FIES, la FAO inclut depuis 2014 ce module dans le sondage mondial réalisé par l'Institut Gallup et recueille ainsi des données nationales pour environ 140 pays.

Indicateur 2.3.1 des ODD: productivité des petits producteurs alimentaires

Aux fins du calcul de l'indicateur 2.3.1, sont définis comme «petits producteurs alimentaires» ceux qui se situent dans les quatre déciles inférieurs une fois cumulés la superficie des terres, le nombre de têtes de bétail et les revenus totaux de l'exploitation (avec un plafond de revenus totaux de 34 387 USD en parité de pouvoir d'achat [PPA]). Conformément aux recommandations du manuel «Mesurer la productivité» publié en 2001 par l'Organisation de coopération et de développement économiques, la productivité est mesurée comme la valeur de la production agricole (en USD PPA) divisée par le facteur travail (en nombre annuel de jours ouvrables). Dans ce contexte, la production agricole est la quantité de produits agricoles obtenue par les petits producteurs alimentaires multipliée par le prix de vente constant pratiqué la même année.

Étant donné que l'indicateur 2.3.1 est mesuré pour une population spécifique de producteurs, à savoir les petits producteurs, la source de données idéale pour le calculer est une enquête unique qui recueille toutes les informations nécessaires concernant les unités de production individuelles. Les enquêtes agricoles constituent la source de données la plus adaptée pour recueillir des informations sur le volume total de la production agricole et le facteur travail dans les exploitations. Les enquêtes auprès des ménages assorties d'un module agricole intégré et les recensements agricoles sont d'autres sources possibles.

Indicateur 2.3.2 des ODD: revenu moyen des petits producteurs alimentaires

Aux fins du calcul de l'indicateur 2.3.2, comme pour l'indicateur 2.3.1, sont définis comme «petits producteurs alimentaires» ceux qui se situent dans les quatre déciles inférieurs une fois cumulés la superficie des terres, le nombre de têtes de bétail et les revenus totaux de l'exploitation (avec un plafond de revenus totaux de 34 387 USD PPA). Conformément à la résolution adoptée par la dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail, on entend par «revenu» le revenu brut de l'exploitation agricole, défini comme l'excédent d'exploitation (revenus moins coûts d'exploitation) et exprimé en dollars constants PPA.

Étant donné que l'indicateur 2.3.2 est mesuré pour une population spécifique de producteurs, à savoir les petits producteurs, la source de données idéale pour le calculer est une enquête unique qui recueille toutes les informations nécessaires concernant les unités de production individuelles. Les enquêtes agricoles constituent la source de données la plus adaptée pour recueillir des informations sur le volume total de la production agricole et les coûts associés. Les enquêtes auprès des ménages

assorties d'un module agricole intégré, les recensements agricoles et les registres administratifs intégrant d'autres sources en sont d'autres.

Indicateur 2.4.1 des ODD: proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable

On calcule cet indicateur en divisant la superficie des terres agricoles exploitées de manière productive et durable (évaluée sur la base de 11 sous-indicateurs couvrant les dimensions économique, sociale et environnementale) par la superficie totale des terres agricoles (selon la définition du Recensement agricole mondial). Les enquêtes agricoles sont l'instrument privilégié pour recueillir les données, et elles devraient inclure l'ensemble minimum de questions nécessaires au calcul de l'indicateur 2.4.1. À cette fin, la FAO a établi un questionnaire d'enquête type, et l'indicateur est également en phase avec l'action que mène l'Organisation pour faire des enquêtes relatives aux exploitations l'instrument de collecte de données agricole le plus utile (voir le programme AGRISurvey et l'initiative 50x2030).

À l'heure actuelle, rares sont les pays à disposer de données suffisantes pour produire les 11 mesures choisies pour évaluer la durabilité agricole, malgré les efforts déployés par la FAO pour renforcer les capacités des pays et améliorer la collecte de données relatives à l'indicateur 2.4.1. Pour régler ce problème, la FAO a élaboré une nouvelle méthode visant à produire un substitut provisoire de l'indicateur qui, bien qu'il ne soit pas destiné à le remplacer, est à même de fournir une bonne estimation des progrès accomplis par les pays sur la voie d'une agriculture durable et productive. Le substitut proposé consiste en une série de huit mesures établies de durabilité et de productivité en matière agricole, fondées sur des statistiques nationales aisément accessibles et liées aux processus de production de rapports statistiques récapitulatifs de la FAO (dont certains sont associés à d'autres indicateurs des ODD). Les huit mesures choisies correspondent autant que possible aux 11 sous-indicateurs de l'indicateur 2.4.1, conservant un bon équilibre entre les dimensions sociale, économique et environnementale, considérées comme les trois piliers du développement durable. Elles se fondent sur les analyses approfondies menées par la FAO au cours des deux dernières années, qui ont abouti au cadre analytique «Progrès accomplis vers une agriculture durable». Contrairement aux 11 sous-indicateurs de l'indicateur 2.4.1, qui doivent être recueillis auprès des exploitations mêmes, les données des huit mesures de substitution sont réunies et analysées à l'échelle nationale.

Indicateur 2.5.1.a des ODD: ressources génétiques végétales destinées à l'alimentation et à l'agriculture

L'indicateur 2.5.1.a mesure le nombre total d'échantillons uniques de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture présentant un intérêt effectif ou potentiel, sécurisés dans des installations de conservation à moyen ou long terme. L'indicateur fournit ainsi une mesure indirecte de la diversité génétique totale sécurisée pour une utilisation future. Les variations positives correspondent donc à une augmentation de l'agrobiodiversité sécurisée, tandis que les évolutions négatives correspondent, à l'inverse, à une perte.

Les points focaux nationaux officiels et les responsables de génothèques régionales ou internationales sont invités à fournir la liste des échantillons présents dans des installations de conservation à moyen ou long terme. Les données sont communiquées au Système mondial d'information et d'alerte rapide (WIEWS), plateforme créée par la FAO pour faciliter l'échange d'informations et permettre des évaluations périodiques de l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde.

Indicateur 2.5.1.b des ODD: ressources génétiques animales destinées à l'alimentation et à l'agriculture

L'indicateur 2.5.1.b mesure la totalité des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et à l'agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme. L'indicateur fournit ainsi une mesure indirecte de la diversité génétique totale sécurisée pour une utilisation future. Les variations positives correspondent donc à une augmentation de l'agrobiodiversité sécurisée, tandis que les évolutions négatives correspondent, à l'inverse, à une perte. L'indicateur se fonde sur le nombre de races locales ayant suffisamment de matériel génétique stocké dans des génothèques pour que l'on puisse reconstituer la race en cas d'extinction. Une race locale est une race de mammifère ou d'oiseau d'élevage qu'on ne trouve que dans un pays donné.

Les gouvernements nomment des coordonnateurs nationaux chargés de la gestion des ressources zoogénétiques, qui fournissent des données au Système d'information de la FAO sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS).

Indicateur 2.5.2 des ODD: proportion des races locales considérées comme étant en danger d'extinction

L'indicateur 2.5.2 concerne le pourcentage de variétés et races locales d'animaux d'élevage exposées à un risque connu qui sont classées comme étant menacées d'extinction à plus ou moins long terme.

Cet indicateur porte sur le nombre d'animaux sur pied gardés dans des fermes ou en plein air (*in situ in vivo*), mais aussi sur le nombre d'animaux gardés dans le cadre de programmes *ex situ in vivo*, par exemple les zoos. L'indicateur divise les variétés et races en trois catégories en fonction de leur niveau de risque d'extinction: non menacée, menacée, et risque inconnu. Les données nécessaires au calcul de l'indicateur peuvent être recueillies au moyen d'enquêtes sur le cheptel ou de recensements au niveau de la race qui tiennent compte des données complémentaires issues des associations d'éleveurs. Les données sont communiquées au Système d'information DAD-IS de la FAO par les mêmes coordonnateurs nationaux que ceux chargés de l'indicateur 2.5.1.b, nommés par les gouvernements.

Indicateur 2.a.1 des ODD: indice d'orientation agricole des dépenses publiques

On définit l'indicateur 2.a.1 comme le rapport entre la part des dépenses publiques affectées à l'agriculture et la part de l'agriculture dans le produit intérieur brut (PIB). Les activités agricoles sont définies conformément à la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches

d'activité économique (CITI) - Révision 4, et comprennent l'agriculture, la sylviculture, la pêche et la chasse. Cette mesure, soit le rapport de ces deux parts, est un indice non monétaire. Un indice supérieur à 1 rend compte d'une orientation plus forte vers le secteur agricole, qui reçoit une part des dépenses publiques supérieure à sa contribution relative à l'économie. Un indice inférieur à 1 indique une orientation plus faible vers l'agriculture, tandis qu'un indice égal à 1 témoigne de la neutralité de l'orientation agricole d'un gouvernement.

Il est demandé aux gouvernements de compiler les dépenses publiques conformément aux statistiques des finances publiques et à la Classification des fonctions des administrations publiques, et les données sur la part de la valeur ajoutée agricole dans le PIB selon le Système de comptabilité nationale. Les données relatives aux dépenses publiques sont recueillies auprès des gouvernements au moyen du questionnaire annuel sur les dépenses publiques consacrées à l'agriculture, élaboré par la FAO. Des données comparables peuvent également être obtenues à partir de la base de données du Fonds monétaire international (FMI) relative aux statistiques des finances publiques. Les données relatives à la valeur ajoutée de l'agriculture s'obtiennent auprès de la Division de statistique de l'ONU, qui fournit des estimations des comptes nationaux pour 220 pays et territoires.

Indicateur 2.c.1 des ODD: indicateur des anomalies tarifaires (pour les denrées alimentaires)

L'indicateur 2.c.1 mesure le nombre d'anomalies tarifaires dans une série de prix de produits alimentaires donnée sur une période donnée, une anomalie tarifaire étant définie comme un taux de croissance cumulé pondéré supérieur d'un écart type ou plus au taux moyen historique. L'indicateur mesure les anomalies tarifaires pour cinq produits céréaliers de base (maïs, riz, blé, sorgho et millet) ainsi que les indices généraux des prix alimentaires (indice des prix à la consommation ou IPC) officiellement déclarés. Ce même indicateur peut être utilisé par les pays pour surveiller tout autre produit alimentaire qu'ils jugent critique et/ou à risque de forte volatilité des prix.

Les données relatives aux prix des produits proviennent des systèmes nationaux d'information sur les marchés et des sites web des organismes statistiques nationaux. Les données relatives à l'IPC des produits alimentaires proviennent du FMI et de la Division de statistique de l'ONU (pour les pays non pris en charge par le Fonds). La FAO dispose, en ce qui concerne l'IPC des produits alimentaires, d'un ensemble complet et cohérent de séries chronologiques à partir de janvier 2000.

Dans cette édition du rapport d'avancement de la FAO, l'évaluation des progrès est effectuée à partir d'un indicateur dérivé de l'indicateur 2.c.1 des ODD, qui mesure le pourcentage de pays dans une région enregistrant des prix alimentaires anormalement ou modérément élevés.

Indicateur 5.a.1 des ODD: accès des femmes à la propriété de terres agricoles

L'indicateur 5.a.1 est composé de deux sous-indicateurs: a) proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe; et b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par type de droit.

Cet indicateur considère comme propriétaires ou titulaires de droits fonciers tous les membres de la population de référence (population agricole adulte) qui remplissent au moins une des conditions suivantes: a) être inscrit comme propriétaire ou détenteur d'un certificat attestant la sécurité du régime foncier sur des terres agricoles; et b) avoir le droit de vendre des terres agricoles; c) avoir le droit de léguer des terres agricoles.

La population agricole adulte est constituée de toutes les personnes adultes (âgées de 18 ans et plus) qui font partie d'un ménage agricole. On appelle ménage agricole un ménage ayant exploité des terres à des fins agricoles et/ou élevé ou soigné du bétail au cours des 12 derniers mois, quelle que soit la finalité de la production. Il importe de noter que les ménages dont les membres travaillaient dans l'agriculture uniquement dans le cadre d'un emploi salarié sont exclus de la population de référence.

Les sources de données privilégiées pour le calcul de l'indicateur 5.a.1 sont les enquêtes agricoles, les enquêtes intégrées ou polyvalentes sur les ménages, les recensements de population et les recensements agricoles. Étant donné le nombre limité d'enquêtes fournissant des données utiles au calcul des deux sous-indicateurs, la FAO a commencé à utiliser les enquêtes démographiques et de santé pour calculer des substituts de l'indicateur 5.a.1. Ces enquêtes, qui recueillent des informations standardisées dans un grand nombre de pays, permettent de mesurer la propriété foncière (agricole et non agricole) autodéclarée de la population agricole adulte. Dans ce contexte, la population agricole est représentée par toutes les personnes qui appartiennent à des ménages dont au moins un membre possédait des terres agricoles ou du bétail, ou dont au moins un membre travaillait à son compte dans l'agriculture, au cours des 12 derniers mois. Dans l'édition 2023 du rapport d'avancement de la FAO sur les ODD, un substitut de l'indicateur 5.a.1 a été utilisé pour les pays suivants: Afghanistan, Albanie, Arménie, Burundi, Cambodge, Cameroun, Comores, Gambie, Guatemala, Haïti, Honduras, Inde, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Libéria, Madagascar, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République démocratique du Congo, Rwanda, Tchad, Togo et Zambie.

Indicateur 5.a.2 des ODD: égalité des droits des femmes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres agricoles

L'indicateur 5.a.2 mesure le degré d'appui que le cadre juridique d'un pays apporte aux droits fonciers des femmes en le mesurant à l'aune de six substituts tirés du droit international et des bonnes pratiques acceptées. Pour chaque pays, l'indicateur attribue une valeur allant de 1 à 6 selon le nombre de substituts que comporte son cadre juridique, 1 correspondant à l'absence de substituts et 6 indiquant qu'ils y figurent tous:

- enregistrement conjoint obligatoire, ou incitations économiques à l'enregistrement conjoint des terres;
- consentement du conjoint concernant les transactions foncières;
- égalité des droits de succession pour les femmes et les filles;
- Engagements budgétaires en faveur de l'égalité des droits fonciers pour les femmes;
- en présence de systèmes coutumiers, protection des droits fonciers des femmes; et

- quotas obligatoires visant à accroître la participation des femmes dans les institutions foncières.
-

Cet indicateur est calculé sur la base d'une évaluation des lois du pays réalisée par des juristes nationaux officiels, qui suivent les directives méthodologiques et utilisent le questionnaire établi par la FAO à cet effet.

Indicateur 6.4.1 des ODD: variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau

L'indicateur 6.4.1 mesure l'efficacité de l'utilisation de l'eau au fil du temps. Il s'agit du rapport entre la valeur ajoutée d'un grand secteur industriel donné (selon la Classification CITI, Rév. 4) et le volume d'eau qu'il consomme (USD/m³). L'eau consommée correspond à l'eau prélevée ou directement reçue par un secteur industriel ou par des ménages en provenance d'un autre secteur industriel. La consommation d'eau se distingue de l'extraction ou du prélèvement d'eau, soit de l'eau prélevée dans une rivière, un lac, un réservoir ou un aquifère.

Les données relatives à l'utilisation de l'eau sont recueillies par les institutions nationales et communiquées à la FAO au moyen du questionnaire AQUASTAT sur l'eau et l'agriculture. Les données sur la valeur ajoutée de chaque secteur s'obtiennent auprès de la Division de statistique de l'ONU, qui fournit des estimations des comptes nationaux pour 220 pays et territoires.

Comme peu de pays publient régulièrement des données sur la consommation d'eau par secteur, l'une des principales contraintes pour le calcul de cet indicateur est la difficulté d'obtenir des données à jour. En outre, les données relatives au numérateur (valeur ajoutée) et au dénominateur (consommation d'eau) ne correspondent pas toujours à la même année, ce qui rend nécessaire une imputation.

Indicateur 6.4.2 des ODD: niveau de stress hydrique

L'indicateur 6.4.2 mesure le niveau de stress hydrique ou de prélèvement d'eau douce en proportion des ressources renouvelables d'eau douce du pays. Il s'agit du rapport entre le volume total d'eau douce prélevé par les principaux secteurs industriels (selon la Classification CITI, Rév. 4) et l'ensemble des ressources renouvelables d'eau douce, compte tenu des besoins environnementaux. Les valeurs de l'indicateur sont évaluées par rapport à cinq niveaux de gravité: moins de 25 pour cent (absence de stress hydrique); entre 25 et 50 pour cent (stress faible); entre 50 et 75 pour cent (stress moyen); entre 75 et 100 pour cent (stress élevé); plus de 100 pour cent (stress critique).

Pour cet indicateur, les données sont généralement recueillies par les ministères et institutions nationales chargés des questions liées à l'eau, comme les bureaux nationaux de statistique et les ministères chargés de l'eau, de l'agriculture ou de l'environnement. Les interlocuteurs officiels, au niveau national, sont le bureau national de statistique ou le ministère chargé des ressources en eau. La FAO demande aux pays de nommer un correspondant national qui servira de coordonnateur pour la collecte et la communication des données. Celles-ci sont principalement publiées dans les annuaires statistiques nationaux, dans les plans directeurs nationaux relatifs aux ressources en eau

et à l'irrigation, dans des rapports tels que ceux de projets ou d'enquêtes internationales ou dans des publications de centres de recherche nationaux et internationaux. Les données de l'indicateur sont recueillies au moyen des questionnaires AQUASTAT de la FAO sur l'eau et l'agriculture, auxquels répondent les institutions concernées de chaque pays.

Indicateur 12.3.1.a des ODD: indice des pertes alimentaires (IPA)

L'indicateur 12.3 comporte deux sous-indicateurs qui portent sur différents maillons de la chaîne d'approvisionnement. Le premier, 12.3.1.a, est l'indice des pertes alimentaires, relatif aux pertes qui se produisent depuis la production jusqu'à l'étape du commerce de détail (non comprise). Il mesure l'évolution par pays des pourcentages de pertes pour un panier de 10 produits majeurs en prenant 2015 comme année de référence. Le second, 12.3.1.b, concerne le gaspillage alimentaire et couvre le commerce de détail et la consommation. Le premier relève de la FAO, le second du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

L'indice des pertes alimentaires se fonde sur un panier de 10 produits, par valeur de production, issus de cinq groupes de produits. Chaque pays définit son panier en choisissant les deux produits les plus importants dans chaque groupe. Les produits du panier sont ensuite pondérés en fonction de leur valeur économique. Ainsi, l'indice des pertes alimentaires tient compte d'une grande variété de régimes alimentaires, tout en permettant la comparaison au niveau agrégé.

Actuellement, la principale source de données pour cet indice est l'estimation des quantités de pertes figurant dans les bilans alimentaires recueillis par la FAO dans le cadre des questionnaires annuels sur la production adressés aux pays. Cependant, comme les pays, dans leurs bilans alimentaires, ne donnent généralement des informations que sur un nombre limité de produits, la FAO préconise de procéder tous les trois à cinq ans, à l'aide d'enquêtes, à une collecte de données représentatives au niveau national sur les deux produits les plus importants de chacun des principaux groupes.

Indicateur 14.4.1 des ODD: proportion de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable

L'indicateur 14.4.1 mesure la durabilité des pêches de capture marines dans le monde en fonction de leur abondance. Un stock de poissons dont l'abondance est égale ou supérieure au niveau qui peut produire le rendement maximal durable est classé comme biologiquement viable. En revanche, lorsque l'abondance tombe en dessous de ce niveau, le stock est considéré comme non viable sur le plan biologique.

Le rendement maximal durable est défini comme la plus grande quantité de prises qui peut être prélevée de façon continue sur un stock dans des conditions environnementales constantes et actuelles (par exemple, l'habitat, l'état de l'eau, la composition et les interactions des espèces et tout ce qui pourrait affecter les taux de naissance, de croissance ou de mortalité) sans compromettre la productivité à long terme du stock. L'indicateur mesure la durabilité des ressources en poissons en fonction de l'équilibre entre consommation humaine et conservation écologique.

Compte tenu de la nature hautement migratoire de nombreux stocks de poissons, l'indicateur n'était jusqu'à présent suivi qu'aux niveaux mondial et régional. Cependant, en 2019, la FAO a entrepris de recueillir auprès des pays des données nationales sur les stocks de poissons qui ne se trouvent que dans leur zone économique exclusive. Pour calculer cet indicateur, il faut élaborer une liste de référence des stocks et, pour chaque stock, réaliser une évaluation qui utilise des statistiques sur les captures de poissons, des données sur l'effort de pêche, des informations biologiques et des mesures de biomasse de substitution.

Indicateur 14.6.1 des ODD: lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée

L'indicateur 14.6.1 rend compte des progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre des instruments internationaux de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR). Il se fonde sur les réponses apportées par les pays à certaines sections du questionnaire de suivi de l'application du Code de conduite pour une pêche responsable (CCPR) et des instruments connexes. Ces réponses sont converties en cinq scores, chacun pondéré différemment, qui indiquent les éléments suivants:

- adhésion et mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 (10 pour cent);
- adhésion et mise en œuvre de l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons de 1995 (10 pour cent);
- élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action national de lutte contre la pêche INDNR, conforme au Plan d'action international visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (30 pour cent);
- adhésion et mise en œuvre de l'Accord de 2009 relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (30 pour cent); et
- mise en œuvre des responsabilités de l'État du pavillon dans le contexte de l'Accord d'application de 1993 et des Directives volontaires pour la conduite de l'État du pavillon (20 pour cent).

En fonction des réponses données sur la question de l'adhésion et de la mise en œuvre des instruments susmentionnés, les pays obtiennent un score compris entre 0 et 1. Sur la base de ce score, chaque pays est classé à un niveau qui peut aller de 1 (le plus faible) à 5 (le plus élevé).

Indicateur 14.7.1 des ODD: pêche durable en pourcentage du PIB

L'indicateur 14.7.1 mesure la contribution de la pêche de capture marine durable au PIB des pays. Celle-ci est calculée en ajustant la valeur ajoutée de la pêche de capture marine au moyen d'un multiplicateur de durabilité qui se fonde sur une évaluation de la durabilité des stocks de poissons des zones de pêche de la FAO. Le multiplicateur d'un pays correspond à la durabilité moyenne des stocks pondérée par la part qu'ils représentent dans l'ensemble des captures marines dans chaque zone où le pays exerce ses activités de pêche. Lorsqu'un pays ne pêche que dans une zone de la FAO, son multiplicateur sera égal à la durabilité moyenne des stocks de cette zone.

Les informations relatives au PIB et à la valeur ajoutée sont recueillies par l'intermédiaire des comptes nationaux, tandis que le multiplicateur de durabilité se fonde actuellement sur la valeur régionale de l'indicateur 14.4.1, pondérée par la part du pays dans les captures effectuées dans les zones de pêche principales. Les statistiques communiquées au niveau national constituent la première composante de cet indicateur et sont utilisées pour estimer la pêche et l'aquaculture en pourcentage du PIB. Ce résultat est ensuite transformé en une estimation définitive de la pêche durable en pourcentage du PIB, à l'aide des données sur les captures publiées par la FAO. L'estimation se fonde sur une combinaison de données et d'estimations nationales et de données sur l'état des stocks publiées par la FAO.

Indicateur 14.b.1 des ODD: promotion de la pêche artisanale

L'indicateur 14.b.1 se fonde sur les réponses données par les membres de la FAO aux sections du questionnaire relatif au Code de conduite pour une pêche responsable qui portent sur la mise en œuvre de trois mesures clés axées sur la promotion et la facilitation des droits d'accès des petits pêcheurs. Ces réponses sont converties en un score au moyen d'un algorithme, chaque mesure ayant une pondération différente:

- existence d'instruments qui ciblent ou traitent spécifiquement le secteur de la pêche artisanale (40 pour cent);
- initiatives spécifiques de mise en œuvre des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale (30 pour cent); et
- mécanismes permettant aux petits pêcheurs et travailleurs du secteur de la pêche de contribuer aux processus décisionnels (30 pour cent).

Les scores vont de 0 à 1 et servent à classer chaque pays selon son niveau de mise en œuvre, de 1 (le plus faible) à 5 (le plus élevé).

Cet indicateur se fonde sur un questionnaire biennal relatif au Code de conduite, un mécanisme commun utilisé de longue date pour communiquer des données. Ce questionnaire est envoyé à tous les membres de la FAO depuis 1995. En 2016, un nouveau module y a été ajouté pour recueillir des informations sur le degré de mise en œuvre des trois variables concernant la promotion de la pêche artisanale et produire le point de référence de l'indicateur.

Indicateur 15.1.1 des ODD: superficie forestière en pourcentage du total des terres émergées

L'indicateur 15.1.1 mesure la surface des zones forestières par rapport à l'ensemble de la surface terrestre. Une zone forestière est définie comme un terrain de plus de 0,5 hectare comportant des arbres de plus de 5 mètres de haut et un couvert forestier supérieur à 10 pour cent, ou doté d'arbres capables d'atteindre ces seuils *in situ*. Elle n'inclut pas les terres principalement utilisées à des fins agricoles ou urbaines.

Les données nécessaires au calcul de cet indicateur sont recueillies dans le cadre de l'Évaluation des ressources forestières mondiales qu'effectue la FAO. Elles sont remises à la FAO par des points focaux nationaux officiels sous la forme de rapports normalisés qui comprennent les données originales et les sources de référence, ainsi qu'une description de la manière dont elles ont été utilisées pour estimer la superficie forestière à différents moments.

Indicateur 15.2.1 des ODD: pratiques de gestion durable des forêts (GDF)

L'indicateur 15.2.1 donne une indication des progrès accomplis par les pays en matière de gestion durable des forêts au moyen de cinq sous-indicateurs:

- taux de variation annuelle nette de la superficie forestière (en pourcentage);
- stock de biomasse aérienne dans la forêt, par hectare (en tonnes par hectare);
- proportion de la superficie forestière située dans des zones protégées légalement créées (en pourcentage);
- proportion de la superficie forestière faisant l'objet d'un plan de gestion à long terme (en pourcentage); et
- superficie soumise à un système de certification de la gestion forestière vérifiée de manière indépendante (en milliers d'hectares).

Ces données sont recueillies tous les cinq ans au moyen de l'Évaluation des ressources forestières mondiales réalisée par la FAO (à l'exception du sous-indicateur relatif à la proportion de la superficie forestière faisant l'objet d'un plan de gestion à long terme, dont les données n'ont pas été recueillies en 2015). Elles sont remises à la FAO par des points focaux nationaux officiels sous la forme de rapports normalisés qui comprennent les données originales et les sources de référence, ainsi qu'une description de la manière dont elles ont été utilisées pour estimer la superficie forestière à différents moments.

Indicateur 15.4.2: a) indice de couvert végétal montagneux; et b) proportion de terres montagneuses dégradées

Cet indicateur est composé de deux sous-indicateurs de suivi des progrès en matière de conservation des écosystèmes de montagne.

Le sous-indicateur 15.4.2.a mesure l'évolution de la superficie du couvert végétal montagneux (forêts, arbustes, pâturages et terres cultivées). Cet indice est défini comme la part de couvert végétal par rapport à la surface totale de la zone montagneuse d'un pays donné pour une année de référence donnée, la surface de couvert végétal étant l'ensemble des surfaces de montagne couvertes de terres cultivées, de prairies, de forêts et de zones humides. Le but est de suivre l'évolution du couvert végétal et d'évaluer ainsi l'état de conservation des écosystèmes de montagne.

Le sous-indicateur 15.4.2.b, «Proportion de terres montagneuses dégradées», est conçu pour surveiller l'étendue des terres montagneuses dégradées en raison du changement de couverture des sols dans un pays donné pour une année de référence donnée. La dégradation et le rétablissement

des écosystèmes de montagne sont évalués à partir de la définition des transitions de types de couverture des sols, qui indiquent un état de conservation en cours d'amélioration, stable ou en cours de dégradation. La définition de la dégradation adoptée pour le calcul de cet indicateur est celle établie par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

La FAO calcule cet indicateur à l'aide des produits de l'Initiative de l'Agence spatiale européenne sur le changement climatique relatifs à la couverture des sols, obtenus à partir d'une combinaison de données de télédétection telles que celles enregistrées par MERIS 300 m, SPOT-VEGETATION 1 km, PROBA-V 1 km et AVHRR 1 km. Ces produits consistent en une série de cartes de la couverture des sols à une résolution de 300 mètres, établies chaque année entre 1992 et 2018. Cependant, cette source de données n'est pas prescriptive, du moment que les pays adhèrent à la méthodologie. La FAO partage les chiffres des pays avec les points focaux chargés des ODD dans les bureaux nationaux de statistique pour qu'ils les valident avant publication. Par la même occasion, elle demande aux pays de fournir leurs propres estimations pour l'indicateur, s'ils en disposent.

A.1.2 Indicateurs ne relevant pas de la FAO

Indicateur 1.4.2 des ODD: proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers et a) de documents légalement authentifiés; et b) qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs, par sexe et par type d'occupation

Organismes responsables: ONU-Habitat et Banque mondiale

Institution contributrice: FAO

L'indicateur 1.4.2 mesure la propriété foncière comme étant la composante la plus importante de la cible 1.4 (faire en sorte que les femmes et les hommes [...] aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès [...] à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles). C'est un indicateur de résultat qui évalue les effets des mesures prises pour renforcer la sécurité foncière pour tous, y compris les femmes et les autres groupes vulnérables.

Il couvre: a) tous les types d'occupation des sols (par exemple les usages résidentiel, commercial ou agricole, les exploitations forestières, les pâturages et les zones humides, d'après la classification standard de l'occupation des sols) en milieu aussi bien rural qu'urbain; et b) tous les types de régimes fonciers reconnus au niveau national, comme les terres détenues en libre propriété ou en location, les terres domaniales et les terres coutumières. Une personne peut détenir de la terre en son nom propre, en commun avec d'autres individus, en tant que membre d'un ménage, ou collectivement en tant que membre d'un groupe¹¹, d'une coopérative ou d'un autre type d'association. La sécurité des

¹¹Les droits de groupe comprennent les droits partagés et les droits collectifs. On peut citer comme exemples l'*ejido* au Mexique, les territoires autochtones au Honduras, ou encore les DUAT perpétuels accordés à des

droits fonciers est mesurée par deux sous-composantes, toutes deux nécessaires pour évaluer la sécurité foncière de façon complète: i) la possession de documents légalement reconnus; et ii) la perception de la sécurité foncière.

Pour les besoins du calcul de l'indicateur, la sécurité des droits fonciers telle que perçue est considérée comme établie si:

- L'exploitant n'indique pas craindre de perdre l'accès à la terre dans les cinq années suivantes contre sa volonté en raison, par exemple, de problèmes au sein de la famille ou de la communauté, ou de circonstances extérieures; et
- L'exploitant déclare avoir le droit de léguer la terre.

Les sources de données utilisées pour alimenter l'indicateur sont les recensements, les enquêtes polyvalentes sur les ménages réalisées par les organismes nationaux de statistiques et, lorsqu'elles existent, les données administratives sur les régimes fonciers transmises par les institutions foncières nationales (dans la plupart des cas, les registres fonciers et les cadastres).

Cet indicateur et l'indicateur 5.a.1 ayant des liens entre eux, les institutions responsables de ces deux indicateurs sont convenues de travailler en étroite collaboration avec les organismes nationaux et régionaux de statistiques et les partenaires mondiaux pour apporter un appui aux pays en matière de collecte, d'analyse et de communication de données. En particulier, elles ont élaboré un module commun pouvant aider les pays à recueillir les données nécessaires au calcul des deux indicateurs au moyen du même outil d'enquête, ainsi qu'un guide expliquant comment procéder ([FAO, Banque mondiale et ONU-Habitat, 2019](#)). D'autres outils du même type seront mis au point pour renforcer la capacité des institutions foncières à établir des systèmes informatisés de communication de données ventilées par sexe.

Indicateur 1.5.2 des ODD: pertes économiques directement attribuables à des catastrophes par rapport au produit intérieur brut mondial (PIB)

Organisme responsable: Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNISDR)

Institution contributrice: FAO

Cet indicateur mesure le rapport entre les pertes économiques directement attribuables à des catastrophes et le PIB. Les pertes économiques directes correspondent à la valeur monétaire de la destruction totale ou partielle de biens matériels situés dans la zone touchée. Le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) a été adopté par les États membres des Nations Unies en mars 2015 pour servir de feuille de route mondiale en

communautés rurales au Mozambique. Des droits collectifs existent lorsque des détenteurs de droits sur des terres ou des ressources naturelles sont clairement identifiés en tant que groupe et sont habilités à exclure des tiers de la jouissance de ces droits.

matière de réduction des risques de catastrophe. Parmi les objectifs mondiaux, l'objectif C: «Réduire, d'ici à 2030, les pertes économiques directes dues aux catastrophes en proportion du produit intérieur brut (PIB) mondial» contribuera au développement durable et renforcera la résilience économique, sociale, sanitaire et environnementale, ainsi que l'adaptation au changement climatique.

Le groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur les indicateurs et la terminologie de la prévention des risques de catastrophe, créé par l'Assemblée générale (Résolution 69/284), a élaboré un ensemble d'indicateurs destinés à mesurer l'avancement de la mise en œuvre du Cadre de Sendai à l'échelle mondiale, et cet ensemble a été validé par l'Assemblée générale des Nations Unies ([Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, 2016](#)). Les indicateurs mondiaux concernés du Cadre de Sendai sont utilisés pour présenter cet indicateur.

Les données sur les pertes dues aux catastrophes sont fortement influencées par les catastrophes de grande ampleur. L'UNISDR recommande aux pays de communiquer les données par événement, de manière qu'une analyse complémentaire puisse être réalisée pour mettre en évidence des tendances et des schémas dans lesquels les catastrophes de ce type (qui peuvent représenter des valeurs aberrantes en termes de dommages) peuvent être incluses ou exclues.

La FAO a élaboré une formation en ligne pour aider les pays à générer des données précises et globales pour le secteur agricole («Introduction to FAO's damage and loss assessment methodology» [[FAO, 2020](#)]). Cette formation peut être utilisée pour gérer et réduire les risques de catastrophes au niveau national, améliorer la résilience et aider à suivre la réalisation des objectifs mondiaux.

Indicateur 2.b.1 des ODD: subventions à l'exportation dans le secteur agricole

Organisme responsable: Organisation mondiale du commerce

Les subventions aux exportations agricoles sont définies comme les dépenses budgétaires [paiements directs, prêts à l'exportation, avantages fiscaux] affectées à des acteurs commerciaux pour compenser l'écart entre les prix du marché intérieur et les cours mondiaux et donc subventionner les exportations.

Pour cet indicateur, des données sont disponibles par pays et par produit ou groupe de produits. La finalité de cet indicateur est de fournir des informations détaillées sur le niveau des subventions à l'exportation appliquées chaque année par produit ou groupe de produits, telles que notifiées par les membres de l'OMC.

Pour obtenir un indicateur mondial global mesurant le total des dépenses budgétaires annuelles de subventions à l'exportation, on additionne toutes les données disponibles après les avoir converties en une seule et unique monnaie [USD].

Indicateur 10.a.1 des ODD: proportion de lignes tarifaires concernées par les importations en provenance des pays les moins avancés [PMA] et des pays en développement bénéficiant d'une franchise de droits

Organismes responsables: Centre du commerce international [CCI], Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [CNUCED], Organisation mondiale du Commerce [OMC]

L'indicateur est défini comme la proportion du nombre total de lignes tarifaires appliquées à des produits importés depuis des pays moins avancés ou en développement correspondant à un taux tarifaire de 0 pour cent dans les chapitres 01 à 97 du Système harmonisé.

Les principales informations utilisées pour calculer l'indicateur 10.a.1 sont les données sur les droits de douane à l'importation. Ces dernières peuvent être obtenues en contactant directement les bureaux nationaux de statistiques, les missions permanentes des pays à l'ONU, les organisations régionales ou les points de contact aux services des douanes, aux ministères chargés des recettes douanières [ministères de l'économie ou des finances ou autres administrations publiques gérant les recettes] ou encore au ministère chargé du commerce.

Le calcul de cet indicateur permet de savoir combien de produits les pays en développement et les PMA peuvent exporter en franchise de droits sur les marchés des pays développés. Comparé aux taux tarifaires appliqués aux autres pays, cet indicateur permettra d'évaluer dans quelle mesure un traitement spécial et différencié a été accordé en matière de droits de douane à l'importation. L'évolution de cet indicateur montrera les progrès accomplis dans la suppression progressive des droits de douane appliqués aux biens importés en provenance de pays en développement et de PMA.

Indicateur 15.3.1 des ODD: surface des terres dégradées, en proportion de la surface terrestre

Organisme responsable: Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification [CLD]

Institutions contributrices: FAO, Conservation International, Agence spatiale européenne, Group on Earth Observation Land Degradation Neutrality Initiative, Centre international de référence et d'information pédologique, Union internationale pour la conservation de la nature, Centre commun de recherche de la Commission européenne, Division de statistique des Nations Unies, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, World Resources Institute, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et Convention sur la diversité biologique [CDB].

L'indicateur 15.3.1 est une mesure binaire [surface dégradée/non dégradée] fondée sur l'analyse des données disponibles pour trois sous-indicateurs devant être validés et déclarés par les autorités nationales. Ces sous-indicateurs [évolution de la couverture des sols, productivités des terres et stocks de carbone] ont été adoptés par l'organe directeur de la CLD en 2013 dans le cadre de sa stratégie de suivi et d'évaluation.

La méthode de calcul pour cet indicateur suit le principe statistique de l'élément déclassant [«One Out, All Out», 10AO] et est fondée sur l'évaluation de base et l'évaluation de l'évolution des sous-indicateurs afin de déterminer l'étendue des terres dégradées sur la superficie totale des terres.

Le principe 10AO est appliqué en tenant compte des changements dans les sous-indicateurs qui sont décrits comme i) positifs ou en amélioration, ii) négatifs ou en baisse ou iii) stables ou immuables. Si l'un des sous-indicateurs est négatif (ou stable lorsqu'il est dégradé au cours de l'année de référence ou de l'année de surveillance précédente) pour une unité terrestre particulière, il serait considéré comme dégradé sous réserve de validation par les autorités nationales.

Les données nationales sur les trois sous-indicateurs sont collectées à partir de sources existantes (p. ex., bases de données, cartes, rapports), y compris les inventaires participatifs sur les systèmes de gestion des terres ainsi que les données de télédétection collectées au niveau national. Les ensembles de données qui complètent et soutiennent les indicateurs, les données et les informations nationales existants sont susceptibles de provenir de sources multiples, y compris les statistiques et les données estimées pour les frontières administratives ou nationales, les mesures au sol, l'observation de la Terre et les informations géospatiales.

Indicateur 15.6.1 des ODD: nombre de pays ayant adopté des cadres législatifs, administratifs et opérationnels destinés à assurer un partage juste et équitable des bénéfices

Organisme responsable: Convention sur la diversité biologique

Institutions contributrices: FAO, Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Cet indicateur est défini comme le nombre de pays qui ont adopté des cadres législatifs, administratifs et opérationnels propres à assurer un partage juste et équitable des avantages. Il renvoie à l'action menée par les pays pour mettre en œuvre le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique (2010) ainsi que le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (2001).

Le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dispose que chaque partie contractante veille à ce que ses lois, règlements et procédures soient conformes aux obligations qui lui incombent au titre du Traité international (article 4). Dans le cadre du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages (articles 10 à 13), les pays s'accordent mutuellement un accès facilité à leurs ressources phytogénétiques, tandis que les utilisateurs de matériel phytogénétique provenant du Système sont invités à partager leurs avantages par son intermédiaire. Ces avantages doivent bénéficier en priorité aux agriculteurs de pays en développement qui favorisent la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques. Conformément à l'article 21, l'Organe directeur a adopté les procédures et le mécanisme opérationnel destinés à favoriser l'application des dispositions du Traité et à traiter les

questions de non-application. En vertu du suivi et de l'établissement de rapports prévus par les procédures, chaque partie contractante doit rendre compte des mesures qu'elle a prises pour s'acquitter des obligations qui lui incombent au titre du Traité, y compris celles relatives à l'accès et au partage des avantages. Les parties contractantes communiquent des informations en utilisant un format normalisé et le Système d'établissement en ligne de rapports sur le respect des obligations. En outre, des informations sur le nombre d'accords types de transfert de matériel (ATM) sont recueillies dans la banque de données du Traité au moyen d'Easy-SMTA. L'Accord type de transfert de matériel est un contrat obligatoire que les parties au Traité sont convenues d'utiliser chaque fois que des ressources phytogénétiques relevant du Système multilatéral sont mises à disposition.

Annexe A.2. Méthodes d'évaluation de l'état d'avancement et des tendances des indicateurs des ODD

Le suivi de la mise en œuvre du Programme 2030 est la pierre angulaire du cadre mondial des ODD. Il permet d'évaluer si les cibles des ODD qui ont été établies seront atteintes ou non, et à quel niveau (mondial, régional, national) d'ici à la fin de 2030 (Gennari et D'Orazio, 2020). Pour ce faire, il convient de répondre à deux objectifs distincts pour ce qui concerne les mesures:

- i) suivre le niveau de réalisation d'une cible des ODD, c'est-à-dire évaluer l'état d'avancement d'un indicateur tel que les données disponibles les plus récentes le décrivent;
- ii) évaluer si la cible peut être atteinte d'ici à 2030, c'est-à-dire mesurer ou estimer son évolution au fil du temps.

Les sections ci-après portent sur les approches statistiques adoptées par la FAO pour mettre en œuvre ces deux volets de l'évaluation des progrès à l'échelle des indicateurs. La section A.2.1 examine la méthode utilisée pour évaluer l'état d'avancement de la réalisation des cibles des ODD. La section A.2.2 présente la méthode d'évaluation des tendances à l'échelle des indicateurs. Quant à la section A.2.3, elle fournit, pour chaque indicateur, des fiches qui détaillent la combinaison spécifique de méthodes employées en tenant compte de toutes les caractéristiques de chaque indicateur (orientation normative, nature de l'indicateur, existence d'une mesure numérique).

A.2.1. Méthodes d'évaluation de l'état d'avancement à l'échelle des indicateurs

Indicateurs assortis d'une cible numérique

Pour évaluer le niveau de réalisation d'un indicateur, on mesure la distance qui sépare sa dernière valeur en date de la valeur idéale. Lorsque cette valeur idéale est explicitement définie dans la formulation de la cible en question, l'état d'avancement est évalué en mesurant la différence normalisée entre la valeur de l'indicateur pour un pays donné i à l'année t (x_{it}) et sa valeur cible dans le même pays x_i^* . Il convient de noter que, dans le cas de cibles numériques absolues, c'est-à-dire quand tous les pays du monde doivent atteindre la même valeur d'indicateur d'ici à la fin 2030, $x_i^* = x^* \forall i$. En symboles, la distance normalisée peut être exprimée comme suit:

$$d_{it} = \begin{cases} \frac{x_i^* - x_{it}}{d_{max}} = \frac{x_i^* - x_{it}}{x_i^* - x^{(w)}} & \text{quand l'orientation normative est une augmentation} \\ \frac{x_{it} - x_i^*}{d_{max}} = \frac{x_{it} - x_i^*}{x^{(w)} - x_i^*} & \text{quand l'orientation normative est une diminution} \end{cases} \quad (1)$$

où $x^{(w)}$ est la valeur de l'indicateur produisant la distance théorique maximale par rapport à la cible. Pour les indicateurs exprimés en parts, c'est-à-dire les indicateurs dont la valeur théorique se situe entre 0 et 1, le procédé revient à calculer une simple mesure de distance, comme suit:

$$d_{it} = \begin{cases} x^* - x_{it} & \text{quand l'orientation normative est une augmentation} \\ x_{it} - x^* & \text{quand l'orientation normative est une diminution} \end{cases} \quad (2)$$

Ces deux formules prennent la valeur 0 pour les indicateurs qui ont déjà atteint la cible au moment de l'évaluation.

De la même façon, la distance d'une région générique g par rapport à une cible à l'année t peut être mesurée comme suit:

$$d_{gt} = \begin{cases} \frac{x_g^* - x_{gt}}{d_{max}} = \frac{x_g^* - x_{gt}}{x_g^* - x^{(w)}} & \text{quand l'orientation normative est une augmentation} \\ \frac{x_{gt} - x_g^*}{d_{max}} = \frac{x_{gt} - x_g^*}{x^{(w)} - x_g^*} & \text{quand l'orientation normative est une diminution} \end{cases} \quad (3)$$

pour les indicateurs exprimés sous forme de décomptes, de totaux, de moyennes ou de scores, et comme suit:

$$d_{gt} = \begin{cases} x^* - x_{gt} & \text{quand l'orientation normative est une augmentation} \\ x_{gt} - x^* & \text{quand l'orientation normative est une diminution} \end{cases} \quad (4)$$

pour les indicateurs exprimés sous forme de parts.

En fonction des valeurs obtenues pour d_{vt} ($v = i$ pour les pays, et $v = g$ pour les régions), les pays et régions sont classés dans les catégories suivantes:

Symbole	Description	Résultat général
+++	Cible déjà atteinte	Optimal
++	Cible sur le point d'être atteinte	Très positif
+	Cible en voie d'être atteinte	Positif
-	Cible loin d'être atteinte	Négatif
--	Cible très loin d'être atteinte	Très négatif

Indicateurs dénués de cible numérique

Dans le cas des indicateurs dépourvus de cible numérique, la distance par rapport à la cible ne peut pas être calculée. Cela étant, il est utile à des fins d'analyse de fournir un tableau synthétique qui décrit la répartition mondiale actuelle de l'indicateur. Pour cette raison, le rapport d'avancement de la FAO associe chaque pays au quintile correspondant. Les quintiles répartissent les pays en cinq groupes égaux en fonction de leur valeur d'indicateur: le premier correspond au cinquième inférieur des pays sur l'échelle

des indicateurs (c'est-à-dire aux 20 pour cent des pays qui présentent la valeur la plus basse), le deuxième au deuxième cinquième (de 20 à 40 pour cent), etc.; enfin, le cinquième correspond aux 20 pour cent de pays qui présentent les valeurs les plus élevées. Les quintiles sont calculés uniquement au niveau des pays. Les régions et le monde sont traités comme des « pays moyens » et classés dans le quintile correspondant. Les étiquettes suivantes peuvent être utilisées pour interpréter les résultats :

1) Au niveau mondial pour les indicateurs avec une orientation normative croissante:

$q_{80\%} < x_{it} \leq q_{100\%}$	Non applicable
$q_{60\%} < x_{it} \leq q_{80\%}$	Au-dessus de la moyenne des valeurs des pays
$q_{40\%} < x_{it} \leq q_{60\%}$	À la médiane des valeurs des pays
$q_{20\%} < x_{it} \leq q_{40\%}$	En dessous de la moyenne des valeurs des pays
$q_{0\%} \leq x_{it} \leq q_{20\%}$	Non applicable

2) Au niveau mondial pour les indicateurs avec une orientation normative décroissante:

$q_{0\%} \leq x_{it} \leq q_{20\%}$	Non applicable
$q_{20\%} < x_{it} \leq q_{40\%}$	Au-dessus de la moyenne des valeurs des pays
$q_{40\%} < x_{it} \leq q_{60\%}$	À la médiane des valeurs des pays
$q_{60\%} < x_{it} \leq q_{80\%}$	En dessous de la moyenne des valeurs des pays
$q_{80\%} < x_{it} \leq q_{100\%}$	Non applicable

3) Au niveau régional et des pays pour les indicateurs avec une orientation normative croissante:

$q_{80\%} < x_{it} \leq q_{100\%}$	Meilleures performances
$q_{60\%} < x_{it} \leq q_{80\%}$	Performances supérieures à la moyenne
$q_{40\%} < x_{it} \leq q_{60\%}$	Performances moyennes
$q_{20\%} < x_{it} \leq q_{40\%}$	Performances inférieures à la moyenne
$q_{0\%} \leq x_{it} \leq q_{20\%}$	Pires performances

4) Au niveau régional et des pays pour les indicateurs avec une orientation normative décroissante:

$q_{0\%} \leq x_{it} \leq q_{20\%}$	Meilleures performances
$q_{20\%} < x_{it} \leq q_{40\%}$	Performances supérieures à la moyenne
$q_{40\%} < x_{it} \leq q_{60\%}$	Performances moyennes
$q_{60\%} < x_{it} \leq q_{80\%}$	Performances inférieures à la moyenne
$q_{80\%} < x_{it} \leq q_{100\%}$	Pires performances

A.2.2 Méthodes d'évaluation des tendances à l'échelle des indicateurs

Indicateurs assortis d'une cible numérique

Une méthode simple que l'on peut utiliser pour évaluer la tendance des indicateurs numériques assortis d'une cible numérique consiste à comparer la croissance effective de l'indicateur à la croissance nécessaire pour atteindre la cible.

Ainsi, la méthode d'évaluation des progrès de la FAO suppose une croissance géométrique au fil du temps, ce qui permet de déduire les deux expressions mathématiques ci-après:

Croissance effective: (avec t_0 comme année de référence)

$$CAGR_a = \left(\frac{x_{it}}{x_{it_0}} \right)^{\frac{1}{t-t_0}} - 1$$

Croissance requise:

$$CAGR_r = \left(\frac{x_i^*}{x_{it_0}} \right)^{\frac{1}{2030-t_0}} - 1$$

où x_{it} et x_i^* (avec $x_i^* = x^*$ comme cibles absolues) sont définis comme dans la section précédente, et où x_{i0} indique la valeur d'un indicateur dans l'année de référence t_0

Lorsque la cible de l'ODD est 0 ($x^* = 0$), il faut remplacer x^* par une valeur très proche, mais strictement supérieure à 0, de sorte à obtenir une estimation pertinente de $CAGR_r$. Cela se justifie également d'un point de vue théorique, étant donné les erreurs de mesure liées à l'estimation des indicateurs des ODD.

Le rapport entre le taux de croissance annuel cumulé effectif et le taux requis est alors utilisé pour l'évaluation.

Rapport croissance effective/croissance requise:

$$CR = \frac{CAGR_a}{CAGR_r}$$

Les indicateurs qui prennent la forme de scores supposent l'adoption d'une approche spécifique qui consiste à catégoriser toutes les combinaisons possibles des valeurs les plus récentes et des valeurs de référence, en fonction de leur score. On trouvera de plus amples informations à ce sujet dans les fiches par indicateur présentées dans l'annexe A.2.3.

Indicateurs dénués de cible numérique

Dans le cas des indicateurs dépourvus de cible numérique, on ne peut évaluer que la croissance effective depuis l'année de référence:

$$CAGR_a = \left(\frac{x_{it}}{x_{it_0}} \right)^{\frac{1}{t-t_0}} - 1$$

Différents critères peuvent être utilisés pour évaluer $CAGR_a$, en fonction du signe de l'orientation normative. Pour certains indicateurs, une situation qui reste inchangée dans le temps peut être jugée positive.

Légende et interprétation des symboles relatifs à l'évaluation des tendances

Symbole	Description	Résultat général	Note
CDA	Cible déjà atteinte	Positif	UNIQUEMENT pour les indicateurs assortis d'une cible numérique explicitement définie par le Programme 2030
>>	Amélioration notable	Positif	
>	Légère amélioration	Positif	
>=	Légère amélioration ou absence d'amélioration	Positif	Nécessaire uniquement pour les indicateurs où l'absence de changement dans le temps est un résultat positif (l'orientation normative de l'indicateur est «PAS d'augmentation» ou «PAS de diminution» dans le temps; le libellé de la cible de l'indicateur comprend des termes comme «préserver»).
=	Pas d'amélioration (stagnation)	Négatif	
<	Légère détérioration	Négatif	
<<	Détérioration notable	Négatif	

A.2.3 – Méthodes propres à chaque indicateur

ODD 2.1.1

Valeur cible: 0 pour cent (assortie d'une cible de 2,5 pour cent pour tenir compte des erreurs de mesure et permettre le calcul du taux de croissance cumulé CR)

Orientation normative: diminution

Dernières données disponibles: 2022 pour les régions, 2021 pour les pays (moyenne triennale 2020–2022)

Évaluation de l'état d'avancement (dernières données disponibles): distance normalisée par rapport à la cible (x^*)

Critères utilisés pour évaluer la distance actuelle par rapport à la cible

Limites	Groupe	Symbole
$d_{it} = 0$	$PoU \leq 2,5$	+++
$0 < d_{it} \leq 0,05$	Cible sur le point d'être atteinte	++
$0,05 < d_{it} \leq 0,10$	Cible en voie d'être atteinte	+
$0,10 < d_{it} \leq 0,25$	Cible loin d'être atteinte	-
$d_{it} > 0,25$	Cible très loin d'être atteinte	--

Évaluation de la tendance depuis 2015 (année de référence): croissance effective comparée à la croissance requise pour atteindre la cible (taux de croissance cumulé CR)

Critères utilisés pour évaluer la tendance en comparant la croissance effective à la croissance requise

Niveau ou rapport du taux de croissance cumulé	Couleur	Description de la catégorie
$x \leq x^*$	Vert foncé	$PoU \leq 2,5$
$CR \geq 0,95$	Vert	En voie d'atteindre la cible (>>)
$0,10 < CR < 0,95$	Jaune	En progrès, mais trop lent pour atteindre la cible (>)
$-0,10 \leq CR \leq 0,10$	Orange	Aucune amélioration (stagnation) depuis l'année de référence (=)
$CR < -0,10$	Rouge	Détérioration/éloignement par rapport à la cible (<<)

ODD 2.1.2

Valeur cible: 0 pour cent (assortie d'une cible de 2,5 pour cent pour tenir compte des erreurs de mesure et permettre le calcul du taux de croissance cumulé CR)

Orientation normative: diminution

Dernières données disponibles: 2022 pour les régions, 2021 pour la plupart des pays (moyenne triennale 2020–2022)

Évaluation de l'état d'avancement (dernières données disponibles): distance normalisée par rapport à la cible (x^*)

Critères utilisés pour évaluer la distance actuelle par rapport à la cible

Limites	Groupe	Symbole
$d_{it} \leq 0$	Cible déjà atteinte	+++
$0 < d_{it} \leq 0,05$	Cible sur le point d'être atteinte	++
$0,05 < d_{it} \leq 0,10$	Cible en voie d'être atteinte	+
$0,10 < d_{it} \leq 0,25$	Cible loin d'être atteinte	-
$d_{it} > 0,25$	Cible très loin d'être atteinte	--

Évaluation de la tendance depuis 2015 (année de référence): croissance effective comparée à la croissance requise pour atteindre la cible (taux de croissance cumulé CR)

Critères utilisés pour évaluer la tendance en comparant la croissance effective à la croissance requise

Niveau ou rapport du taux de croissance cumulé	Couleur	Description de la catégorie
$x \leq x^*$	Vert foncé	Cible déjà atteinte (CDA)
$CR \geq 0,95$	Vert	En voie d'atteindre la cible (>>)
$0,10 < CR < 0,95$	Jaune	En progrès, mais trop lent pour atteindre la cible (>)
$-0,10 \leq CR \leq 0,10$	Orange	Aucune amélioration (stagnation) depuis l'année de référence (=)
$CR < -0,10$	Rouge	Détérioration/éloignement par rapport à la cible (<<)

ODD 2.3.1

Valeur cible: double de la valeur de l'année de référence (cible relative)

Orientation normative: augmentation

Les dernières données disponibles portent sur différentes années selon les pays (données éparses)

Évaluation de l'état d'avancement (dernières données disponibles): distance normalisée par rapport à la cible (x_i^*)

Critères utilisés pour évaluer la distance actuelle par rapport à la cible

Limites	Groupe	Symbole
$d_{it} \leq 0$	Cible déjà atteinte	+++
$0 < d_{it} \leq 0,20$	Cible sur le point d'être atteinte	++
$0,20 < d_{it} \leq 0,40$	Cible en voie d'être atteinte	+
$0,40 < d_{it} \leq 0,60$	Cible loin d'être atteinte	-
$d_{it} > 0,60$	Cible très loin d'être atteinte	--

Évaluation de la tendance depuis 2015 (année de référence): croissance effective comparée à la croissance requise pour atteindre la cible (taux de croissance cumulé CR)

Critères utilisés pour évaluer la tendance en comparant la croissance effective à la croissance requise

Niveau ou rapport du taux de croissance cumulé	Couleur	Description de la catégorie
$x \geq x^*$	Vert foncé	Cible déjà atteinte (CDA)
$CR \geq 0,95$	Vert	En voie d'atteindre la cible (>>)
$0,10 < CR < 0,95$	Jaune	En progrès, mais trop lent pour atteindre la cible (>)
$-0,10 \leq CR \leq 0,10$	Orange	Aucune amélioration (stagnation) depuis l'année de référence (=)
$CR < -0,10$	Rouge	Détérioration/éloignement par rapport à la cible (<<)

ODD 2.5.1.a

Valeur cible: s.o.

Orientation normative: pas de diminution

Dernières données disponibles: 2021

Évaluation de l'état d'avancement (dernières données disponibles): quintiles de la répartition des valeurs par pays (pas d'évaluation aux niveaux régional et mondial)

Évaluation de la tendance depuis 2016 (année de référence): croissance effective (taux de croissance annuel cumulé ou $CAGR_a$)

Critères utilisés pour évaluer la croissance effective ($CAGR_a$)

Valeurs du taux de croissance effectif	Couleur	Description de la catégorie
$CAGR_a > 0,01$	Vert foncé	Amélioration depuis l'année de référence (>>)
$-0,005 \leq CAGR_a \leq 0,01$	Vert	Amélioration légère ou nulle depuis l'année de référence (>=)
$-0,01 \leq CAGR_a < -0,005$	Orange	Légère détérioration depuis l'année de référence (<)
$CAGR_a < -0,01$	Rouge	Détérioration depuis l'année de référence (<<)

ODD 2.5.1.b

Valeur cible: s.o.

Orientation normative: pas de diminution

Dernières données disponibles: 2023

Évaluation de l'état d'avancement (dernières données disponibles): quintiles de la répartition des valeurs par pays (pas d'évaluation aux niveaux régional et mondial). L'évaluation n'a pas été réalisée du fait de la répartition uniforme de l'indicateur, qui ne permet pas de déterminer les quintiles.

Évaluation de la tendance depuis 2020¹² (année de référence): croissance effective ($CAGR_a$)

Critères utilisés pour évaluer la croissance effective ($CAGR_a$)

Valeurs du taux de croissance effectif	Couleur	Description de la catégorie
$CAGR_a > 0,01$	Vert foncé	Amélioration depuis l'année de référence (>>)
$-0,005 \leq CAGR_a \leq 0,01$	Vert	Amélioration légère ou nulle depuis l'année de référence (>=)
$-0,01 \leq CAGR_a < -0,005$	Orange	Légère détérioration depuis l'année de référence (<)
$CAGR_a < -0,01$	Rouge	Détérioration depuis l'année de référence (<<)

¹² La plupart des pays évalués ont effectué leur toute première déclaration relative à l'indicateur en 2020.

ODD 2.5.2

Valeur cible: s.o.

Orientation normative: pas d'augmentation

Dernières données disponibles: 2023

Évaluation de l'état d'avancement (dernières données disponibles): quintiles de la répartition des valeurs par pays Les régions et le monde sont traités comme des «pays moyens» et affectés au quintile correspondant.

Évaluation de la tendance depuis 2015 (année de référence): croissance effective ($CAGR_a$). L'évaluation au niveau mondial n'a pas été réalisée en raison de données insuffisantes.

Critères utilisés pour évaluer la croissance effective ($CAGR_a$)

Valeurs du taux de croissance effectif	Couleur	Description de la catégorie
$CAGR_a < -0,01$	Vert foncé	Amélioration depuis l'année de référence (>)
$-0,01 \leq CAGR_a \leq 0,005$	Vert	Amélioration légère ou nulle depuis l'année de référence (>=)
$0,005 < CAGR_a \leq 0,01$	Orange	Légère détérioration depuis l'année de référence (<)
$CAGR_a > 0,01$	Rouge	Détérioration depuis l'année de référence (<<)

ODD 2.a.1

Valeur cible: s.o.

Orientation normative: augmentation

Dernières données disponibles: 2021

Évaluation de l'état d'avancement (dernières données disponibles): quintiles de la répartition des valeurs par pays. Les régions et le monde sont traités comme des «pays moyens» et affectés au quintile correspondant.

Évaluation de la tendance depuis 2015 (année de référence): croissance effective ($CAGR_a$).

Critères utilisés pour évaluer la croissance effective ($CAGR_a$)

Valeurs du taux de croissance effectif	Couleur	Description de la catégorie
$CAGR_a > 0,01$	Vert foncé	Amélioration depuis l'année de référence (>>)
$0,005 < CAGR_a \leq 0,01$	Vert	Légère amélioration depuis l'année de référence (>)
$-0,005 \leq CAGR_a \leq 0,005$	Jaune	Aucune amélioration depuis l'année de référence (=)
$-0,01 \leq CAGR_a < -0,005$	Orange	Légère détérioration depuis l'année de référence (<)
$CAGR_a < -0,01$	Rouge	Détérioration depuis l'année de référence (<<)

ODD 2.c.1

Indicateur pris en compte pour l'évaluation des progrès: Proportion de pays enregistrant des prix alimentaires anormalement ou modérément élevés, selon l'indicateur 2.c.1 des ODD sur les anomalies tarifaires pour les denrées alimentaires

Valeur cible: 0 (assortie d'une cible de 1 pour cent pour permettre le calcul du taux de croissance cumulé)

Orientation normative: diminution

Dernières données disponibles: 2021

Évaluation de l'état d'avancement (dernières données disponibles): distance normalisée par rapport à la cible (x^*) calculée à partir d'agrégations régionales

Critères utilisés pour évaluer la distance actuelle par rapport à la cible

Limites	Groupe	Symbole
$d_{it} \leq 0$	Cible déjà atteinte	+++
$0 < d_{it} \leq 0,05$	Cible sur le point d'être atteinte	++
$0,05 < d_{it} \leq 0,10$	Cible en voie d'être atteinte	+
$0,10 < d_{it} \leq 0,25$	Cible loin d'être atteinte	
$d_{it} > 0,25$	Cible très loin d'être atteinte	--

Évaluation de la tendance depuis 2015 (année de référence): croissance effective comparée à la croissance requise pour atteindre la cible (taux de croissance cumulé CR) à partir d'agrégations régionales

Critères utilisés pour évaluer la tendance en comparant la croissance effective à la croissance requise

Niveau ou rapport du taux de croissance cumulé	Couleur	Description de la catégorie
$x \leq x^*$	Vert foncé	Cible déjà atteinte
$CR \geq 0,95$	Vert	En voie d'atteindre la cible (>>)
$0,10 < CR < 0,95$	Jaune	En progrès, mais trop lent pour atteindre la cible (>)
$-0,10 \leq CR \leq 0,10$	Orange	Aucune amélioration (stagnation) depuis l'année de référence (=)
$CR < -0,10$	Rouge	Détérioration/éloignement par rapport à la cible (<<)

ODD 6.4.1

Valeur cible: s.o.

Orientation normative: augmentation

Dernières données disponibles: 2020

Évaluation de l'état d'avancement (dernières données disponibles): quintiles de la répartition des valeurs par pays. Les régions et le monde sont traités comme des «pays moyens» et affectés au quintile correspondant.

Évaluation de la tendance depuis 2015 (année de référence): croissance effective ($CAGR_a$)

Critères utilisés pour évaluer la croissance effective ($CAGR_a$)

Valeurs du taux de croissance effectif	Couleur	Description de la catégorie
$CAGR_a > 0,01$	Vert foncé	Amélioration depuis l'année de référence (>>)
$0,005 < CAGR_a \leq 0,01$	Vert	Légère amélioration depuis l'année de référence (>)
$-0,005 \leq CAGR_a \leq 0,005$	Jaune	Aucune amélioration depuis l'année de référence (=)
$-0,01 \leq CAGR_a < -0,005$	Orange	Légère détérioration depuis l'année de référence (<)
$CAGR_a < -0,01$	Rouge	Détérioration depuis l'année de référence (<<)

ODD 6.4.2

Valeur cible: s.o.

Orientation normative: diminution si valeur de l'indicateur > 25 %

Dernières données disponibles: 2020

Évaluation de l'état d'avancement (dernières données disponibles): quintiles de la répartition des valeurs par pays. Les régions et le monde sont traités comme des «pays moyens» et affectés au quintile correspondant.

Évaluation de la tendance depuis 2015 (année de référence): croissance effective ($CAGR_a$)

Critères utilisés pour évaluer la croissance effective ($CAGR_a$)

Valeurs du taux de croissance effectif	Couleur	Description de la catégorie
$CAGR_a < -0,01$	Vert foncé	Amélioration depuis l'année de référence (>>)
$-0,01 \leq CAGR_a < -0,005$	Vert	Légère amélioration depuis l'année de référence (>)
$-0,005 \leq CAGR_a \leq 0,005$	Jaune	Aucune amélioration depuis l'année de référence (=)
$0,005 < CAGR_a \leq 0,01$	Orange	Légère détérioration depuis l'année de référence (<)
$CAGR_a > 0,01$	Rouge	Détérioration depuis l'année de référence (<<)

ODD 12.3.1.a

Valeur cible: s.o.

Orientation normative: diminution

Dernières données disponibles: 2021

Évaluation de l'état d'avancement (dernières données disponibles): non réalisée, données nationales disponibles uniquement pour un nombre restreint de pays

Évaluation de la tendance depuis 2016 (année de référence): croissance effective ($CAGR_a$) pour les régions et le monde. Données nationales non disponibles.

Critères utilisés pour évaluer la croissance effective ($CAGR_a$)

Valeurs du taux de croissance effectif	Couleur	Description de la catégorie
$CAGR_a < -0,01$	Vert foncé	Amélioration depuis l'année de référence (>>)
$-0,01 \leq CAGR_a < -0,005$	Vert	Légère amélioration depuis l'année de référence (>)
$-0,005 \leq CAGR_a \leq 0,005$	Jaune	Aucune amélioration depuis l'année de référence (=)
$0,005 < CAGR_a \leq 0,01$	Orange	Légère détérioration depuis l'année de référence (<)
$CAGR_a > 0,01$	Rouge	Détérioration depuis l'année de référence (<<)

ODD 14.4.1

Valeur cible: 100 pour cent (assortie d'une cible de 95 pour cent pour tenir compte des erreurs de mesure)

Orientation normative: augmentation

Dernières données disponibles: 2019

Évaluation de l'état d'avancement (dernières données disponibles): distance par rapport à la cible (x^*). Données disponibles uniquement au niveau mondial et pour les zones marines.

Critères utilisés pour évaluer la distance actuelle par rapport à la cible

Limites	Groupe	Symbole
$d_{it} \leq 0$	Cible déjà atteinte	+++
$0 < d_{it} \leq 0,10$	Cible sur le point d'être atteinte	++
$0,10 < d_{it} \leq 0,20$	Cible en voie d'être atteinte	+
$0,20 < d_{it} \leq 0,30$	Cible loin d'être atteinte	
$d_{it} > 0,30$	Cible très loin d'être atteinte	--

Évaluation de la tendance depuis 2015 (année de référence): croissance effective comparée à la croissance requise pour atteindre la cible (taux de croissance cumulé CR). Données disponibles uniquement au niveau mondial et pour les zones marines.

Critères utilisés pour évaluer la tendance en comparant la croissance effective à la croissance requise

Niveau ou rapport du taux de croissance cumulé	Couleur	Description de la catégorie
$x \geq x^*$	Vert foncé	Cible déjà atteinte (CDA)
$CR \geq 0,95$	Vert	En voie d'atteindre la cible (>>)
$0,10 < CR < 0,95$	Jaune	En progrès, mais trop lent pour atteindre la cible (>)
$-0,10 \leq CR \leq 0,10$	Orange	Aucune amélioration (stagnation) depuis l'année de référence (=)
$CR < -0,10$	Rouge	Détérioration/éloignement par rapport à la cible (<<)

ODD 14.6.1

Valeur cible: 5 (valeur maximale du score)

Orientation normative: augmentation

Dernières données disponibles: 2022

Évaluation de l'état d'avancement (dernières données disponibles): distance normalisée par rapport à la cible ($x^* = 5$)

Critères utilisés pour évaluer la distance actuelle par rapport à la cible

Limites	Groupe	Symbole
$d_{it} = 0$	Cible déjà atteinte	+++
$d_{it} = 0,25$	Cible sur le point d'être atteinte	++
$d_{it} = 0,5$	Cible en voie d'être atteinte	+
$d_{it} = 0,75$	Cible loin d'être atteinte	-
$d_{it} = 1$	Cible très loin d'être atteinte	--

Évaluation de la tendance depuis 2018 (année de référence): comparaison des scores

Critères utilisés pour évaluer la tendance en comparant le dernier score avec le score précédent

Règle	Couleur	Description de la catégorie
Référence = 1 à 5 ET dernier = 5	Vert foncé	Cible déjà atteinte (CDA)
(Dernier - référence) ≥ 2 ET dernier < 5	Vert	Amélioration (>>)
(Dernier - référence) = 1 ET dernier < 5	Jaune	Légère amélioration (>)
Référence = dernier (PAS égaux à 5)	Orange	Aucune amélioration (stagnation) depuis l'année de référence (=)
Dernier $<$ référence	Rouge	Détérioration/éloignement par rapport à la cible (<<)

ODD 14.7.1

Valeur cible: s.o.

Orientation normative: augmentation

Dernières données disponibles: 2019

Évaluation de l'état d'avancement (dernières données disponibles): quintiles de la répartition des valeurs par pays. Les régions et le monde sont traités comme des «pays moyens» et affectés au quintile correspondant.

Évaluation de la tendance depuis 2015 (année de référence): croissance effective ($CAGR_a$)

Critères utilisés pour évaluer la croissance effective ($CAGR_a$)

Valeurs du taux de croissance effectif	Couleur	Description de la catégorie
$CAGR_a > 0,01$	Vert foncé	Amélioration depuis l'année de référence (>)
$0,005 < CAGR_a \leq 0,01$	Vert	Légère amélioration depuis l'année de référence (>)
$-0,005 \leq CAGR_a \leq 0,005$	Jaune	Aucune amélioration depuis l'année de référence (=)
$-0,01 \leq CAGR_a < -0,005$	Orange	Légère détérioration depuis l'année de référence (<)
$CAGR_a < -0,01$	Rouge	Détérioration depuis l'année de référence (<<)

ODD 14.b.1

Valeur cible: 5 (valeur maximale du score)

Orientation normative: augmentation

Dernières données disponibles: 2022

Évaluation de l'état d'avancement (dernières données disponibles): distance normalisée par rapport à la cible ($x^* = 5$)

Critères utilisés pour évaluer la distance actuelle par rapport à la cible

Limites	Groupe	Symbole
$d_{it} = 0$	Cible déjà atteinte	+++
$d_{it} = 0,25$	Cible sur le point d'être atteinte	++
$d_{it} = 0,5$	Cible en voie d'être atteinte	+
$d_{it} = 0,75$	Cible loin d'être atteinte	
$d_{it} = 1$	Cible très loin d'être atteinte	--

Évaluation de la tendance depuis 2018 (année de référence): comparaison des scores

Critères utilisés pour évaluer la tendance en comparant le dernier score avec le score précédent

Règle	Couleur	Description de la catégorie
Référence = 1 à 5 ET dernier = 5	Vert foncé	Cible déjà atteinte (CDA)
(Dernier - référence) \geq 2 ET dernier < 5	Vert	Amélioration (>>)
(Dernier - référence) = 1 ET dernier < 5	Jaune	Légère amélioration (>)
Référence = dernier (PAS égaux à 5)	Orange	Aucune amélioration (stagnation) depuis l'année de référence (=)
Dernier < référence	Rouge	Détérioration/éloignement par rapport à la cible (<<)

ODD 15.1.1

Valeur cible: s.o.

Orientation normative: pas de diminution

Dernières données disponibles: 2020

Évaluation de l'état d'avancement (dernières données disponibles): quintiles de la répartition des valeurs par pays. Les régions et le monde sont traités comme des «pays moyens» et affectés au quintile correspondant.

Évaluation de la tendance depuis 2015 (année de référence): croissance effective ($CAGR_a$)

Critères utilisés pour évaluer la croissance effective ($CAGR_a$)

Valeurs du taux de croissance effectif	Couleur	Description de la catégorie
$CAGR_a > 0,001$	Vert foncé	Amélioration depuis l'année de référence (>>)
$-0,0005 \leq CAGR_a \leq 0,001$	Vert	Amélioration légère ou nulle depuis l'année de référence (>=)
$-0,001 \leq CAGR_a < -0,0005$	Orange	Légère détérioration depuis l'année de référence (<)
$CAGR_a < -0,001$	Rouge	Détérioration depuis l'année de référence (<<)

ODD 15.2.1

L'indicateur 15.2.1 des ODD mesure les progrès accomplis en matière de gestion durable des forêts au moyen de cinq sous-indicateurs:

- taux de variation annuelle nette de la superficie forestière (en pourcentage);
- stock de biomasse aérienne dans la forêt, par hectare (en tonnes par hectare);
- proportion de la superficie forestière située dans des zones protégées légalement créées (en pourcentage);
- proportion de la superficie forestière faisant l'objet d'un plan de gestion à long terme (en pourcentage); et
- superficie soumise à un système de certification de la gestion forestière vérifiée de manière indépendante (en milliers d'hectares).

En partant de ces cinq mesures, un système de feux tricolores est utilisé, où le vert, l'orange et le rouge indiquent la direction et le taux de changement pour chacun des sous-indicateurs au niveau régional. Cette méthodologie effectue ainsi une évaluation des progrès qui n'est pas totalement alignée sur la méthodologie proposée par la FAO pour évaluer les progrès enregistrés par les 21 indicateurs des ODD dont elle est responsable. Afin d'éviter toute confusion et incohérence, l'analyse de l'état d'avancement et des tendances de cet indicateur des ODD ne figure pas dans le rapport d'avancement de la FAO sur les ODD.

ODD 15.3.1

Valeur cible: 0 pour cent (assortie d'une cible de 1 pour cent pour tenir compte des erreurs de mesure et permettre le calcul du taux de croissance cumulé CR)

Orientation normative: diminution

Dernières données disponibles: 2019

Évaluation de l'état d'avancement (dernières données disponibles): distance par rapport à la cible (x^*).

Critères utilisés pour évaluer la distance actuelle par rapport à la cible

Limites	Groupe	Symbole
$d_{it} \leq 0$	Cible déjà atteinte	+++
$0 < d_{it} \leq 0,10$	Cible sur le point d'être atteinte	++
$0,10 < d_{it} \leq 0,20$	Cible en voie d'être atteinte	+
$0,20 < d_{it} \leq 0,30$	Cible loin d'être atteinte	-
$d_{it} > 0,30$	Cible très loin d'être atteinte	--

Évaluation de la tendance depuis 2015 (année de référence): croissance effective comparée à la croissance requise pour atteindre la cible (taux de croissance cumulé CR).

Critères utilisés pour évaluer la tendance en comparant la croissance effective à la croissance requise

Niveau ou rapport du taux de croissance cumulé	Couleur	Description de la catégorie
$x \leq x^*$	Vert foncé	Cible déjà atteinte (CDA)
$CR \geq 0,95$	Vert	En voie d'atteindre la cible (>>)
$0,10 < CR < 0,95$	Jaune	En progrès, mais trop lent pour atteindre la cible (>)
$-0,10 \leq CR \leq 0,10$	Orange	Aucune amélioration (stagnation) depuis l'année de référence (=)
$CR < -0,10$	Rouge	Détérioration/éloignement par rapport à la cible (<<)

ODD 15.4.2.a

Valeur cible: s.o.

Orientation normative: pas de diminution

Dernières données disponibles: 2018

Évaluation de l'état d'avancement (dernières données disponibles): quintiles de la répartition des valeurs par pays. Les régions et le monde sont traités comme des «pays moyens» et affectés au quintile correspondant.

Évaluation de la tendance depuis 2015 (année de référence): croissance effective ($CAGR_a$)

Critères utilisés pour évaluer la croissance effective ($CAGR_a$)

Valeurs du taux de croissance effectif	Couleur	Description de la catégorie
$CAGR_a > 0,001$	Vert foncé	Amélioration depuis l'année de référence (>>)
$-0,0005 \leq CAGR_a \leq 0,001$	Vert	Amélioration légère ou nulle depuis l'année de référence (>=)
$-0,001 \leq CAGR_a < -0,0005$	Orange	Légère détérioration depuis l'année de référence (<)
$CAGR_a < -0,001$	Rouge	Détérioration depuis l'année de référence (<<)

ODD 15.4.2.b

Valeur cible: 0 pour cent (assortie d'une cible de 1 pour cent pour tenir compte des erreurs de mesure et permettre le calcul du taux de croissance cumulé CR)

Orientation normative: diminution

Dernières données disponibles: 2018

Évaluation de l'état d'avancement (dernières données disponibles): distance normalisée par rapport à la cible (x^*)

Critères utilisés pour évaluer la distance actuelle par rapport à la cible

Limites	Groupe	Symbole
$d_{it} \leq 0$	Cible déjà atteinte	+++
$0 < d_{it} \leq 0,05$	Cible sur le point d'être atteinte	++
$0,05 < d_{it} \leq 0,10$	Cible en voie d'être atteinte	+
$0,10 < d_{it} \leq 0,15$	Cible loin d'être atteinte	-
$d_{it} > 0,15$	Cible très loin d'être atteinte	--

Évaluation de la tendance depuis 2015 (année de référence): croissance effective comparée à la croissance requise pour atteindre la cible (taux de croissance cumulé CR)

Critères utilisés pour évaluer la tendance en comparant la croissance effective à la croissance requise

Niveau ou rapport du taux de croissance cumulé	Couleur	Description de la catégorie
$x \leq x^*$	Vert foncé	Cible déjà atteinte
$CR \geq 0,95$	Vert	En voie d'atteindre la cible (>>)
$0,10 < CR < 0,95$	Jaune	En progrès, mais trop lent pour atteindre la cible (>)
$-0,10 \leq CR \leq 0,10$	Orange	Aucune amélioration (stagnation) depuis l'année de référence (=)
$CR < -0,10$	Rouge	Détérioration/éloignement par rapport à la cible (<<)

ODD 15.6.1

L'indicateur 15.6.1 est constitué de trois sous-indicateurs.

I1: Pays disposant d'un cadre législatif, administratif et opérationnel ou de mesures législatives, administratives et opérationnelles dont il est fait état dans le Système d'établissement en ligne de rapports sur le respect du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Valeur cible: s.o.

Orientation normative: pas de diminution

Dernières données disponibles: 2022

Évaluation de l'état d'avancement (dernières données disponibles): non réalisée pour des raisons méthodologiques

Évaluation de la tendance depuis 2016 (année de référence): croissance effective ($CAGR_a$) (seulement aux niveaux régional et mondial, étant donné le nombre de pays qui possèdent l'attribut au sein de l'agrégat géographique, pas d'évaluation au niveau national)

Critères utilisés pour évaluer la tendance en comparant la croissance effective à la croissance requise

Valeurs du taux de croissance effectif	Couleur	Description de la catégorie
$CAGR_a > 0,01$	Vert foncé	Amélioration depuis l'année de référence (>>)
$-0,005 \leq CAGR_a \leq 0,01$	Vert	Amélioration légère ou nulle depuis l'année de référence (>=)
$-0,01 \leq CAGR_a < -0,005$	Orange	Légère détérioration depuis l'année de référence (<)
$CAGR_a < -0,01$	Rouge	Détérioration depuis l'année de référence (<<)

I2: Pays qui sont parties contractantes au Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Valeur cible: s.o.

Orientation normative: pas de diminution

Dernières données disponibles: 2022

Évaluation de l'état d'avancement (dernières données disponibles): non réalisée pour des raisons méthodologiques

Évaluation de la tendance depuis 2015 (année de référence): croissance effective ($CAGR_a$) (seulement aux niveaux régional et mondial, étant donné le nombre de pays qui possèdent l'attribut au sein de l'agrégat géographique, pas d'évaluation au niveau national)

Critères utilisés pour évaluer la tendance en comparant la croissance effective à la croissance requise

Valeurs du taux de croissance effectif	Couleur	Description de la catégorie
$CAGR_a > 0,01$	Vert foncé	Amélioration depuis l'année de référence (>>)
$-0,005 \leq CAGR_a \leq 0,01$	Vert	Amélioration légère ou nulle depuis l'année de référence (>=)
$-0,01 \leq CAGR_a < -0,005$	Orange	Légère détérioration depuis l'année de référence (<)
$CAGR_a < -0,01$	Rouge	Détérioration depuis l'année de référence (<<)

I3: Nombre total déclaré d'accords types de transfert de matériel transférant des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture au pays (nombre)

Valeur cible: s.o.

Orientation normative: pas de diminution

Dernières données disponibles: 2022

Évaluation de l'état d'avancement (dernières données disponibles): quintiles de la répartition des valeurs par pays (pas d'évaluation aux niveaux régional et mondial). L'évaluation n'a pas été

réalisée du fait de la répartition uniforme de l'indicateur, qui ne permet pas de déterminer les quintiles.

Évaluation de la tendance depuis 2015 (année de référence): croissance effective ($CAGR_a$)

Critères utilisés pour évaluer la croissance effective ($CAGR_a$)

Valeurs du taux de croissance effectif	Couleur	Description de la catégorie
$CAGR_a > 0,01$	Vert foncé	Amélioration depuis l'année de référence (>>)
$-0,005 \leq CAGR_a \leq 0,01$	Vert	Amélioration légère ou nulle depuis l'année de référence (>=)
$-0,01 \leq CAGR_a < -0,005$	Orange	Légère détérioration depuis l'année de référence (<)
$CAGR_a < -0,01$	Rouge	Détérioration depuis l'année de référence (<<)

Source: Gennari P. et D'Orazio M. 2020, «A statistical approach for assessing progress towards the SDG targets». *Statistical Journal of the IAOS*, 36: 1129-1142. DOI: 10.3233/SJI-2006880I

Annexe A.3. Méthode d'évaluation de l'état d'avancement et des tendances au niveau des cibles et des objectifs

Il n'existe, à l'heure actuelle, aucune méthode d'évaluation arrêtée à l'échelle internationale au niveau des objectifs de développement durable (ODD) eux-mêmes ou de leurs cibles. Pour combler cette lacune, la FAO a proposé une méthode d'évaluation simple au niveau des objectifs, qui peut être résumée de la manière suivante:

- L'évaluation des tendances et de l'état d'avancement est effectuée pour tous les indicateurs relevant d'une cible donnée (comme décrit à l'annexe A.2).
- Les valeurs de progression estimées sont ensuite intégrées dans une fonction de notation qui normalise de manière linéaire les valeurs de l'état d'avancement et des tendances sur une échelle continue allant de 0 à 4.
- Pour les cibles accompagnées de plusieurs indicateurs, la moyenne des scores individuels est calculée pour obtenir des scores au niveau des cibles. Enfin, les scores obtenus par toutes les cibles relatives à un objectif donné sont regroupés sous forme de moyenne arithmétique, afin de procéder à une évaluation générale au niveau des objectifs.

A.3.1. Méthode d'évaluation des tendances au niveau des cibles et des objectifs

Encore une fois, il convient dans un premier temps de faire la distinction entre les indicateurs assortis d'une mesure numérique et ceux dénués d'une telle mesure.

Indicateurs assortis d'une cible numérique

Comme nous l'avons vu dans l'annexe A.2, pour les indicateurs assortis d'une cible numérique fixe, la tendance est évaluée en comparant la croissance réelle depuis l'année de référence à la croissance requise pour atteindre la cible d'ici à 2030. Partant de l'hypothèse d'une croissance géométrique au fil du temps, le taux de croissance cumulé (CR) pour un indicateur donné est classé dans l'une des six catégories reproduites dans les deux premières colonnes du tableau A.3.1. Il convient de noter que les limites des intervalles de CR indiquées dans la première colonne du tableau sont spécifiques aux indicateurs. Le tableau A.3.1 prend pour exemples les intervalles utilisés pour évaluer l'évolution des indicateurs 2.1.1 et 2.1.2.

Tableau A.3.1. Seuils et catégories de CR et scores linéarisés correspondants

Niveau ou rapport du taux de croissance cumulé	Couleur	Description de la catégorie	Score
$x_{i,t} = x_i$	Vert foncé	Cible déjà atteinte (CDA)	4
$CR \geq 0,95$	Vert	En voie d'atteindre la cible (>>)	[3,4]
$0,10 < CR < 0,95$	Jaune	En progrès, mais trop lent pour atteindre la cible (>)	(2,3)
$-0,10 \leq CR \leq 0,10$	Orange	Aucune amélioration (stagnation) depuis l'année de référence (=)	[1,2]
$CR < -0,10$	Rouge	Détérioration/éloignement par rapport à la cible (<<)	[0,1]

Pour produire les données nécessaires à l'évaluation de la tendance au niveau de la cible ou de l'objectif, le CR est ensuite remis à l'échelle de façon linéaire dans une fourchette de 0 à 4 à l'aide de l'approche min/max suivante:

$$CR_{Score} = \frac{(max_s - min_s)}{(max_{CR} - min_{CR})} * (CR - min_{CR}) + min_s$$

où:

- min_{CR} et max_{CR} correspondent respectivement aux valeurs minimale et maximale du CR délimitant l'intervalle d'évaluation correspondant. Par exemple, pour un CR égal à 0,6, $min_{CR} = 0,1$ et $max_{CR} = 0,95$. Puisque CR peut prendre n'importe quelle valeur à échelle réelle, max_{CR} est, dans la pratique, établi à 1,50 dans la catégorie vert (en voie d'atteindre la cible). De la même façon, min_{CR} est, dans la pratique, établi à -0,5 dans la catégorie rouge (détérioration par rapport à la cible).

- min_s et max_s correspondent respectivement aux valeurs minimale et maximale du score délimitant l'intervalle d'évaluation correspondant pour le CR. Par exemple, pour un CR égal à 0,6, $min_s = 2$ et $max_s = 3$.

Indicateurs dénués de cible numérique

Pour les indicateurs des ODD dénués de mesure numérique fixe, seul le numérateur de CR ($CAGR_a$) peut être calculé et évalué par rapport à l'orientation normative (croissante ou décroissante) de l'indicateur, comme l'illustrent les deux premières colonnes des tableaux A.3.2 et A.3.3.

Pour les indicateurs ayant une orientation normative croissante, $CAGR_a$ est remis à l'échelle de manière linéaire dans une fourchette de 0 à 4 à l'aide de la même approche min/max utilisée pour linéariser CR, afin de produire les données nécessaires à l'évaluation de la tendance au niveau de la cible ou de l'objectif:

$$CAGR_a \text{ score} = \frac{(max_s - min_s)}{(max_{CAGR_a} - min_{CAGR_a})} * (CAGR_a - min_{CAGR_a}) + min_s$$

où:

- min_{CAGR_a} et max_{CAGR_a} correspondent respectivement aux valeurs minimale et maximale de $CAGR_a$ délimitant l'intervalle d'évaluation correspondant. Par exemple, pour un CAGR égal à 0,009, $min_{CAGR_a} = 0,005$ et $max_{CAGR_a} = 0,01$. Puisque $CAGR_a$ peut prendre n'importe quelle valeur réelle, max_{CAGR_a} est, dans la pratique, établi à 0,05 dans la catégorie vert (amélioration depuis l'année de référence). De la même façon, min_{CAGR_a} est, dans la pratique, établi à -0,05 dans la catégorie rouge (détérioration depuis l'année de référence).
- min_s et max_s correspondent respectivement aux valeurs minimale et maximale du score délimitant l'intervalle d'évaluation correspondant pour le $CAGR_a$. Par exemple, pour un $CAGR_a$ égal à 0,009, $min_s = 2$ et $max_s = 3$.

Tableau A.3.2. Seuils et catégories de $CAGR_a$ et scores linéarisés correspondants pour une orientation normative croissante

Niveaux du taux de croissance réel	Couleur	Description de la catégorie	Score
$CAGR_a > 0,01$	Vert	Amélioration depuis l'année de référence (>>)	(3,4]
$0,005 < CAGR_a \leq 0,01$	Jaune	Légère amélioration depuis l'année de référence (>)	(2,3]
$-0,01 \leq CAGR_a \leq 0,005$	Orange	Légère détérioration ou amélioration nulle depuis l'année de référence (< ou =)	[1,2]
$CAGR_a < -0,01$	Rouge	Détérioration depuis l'année de référence (<<)	[0,1)

Pour les indicateurs ayant une orientation normative décroissante (tableau A.3.3), c'est-à-dire les situations où une baisse de la valeur de l'indicateur correspond à un résultat positif, l'approche min/max est appliquée à l'aide d'une expression légèrement différente:

$$CAGR_a \text{ score} = \frac{-(max_s - min_s)}{(max_{CAGR_a} - min_{CAGR_a})} * (CAGR_a - min_{CAGR}) + max_s$$

Tableau A.3.3. Seuils et catégories de CAGR et scores linéarisés correspondants pour une orientation normative décroissante

Niveaux du taux de croissance réel	Couleur	Description de la catégorie	Score
$CAGR_a < -0,01$	Vert	Amélioration depuis l'année de référence (>>)	[3,4]
$-0,01 \leq CAGR_a < -0,005$	Jaune	Légère amélioration depuis l'année de référence (>)	[2,3]
$-0,005 \leq CAGR_a \leq 0,01$	Orange	Légère détérioration ou amélioration nulle depuis l'année de référence (< ou =)	[1,2]
$CAGR_a > 0,01$	Rouge	Détérioration depuis l'année de référence (<<)	[0,1]

A.3.2. Méthode d'évaluation de l'état d'avancement au niveau des cibles et des objectifs

Indicateurs assortis d'une cible numérique

Comme indiqué précédemment (annexe A.2), lorsque la cible suivie par le biais d'un indicateur donné repose sur une mesure numérique, son état d'avancement est évalué en mesurant la distance normalisée d_{it} entre la valeur de l'indicateur pour un pays donné i à l'année t (x_{it}) par rapport à la valeur ciblée dans ce même pays x_i^* .

Selon sa valeur, la distance pour un indicateur donné est classée dans l'une des catégories reproduites dans les deux premières colonnes du tableau A.3.4. Il convient de noter que les limites des intervalles de distance indiquées dans la première colonne du tableau sont spécifiques aux indicateurs. Le tableau A.3.4 prend pour exemples les intervalles utilisés pour évaluer l'état d'avancement des indicateurs 2.1.1 et 2.1.2.

Pour produire les données nécessaires à l'évaluation de l'état d'avancement au niveau de la cible ou de l'objectif, la distance d_{it} est ensuite remise à l'échelle de façon linéaire dans une fourchette de 0 à 4, à l'aide de l'approche min/max suivante:

$$score_d = \frac{-(max_s - min_s)}{(max_{dist} - min_{dist})} * (d_{it} - min_{dist}) + max_s$$

où:

- min_{dist} et max_{dist} correspondent respectivement aux valeurs minimale et maximale de d_{it} délimitant l'intervalle d'évaluation correspondant. Par exemple, si $d_{it} = 0,06$, $min_{dist} = 0,05$ et $max_{dist} = 0,10$, Puisque d_{it} peut prendre n'importe quelle valeur à échelle réelle, min_{dist} est, dans la pratique, établi à 0 dans la catégorie vert foncé (cible déjà atteinte). De la même façon, max_{dist} est, dans la pratique, établi à 0,50 pour la distance absolue et à 0,80 pour la distance normalisée dans la catégorie rouge (cible très loin d'être atteinte).
- min_s et max_s correspondent respectivement aux valeurs minimale et maximale du score délimitant l'intervalle d'évaluation correspondant pour la distance. Par exemple, si $d_{it} = 0,06$, $min_s = 2$ et $max_s = 3$.

Tableau A.3.4. Seuils et catégories de distance et scores linéarisés correspondants

Distance	Couleur	Description de la catégorie	Score
$d_{it} \leq 0$	Vert foncé	Cible déjà atteinte (+++)	4
$0 < d_{it} \leq 0,05$	Vert	Cible sur le point d'être atteinte (++)	[3,4)
$0,05 < d_{it} \leq 0,10$	Jaune	Cible en voie d'être atteinte (+)	[2,3)
$0,10 < d_{it} \leq 0,25$	Orange	Cible loin d'être atteinte (-)	[1,2)
$d_{it} > 0,25$	Rouge	Cible très loin d'être atteinte (--)	[0,1)

Indicateurs dénués de cible numérique

Comme indiqué à l'annexe A.2, en l'absence de mesure numérique, la distance par rapport à la cible ne peut être calculée. Dans ces circonstances, chaque pays est associé au quintile correspondant de la distribution de l'indicateur.

Il convient de noter que les quintiles ne sont calculés qu'à l'aide des valeurs des pays. Les agrégats régionaux et mondiaux sont ensuite associés aux quintiles correspondants en fonction de leurs valeurs.

Après avoir associé chaque pays, chaque région et le monde au quintile correspondant, une linéarisation dans la fourchette de 0 à 4 est effectuée à l'aide des approches min/max illustrées ci-dessus, en fonction de l'orientation normative de l'indicateur. Plus précisément, l'expression devant être prise en compte pour les indicateurs ayant une orientation normative croissante est la suivante:

$$Q_{Score} = \frac{(max_s - min_s)}{(max_Q - min_Q)} * (x_Q - min_Q) + min_s$$

Et l'expression à utiliser pour les indicateurs ayant une orientation normative décroissante est la suivante:

$$Q_{Score} = \frac{-(max_s - min_s)}{(max_Q - min_Q)} * (x_Q - min_Q) + max_s$$

Tableau A.3.5. Quintiles et catégories et scores linéarisés correspondants avec une orientation normative croissante

Quintile	Couleur	Description de la catégorie	Score
$q_{80\%} < x_{it} \leq q_{100\%}$	Vert foncé	Cinquième quintile	4
$q_{60\%} < x_{it} \leq q_{80\%}$	Vert	Quatrième quintile	[3,4]
$q_{40\%} < x_{it} \leq q_{60\%}$	Jaune	Troisième quintile	[2,3]
$q_{20\%} < x_{it} \leq q_{40\%}$	Orange	Deuxième quintile	[1,2]
$q_0\% \leq x_{it} \leq q_{20\%}$	Rouge	Premier quintile	[0,1]

Tableau A.3.6. Quintiles et catégories et scores linéarisés correspondants avec une orientation normative décroissante

Quintile	Couleur	Description de la catégorie	Score
$q_0\% \leq x_{it} \leq q_{20\%}$	Vert foncé	Premier quintile	4
$q_{20\%} < x_{it} \leq q_{40\%}$	Vert	Deuxième quintile	[3,4]
$q_{40\%} < x_{it} \leq q_{60\%}$	Jaune	Troisième quintile	[2,3]
$q_{60\%} < x_{it} \leq q_{80\%}$	Orange	Quatrième quintile	[1,2]
$q_{80\%} < x_{it} \leq q_{100\%}$	Rouge	Cinquième quintile	[0,1]

A.3.3. Agrégation au niveau des cibles et des objectifs

Pour les cibles ne s'accompagnant que d'un seul indicateur, les scores obtenus à l'aide des méthodes décrites dans les annexes A.3.1 et A.3.2 peuvent être utilisés pour effectuer l'évaluation au niveau des cibles. D'autre part, pour les cibles accompagnées de plusieurs indicateurs, la moyenne des scores est calculée pour obtenir le score au niveau des cibles. L'évaluation au niveau des objectifs est ensuite effectuée en calculant la moyenne arithmétique des scores au niveau des cibles.

Après avoir calculé les scores relatifs aux tendances et à l'état d'avancement des cibles et des objectifs, ceux-ci sont classés dans les cinq catégories reproduites dans les tableaux A.3.7.a, A.3.7.b, A.3.8.a et A.3.8.b.

Tableau A.3.7.a. Scores et catégories de tendances au niveau des objectifs et pour les cibles assorties d'une mesure numérique

Score	Description de la catégorie
4	Cible atteinte
[3-4]	Progression vers la réalisation de la cible/l'objectif
[2-3]	Légère progression vers la réalisation de la cible/l'objectif
[1-2]	Aucune progression vers la réalisation de la cible/l'objectif
[0-1]	Détérioration par rapport à la cible/l'objectif

Tableau A.3.7.b. Scores et catégories de tendances pour les cibles dénuées de mesure numérique

Score	Description de la catégorie
[3-4]	Amélioration
[2-3]	Légère amélioration
[1-2]	Aucune amélioration
[0-1]	Détérioration

Tableau A.3.8.a. Scores et catégories de l'état d'avancement au niveau des objectifs et pour les cibles assorties d'une mesure numérique

Score	Description de la catégorie
4	Objectif/cible atteint(e)
[3-4]	Objectif/cible sur le point d'être atteint(e)

Score	Description de la catégorie
[2-3)	Objectif/cible en voie d'être atteint(e)
[1-2)	Objectif/cible loin d'être atteint(e)
[0-1)	Objectif/cible très loin d'être atteint(e)

Tableau A.3.8.b. Scores et catégories de l'état d'avancement pour les cibles dénuées de mesure numérique

Score	Description de la catégorie
4	Meilleures performances
[3-4)	Performances supérieures à la moyenne
[2-3)	Performances moyennes
[1-2)	Performances inférieures à la moyenne
[0-1)	Pires performances

La méthode d'évaluation au niveau des cibles et des objectifs n'est mise en œuvre que:

- lorsqu'un minimum de 50 pour cent des indicateurs relevant d'une cible est disponible;
- lorsqu'un minimum de 50 pour cent de toutes les cibles relevant d'un objectif est évaluable.

Références:

Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. 2016. «Rapport du groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée chargé des indicateurs et de la terminologie relatifs à la réduction des risques de catastrophe». Publication de l'UNDRR. Genève. [Consulté le 22 août 2023]. https://www.preventionweb.net/files/50683_oiewgreportfrench.pdf

FAO. 2020. «Introduction to FAO's damage and loss assessment methodology». Dans: *Académie numérique de la FAO*. Rome. [Consulté le 22 août 2023]. <https://elearning.fao.org/course/view.php?id=608>

FAO, Banque mondiale et ONU-Habitat. 2019. *Mesurer les droits des individus à la terre: Une approche intégrée de la collecte de données pour les indicateurs 1.4.2 et 5.a.1 des ODD*. Washington, Banque mondiale. <https://www.fao.org/3/ca4885fr/CA4885FR.pdf>

Gennari P. et D'Orazio M. 2020. «A statistical approach for assessing progress towards the SDG targets». *Statistical Journal of the International Association for Official Statistics*, 36: 1129-1142. DOI: 10.3233/SJI-200688

Suivi des progrès des indicateurs des ODD liés à l'alimentation et à l'agriculture 2023



ISBN 978-92-5-138071-0



9 789251 380710

CC088FR/1/09.23